

(1).

— 88. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1878.)

I.

BUDGET

DES

VOIES ET MOYENS

POUR L'EXERCICE 1879.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'ensemble des revenus de l'État pour l'exercice 1879 est évalué à fr. 267,109,760 »
indépendamment d'une somme de 1,650,000 »
que pourront produire les aliénations extraordinaires d'immeubles autorisées par différentes lois.

Le total des ressources prévues atteint ainsi le chiffre de. 268,759,760 »

Les Budgets des dépenses des divers services sont évalués comme il suit pour le même exercice :

Dotations	fr.	4,567,475	»
Dette publique		79,099,551	97
Justice		15,915,259	»
Affaires Étrangères.		1,942,260	»
Intérieur		20,290,845	58
Finances		15,248,660	»
Travaux publics.		81,687,193	»
Guerre.		41,595,500	»
Gendarmerie.		5,215,000	»
Non-Valeurs et Remboursements		1,187,000	»
		<u>264,548,522</u>	<u>55</u>

Les recettes prévues dépasseraient donc, dans leur ensemble, les dépenses présumées, de. fr. 4,211,237 45

En faisant abstraction des 1,650,000 francs à provenir des aliénations extraordinaires d'immeubles, l'excédant serait encore de fr. 2,561,237 45 c^s.

Le Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1878 a été voté au chiffre de 260,553,860 francs, plus une somme de 3,400,000 francs du chef d'aliénations immobilières; soit ensemble 263,733,860 francs.

Comme on vient de le dire, le projet de Budget pour l'exercice 1879 s'élève à 268,759,760 francs. Il dépasse donc celui de l'exercice antérieur de 5,025,900 francs. Si, de part et d'autre, on élimine les ressources extraordinaires du chef de ventes d'immeubles, l'excédant est de 6,775,900 francs.

Les explications suivantes font connaître les motifs des différences qui existent entre les évaluations propres à chacun des deux exercices.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

IMPOTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

Foncier.

Le tableau ci-après indique, pour les cinq dernières années, l'accroissement successif du revenu cadastral, ainsi que l'augmentation qui en est résultée dans le produit de l'impôt foncier.

ANNÉES.	REVENU CADASTRAL.	TAUX P. % de l'impôt.	PRODUIT DE L'IMPÔT.	AUGMENTATION	
				du revenu.	de l'impôt.
1874.	204,294,246	7	20,600,535	5,536,612	247,565
1875.	208,650,870	7	20,904,115	4,536,624	300,565
1876.	505,556,515	7	21,255,492	4,705,448	329,377
1877.	508,104,832	7	21,575,579	4,858,519	340,965
1878.	515,559,371	7	21,935,756	5,144,559	360,117

Pour 1879, le revenu cadastral imposable est estimé 518,400,000 francs, soit un accroissement de 5,000,000 de francs environ sur le revenu de 1878. Cet accroissement se constate annuellement, en moyenne, comme on le voit ci-dessus.

Au taux de 7 p. %, l'impôt produira, en 1879, une somme de 22,288,000 francs, supérieure de 385,000 francs à l'évaluation du revenu de l'exercice antérieur.

Personnel.

Voici, pour les années 1873 à 1877, le produit réalisé du chef de la contribution personnelle, ainsi que le chiffre des prévisions portées au Budget de 1878.

ANNÉES.	PRODUIT.	AUGMENTATION.
1875.	15,541,718	511,661
1874.	15,871,505	529,875
1875.	14,254,872	565,279
1876.	14,605,950	369,058
1877.	14,945,455	359,505
1878.	15,500,000 (prévisions).	356,565 moyenne 544,990

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Comme le démontre le tableau ci-dessus, le produit de l'impôt personnel s'accroît, en moyenne, d'environ 345,000 francs annuellement. On peut donc prévoir, sans exagération, que cet impôt produira, en 1879, une somme supérieure de 325,000 francs à celle qui figure comme prévisions au Budget de 1878, soit un revenu de 45,625,000 francs.

Droit de patente.

Le produit des patentes, pour les années 1873 à 1877, a peu varié, comme le démontrent les chiffres ci-après :

ANNÉES.	PRODUIT.
1873	fr. 5,988,675
1874	6,159,151
1875	5,976,954
1876	5,859,552
1877	5821,722
TOTAL.	fr. 29,786,054
MOYENNE.	5,957,211
1878 (prévisions)	6,000,000

L'évaluation de 6,000,000 de francs admise au Budget de 1878 peut donc être maintenue pour celui de 1879.

Redevances sur les mines.

Pendant les cinq dernières années dont les résultats sont actuellement connus (1873 à 1877), les redevances des mines ont subi d'importantes fluctuations. Voici le relevé du produit de ces cinq années :

ANNÉES.	PRODUIT.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1873.	1,251,171	658,794	°
1874.	5,086,719	1,855,548	°
1875.	1,059,570	°	2,647,149
1876.	799,105	°	240,465
1877.	485,985	°	513,120

NOTE PRÉLIMINAIRE.

On croit pouvoir évaluer à 500,000 francs le produit réalisable en 1879. Ce chiffre se rapproche de la recette effectuée en 1877, mais il est inférieur de 300,000 francs à l'évaluation admise au Budget de 1878.

Douanes.

Le produit des droits d'entrée perçus pendant les trois dernières années s'est élevé, SAVOIR :

En 1875, à fr.	21,525,016 »
— 1876, à	22,439,396 »
— 1877, à	21,621,269 »
SOIT ENSEMBLE fr.	65,585,681 »
MOYENNE	21,861,894 »

L'augmentation constatée pour 1876 ne s'est pas maintenue en 1877; la recette de cet exercice ne dépasse que de 96,000 francs le produit obtenu en 1875.

Cependant, la recette de 1877 dépasse encore l'évaluation portée au Budget de cet exercice (21,040,000 francs) de 580,000 francs, somme qui représente l'accroissement moyen d'une année normale.

Comme il est permis d'espérer une prochaine amélioration de la situation actuelle du commerce et de l'industrie, on pourrait augmenter de pareille somme le produit de la douane en 1877, pour établir les prévisions pour 1879. Mais il semble prudent de ne point agir ainsi, et l'on se borne à augmenter de 200,000 francs l'évaluation portée au Budget de 1878. Le revenu total serait ainsi de 21,840,000 francs, dont 18,400,000 francs au profit de l'État, et 3,440,000 au profit du fonds communal.

Comme pour les années antérieures, ce dernier chiffre se décomposerait ainsi qu'il suit :

75 p. % de la recette probable sur les cafés. fr.	2,250,000 »
35 p. % — les bières	210,000 »
35 p. % — les eaux-de-vie étrang.	490,000 »
34 p. % — les sucres raffinés	490,000 »
TOTAL ÉGAL fr.	<u>3,440,000 »</u>

Accises.

Le tableau ci-après fait connaître, pour les divers produits soumis à l'accise, le montant des droits perçus en 1877, les prévisions qui ont été adoptées au Budget de 1878, et celles que l'on propose pour 1879.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

NATURE DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES ou 31 déc. 1877.	ÉVALUATIONS		QUOTE-PART	
		admisses pour 1878.	proposées pour 1879.	de l'État.	du fonds communal.
Vins	4,498,495	4,700,000	4,700,000	3,055,000	1,645,000
Eaux-de-vie indigènes.	22,587,877	24,450,000	24,450,000	15,892,500	8,557,500
Bières	15,092,056	15,620,000	15,620,000	10,155,000	5,467,000
Vinaigres	25,705	50,000	50,000	19,500	10,500
Sucres	6,789,070	4,800,000	4,800,000	3,120,000	1,680,000
Glucoses	154,225	70,000	70,000	70,000	»
TOTAL . . . fr.	49,147,404	49,670,000	49,670,000	52,510,000	17,560,000

Eu égard à l'état général des affaires, on croit devoir maintenir pour 1879 les évaluations admises pour 1878. Il n'y aurait pas de changement dans la répartition des recettes entre le Trésor public et le fonds communal.

RECETTES DIVERSES.

Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent.

D'après la moyenne des perceptions opérées pendant la dernière période quinquennale, il y a lieu de réduire à 55,000 francs la recette présumée de l'exercice 1879. C'est une diminution de 5,000 sur l'évaluation admise au Budget de 1878.

Recettes extraordinaires et accidentelles.

Ces recettes sont portées à 180,000 francs au Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1878. On prévoit une augmentation de 20,000 pour 1879, du chef des rémunérations à payer par le commerce pour les opérations de chargement et de déchargement des navires en dehors des heures réglementaires.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Greffe.

La moyenne des droits de greffe perçus pendant la dernière période quinquennale est de 412,405 francs. Cette moyenne s'élève à 456,000 francs pour

NOTE PRÉLIMINAIRE.

la dernière période triennale. Depuis 1873, la recette a toujours été en progression, et celle de l'année 1877 a atteint le chiffre de 457,393 francs.

Les prévisions portées au projet de Budget ne sont cependant que de 430,000 francs, afin d'éviter toute exagération. Elles dépassent de 30,000 francs l'évaluation faite pour 1878.

SUCCESSIONS.

A. *Droits de succession.* — Ces droits ont donné, pendant la dernière période quinquennale, les produits indiqués ci-après :

1873.	15,452,237	francs.
1874.	15,922,284	»
1875.	14,503,554	»
1876.	15,443,537	»
1877.	16,574,874	»
<hr/>		
TOTAL . . . fr.	73,680,286	»
MOYENNE . . .	14,736,037	»

Comme on le voit, les sommes perçues en 1876 et en 1877 sont très-élevées. Ce sont évidemment deux années exceptionnelles, dont le produit dépasse trop notablement celui des années antérieures pour que l'on puisse en faire la base d'une appréciation rationnelle. Mais en présence de la progression constante du revenu, on croit pouvoir fixer les prévisions à 14,800,000 francs. Ce chiffre se rapproche sensiblement de celui de la moyenne quinquennale. Il dépasse de 300,000 francs les prévisions admises pour 1878.

B. *Droits de mutation en ligne directe.* — Ces droits ont produit, savoir :

En 1873.	2,968,460	francs.
» 1874.	2,574,524	»
» 1875.	2,829,946	»
» 1876.	3,504,852	»
» 1877.	2,602,850	»
<hr/>		
TOTAL . . . fr.	14,480,412	»
MOYENNE . . .	2,896,082	»

L'évaluation pour 1879 peut donc être portée à 2,800,000 francs, soit une augmentation de 60,000 francs sur celle de 1878.

C. *Droit dus par les époux survivants.* — Les prévisions de 1878 ont été fixées à 280,000 francs. La moyenne des recettes pour la dernière période

NOTE PRÉLIMINAIRE.

quinquennale s'élevant à 296,449 francs, l'évaluation pour 1879 peut être portée à 300,000 francs, chiffre qui dépasse de 20,000 francs celui qui a été porté au Budget précédent.

RÉCAPITULATION.

A. Droits de succession	fr.	14,800,000	»
B. » de mutation en ligne directe		2,800,000	»
C. » dus par les époux survivants		300,000	»
		<hr/>	
ENSEMBLE.	fr.	17,900,000	»
Prévisions pour 1878		17,320,000	»
		<hr/>	
Augmentation au Budget de 1879	fr.	580,000	»
		<hr/>	

Amendes de condamnation en matières diverses.

Voici quel a été le produit de ces amendes pendant les années 1873 à 1877.

1873	550,757	francs
1874	601,574	»
1875	450,526	»
1876	684,248	»
1877	708,892	»
		<hr/>
TOTAL.	2,975,797	francs
MOYENNE.	595,159	»

Bien que la recette varie assez notablement d'une année à l'autre, il semble que, sans crainte de mécompte, l'évaluation pour 1879 peut être portée à 600,000 francs, soit une augmentation de 100,000 francs sur celle qui a été admise au Budget de 1878.

PÉAGES.

Chemin de fer.

Pour 1877, le produit du chemin de fer atteindra le chiffre de 87,100,000 francs, et l'on peut compter sur la réalisation, en 1878, des évaluations faites pour le Budget de cet exercice et qui se montent à 89,500,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La crise commerciale et industrielle qui dure depuis longtemps déjà, a affecté dans une notable proportion le mouvement des transports par chemin de fer. Il est à espérer qu'elle approche de son terme, et que l'année 1879 sera plus prospère que ses devancières. Sans compter cependant sur une reprise complète des affaires, les recettes du chemin de fer peuvent être évaluées à 92,000,000 de francs pour ladite année. Comparativement à l'évaluation admise au Budget de 1878, c'est un accroissement de 2,500,000 francs.

Télégraphes.

Le service des télégraphes a donné lieu aux perceptions indiquées ci-après pendant la dernière période quinquennale.

1873	1,878,369 francs.
1874	2,013,141 »
1875	2,110,592 »
1876	2,173,936 »
1877	2,185,500 »
	<hr/>
TOTAL	10,361,538 »
MOYENNE	2,072,308 »

En présence de ces résultats, il convient de ne fixer qu'à 2,350,000 francs les prévisions de recette de l'exercice 1879.

Postes.

La recette de 1877 s'élèvera vraisemblablement à 9,860,000 francs environ. Le chiffre exact n'en est pas encore connu.

Pour déterminer le produit probable de 1879, l'augmentation réalisée en 1877 comparativement à 1876, peut être prise pour base. Toutefois, le service des effets de commerce n'ayant commencé qu'à partir du mois d'octobre 1876, il y a lieu d'en éliminer le produit de l'ensemble des recettes, pour établir la progression réelle. Cette déduction faite, les résultats des deux derniers exercices se présentent ainsi qu'il suit :

1877	9,705,000 francs.
1876	9,487,500 »
	<hr/>
Plus en 1877	217,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Si l'on ajoute deux fois cette augmentation au produit de l'année 1877, tel qu'il vient d'être établi, on obtient, comme revenu probable de 1879. 10,140,000 »

Les frais d'encaissement des effets de commerce pouvant être évalués, au minimum, à. 240,000 »

la recette générale des postes atteindrait ainsi la somme de. 10,380,000 »

à moins que le prochain traité de Paris n'amène certaine réduction, ce qui toutefois n'est guère présumable.

La recette de 240,000 francs provenant de l'encaissement des effets de commerce, appartient intégralement à l'État. Le prélèvement de 40 p. % au profit du fonds communal ne doit se faire que sur la différence, soit sur 10,140,000 francs. La part du Trésor public, à inscrire au Budget des Voies et Moyens de 1879, est donc de 6,222,600 francs, et présente, sur celle qui est inscrite au Budget de 1878, une augmentation de 320,000 francs. La quotité de 40 p. % revenant aux communes s'élèvera à 4,157,400 francs, soit 159,900 francs de plus qu'en 1878.

MARINE.

Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.

Ce produit a été comme il suit pendant la dernière période quinquennale.

1873	1,044,833 francs.
1874	1,045,074 »
1875	974,540 »
1876	921,802 »
1877	825,000 »
	<hr/>
TOTAL	4,811,249 »
MOYENNE	960,252 »

En présence de la diminution de la recette pendant les trois dernières années, l'évaluation de 1,050,000 francs adoptée au Budget de 1878, ne peut être maintenue pour 1879; il est prudent de la réduire à 900,000 francs, soit 150,000 francs de moins.

CAPITAUX ET REVENUS.

DOMAINES.

Valeurs capitales.

La moyenne de la recette effectuée pendant la dernière période quinquennale est de 647,000 francs. Pour s'en rapprocher, l'évaluation portée au

NOTE PRÉLIMINAIRE.

projet du Budget est de 650,000 francs, soit une diminution de 50,000 francs comparativement au Budget de 1878.

Forêts.

Depuis 1875, l'exploitation des forêts de l'État a donné constamment un revenu supérieur à 900,000 francs. La moyenne quinquennale est de 901,500 francs. Dès lors l'évaluation de ce revenu, fixée à 800,000 francs au Budget de 1878, peut être portée à 900,000 francs à celui de 1879.

Établissements et services régis par l'Etat.

La recette provenant de ces services a été portée à 180,000 francs au Budget de 1878. Il est vraisemblable que ce chiffre ne sera pas obtenu. Pour 1877, il n'a été perçu que 148,000 francs, et la moyenne quinquennale ne dépasse guère 142,000 francs. Dès lors, les prévisions pour 1879 ne peuvent dépasser 130,000 francs, soit 50,000 francs de moins que pour 1878.

TRAVAUX PUBLICS.

Abonnements au Moniteur, etc., perçus par l'administration des postes.

L'évaluation de ces abonnements est portée à 68,000 francs, au projet de Budget de 1879. Il y a augmentation de 3,000 francs sur celle qui a été adoptée pour 1878.

PRISONS.

Produits divers des prisons, etc.

Les produits recouverts ont été de 96,439 francs en 1875, et de 96,150 francs en 1876. Le chiffre qui figure au Budget de 1878 n'est que de 90,000 francs. Il peut être augmenté de 6,000 francs pour le Budget de 1879. La différence représente notamment l'accroissement du bénéfice réalisé sur le travail des détenus dans les prisons secondaires.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.

Ce produit est en progression constante. Il suit le mouvement des fonds déposés dont il dérive. Évaluée à 1,800,000 francs aux Budgets de 1877 et

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de 1878, la recette a dépassé deux millions pendant la première de ces années, et ce chiffre sera sans doute réalisé également pendant la seconde. Il convient donc de le prendre pour base de l'évaluation à porter au Budget de 1879.

REMBOURSEMENTS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.

Le remboursement de ces frais s'est élevé à 320,000 francs en 1877. L'évaluation de 290,000 francs inscrite au Budget de 1878 peut donc être portée à 300,000 francs pour le Budget de 1879.

Remboursement par les communes des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.

La moyenne quinquennale de ces remboursements est de 58,000 francs. Ils se sont élevés à 70,000 francs en 1877. L'évaluation pour 1879 est portée à 60,000 francs, soit une augmentation de 5,000 francs sur celle de 1878.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

Recettes diverses et accidentelles.

Ces recettes se sont élevées comme il suit pendant les cinq dernières années :

En 1873	fr.	490,826
» 1874		449,395
» 1875		1,734,431
» 1876		1,449,556
» 1877		742,282
		<hr/>
ENSEMBLE		4,866,290
MOYENNE		975,258

Cette moyenne ne peut être prise pour base de l'évaluation pour 1879 : elle est exagérée, à raison du produit exceptionnel des années 1875 et 1876. Il est préférable de s'en rapporter au produit obtenu en 1877, qui peut être considéré comme se rapprochant mieux de la réalité. L'estimation faite

NOTE PRÉLIMINAIRE.

au Budget de 1878 n'était que de 250,000 francs. On la porte à 700,000 francs pour 1879, soit une augmentation de 250,000 francs.

Quotes-parts d'annuités dues au Trésor. (Convention des 1^{er}/26 juin 1877.)

La somme à porter au projet de Budget pour 1879, par application de l'article 37 de la convention du 1^{er} juin 1877, afin de parfaire jusqu'à 4,000 francs la part revenant à la Société anonyme de construction de chemins de fer, en vertu de l'article 33, § 2, de la même convention, s'élève à fr. 985,813 76^c, soit, en chiffre rond, 985,800 francs.

Cette part a été déterminée ainsi qu'il suit :

Annuités capitalisées à raison de 4,000 francs par kilomètre (770,167 kilomètres × 4,000) =	fr. 3,080,668 »
Part due par l'État (art. 33 § 2 de la convention) 770,167 kilomètres × 2,720 =	2,094,854 24
DIFFÉRENCE	fr. <u>985,813 76</u>

La somme portée du même chef au Budget de 1878 était de 1,109,000 francs. Celle qui est inscrite au projet de Budget pour 1879, soit 985,800 francs, lui est donc inférieure de 123,200 francs.

Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. o/o attribués au Trésor par la loi du 12 juin 1869.

Les fonds de cette nature, demeurés sans emploi, ont été jusqu'à présent rattachés aux recettes extraordinaires. Ils se sont élevés, savoir :

En 1870 à	fr. 1,681,775 01
» 1871 »	2,549,050 18
» 1872 »	2,383,122 15
» 1873 »	2,350,609 41
» 1874 »	2,350,782 16
» 1875 »	2,350,908 41
» 1876 »	2,350,908 41

Comme ces fonds sont prélevés sur les crédits du service ordinaire, il est logique de les rattacher à ce service. C'est ce qui a été fait déjà pour 1877, à concurrence d'une somme de 2,350,908 francs. Il sera agi de même à l'égard de tous les fonds qui resteront ultérieurement disponibles.

Comme conséquence de cette modification, il y a lieu de porter au projet de Budget pour 1879, une somme égale à celle qui est restée sans emploi depuis plusieurs années, soit 2,350,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.

Le produit des aliénations extraordinaires d'immeubles à été évalué à 3,500,000 francs au Budget des Voies et Moyens de 1878. Il est vraisemblable que ce chiffre ne sera pas réalisé. En 1877, ces aliénations n'ont donné que 947,000 francs environ. La situation critique du commerce et de l'industrie est la cause du ralentissement des opérations.

Pour 1879, les réalisations sont estimées ainsi qu'il suit :

1° Vente des dunes.	50,000 »
2° — des terrains à Cureghem	100,000 »
3° — des terrains devenus disponibles par la suppression de places fortes (principal et intérêts)	1,500,000 »
	<hr/>
ENSEMBLE. . . . fr.	1,650,000 »
	<hr/>

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(16)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***à tous présents et à venir, Salut*

Sur la proposition de Notre Ministres des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects existants au 31 décembre 1878, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières non supprimées, seront recouvrés, pendant l'année 1879, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1879, est évalué à la somme de *deux cent soixante-sept millions cent neuf mille sept cent soixante francs* (267,109,760 francs), et les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux, autorisées par les lois des 8 mai 1861, 4 juin 1866, 25 mars 1872 et 1^{er} juin 1874, à la somme d'*un million six cent cinquante mille francs* (1,650,000 francs).

ART. 3.

La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1879.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1878.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :***Le Ministre des Finances,***J. MALOU.**

POUR L'EXERCICE 1879..

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1879.		TOTAL.	OBSERVATIONS.
	22,288,000		
13,886,000	} 15,625,000		
2,034,000			
35,000			
3,000,000	} 6,000,000		
1,000,000			
	500,000		
(1) 18,400,000	18,400,000		(1) Déduction faite de 75 p. % de la recette probable sur les cafés, soit 2,250,000 francs; de 35 p. % du produit des droits d'entrée sur les bières et vinaigres venant de l'étranger, soit 210,000 francs; de 35 p. % du produit des mêmes droits sur les eaux-de-vie, soit 490,000 francs, et de 35 p. % du produit des mêmes droits sur les sucres raffinés, soit 490,000 francs : ensemble une somme de 3,440,000 francs attribuée au fonds communal créé par la loi du 18 juillet 1860.
(2) 3,053,000			(2) Déduction faite de 35 p. % du produit probable, soit, fr. 1,645,000 »
(3) 13,892,500			(3) id. id. 8,557,500 »
(4) 10,172,500	} 52,310,000		(4) id. id. 5,477,500 »
(5) 5,120,000			
70,000			(5) id. id. 1,680,000 »
À REPORTER.	95,123,000		

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.				
	IMPOTS (Suite).				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES (suite).	Recettes diverses.	Frais d'essai des matières d'or et d'argent. Recettes extraordinaires et accidentelles, loyers de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxes pour travaux extraordinaires de chargement ou de déchargement de navires, etc. .			
		Droits, additionnels et amendes	Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels). Grefte . . . (Id. 30 id.). Hypothèques . (Id. 25 id.). Successions. . (Id. 50 id.). Droit de mutation en ligne directe (princ. et 30 cent. addit.). Droit dû par les époux survivants (id.). Timbre Naturalisations Amendes en matière d'impôts Id. de condamnations en matières diverses		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	PÉAGES.				
	Domaines. — Rivières et canaux				
	Chemin de fer				
	Télégraphes électriques.				
	TRAVAUX PUBLICS. .		Postes	Taxes des correspondances en général Droits sur les articles d'argent. Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842 . . . Droit sur les effets de commerce.	
				Marine. — Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	

POUR L'EXERCICE 1879.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECÈTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1879.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr. 95,123,000		
" 35,000		
" 200,000		
24,000,000	148,323,000	
450,000		
4,400,000		
14,800,000		
2,800,000		
500,000	52,965,000	
5,500,000		
5,000		
530,000		
600,000		
1,700,000	1,700,000	
92,000,000	94,350,000	
2,550,000		
5,593,200		
203,550	(1) 6,222,600	103,172,600
183,850		
240,000		
" 900,000		
A REPORTER. . . fr.	251,495,600	

(1) Le produit brut des postes est évalué à 10,380,000 francs, comprenant une recette de 240,000 francs du chef des droits d'encaissement des effets de commerce. Ce dernier produit appartient intégralement à l'État. La part de 41 p. 100 dévolue au fonds communal s'établit donc sur 10,140,000 francs, et s'élève ainsi à 4,167,400 francs.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS.	DESIGNATION DES PRODUITS.
CAPITAUX ET REVENUS.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Domaines (valeurs capitales) Forêts Dépendances des chemins de fer Établissements et services régis par l'État. Produits divers et accidentels Revenus des domaines.
TRAVAUX PUBLICS. .	Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes
PRISONS	Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets) — de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations — des actes des commissariats maritimes — des droits de chancellerie — des droits de pilotage — des droits de fanal
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868) — des écoles de réforme Part réservée à l'État par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale Produit du placement des fonds disponibles du Trésor Bonification d'un quart pour cent, par semestre, sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1, n° 4. — Loi du 20 mai 1872.)

POUR L'EXERCICE 1879.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1879.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. . . fr.	251,495,600	
650,000		
900,000		
170,000	3,210,000	
150,000		
420,000		
920,000		
"	68,000	
"	96,000	
2,000,000	10,001,000	
100,000		
7,000		
1,700,000		
550,000		
40,000	6,627,000	
180,000		
1,000,000		
800,000		
250,000		
A REPORTER. fr.	261,496,600	

BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ADMINISTRATIONS	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux. Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats des comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables. Recouvrements d'avances faites par les divers Départements
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes Recettes diverses et accidentelles Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce. Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances Recette du chef d'ordonnances prescrites Prélèvement sur le fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la trésorerie Quote-part d'annuités dues au Trésor, en exécution de l'article 57 de la convention des 1 ^{er} et 26 juin 1877 Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. 0/0 attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869
<i>Ressources spéciales ou extraordinaires.</i>	
1° Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (vente de dunes, etc.) 2° Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État à Cureghem 3° Prix de vente des immeubles devenus disponibles, par suite de la suppression de places fortes.	

POUR L'EXERCICE 1879.

MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES DE L'ÉTAT, pour l'exercice 1879.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
REPORT. fr.	261,496,600	
300,000 } 60,000 }	360,000	
5,000 } 600,000 }	605,000	
267,000 } 21,000 }	288,000	
25,000 700,000	3,613,160	
59,000 4,360		
9,000 9,000		
1,000 15,000	4,360,160	
30,000 175,000		
988,800 2,350,000		
TOTAL. fr.	267,109,760	
50,000 } 100,000 } 1,500,000 }	1,650,000	

(26)

ANNEXES
AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS
POUR L'EXERCICE 1879.

ANNEXE N° 1.

TABLEAU
DES
PRODUITS ET REVENUS DE L'ÉTAT,
RÉALISÉS
PENDANT LES EXERCICES 1873, 1874, 1875, 1876 ET 1877.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1973.	1974.	1975.
IMPÔTS.				
	<i>Foncier</i>	20,353,003	20,600,533	20,904,115
	<i>Personnel</i>	13,541,718	13,871,503	14,254,872
	{ Principal			
	{ 15 centimes additionnels			
	<i>Patentes</i>	5,988,675	6,130,151	5,076,054
	{ Principal			
	{ 20 centimes additionnels			
	<i>Redevances sur les mines.</i>	1,251,171	3,086,710	1,030,570
	{ Principal			
	{ 25 centimes additionnels			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	<i>Douanes. — Droits d'entrée</i>	18,146,168	17,984,209	18,230,504
	<i>Accises.</i>	2,935,302	2,603,012	3,336,360
	{ Vins étrangers			
	{ Eaux-de-vie indigènes			
	{ Bières et vinaigres			
	{ Sucres			
	{ Glucoses et autres sucres non cristallisables	58,326	61,756	76,841
	<i>Recettes diverses.</i>	43,098	30,282	35,008
	{ Recettes extraordinaires et accidentelles, loyer de bâtiments, droits de magasin des entrepôts de l'État, rétributions du chef des extraits du cadastre, taxe pour travaux extraordinaires de chargement ou de déchargement de navires, etc.	92,300	81,270	95,115

POUR L'EXERCICE 1879.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1879.		Observations.
1876.	1877.		adoptées POUR L'EXERCICE 1878.	proposées POUR L'EXERCICE 1879.	En PLUS.	En MOINS.	
21,255,492	21,575,579	20,952,944	21,005,000	22,288,000	385,000	.	
14,003,980	14,943,435	14,250,100	15,300,000	15,625,000	325,000	.	
5,850,552	5,821,722	5,957,210	6,000,000	6,000,000	.	.	
799,105	485,985	1,328,510	800,000	500,000	.	300,000	
18,705,384	18,148,875	18,243,028	18,200,000	18,400,000	200,000	.	
3,422,220	2,924,022	3,044,184	3,055,000	3,055,000	.	.	
16,430,138	14,929,210	15,695,320	15,892,500	15,892,500	.	.	
10,357,856	9,826,805	10,187,754	10,172,500	10,172,500	.	.	
3,033,887	4,413,935	3,355,464	3,120,000	3,120,000	.	.	
116,090	154,225	93,447	70,000	70,000	.	.	
30,464	25,625	35,055	40,000	35,000	.	5,000	
95,954	81,876	80,556	180,000	200,000	20,000	.	
A REPORTER			94,733,000	95,358,000	625,000	305,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1873.	1874.	1875.
	IMPÔTS (suite).			
	Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels) . .	24,059,725	23,611,967	24,278,519
	Greffes . . . (id. 30 id. id.) . .	570,510	383,043	410,198
	Hypothèques . (id. 25 id. id.) . .	4,454,375	4,562,095	4,357,024
	Successions . : (id. 30 id. id.) . .	16,609,936	16,779,797	17,399,619
	Timbre	5,460,886	5,308,584	5,263,848
	Naturalisations	4,000	10,000	15,000
	Amendes en matières d'impôts	524,342	351,470	310,932
	— de condamnations en matières diverses	550,757	601,574	430,326
	PÉAGES.			
	Domaines . { Rivières et canaux	1,753,415	1,722,881	1,682,998
	{ Routes appartenant à l'État	5,850	5,251	5,001
	Chemins de fer	74,868,550	77,182,405	76,303,051
	Télégraphes électriques	1,878,369	2,013,141	2,110,592
	Postes . . . { Taxes des correspondances en général	4,702,161	5,109,855	5,352,303
	{ Droits sur les articles d'argent			
	{ Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842			
	MARINE. Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,044,833	1,045,074	974,540
	CAPITAUX ET REVENUS.			
	Domaines (valeurs capitales)	694,815	623,291	620,866
	Forêts	802,820	804,758	934,499
	Dépendances des chemins de fer de l'État	156,192	137,064	179,465
	Établissements et services régis par l'État	119,724	125,016	157,709
	Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires . .	448,425	493,555	483,771
	Revenus des domaines	924,217	856,289	912,512
	TRAVAUX PUBLICS. Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes . .	35,434	56,771	57,271

POUR L'EXERCICE 1879

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1879.		Observations.
1876.	1877.		adoptées POUR L'EXERCICE 1878.	proposées POUR L'EXERCICE 1879.	En PLUS.	En MOINS.	
		REPORT. fr.	94,755,000	95,538,000	930,000	505,000	
25,495,702	22,815,905	24,048,504	24,000,000	24,000,000	»	»	
440,881	457,395	412,405	400,000	450,000	50,000	»	
4,558,281	4,117,098	4,565,774	4,400,000	4,400,000	»	»	
19,254,678	19,508,912	17,928,580	17,520,000	(1) 17,900,000	580,000	»	(1) Cette évaluation se décompose ainsi qu'il suit :
5,548,556	5,107,430	5,297,801	5,300,000	5,300,000	»	»	Successions 14,800,000
7,000	15,500	9,900	5,000	5,000	»	»	Droits de mutation en ligne directe. 2,800,000
348,508	527,757	552,600	550,000	550,000	»	»	Droits dus par les époux survivants 300,000
684,248	708,892	505,150	500,000	600,000	100,000	»	<u>17,900,00</u>
1,692,943	1,688,260	1,708,099	1,700,000	1,700,000	»	»	
4,754	4,425	5,056	»	»	»	»	
80,470,165	87,100,000	79,203,010	89,500,000	92,000,000	2,500,000	»	
2,173,956	2,185,500	2,072,308	2,500,000	2,350,000	»	150,000	
5,475,496	5,884,190	5,540,785	5,902,500	6,222,600	520,100	»	
921,802	825,000	962,250	1,050,000	900,000	»	150,000	
741,580	545,446	646,999	700,000	650,000	»	50,000	
1,054,558	909,798	901,287	800,000	900,000	100,000	»	
214,959	165,101	168,152	170,000	170,000	»	»	
161,522	147,888	142,372	180,000	150,000	»	30,000	
529,748	585,805	467,861	420,000	420,000	»	»	
1,068,587	773,257	906,972	920,000	920,000	»	»	
64,148	60,000	58,525	65,000	68,000	3,000	»	
		A REPORTER. fr.	250,895,500	254,773,600	4,563,100	685,000	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

Administrations.	Nature des Produits et Revenus.	PRODUITS RÉALISÉS PEN		
		1873.	1874.	1875.
CAPITAUX ET REVENUS (suite).				
PRISONS.	Produits divers des prisons (pistolets, cantines, ventes de vieux effets)	82,291	91,647	96,459
	— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	1,407,950	1,523,510	1,787,569
	— des actes des commissariats maritimes	100,525	95,010	89,320
	— des droits de chancellerie	8,225	7,706	7,580
	— — de pilotage	1,447,761	1,458,145	1,579,190
	— — de fanal	430,860	454,136	455,987
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	— de la fabrication des monnaies de cuivre	170,176	196,586	188,340
	— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868)	50,946	47,970	47,575
	— des écoles de réforme	182,829	158,863	170,958
	Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	2,808,919	2,094,725	1,378,592
	Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	851,959	80,549	504,914
	Bonification d'un quart p. % par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne des billets au delà de 275 millions de francs (art. 1 ^{er} , n° 4, loi du 10 mai 1872)	249,230	128,174	216,740
REMBOURSEMENTS				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	259,687	282,105	298,952
	Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	42,411	60,690	61,181
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquat des comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables.	5,868	12,156	21,689
	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements	579,784	756,801	652,052
PRISONS.	Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achats de matières premières	265,245	289,903	260,572
	Abonnements des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice, achat et entretien de leur mobilier	23,508	35,912	34,641
	Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	27,495	24,757	26,742
	Recettes diverses et accidentelles	490,826	449,395	1,754,431
	Abonnement des provinces, des communes et des particuliers pour le service des ponts et chaussées	74,150	67,150	74,150
	Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manoeuvres des écluses des bassins de commerce	"	"	"
TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000	9,000	9,000
	Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000	9,000	9,000
	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	"	"	"
	Recettes du chef d'ordonnances prescrites	18,653	14,459	13,043
	Prélèvement sur les fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances	"	"	"
	Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la Trésorerie	175,000	175,000	175,000
	Quote-part d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la convention des 1 ^{er} et 26 juin 1877	"	"	"
	Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. % attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	2,350,609	2,350,782	2,350,908

POUR L'EXERCICE 1879.

DANT LES ANNÉES		MOYENNE.	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1879.		Observations.
1878.	1879.		adoptées POUR L'EXERCICE 1878.	proposées POUR L'EXERCICE 1879.	En PLUS.	En MOINS.	
	REPORT. fr.		250,895,500	254,775,600	4,565,100	685,000	
96,150	20,025	70,290	90,000	96,000	6,000	"	
1,766,800	2,004,500	1,658,042	1,800,000	2,000,000	200,000	"	
95,494	91,675	94,525	100,000	100,000	"	"	
8,210	7,500	7,844	7,000	7,000	"	"	
1,553,481	1,508,987	1,481,514	1,700,000	1,700,000	"	"	
529,030	568,987	489,002	550,000	550,000	"	"	
250,090	"	198,548	"	"	"	"	
47,159	47,000	44,039	40,000	40,000	"	"	
171,495	172,000	168,429	180,000	180,000	"	"	
807,483	702,528	1,576,409	1,000,000	1,000,000	"	"	
800,629	900,370	627,644	800,000	800,000	"	"	
275,245	312,584	255,098	250,000	250,000	"	"	
202,162	520,000	290,581	290,000	500,000	10,000	"	
55,184	70,500	57,055	55,000	60,000	5,000	"	
10,280	14,811	12,961	5,000	5,000	"	"	
642,752	588,145	603,902	600,000	600,000	"	"	
204,128	166,276	254,825	267,000	267,000	"	"	
35,110	21,508	50,056	21,000	21,000	"	"	
49,070	25,795	50,571	25,000	25,000	"	"	
1,440,556	742,282	975,258	250,000	700,000	450,000	"	
65,850	58,470	67,514	59,000	59,000	"	"	
1,560	1,560	1,560	1,560	1,560	"	"	
9,175	9,450	9,125	9,000	9,000	"	"	
9,000	9,000	9,000	9,000	9,000	"	"	
"	"	"	1,000	1,000	"	"	
14,750	24,534	17,040	15,000	15,000	"	"	
"	"	"	50,000	50,000	"	"	
175,000	175,000	175,000	175,000	175,000	"	"	
"	1,232,267	1,252,267	1,100,000	985,800	"	125,200	
2,350,908	2,350,908	2,350,825	"	2,350,000	2,550,000	"	
TOTALS. fr.			260,553,800	267,109,760	7,584,100	808,200	
			AUGMENTATION. fr.		6,775,900		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 2.

MONTANT DES RÔLES

DE

LA CONTRIBUTION FONCIÈRE DE L'EXERCICE 1877.

PROVINCES.	REVENU IMPOSABLE AU 31 DÉCEMBRE 1876.			MONTANT des RÔLES.	NOMBRE d'articles DES RÔLES.
	PROPRIÉTÉS non bâties.	PROPRIÉTÉS bâties.	Total		
Anvers	11,978,358 08	16,110,730 »	28,089,088 68	1,966,250 34	70,883
Brabant	51,535,825 45	52,807,682 »	64,343,507 45	4,504,041 50	190,764
Flandre occidentale . .	25,555,042 62	11,007,412 »	36,560,454 02	2,545,225 21	94,384
Flandre orientale . . .	27,881,505 53	14,084,634 »	42,866,199 53	3,000,620 81	162,625
Hainaut	57,717,271 47	19,705,330 »	57,422,601 47	4,019,571 13	208,738
Liège	10,855,274 77	15,821,459 »	35,674,733 77	2,497,228 44	118,601
Limbourg	10,520,457 45	2,289,003 »	12,818,550 45	897,290 89	82,452
Luxembourg	7,487,351 06	1,941,875 »	9,429,224 06	660,038 68	99,032
Namur	15,871,196 80	5,319,295 »	21,190,491 86	1,485,333 07	100,542
TOTAUX	188,207,323 89	119,987,508 »	308,194,831 89	21,573,579 07	1,157,101

POUR L'EXERCICE 1879.

ANNEXE N° 5.

ÉTAT

DU

MONTANT DES ROLES DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE

DE L'EXERCICE 1877.

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

PROVINCES.	PRINCIPAL DE LA CONTRIBUTION PERSONNELLE DE 1877, SUR							
	LA VALEUR locative.	LES PORTES et fenêtres.	les FOYERS.	le MOBILIER.	LE SACRAT DES QUATRE PREMIÈRES BASES		les DOMESTIQUES.	les CHEVAUX.
					à 8 p. o/o.	à 12 p. o/o.		
Anvers	625,551 14	772,200 27	160,617 42	511,841 02	7,470 40	12,596 76	100,116 40	62,746 28
Brabant	1,175,259 92	1,047,151 40	510,002 71	680,511 55	1,762 96	2,140 08	258,102 28	145,480 74
Flandre occidentale .	575,752 78	577,960 57	141,671 67	178,778 22	4,862 40	7,794 60	74,084 40	81,128 18
Flandre orientale . .	510,599 86	736,912 19	165,192 54	229,672 29	5,557 04	16,567 80	105,375 52	95,577 "
Hainaut	460,266 16	720,832 72	215,190 10	213,608 51	"	"	89,805 20	89,852 48
Liège	530,418 58	429,524 55	150,025 75	186,627 16	7,157 56	8,705 28	102,488 22	57,404 74
Limbourg	50,990 84	88,715 21	28,455 58	54,565 25	"	"	25,278 66	17,425 54
Luxembourg	36,200 84	66,999 17	56,145 52	50,166 98	"	"	12,855 68	12,440 04
Namur	99,666 52	160,115 49	68,714 64	80,557 89	"	"	35,524 84	45,624 14
TOTAUX	5,675,776 50	4,600,468 55	1,285,011 59	1,955,186 65	26,590 16	47,810 52	789,529 20	603,686 14

POUR L'EXERCICE 1879.

TOTAL	REMISE			MONTANT DE LA CONTRIBUTION au profit de l'État.					NOMBRE d'articles des rôles.
	De la moitié de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	De la quart de la contribution, d'après les 4 premières ba- ses.	TOTAL.	PRINCIPAL.	15 CENTIMES additionnels	AMENDIS	FRAIS d'expertise	TOTAL.	
2,071,179 95	225 28	418 92	642 20	2,070,557 75	510,575 00	"	5,254 50	2,586,347 34	56,855
5,607,417 64	4,417 46	1,617 50	6,064 96	5,601,552 68	540,187 05	"	10,106 28	4,151,736 01	86,511
1,442,041 62	2,569 48	1,753 57	4,102 85	1,458,858 77	215,810 97	12 31	3,031 80	1,658,595 85	69,159
1,865,254 04	299 91	252 29	552 20	1,862,701 84	279,590 40	"	5,012 17	2,146,004 47	81,851
1,796,605 05	2,417 90	481 55	2,899 25	1,795,705 78	269,051 07	"	6,944 10	2,069,678 95	98,592
1,272,329 42	1,407 49	1,099 48	2,506 67	1,269,822 75	190,467 76	"	2,801 98	1,465,092 49	54,111
245,225 06	"	"	"	245,225 06	56,481 56	"	1,052 04	280,758 66	14,276
194,907 05	"	"	"	194,907 05	29,257 18	42 11	566 60	224,746 92	12,849
488,201 52	47 08	52 18	99 26	488,102 06	75,215 55	"	1,180 89	562,496 50	22,955
12,980,059 11	11,182 50	5,685 09	16,867 59	12,965,191 72	1,914,594 49	54 42	55,794 56	14,945,454 99	406,607

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 4.

MONTANT DES RÔLES

DU

DROIT DE PATENTE DE L'EXERCICE 1877.

PROVINCES.	MONTANT du DROIT en PRINCIPAL.	20 CENTIMES ADDITIONNELS POUR LE TRÉSOR.	TOTAL.	NOMBRE D'ARTICLES des RÔLES.
Anvers.	007,285 70	155,452 04	800,736 45	43,061
Brabant.	1,470,966 -	295,591 11	1,772,557 11	61,149
Flandre occidentale.	587,522 45	77,501 08	465,025 51	44,085
Flandre orientale.	619,801 52	125,967 74	745,859 00	54,870
Hainaut.	727,805 58	145,552 57	875,357 75	79,062
Liège.	624,572 75	124,809 17	749,241 92	44,850
Limbourg.	85,017 65	16,601 27	99,618 90	11,506
Luxembourg.	77,745 51	15,545 45	95,200 76	11,241
Namur.	186,864 62	37,571 66	224,256 28	21,100
TOTAUX. . . . fr.	4,851,469 25	970,252 40	5,821,721 72	572,514

N. B. Les rôles supplémentifs dont le montant n'est pas encore connu sont établis par approximation, d'après les rôles correspondants de 1876.

POUR L'EXERCICE 1879.

ANNEXE N° 5.

MONTANT DES RÔLES

DES

REDEVANCES SUR LES MINES DE L'EXERCICE 1877.

PROVINCES.	PRINCIPAL DES REDEVANCES			25 CENTIMES additionnels pour LE TRÉSOR.	TOTAL GÉNÉRAL.	Nombre d'ARTICLES des RÔLES.
	Fixes.	Pro- portionnelles.	TOTAL.			
Hainaut	9,621 10	271,995 52	281,614 62	70,405 29	352,017 91	177
Liège	5,225 44	95,027 50	100,252 94	25,062 02	125,315 86	189
Luxembourg	1,514 70	"	1,514 70	528 67	1,643 37	9
Namur	4,081 10	1,525 81	5,606 91	1,401 49	7,008 48	94
TOTAUX . . . fr.	20,242 34	368,546 83	588,789 17	97,196 57	485,985 54	469

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

ANNEXE N° 6.

État de développement des articles du Budget de l'exercice 1879,

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1873.	1874.	1875.
CHAPITRE I^{er}. — IMPOTS.			
ART. 1 ^{er} . — <i>Enregistrement.</i> — (Principal et additionnels.)			
Actes	civils 21,680,144 55 sous seing privé 791,540 46 judiciaires 754,155 02 d'huissiers 850,229 22	21,212,461 05 809,110 30 722,117 35 866,899 08	21,922,078 00 711,703 80 720,250 10 915,154 91
Lettres de noblesse	5,507 20	1,240 20	1,029 20
Permis de changer de nom de famille	551 20	137 80	413 40
TOTAUX. fr.	24,059,725 45	23,011,967 55	24,278,518 65
ART. 2. — <i>Greffe.</i> — (Principal et additionnels.)			
Mise au rôle	65,270 .	70,225 53	75,052 56
Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	507,250 99	512,817 57	555,145 89
TOTAUX. fr.	570,599 99	583,042 90	410,198 45
ART. 3. — <i>Hypothèques.</i> — (Principal et additionnels.)			
Droits	d'inscription 195,964 78 de transcription d'actes de mutation 4,240,408 42	245,406 45 4,116,598 97	250,059 95 4,126,984 40
TOTAUX. fr.	4,454,375 20	4,362,005 42	4,357,024 35
ART. 4. — <i>Successions.</i> — (Principal et additionnels.)			
Droits	de succession 15,065,507 52 de mutation par décès 368,929 83 — sur les successions en ligne directe 2,968,460 04 dus par les époux survivants 299,258 50	13,519,505 50 402,778 84 2,574,325 89 285,189 56	13,951,850 90 375,527 67 2,829,946 78 264,519 14
TOTAUX. fr.	16,699,935 89	16,779,797 59	17,599,619 49

POUR L'EXERCICE 1879.

en ce qui concerne l'administration de l'enregistrement et des domaines.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	Observations.
1876.	1877. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
22,407,455 69				
1,147,624 11				
864,442 88				
985,580 71	22,815,904 01	120,241,817 05	24,048,564 *	
1,655 60				
964 60				
25,495,701 50	22,815,904 01	120,241,817 05		

81,865 14	457,592 85	2,062,025 07	412,405 *
359,017 74			
440,880 88	457,592 85	2,062,025 07	

255,820 65	4,117,098 20	21,828,871 96	4,565,774 *
4,504,460 16			
4,558,280 79	4,117,098 20	21,828,871 96	

15,445,556 58	16,574,875 52	75,680,285 16	14,756,057 *
5,504,851 70	2,602,829 55	14,480,412 05	2,805,085 *
504,289 75	551,208 52	1,482,245 25	296,449 *
19,254,678 10	19,508,911 57	80,642,942 44	17,928,589 *

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.		RECETTES FAITES			
		1873.	1874.	1875.	
ART. 5. — Timbre.					
Débit	Timbres fixes.	Passe-ports { à l'intérieur	12 »	10 »	4 »
		Passe-ports { à l'étranger	9,128 »	5,008 »	5,424 »
		Permis de ports d'armes de chasse	575,760 »	580,576 »	595,376 »
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	564,456 90	572,668 15	555,894 20	
	Timbres adhésifs { pour effets de commerce créés à l'étranger.	payables en Belgique	516,621 95	296,182 15	285,282 90
		à l'étranger	20,200 57	18,527 88	26,051 54
	Timbres de dimension	1,048,417 »	1,957,208 60	1,972,699 75	
	Visa	Timbres proportionnels	159,671 12	150,110 09	137,949 81
		— de dimension { autres que des journaux étrangers	28,775 82	24,104 51	23,556 10
			de journaux étrangers	686 44	716 11
Extraordinaire.	Timbres fixes.	Warrants	150 25	126 50	144 75
		Feuilles de patente	»	»	»
	Timbres proportionnels.	Effets de commerce	1,110,524 20	1,063,821 10	1,037,468 50
		Bons de caisse, billets au porteur, etc.	410,065 70	575,168 77	560,093 98
		Effets, récépissés, obligations, etc	5,835 »	»	»
		Coupures	11,946 50	»	»
	— de dimension.	Papiers blancs pour actes, etc.	278,008 15	238,011 30	214,097 60
Affiches		255,567 82	245,445 29	254,281 51	
TOTAUX. fr.			5,460,885 51	5,508,584 25	5,265,848 28

ART. 6. — Naturalisation.					
Droits	{	de naturalisation ordinaire	4,000 »	10,000 »	14,000 »
		de grande naturalisation	»	»	1,000 »
TOTAUX. fr.			4,000 »	10,000 »	15,000 »

ART. 7. — Amendes en matière d'impôts					
Doubles, triples droits, etc.	{	d'enregistrement	106,350 95	104,566 84	106,658 26
		de greffe	»	»	»
		d'hypothèque	14,308 36	11,103 01	10,805 85
		de succession	187,332 71	212,071 61	174,528 48
		de timbre	10,370 30	23,057 98	18,959 51
TOTAUX. fr.			324,342 30	351,479 44	310,952 10

POUR L'EXERCICE 1879.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1876.	1877. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
5,348,556 04	5,107,430 48	20,489,504 56	5,297,861 .	
5,348,556 04	5,107,430 48	20,489,504 56		

7,000 .	13,500 .	40,500 .	9,900 .
7,000 .	13,500 .	49,500 .	

348,508 40	327,737 40	1,662,909 75	332,600 .
348,508 40	327,737 40	1,662,909 75	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1875.	1874.	1873.
ART. 8 — Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses.			
Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	544,705 61	505,210 00	420,005 00
	5,061 48	0,554 95	4,320 27
TOTAUX fr.	550,757 00	601,574 04	450,526 26

CHAPITRE II. — PÉAGES.

ART. 1^{er}. — Canaux et rivières.

Canal de Liège à Maestricht	75,924 *	84,480 45	71,559 51
— de Maestricht à Bois-le-Duc	60,697 83	71,145 96	65,642 95
— de jonction de la Meuse à l'Escaut	210,651 57	234,225 47	175,470 52
— d'embranchement vers le camp de Beverloo	450 49	647 98	851 66
— — vers Hasselt	16,000 45	15,065 10	0,329 85
— — vers Turnhout	6,146 41	8,218 09	5,621 85
— — de Turnhout à Anvers par St-Job-in-'t-Goor	5,585 75	8,070 68	11,422 14
Sambre	558,085 17	274,874 18	512,252 98
Canal de Charleroi à Bruxelles	585,656 50	402,011 95	598,506 50
— — — — — Embranchement ¹⁴	50,566 69	41,008 25	15,851 90
— de Mons à Condé	135,419 17	165,891 86	165,120 49
— de Pommerœul à Antoing	108,902 80	110,027 14	106,464 *
Canal de dérivation { Deynze à Schipdonck	9,815 56	7,745 59	8,034 82
de la Lys } Schipdonck à Balgerboek	1,409 50	1,524 82	1,975 61
Canal de Roulers à la Lys	594 20	559 47	1,058 82
Canal de Gand à Os- { Droit général	51,690 98	29,180 55	55,677 62
tende } — à la porte de Damme	500 20	824 *	1,045 *
Canal de Plasschendaele par Nieuport et Furnes vers la France	29,900 95	22,414 28	26,445 07
Canal du Moervaert	5,950 64	5,575 54	2,859 27
Petite-Nêthe canalisée	4,009 12	6,776 27	4,205 34
Canal de Gand à Terneuzen	22,852 45	24,519 95	21,776 05
Meuse	40,827 55	41,065 19	38,019 41
Ourthe	517 22	95 70	35,950 72
Escaut	54,512 *	55,081 80	55,875 82
Lys	55,993 51	55,116 20	55,096 05
Demer	959 16	1,157 06	1,025 10
Nêthe inférieure (pont de Waelhem)	560 *	560 *	560 *
Yser	8,209 02	5,645 56	9,472 58
Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	285 62	575 85	258 70
Produits			
des bacs, bateaux et passage d'eau	56,698 11	55,885 99	52,115 70
des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête de-Flandre	40,436 60	42,652 95	44,804 08
TOTAUX fr.	1,755,415 48	1,722,881 40	1,682,907 85

POUR L'EXERCICE 1879.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE	<i>Observations.</i>
1876	1877 (au 31 decemb)	TOTAL		
670,008 48 4,339 46	708,892 25	2,975,797 56	595,150 .	
684,247 94	708,892 25	2,975,797 56		

1,692,042 77	1,688,260 20	8,540,495 68	1,708,099 .	
1,692,042 77	1,688,200 20	8,540,495 68		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1875.	1874.	1873.
ART. 2. — Routes appartenant à l'État.			
1 ^{re} classe. — Produits des barrières affermées et en régie.	"	"	"
2 ^e classe. — — — — —	5,850 "	5,250 80	5,000 84
TOTAUX. fr.	5,850 "	5,250 80	5,000 84

CHAPITRE III. — CAPITAUX ET REVENUS.

ART. 1^{er}. — Domaines — (Valeurs capitales.)

Prix de vente de biens immeubles. (Principal et intérêts.)	Lois des 27 mai 1837, 30 juin 1840, 3 juin 1841, 25 mars 1847, 8 juillet 1858, 26 mai 1859, 8 mai 1861, 25 mai 1863, 11 juin 1865, 18 juillet 1865, 14 septembre 1864, 14 août 1865, 4 juin 1866, 28 décembre 1867, 15 mai 1868, 27 mai 1868, 28 mai 1868, 2 octobre 1868, 31 mai 1870 et 2 octobre 1870	"	"	"
	Autres aliénations	36,844 85	2,092 20	805 13
	Loi du 14 juillet 1860	"	"	"
	— du 8 mai 1861	"	"	"
	— du 20 février 1871	"	"	"
	— du 28 juillet 1871	"	"	"
Produits	de successions en déshérence	120,661 41	66,645 49	42,526 67
	neis des épaves.	986 56	815 40	1,371 80
	de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concedés, messageries, etc., et non réclamés	6,542 80	4,459 84	4,572 70
Prix de vente d'objets mobiliers (catalogues, inventaires des archives, cartes géo- logiques, etc.		8,301 99	6,177 31	6,900 18
	provenant du Département des Finances	57,074 59	45,405 74	17,436 92
	— — — de la Guerre	149,964 55	140,582 05	152,583 74
	— — — de la Justice	25,517 71	10,338 35	48,760 64
	— — — des Travaux publics	60,286 39	94,745 56	58,888 69
	— — — de l'Intérieur	5,781 05	6,028 75	1,948 50
	— — — des Affaires Étrangères	"	468 50	"
Remboursement des ca- pitaux. {	du fonds de l'industrie	"	"	"
	de créances ordinaires	148,388 42	144,330 "	153,000 "
Rachat et transfert de rentes		1,965 79	269 30	232 24
Transaction en matière domaniale		"	"	"
Dommages-intérêts pour inexécution de convention. (Intérêts moratoires compris.)		20,526 59	21,216 40	99,992 63
Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)		250 "	539 67	420 "
Produits d'objets saisis et confisqués		3,180 12	8,152 45	14,729 52
Part du Trésor dans les biens possédés par indivis		5 70	6 15	5 70
Prix de vente de terrains provenant d'emprises. (Principal et intérêts.) {	Canaux et rivières	2,145 81	14,561 51	13,529 69
	Routes.	38,021 25	49,075 68	58,063 56
TOTAUX. fr.		694,812 90	623,291 44	620,866 11

POUR L'EXERCICE 1879.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1876.	1877. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
4,754 20	4,425 °	25,280 84	5,056 °	
4,754 20	4,425 °	25,280 84		
741,579 88	545,446 37	3,234,006 70	646,709 °	
741,570 88	545,446 37	3,234,006 70		

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1873.	1874.	1875.
Art. 2. — Forêts.			
Prix de vente			
de coupes de bois	665,048 42	620,261 77	760,810 87
de chablis, de bois de déblis et d'élagages	75,612 97	113,096 29	118,054 47
d'objets saisis et confisqués.	"	67 55	"
de glandée, panage, foin et herbages	5 012 "	5,451 "	11,005 "
Fermages			
des propriétés dépendantes des forêts	7,013 84	8,266 59	7,216 70
du droit { de chasse	6,875 77	9,750 11	12,479 44
de pêche (baux et licences)	5 "	185 87	522 75
Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	26,042 60	20,658 65	6,008 58
Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	15,824 82	17,850 06	17,604 07
Indemnités pour carbonisation	486 65	222 "	29 50
TOTAUX. fr	802,820 07	804,757 79	954,499 27

Art. 3. — Dépendances des chemins de fer.

Locations			
de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	11,417 02	12,746 70	12,250 25
de bâtiments.	9,248 47	9,641 29	16,815 03
de cafés-restaurants	"	"	"
d'herbages, d'oseraies, etc.	12,207 71	12,594 21	12,156 74
de vidanges	2,651 79	5,086 65	2,094 65
Argent non réclamé.	2,601 60	1,325 27	2,010 09
Aliénations d'immeubles provenant d'emprises (principal et intérêts)	2,425 48	11,229 65	71,573 50
Prix de vente			
de mobilier et matériel hors d'usage	70,141 25	14,957 71	6,882 40
d'objets non réclamés.	52,574 70	40,552 65	25,150 50
d'arbres, plantations, herbages, etc	5,551 80	8,926 "	10,011 80
Produits accessoires des lignes de la grande compagnie du Luxembourg	7,485 80	22,225 97	22,508 42
TOTAUX. fr	156,191 62	157,064 08	170,465 28

POUR L'EXERCICE 1879.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1876.	1877. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
1,054,557 60	909,798 .	4,500,452 73	901 987 .	
1,054,557 60	909,798 .	4,506,452 73		

214,938 57	155,101 44	840,758 99	168,152 .
214,938 57	155,101 44	840,758 99	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES		
	1875.	1874.	1873.
ART. 4. — Établissements et services régis par l'État.			
École militaire. — Pensions des élèves	85,417 20	89,555 81	107,074 48
École vétérinaire.	Pensions {	des élèves.	"
		d'animaux malades.	7,184 60
		produit des ventes d'objets divers	752 "
Bénéfices de la fonderie de canons	"	"	"
Abonnement	{	an <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,590 "
		au <i>Bulletin du Musée de l'industrie</i>	"
		au <i>Recueil spécial des brevets d'invention</i>	"
Produit du <i>Moniteur</i>	"	"	"
— du Jardin Botanique de Bruxelles	15,000 "	14,160 "	15,980 "
TOTAUX. fr.	119,725 80	125,016 46	145,055 05

ART. 5. — Produits divers et accidentels.				
Produits	des examens et visa des diplômes	24,007 56	27,009 09	26,441 57
	des diplômes des artistes vétérinaires.	"	720 "	"
	des brevets d'invention	158,490 "	155,020 "	171,020 "
	des jeux de Spa.	"	"	"
	du quart des salaires sur transcriptions	57,552 45	57,580 75	57,059 17
	de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France.	"	"	80 "
	des examens universitaires	118,857 18	120,205 52	126,897 04
Restitutions volontaires	857 50	56 18	51 20	
Indemnités pour remplacement	"	"	800 "	
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	1,075 98	1,780 16	450 98	
Parts non réclamées dans les amendes attribuées	4 75	1 58	"	
Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées.	8 52	35 07	61 76	
Excédant de droits d'encan sur les frais d'adjudication	127,596 74	149,928 15	117,910 96	
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	169 15	5,148 76	758 68	
Cautionnement judiciaires attribués à l'État	25 60	"	259 57	
TOTAUX. fr.	448,425 01	495,555 24	485,770 75	

POUR L'EXERCICE 1879.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>												
1876.	1877. (au 31 decemb.)	TOTAL.														
161,521 50	147,887 53	711,858 40	142,572 »	<p>On a elimine de cet article les produits suivants des ecoles de reforme de Ruysselede et de Beeracm .</p> <table style="margin-left: 20px;"> <tr><td>1873</td><td>169,074 13</td></tr> <tr><td>1874</td><td>55,072 97</td></tr> <tr><td>1875</td><td>13,783 99</td></tr> <tr><td>1876</td><td>»</td></tr> <tr><td>1877</td><td>»</td></tr> <tr><td>TOTAL.</td><td>fr 237,901 09</td></tr> </table>	1873	169,074 13	1874	55,072 97	1875	13,783 99	1876	»	1877	»	TOTAL.	fr 237,901 09
1873	169,074 13															
1874	55,072 97															
1875	13,783 99															
1876	»															
1877	»															
TOTAL.	fr 237,901 09															
161,521 50	147,887 53	711,858 40														

520,747 88	585,805 18	2,559,504 04	407,861 »
520,747 88	585,805 18	2,559,504 04	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1873.	1874.	1875.	
ART. 6. — Revenus des domaines.				
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemin de fer non compris)	156,598 27	157,049 25	159,980 50	
Fermages de chasse	2,852 67	2,551 49	2,462 67	
Génie militaire	Location de biens-fonds et de bâtiments.	61,125 18	73,803 65	58,055 54
	Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.	22,047 10	5,005 95	7,956 35
	Fermages de pêche et de chasse	4,889 08	4,720 68	4,901 65
Arrérages de rentes	1,254 99	1,288 12	1,218 01	
Redevances pour concession de prises d'eau	2,180 84	2,250 84	2,280 02	
Intérêts des capitaux	du fonds de l'industrie nationale	5,950 64	50,556 05	21,250 00
	de créances ordinaires	84,061 25	80,218 75	75,829 01
Produits	de la calamine.	"	"	"
	des sablières et mines (forêts exceptées).	4,894 17	7,990 78	2,440 88
Location des terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux	51,567 77	54,129 41	54,971 54
	Routes.	1,031 92	1,041 22	918 75
Ventes d'arbres, plantations, herbages, etc.	Rivières et canaux.	137,371 41	106,478 71	157,065 46
	Routes	557,646 60	500,770 22	550,052 05
Droits de pêche (rivières et canaux).	49,906 70	47,765 10	47,140 85	
TOTAUX. fr.	924,216 59	856,289 20	912,511 93	

CHAPITRE IV. — REMBOURSEMENTS.

ART. 1^{er}. — Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.

Débets des comptables	"	"	"
Actes de chargement de divers chefs.	1,216 88	109 96	14,671 08
TOTAUX. fr.	1,216 88	109 96	14,681 08

ART. 2. — Déficit des comptables.

Recouvrements	prélèvements sur les cautionnements.	5,266 77	9,702 88	5,748 75
	divers.	1,384 61	2,543 51	1,269 59
TOTAUX. fr.		4,651 38	12,046 42	7,018 14

POUR L'EXERCICE 1879.

PENDANT LES EXERCICES			MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1876.	1877. (au 31 décemb.)	TOTAL.		
1,068,587 25	778,257 07	4,554,862 02	906,972 •	
1,068,587 25	778,257 07	4,554,862 02		

4,088 •	1,665 58	22,651 50	4,530 •
4,088 •	1,665 58	22,651 50	

5,291 68	15,145 00	42,153 52	8,481 •
5,291 68	15,145 00	42,153 52	

ANNEXES AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET REVENUS.	RECETTES FAITES			
	1875.	1874.	1873.	
ART. 3. — Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.				
Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instance	205 57	114 86	440 17
	Frais de surveillance de bois appartenant	902,565 10	108,462 14	197,448 92
	{ aux communes et hospices			
	{ aux acquéreurs de bois domaniaux	"	"	"
	Remboursement et dégrèvement de contributions	26 79	61 59	465 57
	5 p. % sur recettes pour ordre (frais de régie)	6,956 53	3,302 65	6,874 48
	2 p. % sur les biens saisis (Hainaut, frais de garde)	"	"	"
	Remboursement de frais d'impression des procès-verbaux des coupes usagères	50 63	42 73	42 73
	Remboursement du prix de papier électoral	2,570 54	5,719 64	9,850 43
Retenues pour frais de perception de revenus provinciaux	"	"	"	
Remboursement des frais de perception dus par les sociétés de Mariemont et Bascoup	1,173 89	500 45	"	
Ministère de la Guerre. — Remboursement de prix de vente	1,285 15	"	"	
Ministère de la Justice.	Frais de justice.	120,110 81	150,065 15	125,014 51
	{ en matière criminelle et correctionnelle.			
	{ en matière de simple police			
{ militaire	1,116 14	887 52	794 24	
Frais d'entretien de mendiants	12,585 02	9,028 01	13,280 76	
Remboursement de subsides	"	"	"	
Ministère de l'Intérieur.	Frais de justice en matière de garde civique	6,067 40	7,785 17	9,599 90
	Remboursement du traitement du commissaire près des jeux de Spa	"	"	"
	Restitution de droits	"	"	6 10
Canal de la Campine. — Remboursement des frais de construction du colateur	"	"	"	
Ministère des Travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés	42,861 22	200,517 08	115,861 55
	Frais d'entretien de routes concédées	42,486 65	25,275 56	"
	Remboursements divers	5,252 62	1,661 79	521 14
	Construction de routes. — Expropriation de terrains. — Remboursement d'une consignation	"	"	"
	Remboursement des frais d'installation du service des postes	"	"	25,000 "
	Indemnités pour jouissance d'égouts	"	"	"
	Restitution de droits	"	"	2,916 49
	Remboursement pour travaux exécutés d'office aux passages d'eau, etc.	"	"	"
	Frais de relèvement de bateaux	"	"	"
	TOTAUX fr.	579,785 55	756,801 16	652,051 52

Ressources spéciales ou extraordinaires (*).

Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles. (Lois des 8 mai 1861, 4 juin 1866, 25 mars 1872.)	598,559 99	682,741 06	1,527,136 04
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes.	574,863 57	5,522,747 90	5,064,867 10
TOTAUX fr.	973,203 56	4,205,489 56	4,092,004 04

POUR L'EXERCICE 1879.

PENDANT LES EXERCICES				MOYENNE.	<i>Observations.</i>
1876.	1877. (au 31 decemb.)	TOTAL			
642,752 34	388,142 82	5,019,511 57	605,902 "		
642,753 34	388,142 82	5,019,511 57			

608,957 28	264,818 61	5,281,094 48	656,599 "
3,672,504 81	946,788 11	12,531,771 29	2,476,354 "
4,281,462 09	1,211,606 72	15,663,765 77	3,132,755 "

(*) Les previsions pour 1879 ont ete etablies par rubrique du chapitre special cree par la loi du 1^{er} juin 1874 (*Moniteur du 3*).

(56)

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1879.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette publique de l'exercice 1878 s'élevait à	fr. 74,783,815 47
Le projet de Budget de l'exercice 1879 présente, d'une part, des augmentations à concurrence de	4,620,601 50
	ENSEMBLE . . . fr. 79,406,416 97
et d'autre part, des diminutions de	307,065 »
	Il s'élève ainsi à fr. 79,099,351 97
soit fr. 4,313,336 50 de plus qu'en 1878.	

Cette augmentation provient principalement de l'exécution de diverses lois relatives à la reprise, par l'État, de lignes de chemins de fer et de l'extension d'un service d'ordre; elle ne constitue, relativement, qu'une faible charge nouvelle pour le Trésor, si l'on considère qu'elle est, en partie, compensée par un accroissement de recette prévu au Budget des Voies et Moyens.

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE, REDEVANCES, ANNUITÉS, ETC.

	DIFFÉRENCES POUR 1879	
	en plus.	en moins.
Art. 8. — Crédit demandé pour 1879	fr. 9,000,857 »	
Crédit alloué pour 1878	6,881,355 50	
	2,119,501 50	»
<p>Cette différence en plus représente les sommes nécessaires au paiement des intérêts et à l'amortissement, pendant l'année 1879 : 1° du capital de 18,067,500 francs, montant des titres de la dette à 4 p. % qui ont été délivrés depuis le 1^{er} novembre dernier aux deux sociétés de</p>		
A REPORTER.	fr. 2,119,501 50	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES POUR 1879

	en plus.	en moins.
REPORT . . . fr.	2,119,501 50	»

construction de chemins de fer (conventions du 31 janvier 1875 et du 1^{er} juin 1877), et de ceux qu'on présume aujourd'hui devoir encore être délivrés jusqu'au 31 octobre prochain *au delà des évaluations faites pour l'exercice 1878*;

2^o du capital de 33,400,000 francs, montant des paiements de même nature qu'on suppose devoir être faits pendant les périodes du 1^{er} novembre 1878 au 30 avril 1879. et du 1^{er} mai 1879 au 31 octobre suivant.

On comprend que les sommes à payer en litres à 4 % en exécution des deux conventions précitées, ne sont et ne peuvent être qu'approximativement indiquées; leur montant dépendra naturellement : 1^o du degré d'activité que les sociétés apporteront dans la présentation des projets et dans l'exécution des travaux; 2^o de l'importance des matériaux qui seront apportés à pied d'œuvre, et 3^o de la marche plus ou moins accélérée des expropriations de terrains.

Ainsi qu'on vient de le dire, l'augmentation demandée à l'article 8 se trouve compensée par une recette à peu près correspondante. Cette augmentation sera encore atténuée, en ce qui concerne l'exercice 1879, par les sommes plus ou moins importantes que les sociétés bonifieront au Trésor pour intérêts sur les paiements effectués depuis le 1^{er} jour du semestre courant jusqu'à la date de la délivrance des titres.

ART. 9. — Crédit demandé pour		
1879	fr. 11,867,488 »	
Crédit alloué pour 1878	9,819,488 »	
	2,048,000 »	»

Les lois du 9 juillet 1875 et du 17 juillet 1877, qui accordent des crédits spéciaux pour travaux d'utilité publique, autorisent, pour les couvrir, des émissions à concurrence d'un capital effectif de fr. 48,079,656 53 de titres de la dette publi-

A REPORTER . . . fr.	4,167,501 50	»
----------------------	--------------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES POUR 1879

en plus.	en moins.
REPORT . . . fr. 4,167,501 50	»

que, et provisoirement de bons du Trésor à des échéances dont la plus longue ne peut excéder cinq ans.

Le Gouvernement, n'ayant pas jugé d'abord le moment favorable pour recourir à l'emprunt, a émis, en vertu des lois précitées, des titres de la dette flottante à de courtes échéances et dans la limite des autorisations accordées; mais ultérieurement et par convention du 25 janvier 1878, il a négocié à des établissements financiers un capital nominal de 64 millions en dette à 3 p. %, dont le produit a servi, en partie, au remboursement de ces bons. La somme de 2,048,000 francs qui forme l'augmentation demandée à l'article 9, est destinée au paiement des intérêts et à l'amortissement de ce capital pendant l'année 1879.

La Législature sera saisie prochainement d'un projet de loi de crédits supplémentaires, parmi lesquels figurera le montant des intérêts acquittés pour les diverses émissions de bons du Trésor effectuées en 1877.

ART. 10. — Crédit alloué en		
1878 fr.	426,000	»
Crédit demandé pour 1879. . .	188,960	»

	»	237,040 »
--	---	-----------

En suite de la négociation de titres à 3 p. % dont il vient d'être parlé, tous les bons du Trésor émis postérieurement à ceux qui ont fait l'objet de la convention du 25 février 1875 ont été remboursés. Il ne reste plus en circulation qu'un capital de 10,650,000 francs qui sera réduit, au 1^{er} janvier 1879, à 4,724,000 francs. Le crédit de 188,960 francs demandé au projet de Budget représente les intérêts à 4 p. % de ce dernier capital dont le remboursement aura lieu pendant l'exercice 1879.

A REPORTER. . . fr.	4,167,501 50	237,040 »
---------------------	--------------	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

		DIFFÉRENCES POUR 1879	
		en plus	en moins.
		—	—
	REPORT. . . fr.	4,167,501 50	237,040 »
ART. 16. — Crédit demandé			
pour 1879	fr.	3,192,050 »	
Crédit alloué en 1878.		3,191,950 »	

		100 »	»
ART. 17. — Crédit alloué en			
1878	fr.	284,975 »	
Crédit demandé pour 1879		284,950 »	

		»	25 »

Ces légères différences en plus et en moins proviennent des calculs d'amortissement établis dans le tableau annexé au n° 17 des documents de la Chambre (année 1873) pour les titres de la grande Compagnie du Luxembourg.

ART. 18, L^a B. — Par l'article 53, § 2, de la convention-loi du 1^{er}/26 juin 1877, l'État, usant de la faculté que lui donnait l'article 48 de la convention du 25 avril 1870, a converti en annuités fixes la part revenant à la Société anonyme de construction ou à ses ayants droit, dans la partie des recettes brutes du réseau des Bassins houillers dépassant 18,000 francs par kilomètre.

Ainsi que le constate le projet de Budget de la Dette publique de l'exercice 1878 (session de 1877-1878, n° 5-II), l'annuité à payer par le Trésor en exécution de ladite convention du 1^{er}/26 juin 1877, s'élève à 3,080,668 francs dont la somme de fr. 1,971,627 52 c^s constituait, pour cet exercice, une charge ordinaire, et celle de fr. 1,109,040 18 c^s devait être considérée comme une charge extraordinaire et temporaire, compensée par une recette correspondante au Budget des Voies et Moyens.

Cette division de l'annuité totale étant, pour l'exercice 1879, modifiée conformément à la note

	A REPORTER. fr.	4,167,601 50	237,065 »
--	-------------------------	--------------	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFERENCES POUR 1879

en plus

en moins

REPORT.	fr. 4,167,601 50	237,068 »
-----------------	------------------	-----------

n° 4 du projet de Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1878 (session de 1877-1878, n° 5-1), le chiffre de la dette ordinaire a été augmenté de fr. 123,226 72 c^s et porté ainsi à fr. 2,094,834 24 c^s, tandis que le montant de la dette extraordinaire a été réduit de la même somme de fr. 123.226-72 c^s et fixé à fr. 983,813 76 c^s.

ART. 20. — Crédit alloué en		
1878	fr. 895,000 »	
Crédit demandé pour 1879 . .	825,000 »	
	<hr/>	» 70,000 »

Ce crédit, destiné au paiement du minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes, est réparti comme il suit :

Chemin de fer de la Flandre occi-		
dentale	fr. »	
» de l'Entre-Sambre-		
et-Meuse	130,000 »	
» de Manage à Wavre.	30,000 »	
» de Lierre à Turn-		
hout	50,000 »	
» de Lichtervelde à		
Furnes	150,000 »	
» de Tongres à Bilsen.	»	
» de Tongres à Glons.	10,000 »	
Ligne de Virton.	205,000 »	
» de Maeseyck.	100,000 »	
Canal de Bossuyt à Courtrai . .	190,000 »	
	<hr/>	
TOTAL	fr. 825,000 »	

Aucune augmentation n'est demandée pour les lignes de chemins de fer jouissant d'un minimum d'intérêt; la différence en moins de 70,000

A REPORTER.	fr. 4,167,601 50	307,068 »
---------------------	------------------	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	DIFFÉRENCES POUR 1879	
	en plus.	en moins.
REPORT.	fr. 4,167,601 50	307,065 »

francs que présente le projet de Budget de 1879 provient de la suppression de la somme de 10,000 francs qui était affectée au chemin de fer de Tongres à Bilsen, de la diminution de 10,000 francs opérée sur celui de l'Entre-Sambre-et-Meuse, et de celle de 30,000 francs sur la ligne de Maeseyck.

L'état formant l'annexe n° 11 du projet de Budget fait connaître les sommes payées du chef du minimum d'intérêt pendant les années 1870 à 1876.

ART. 21. — Crédit demandé pour			
1879	fr. 110,000 »		
Crédit alloué pour 1878.	105,000 »		
	7,000 »		»

Cette augmentation de 7,000 francs qui porte sur le littera a, n° 1 de l'article 22 (paiement des intérêts, amortissement, contrôle; etc., des diverses dettes), est nécessitée par les nouvelles émissions de titres à 4 et à 3 p. % qui ont donné lieu à l'augmentation des crédits portés aux articles 8 et 9.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

ART. 22. — Crédit demandé			
pour 1879	fr. 2,800,000 »		
Crédit alloué en 1878.	2,700,000 »		
	100,000 »		»

Les dépenses de l'exercice 1877 du chef de la rémunération en matière de milice paraissant s'élever à un peu plus de 2,800,000 francs, on a

	fr. 4,274,601 50	307,065 »
A REPORTER.		

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DIFFÉRENCES POUR 1879	
en plus.	en moins
REPORT. . . . fr. 4,274,601 50	307,065 »

jugé convenable de porter cette somme au projet de Budget de 1879.

ART. 25. — Crédit demandé		
pour 1879. fr. 8.224,000 »		
Crédit alloué en 1878. 7,993,000 »		
	231,000 »	»

Les explications suivantes justifient les différences en plus et en moins des sommes afférentes au paiement des pensions pendant l'année 1879.

Pensions militaires. — Le nombre de décès survenus en 1877 étant demeuré au-dessous de la moyenne des 5 années antérieures, et un nombre inusité d'officiers d'un rang supérieur ayant sollicité prématurément leur mise à la retraite pour cause d'infirmités, il est résulté de ces deux circonstances imprévues une insuffisance de crédit qui pèsera naturellement sur les années suivantes. C'est pour combler cette insuffisance que le crédit demandé pour 1879 a été augmenté.

Pensions de la marine militaire. — Une légère augmentation pour les pensions de cette nature est nécessitée par la prochaine mise à la retraite d'un officier actuellement en disponibilité.

Pensions civiles des Départements ministériels. — L'accroissement du nombre de pensions de toute nature du Département de l'Intérieur, conséquence forcée de l'extension des différentes branches de service ressortissant à ce Département, réclame une augmentation de 15,000 fr.

Outre les augmentations de 10,000 francs chacune présumées nécessaires, pendant l'année 1879, au service des pensions civiles du Département de la Guerre et de celles du Département des Finances, une augmentation assez importante

A REPORTER. . . . fr. 4,505,601 50	307,065 »
------------------------------------	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	DIFFÉRENCES POUR 1879	
	en plus	en moins
REPORT. fr.	4,505,601 50	307,065 »

(150,000 francs) est réclamée pour les pensions du Département des Travaux publics. L'accroissement de cette dépense, dont la nécessité se fait déjà sentir pour l'année 1878, continuera sans doute pendant l'année 1879; il s'explique par la mise à la retraite de plusieurs fonctionnaires âgés de plus de 65 ans, ainsi que par l'augmentation du personnel provenant de l'adjonction de l'administration de la marine et de la reprise, par l'État, de diverses lignes de chemins de fer.

La dépense que représentent ces diverses augmentations, ensemble de fr. 267,000 »
atténuée par les diminutions suivantes :

sur les pensions accordées avant 1850, de fr.	4,000 »	
sur les pensions civiles de	3,000 »	
sur les pensions du Département des Affaires Etrangères de .	32,000 »	
	<u>36,000 »</u>	
s'élève ainsi à fr.	<u>231,000 »</u>	

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS DES FONDS DE DÉPOT.

ART. 25. — Crédit de 1879. fr.	903,000 »	
Crédit alloué pour 1878 . . .	853,000 »	
	<u>50,000 »</u>	»
ART. 27. — Crédit de 1879. fr.	815,000 »	
» 1878 . . .	750,000 »	
	<u>65,000 »</u>	»
A REPORTER. fr.	4,620,601 50	307,065 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	DIFFÉRENCE POUR 1879	
	en plus.	en moins
REPORT.	fr. 4,620,601 50	307,065 »

Ces deux derniers crédits *non limitatifs* ont été modifiés afin de les mettre en rapport avec les dépenses présumées. L'augmentation de 445,000 francs qu'ils comportent et qui est occasionnée par l'extension du service des cautionnements et des consignations, est largement balancée par une augmentation de la recette correspondante portée au Budget des Voies et Moyens.

TOTAUX.	fr. 4,620,601 50	307,065 »
-----------------	------------------	-----------

En déduisant le montant des diminutions de celui des augmentations, celui-ci dépasse le premier de la somme de fr.

4,313,536 50

indiquée en tête de la présente note préliminaire.

Le tableau ci-après, faisant suite à ceux qui ont été publiés les années précédentes, indique le montant du fonds d'amortissement afférent à l'année 1876-1877 pour les dettes à 3, 4 et 4 1/2 p. o/o, les capitaux rachetés au moyen de ce fonds, ainsi que les sommes provenant des fonds d'amortissement disponibles, qui, n'ayant pu être employées à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, sont demeurées acquises au Trésor.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CATÉGORIES de DETTES.	SEMESTRES d'AMORTISSEMENT échus le 1 ^{er}	FONDS D'AMORTISSEMENT.			RACHATS EFFECTUÉS.		SOMMES provenant des fonds d'amor- tissement non employées et qui ont été versées au Trésor.	Observations.
		DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	TOTAL.	CAPITAUX NOMINAUX rachetés.	SOMMES EFFECTIVES employées aux rachats.		
5 p. 0/0	nov. 1876.	285,085 »	»	285,085 »	369,562 77	285,085 »	»	
	mai 1877.	306,859 »	4,776 »	311,635 »	408,810 88	311,635 »	»	
4 p. 0/0	nov. 1876.	127,500 »	18,972 »	146,472 »	144,953 69	146,472 »	»	
	mai 1877.	144,608 75	21,870 »	166,478 75	166,468 56	166,478 75	»	
4 1/2 p. 0/0 1 ^{re} sér.	nov. 1876.	138,660 46	2,250 »	140,910 46	»	»	140,910 46	
	mai 1877.	138,660 45	2,250 »	140,910 45	»	»	140,910 45	
— 2 ^e sér.	nov. 1876.	168,771 25	575 75	169,345 »	»	»	169,345 »	
	mai 1877.	168,771 25	575 75	169,345 »	»	»	169,345 »	
— 3 ^e sér.	nov. 1876.	355,642 25	3,870 »	357,512 25	»	»	357,512 25	
	mai 1877.	355,642 25	3,870 »	357,512 25	»	»	357,512 25	
— 4 ^e sér.	nov. 1876.	164,758 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
	mai 1877.	164,758 50	1,102 50	165,841 »	»	»	165,841 »	
— 5 ^e sér.	nov. 1876.	146,452 50	»	146,452 50	»	»	146,452 50	
	mai 1877.	146,452 50	»	146,452 50	»	»	146,452 50	
— 6 ^e sér.	nov. 1876.	194,090 25	1,502 75	195,593 »	»	»	195,593 »	
	mai 1877.	194,090 25	1,502 75	195,593 »	»	»	195,593 »	
		3,194,763 16	65,816 »	3,258,579 16	1,089,775 90	907,670 75	2,350,908 41	
TOTAL ÉGAL. . . fr.						3,258,579 16		

Enfin, le tableau d'autre part fait connaître, par chapitre, les différences en charges ordinaires et extraordinaires, entre le Budget de 1879 et celui de l'exercice précédent.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS AGCORDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1879.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1879.					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
								EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.		
I.	Service de la dette proprement dite	60,303,214 91	1,530,600 56	61,833,815 47	64,531,018 15	1,170,333 84	65,707,351 97	4,927,803 22	"	"	300,206 72	3,967,336 50	"
II.	Rémunérations	10,661,000 "	632,000 "	11,293,000 "	10,996,000 "	628,000 "	11,624,000 "	535,000 "	"	"	4,000 "	551,000 "	"
III.	Fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations .	1,053,000 "	"	1,053,000 "	1,768,000 "	"	1,768,000 "	115,000 "	"	"	"	115,000 "	"
	TOTAUX. . . fr.	72,617,214 91	2,168,600 56	74,785,815 47	77,295,018 15	1,804,333 84	79,099,351 97	4,677,803 22	"	"	364,206 72	4,313,536 50	"
								EN PLUS : fr. 4,677,803 22			EN MOINS : fr. 364,206 72		
								AUGMENTATION sur l'ensemble du Budget. fr.				4,313,536 50	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique, pour l'exercice 1879, est fixé à la somme de *soixante-dix-neuf millions quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent cinquante et un francs quatre-vingt-dix-sept centimes* (fr. 79,099,551 97 c*), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1878.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(70)

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.				
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.			
	SOMMES AFFECTÉES au service					
		des Intérêts.	de l'amortissement	Total par dette.		
	CHAPITRE I^{er}.					
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
	1^{re} SECTION					
	<i>Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	Dette à 2 1/2 p. %/o.	5,498,900 78	»	5,498,900 78	5,498,900 78	»
2	Dette à 4 1/2 p. %/o, 2 ^{me} série	5,057,882 50	357,542 50	5,375,425 »	5,375,425 »	»
5	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo.	»	»	»	80,598 14	»
4	Rentes viagères et anciens traitements d'attente	»	»	»	»	1,560 08
	2^{me} SECTION.					
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>					
5	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	»	»	»	105,820 10	»
6	Rachat des droits de fanal	»	»	»	21,164 02	»
	5^{me} SECTION					
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
	§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.					
7	Dettes à 4 1/2 p. %/o, 1 ^{re} , 5 ^{me} , 4 ^{me} , 5 ^{me} et 6 ^{me} séries.	17,980,570 20	1,995,618 91	19,956,189 11	19,956,189 11	»
8	Dette à 4 p. %/o.	8,074,984 »	925,875 »	9,000,857 »	9,000,857 »	»
9	Dette à 3 p. %/o.	11,125,770 »	741,718 »	11,867,488 »	11,867,488 »	»
10	Intérêts de la dette flottante	»	»	»	»	188,960 »
	TOTAUX.fr.	45,698,197 48	4,000,752 41	49,698,949 89		
				A REPORTER. . . .fr.	49,006,532 15	190,520 08

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	49,006,532 15	190,520 08	
	§ 2. Annuités diverses.			
11	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 "	"	
12	Rente constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage	672,350 "	"	
15	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à à la frontière Grand-Ducale.	500,000 "	"	
14	Huitième annuité pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvé par la loi du 5 juin suivant.	612,000 "	"	
15	Annuité à servir jusqu'en 1920 inclusivement, pour le service des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg	599,845 "	"	
16	Annuité à servir jusqu'en 1934 inclusivement, pour le service des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie	5,192,050 "	"	
17	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la même Compagnie.	284,950 "	"	
18	<i>A</i> Annuité de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieu- rement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 35, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877)	5,591,160 "	"	
	<i>B</i> Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 35, § 2, et art. 37 combinés de la même convention	2,094,854 24	985,813 76	65,707,351 97
	§ 3. Autres charges.			
19	Rente annuelle à 3 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires	42,287 74	"	
20	Minimum d'intérêt garanti par l'État Loi du 20 décembre 1851 et lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif, les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à con- currence des engagements résultant de ces lois)	825,000 "	"	
	<i>A. Frais relatifs au service :</i>			
	1 ^o Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.) 96,500 "			
21	2 ^o Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie. 6,000 "	110,000 "	"	
	<i>B. Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conven- tions. 7,500 "</i>			
	A REPORTER. fr.	64,531,018 15	1,170,333 84	

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	64,531,018 13	1,170,533 84	65,707,551 97
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.			
22	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	2,800,000 »	•	11,024,000 •
23	Pensions diverses	8,190,000 »	28,000 »	
24	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. . (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances).	•	600,000 »	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DE FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENT OU DE CONSIGNATIONS.			
25	a. Intérêts à 4 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 900,000 »	905,000 »	•	1,768,000 •
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000 »	•	•	
26	Intérêts à 4 p. % des cautionnements des remplaçants dans la mi- lice nationale	50,000 »	•	
27	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations	815,000 »	•	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
	TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. fr.	77,205,018 13	1,804,533 84	79,099,551 97

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1878.

PAR LE ROI:
Le Ministre des Finances,
J. MALOU.

LÉOPOLD.

(74)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1879.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 ^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	a	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1879 et au 1 ^{er} janvier 1880).	5,498,990 78	"	5,498,990 78
2	a	Intérêts du capital de 67,508,500 francs, à 4½ p. %, 2 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de l'emprunt autorisé par la loi du 22 mars 1844, pour le rachat d'un capital de 169,512,000 francs de dette à 2½ p. % (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1879)	5,057,882 50	"	5,057,882 50
	b.	Dotations de l'amortissement: ½ p. % de 67,508,500 francs (1) (mêmes semestres) a).	"	337,542 50	5,375,425 "
5	a	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1879)	"	"	"
4	a.	Rentes viagères	"	"	"
	b.	Anciens traitements d'attente	"	"	"
2 ^{me} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842.</i>					
5	a	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité)	"	"	"
6	a	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	"	"	"
3 ^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
7	a.	Intérêts du capital de fr. 55,464,182 22 c, à 4½ p. %, 1 ^{re} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant de l'exécution de la loi du 21 mars 1844 (conversion du capital non amorti des emprunts à 5 p. %: 1 ^o de 100,800,000 francs, de 1852; 2 ^o de 700,000 florins (fr. 1,481,481 48 c), de 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers. — Consolidation de 10 millions de bons du Trésor). (Semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1879)	2,495,888 20	"	2,495,888 20
	b.	Dotations de l'amortissement: ½ p. % du capital précité de 55,464,182 fr. 22 c (1) (mêmes semestres) b)	"	277,320 91	2,773,209 11
	a.	Intérêts du capital de 141,456,900 francs, à 4½ p. %, 3 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 de la dette résultant de l'exécution des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (conversion du capital non amorti des emprunts à 5 p. %: 1 ^o de 86,940,000 francs, de 1840; 2 ^o de fr. 28,621,718 40 c, de 1842; 3 ^o de 57,515,940 francs, de 1848. — Consolidation de 15 millions de bons du Trésor). (Semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1879.)	6,565,560 50	"	6,565,560 50
	b.	Dotations de l'amortissement: ½ p. % du capital précité de 141,456,900 francs (1) (mêmes semestres) c)	"	707,284 50	7,072,845 "
A REPORTER.			17,598,521 98	1,322,147 91	18,720,469 89
(1) Article 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 164.)					

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,498,090 78	"	5,498,090 78	5,498,090 78	"	"	
3,575,425 "	"	3,575,425 "	3,575,425 "	"	"	a) Annexe n° 1.
80,508 14	"	80,508 14	80,508 14	"	"	
"	200 24	1,560 08	1,560 08	"	"	
"	1,260 84					
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"	
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"	
0,081,098 04	1,560 08	0,083,558 12	0,083,558 12	"	"	b) Annexe n° 2. c) Annexe n° 3.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
		REPORT. fr.	17,598,321 08	1,522,147 91	18,720,469 89
7 (suite)	3°	a. Intérêts du capital de 65,895,400 francs, à 4 ½ p. %, 4 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, de la dette résultant : 1° de la conversion du capital non amorti de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, de 1852, décrétée par la loi du 28 mai 1858, et 2° de l'emprunt de 45 millions pour travaux publics et travaux de défense, autorisé par la loi du 8 septembre 1859 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1879)	2,965,295	"	3,204,770 "
		b. Dotation de l'amortissement : ½ p. % du capital de 65,895,400 fr. (1) (mêmes semestres d)	"	529,477	
7 (suite)	4°	a. Intérêts du capital de 58,581,000 francs, à 4 ½ p. %, 5 ^{me} série, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt de 59,525,000 francs, autorisé par la loi du 28 mai 1865. (Travaux publics.) (Semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1879)	2,656,145	"	2,929,050 "
		b. Dotation de l'amortissement : ½ p. % du capital de 58,581,000 fr. (2) (mêmes semestres e)	"	292,905	
8	5°	a. Intérêts de la dette de 77,726,500 francs, à 4 ½ p. %, 6 ^{me} série, provenant : 1° du capital de 60,862,800 francs, restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870, de l'emprunt de 58,540,000 francs, décrété par la loi du 10 juin 1867 et de l'émission de titres (2,450,000 francs) autorisée par la loi du 50 juin 1869 (travaux publics et rachat des embranchements du canal de Charleroi); 2° du capital de 1,000,000 de francs négocié en vertu de la loi du 7 juin 1870 (rachat du Jardin Botanique de Bruxelles); 3° d'un capital de 15,863,500 francs, formant approximativement le prix du matériel de la Société des Bassins houillers, repris par l'Etat, et le montant du remboursement des avances pour complément d'installations, etc. (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1879)	5,497,685 50	"	5,886,515 "
		b. Dotation de l'amortissement : ½ p. % du capital précité de 77,726,500 francs (3) (mêmes semestres f)	"	388,651 50	
8	6°	a. Intérêts à 4 p. %, de l'emprunt de 51,000,000 de francs autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (travaux publics), et des capitaux émis ou à émettre jusqu'au 31 octobre 1870 en vertu de l'arrêté royal du 9 septembre 1876 pris en exécution de la loi du 27 mai précédent, et des lois du 19 décembre 1876, du 25 juin 1877 et du 26 du même mois. (Reprise par l'Etat de lignes de chemin de fer.) Semestre au 1 ^{er} mai 1870, sur 192,624,600 fr. (*) 5,852,492 " Semestre au 1 ^{er} nov. 1879, sur 211,124,600 fr. (*) 4,222,492 "	8,074,984 "	"	9,000,857 "
		b. Dotation de l'amortissement g) : Semestre au 1 ^{er} mai 1879, ¼ p. % de 177,724,600 fr. 444,511 50 Semestre au 1 ^{er} nov. 1879, ¼ p. % de 192,624,600 fr. 481,561 50		"	
9	7°	a. Intérêts de la dette de 570,850,000 francs à 5 p. %, provenant : 1° de l'emprunt de 506,850,000 fr. (240 millions de francs effectifs), émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et de lois subséquentes. (Travaux publics, etc., à concurrence d'une somme effective de 177,050,000 francs, et rachat par l'Etat des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, 62,950,000 francs effectifs; 2° d'un capital nominal de 64,000,000 de francs négocié, par convention du 25 janvier 1878, en vertu des lois du 9 juillet 1875 et du 17 juillet 1877 (travaux publics) (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1879)	11,125,770	"	11,867,488 "
		b. Dotation de l'amortissement : 20 c ^e p. % du capital de 570,850,000 francs (mêmes semestres h)	"	741,718	
		TOTAUX.	45,698,197 48	4,000,752 41	49,698,949 89
10	a	Intérêts, échéant en 1879, du capital restant en circulation des bons du Trésor émis en 1875 i)			

(1) Art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 164).
 (2) Arrêté royal du 31 octobre 1870 (Moniteur n° 312), pris en conformité de la loi du 12 juin 1869.
 A REPORTER. fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.																												
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																													
9,081,998 04	1,560 08	9,085,558 12	9,083,558 12	"	"																													
19,956,189 11	"	19,956,189 11	19,956,189 11	"	"	d) Annexe n° 4. e) Annexe n° 5. f) Annexe n° 6.																												
9,000,857 "	"	9,000,857 "	6,881,355 50	2,119,501 50	"	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">SEMESTRES AU :</th> <th colspan="2">CAPITAUX.</th> </tr> <tr> <th>1^{er} mai 1879.</th> <th>1^{er} nov. 1879.</th> <th>1^{er} mai 1879.</th> <th>1^{er} nov. 1879.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>51,000,000</td> <td>51,000,000</td> <td>51,000,000</td> <td>51,000,000</td> </tr> <tr> <td>82,580,000</td> <td>82,580,000</td> <td>82,580,000</td> <td>82,580,000</td> </tr> <tr> <td>6,727,000</td> <td>6,727,000</td> <td>6,727,000</td> <td>6,727,000</td> </tr> <tr> <td>82,327,000</td> <td>100,847,000</td> <td>82,327,000</td> <td>100,847,000</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>102,684,000</td> <td>211,124,000</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Emprunt de 1871 Capitalisation de l'annuité de rachat de la concession de Dendre-et-Waes, réduite de 5 1/2 p. o/o, soit de fr. 131,094 70 et représentant un capital de 3,038,000. Idem, de Pepinster à Spa, réduite de 5 1/2 p. o/o, soit de 16,820 francs représentant un capital de 391,000 francs. Reprise de lignes de chemins de fer, déduction faite des 13 p. o/o stipu- lés à l'art. 5 de la convention-loi des 15 novembre et 19 décembre 1876 . . .</p> <p>TOTAUX SOUS PA.</p>	SEMESTRES AU :		CAPITAUX.		1 ^{er} mai 1879.	1 ^{er} nov. 1879.	1 ^{er} mai 1879.	1 ^{er} nov. 1879.	51,000,000	51,000,000	51,000,000	51,000,000	82,580,000	82,580,000	82,580,000	82,580,000	6,727,000	6,727,000	6,727,000	6,727,000	82,327,000	100,847,000	82,327,000	100,847,000			102,684,000	211,124,000
SEMESTRES AU :		CAPITAUX.																																
1 ^{er} mai 1879.	1 ^{er} nov. 1879.	1 ^{er} mai 1879.	1 ^{er} nov. 1879.																															
51,000,000	51,000,000	51,000,000	51,000,000																															
82,580,000	82,580,000	82,580,000	82,580,000																															
6,727,000	6,727,000	6,727,000	6,727,000																															
82,327,000	100,847,000	82,327,000	100,847,000																															
		102,684,000	211,124,000																															
11,867,488 "	"	11,867,488 "	9,819,488 "	2,048,000 "	"	g) Annexe n° 7.																												
"	188,960 "	188,960 "	426,000 "	"	237,040 "	h) Annexe n° 8.																												
49,900,532 15	100,520 08	50,097,052 23	46,160,590 73	4,167,501 50	237,040 "	i) Annexe n° 9.																												

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		§ 2. Annuités diverses.
11	"	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles. en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1879 et au 1 ^{er} janvier 1880)
12	"	Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manège, faite à l'État par la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858
15	"	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale
14	"	Huitième annuité (calculée à 4 ½ p. % sur un capital de 15,600,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris en exécution de l'article 10 de la Convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant
15	"	Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la Grande Compagnie du Luxembourg (Convention du 31 janvier 1875, approuvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75) j)
16	"	Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie j)
17	"	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie j)
18	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre due sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} de la convention du 1 ^{er} juin 1877).
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.)
		§ 3. Autres charges.
19	"	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,654 96 c ^t accordé en vertu de la loi du 2 avril 1873, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1878 au 12 avril 1879)
20	"	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) k).
	a.	Frais relatifs au service :
21		1° Des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, etc.) 96,500 *
		2° Des titres de la caisse d'annuités dues par l'État et visés par la Trésorerie en exécution de la Convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant. 6,000 *
	b.	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions 7,500 *
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
49,908,552 15	100,520 08	50,007,052 23	46,166,590 73	4,167,501 50	237,040 »	
300,000 »	»	300,000 »	300,000 »	»	»	
672,350 »	»	672,350 »	672,350 »	»	»	
500,000 »	»	500,000 »	500,000 »	»	»	
612,000 »	»	612,000 »	612,000 »	»	»	
599,845 »	»	599,845 »	599,845 »	»	»	
3,102,050 »	»	3,102,050 »	3,191,050 »	100 »	»	} j) Annexe n° 10.
284,050 »	»	284,950 »	284,975 »	»	25 »	
5,501,169 »	»	8,471,837 »	8,471,837 »	»	»	
2,094,854 24	985,813 76					
42,287 74	»	42,287 74	42,287 74	»	»	
825,000 »	»	825,000 »	895,000 »	»	70,000 »	k) Annexe n° 11
110,000 »	»	110,000 »	105,000 »	7,000 »	»	
64,551,018 15	1,176,355 84	65,707,351 97	61,859,815 47	4,174,601 50	307,065 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				3,867,536 50		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinaires.	extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE II.				
RÉMUNÉRATIONS.				
22	"	Rémunération en matière de milice. (<i>Crédit non limitatif</i>)	"	"
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1830	"	7,000 "
	b.	— civiles	"	19,000 "
	c.	— militaires	5,750,000 "	"
	d.	— de l'ordre de Léopold.	31,000 "	"
	e.	Marine. — Pensions militaires	37,000 "	"
	f.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	1,000 "
	g.	Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	1,000 "
Pensions civiles des divers Départements.				
23	h.	Affaires Etrangères	80,000 "	"
	i.	Justice	699,000 "	"
	j.	Intérieur.	475,000 "	"
	k.	Travaux publics	700,000 "	"
	l.	Guerre	90,000 "	"
	m.	Finances.	1,970,000 "	"
	n.	Cour des comptes	26,000 "	"
	o.	Pensions ecclésiastiques.	552,000 "	"
	p.	Arriérés de pensions de toute nature	6,000 "	"
			8,196,000 "	28,000 "
24	"	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances)		
TOTAL DU CHAPITRE II.			fr.	
CHAPITRE III.				
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.				
25	a.	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	900,000 "	
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos	5,000 "	
26	"	Intérêts à 4 p. %, des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale		
27	"	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III.			fr.	

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,800,000 »	»	2,800,000 »	2,700,000 »	100,000 »	»	
8,196,000 »	28,000 »	8,224,000 » D)				
			8,503,000 »	251,000 »	»	1) Annexe n° 12.
»	600,000 »	600,000 »				
10,996,000 »	628,000 »	11,624,000 »	11,293,000 »	331,000 »	»	

905,000 »	»	905,000 »	855,000 »	50,000 »	»
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»
815,000 »	»	815,000 »	750,000 »	65,000 »	»
1,768,000 »	»	1,768,000 »	1,655,000 »	115,000 »	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	70 à 81	Service de la dette proprement dite
II.	82	Rémunérations
III.	<i>Id.</i>	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
		TOTAUX. fr

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
64,531,018 13	1,176,333 84	65,707,351 97	61,839,815 47	3,867,536 50	»	
10,906,000 »	628,000 »	11,624,000 »	11,293,000 »	331,000 »	»	
1,768,000 »	»	1,768,000 »	1,653,000 »	115,000 »	»	
77,205,018 13	1,804,333 84	79,099,351 97	74,785,815 47	4,313,536 50	»	

(86)

ANNEXES
AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1879.

ANNEXE N° 1.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

(2^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1877.

Semestre au 1^{er} mai 1877.

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	168,771 25	
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 25,500 francs	573 75	169,345 »

Semestre au 1^{er} novembre 1877.

Dotation : 1/4 p. % de 67,508,500 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	168,771 25	
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 25,500 francs	573 75	169,345 »
TOTAL. fr.		338,690 »

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1877.

Capital primitif de l'emprunt fr:	84,656,000 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures.	17,173,000 »
RESTANT DU CAPITAL. fr.	67,483,000 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 2.

DETTE DE 95,442,832 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

(1^{re} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1877.*Semestre au 1^{er} mai 1877.*

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^t , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	138,660 45	} 140,910 45
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) 2 1/4 p. % de 100,000 francs	2,250 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1877.

Dotation : 1/4 p. % de fr. 55,464,182 22 c ^t , montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	158,660 46	} 140,910 46
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 100,000 francs	2,250 »	
TOTAL. fr.		<u>281,820 91</u>

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1877, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1844.

Capital primitif de la dette fr.	95,442,832 »
Dont il a été amorti :	
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	40,078,649 78
RESTANT DU CAPITAL. fr.	<u>55,364,182 92</u>

POUR L'EXERCICE 1879.

ANNEXE N° 5.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1855

(5^{me} SERIE)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1877*Semestre au 1^{er} mai 1877.*

Dotation : 1/4 p. % de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) fr.	555,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 172,000 francs	3,870 »	

Semestre au 1^{er} novembre 1877.

Dotation : 1/4 p. % de 141,456,900 francs, montant du capital de la dette restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869.) fr.	555,642 25	} 357,512 25
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. % de 172,000 francs	3,870 »	
TOTAL fr.		<u>715,024 50</u>

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1877, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1855.

Capital primitif de la dette fr. 157,615,300 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures 16,330,400 »RESTANT DU CAPITAL fr. 141,284,900 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 4.

Dette de 24,582,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et
Emprunt de 45,000,000 de francs, ensemble 69,582,000 francs,

A 4 1/2 POUR CENT.

(4^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1877.

Semestre au 1^{er} mai 1877.

Dotation : 1/4 p. 0/0 de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869) . . . fr.	164,738 50	} 165,841 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. 0/0 de 49,000 francs . . .	1,102 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1877.

Dotation : 1/4 p. 0/0 de 65,895,400 francs, montant du capital de la dette et de l'emprunt réunis, restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869 (art. 2 de la loi du 12 juin 1869). . . . fr.	164,738 50	} 165,841 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} mai 1869 : 2 1/4 p. 0/0 de 49,000 francs	1,102 50	
TOTAL. fr.		<u>331,682 »</u>

Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1877.

Capitaux primitifs. fr. 69,582,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1870 et jouissances antérieures 3,535,600 »

RESTANT DES CAPITAUX. fr. 65,846,400 »

POUR L'EXERCICE 1879.

ANNEXE N° 5.

EMPRUNT DE 59,325,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

(5^me SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1877*Semestre au 1^{er} mai 1877.*

Dotation : 1/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris conformément à l'article 2 de la loi du 12 juin 1869). fr.	146,452 50
---	------------

Semestre au 1^{er} novembre 1877.

Dotation : 1/4 p. % de 58,581,000 francs, montant du capital de l'emprunt restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870 fr.	146,452 50
TOTAL. fr.	<u>292,905 »</u>

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1877.

Capital primitif de l'emprunt fr.	59,325,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1870 et jouissances antérieures	<u>744,000 »</u>
--	------------------

RESTANT DU CAPITAL. fr.	<u>58,581,000 »</u>
---------------------------------	---------------------

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 6.

EMPRUNT ET DETTES

A 4 1/2 POUR CENT RÉUNIS.

(6^{me} SÉRIE.)

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1877*Semestre au 1^{er} mai 1877.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,656,100 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de la loi du 12 juin 1869) fr.	194,090 25	} 195,593 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 57,900 francs.	1,302 75	

Semestre au 1^{er} novembre 1877.

Dotation : 1/4 p. % du capital de 77,656,100 francs (arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en conformité de la loi du 12 juin 1869) fr.	194,090 25	} 195,593 »
Intérêt du capital amorti depuis le 1 ^{er} novembre 1870 (nouveau régime d'amortissement) : 2 1/4 p. % de 57,900 francs.	1,302 75	
TOTAL. fr.	390,786	»

Situation de l'emprunt et des dettes réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1877.

Capitaux primitifs fr. 77,763,500 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1870 185,100 »

RESTANT DES CAPITAUX. fr. 77,578,200 »

POUR L'EXERCICE 1879.

ANNEXE N^o 7.

EMPRUNT DE 51,000,000 DE FRANCS (DE 1871)

et un capital de 86,371,500 francs, émis au 1^{er} novembre 1877 en vertu de la loi du 27 mai 1876 et de l'arrêté royal du 9 septembre suivant, ainsi que des lois des 19 décembre 1876, 25 et 26 juin 1877, ensemble 137,371,500 francs.

A 4 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1877.*Semestre au 1^{er} mai 1877.*

Dotation : 1/4 p. % sur un capital de 57,843,500 francs. fr. 144,608 75	}	166,478 75
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,095,500 francs. 21,870 »		

Semestre au 1^{er} novembre 1877.

Dotation : 1/4 p. % sur un capital de 123,435,800 francs, fr. 308,589 50	}	535,789 50
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 1,260,000 francs 25,200 »		
TOTAL. fr.		<u>500,268 25</u>

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1877, de l'emprunt et des dettes qui y ont été ajoutées.

Capitaux primitifs fr. 137,371,500 »
Dont il a été amorti :
Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1877 et jouissances antérieures <u>1,260,000 »</u>
RESTANT DU CAPITAL. <u>fr. 136,111,500 »</u>

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N^o 8.

EMPRUNT DE 306,859,000 FRANCS,

A 3 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1877.*Semestre au 1^{er} mai 1877.*

Dotation : 10 c ^e p. % de 306,859,000 francs, montant du capital de l'emprunt fr.	506,859	»	} 311,635	»
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 318,400 francs	4,776	»		

Semestre au 1^{er} novembre 1877.

Dotation : 10 p. % de 306,859,000 francs, montant du capital de l'emprunt fr.	306,859	»	} 518,535	»
Intérêts du capital amorti : 1 1/2 p. % de 778,400 francs	11,676	»		
TOTAL fr.	630,170	»		

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1877.

Capital primitif fr.	306,859,000	»
Dont il a été amorti avec jouissances des 1 ^{er} novembre 1876 et 1 ^{er} mai 1877.	778,400	»
RESTANT DU CAPITAL fr.	306,080,600	»

POUR L'EXERCICE 1879.

ANNEXE N° 9.

BONS DU TRÉSOR,

A 4 POUR 0/0 L'AN,

ÉMIS EN VERTU DE LA CONVENTION DU 25 FÉVRIER 1875.

Capital des Bons émis	fr.	25,000,000	»
Bons remboursés <i>par anticipation</i> en 1878	fr.	5,550,000	»
— en 1877, aux dates d'échéances ⁽¹⁾		8,800,000	»
		<hr/>	
ENSEMBLE	fr.	14,350,000	»
Bons échéant en 1878 :			
1° Au 15 mars	fr.	2,533,000	»
2° Au 15 juin		2,315,000	»
3° Au 15 octobre		1,278,000	»
		<hr/>	
TOTAL	fr.	20,276,000	»
Capital des Bons restant en circulation au 1 ^{er} janvier 1879.	fr.	<hr/>	4,724,000
		<hr/>	»

⁽¹⁾ Moins 2,000 francs qui restent encore à rentrer des bons échus le 15 mars 1877.

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 10.

TITRES ÉMIS PAR LA GRANDE COMPAGNIE DU LUXEMBOURG.

Fonds d'amortissement de l'année 1877.

	NOMBRE de titres à rembourser	TAUX de remboursement par titre.	TOTAL. par catégorie de titres.
Obligations de 100 francs	600	125	75,000 »
— 500 —	526	625	328,750 »
Actions privilégiées de 500 francs	24	600	14,400 »
Montant du fonds d'amortissement. fr.			418,150 »

Situation de l'amortissement au 31 décembre 1877.

	NOMBRE DE TITRES.			
	OBLIGATIONS		ACTIONS privilégiées	ACTIONS ordinaires
	de 100 francs de capital.	de 500 francs de capital.	de 500 francs de capital.	de 500 francs de capital.
Titres émis par la Société	115,592	120,000	11,000	114,460
— remboursés par la Société	6,268	3,535	91	»
Titres restant en circulation au 1 ^{er} janvier 1875 . .	107,124	116,465	10,909	(¹) 114,460
Titres sortis aux tirages au sort effectués pour l'amor- tissement des années 1875 à 1877.	2,780	2,457	110	
Titres restant à amortir au 1 ^{er} janvier 1878.	104,344	114,028	10,799	

Il en résulte que les titres remboursés ou à rembourser par suite des tirages au sort des années 1875 à 1877 s'élèvent, d'après le taux indiqué plus haut, à fr. 1,936,625 »
et que le montant des remboursements à effectuer pour les titres restant en circulation au 1^{er} janvier 1878, est de fr. 90,789,900 »

(¹) Ces 114,460 actions ordinaires ont été remboursées par le Trésor, à raison de 500 francs par action, avec bonification d'une somme de 10 francs pour intérêts échus. (Décision ministérielle du 16 mars 1875, prise en exécution de l'article IV de la Convention du 31 janvier de la même année. *Moniteur* n° 755)

*État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851
et de lois subséquentes, pendant les années 1871 à 1876.*

	ANNÉES					
	1871.	1872.	1873.	1874	1875.	1876.
la Flandre occidentale	30,921 31	51,703 50	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
l'Entre-Sambre-et-Meuse	151,770 07	150,515 35	151,354 50	140,337 72	138,194 09	134,447 14
Manage à Wavre	135,235 26	100,286 15	33,309 73	30,966 57	35,967 19	20,760 20
Lierre à Turnhout	92,173 07	71,069 85	66,838 48	66,687 05	50,274 "	43,570 63
Lichtervelde à Furnes	127,130 40	200,000 "	119,199 58	141,374 40	110,277 85	(¹)
Tongres à Bilsen	37,987 16	(²)	(³)	(³)	(³)	(³)
— à Ans	2,614 74	4,189 00	(¹)	15,635 38	(¹)	(¹)
Liège vers le chemin de fer du Grand-Luxembourg par la vallée de l'Ourthe	450,000 "	(⁴)450,000 "	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
Spa vers le Grand-Duché de Luxembourg	350,000 "	(⁵)247,677 50	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
Bastogne	70,000 "	(⁶)70,000 "	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
Virton	"	"	122,208 04	204,614 39	204,614 39	204,614 39
Maeseyck	"	"	"	124,951 50	140,762 85	150,000 "
Canal de Bossuyt à Courtrai	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "
TOTAUX fr.	1,647,333 10	1,352,101 46	692,910 35	924,747 05	889,090 95	753,401 36

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû du chef de la garantie d'intérêt.

(²) Aucun compte n'a été fourni par ces sociétés pour l'année 1876.

(³) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé pendant les années 1872 à 1875 inclusivement, 7 p. % du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 81,464 96 c⁵ à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(⁴) De cette somme, 230,000 francs ont été liquidés au profit du Trésor et 170,000 francs au profit de la Compagnie du Luxembourg.

(⁵) Le minimum d'intérêt n'a été payé que jusqu'au 15 septembre.

(⁶) Cette somme a été entièrement liquidée au profit de l'État substitué à la Compagnie du Luxembourg.

(⁷) L'exploitation de ces lignes par l'État a mis fin au paiement de la garantie.

DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1878.		Crédits demandés pour 1879.			
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					EN PLUS.	EN MOINS.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1830.	"	8,000	"	7,000	"	1,000
— civiles	"	22,000	"	19,000	"	3,000
— militaires	3,680,000	"	3,750,000	"	70,000	"
— de l'ordre de Léopold	51,000	"	51,000	"	"	"
— de la marine (Militaires)	55,000	"	57,000	"	2,000	"
— des militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	1,000	"	1,000	"	"
— ou secours sur le fonds dit de Waterloo	"	1,000	"	1,000	"	"
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>						
A. Affaires Étrangères	112,000	"	80,000	"	"	52,000
B. Justice.	699,000	"	699,000	"	"	"
C. Intérieur	450,000	"	475,000	"	25,000	"
D. Travaux publics	550,000	"	700,000	"	150,000	"
E. Guerre	80,000	"	90,000	"	10,000	"
F. Finances	1,000,000	"	1,070,000	"	10,000	"
G. Cour des comptes	20,000	"	20,000	"	"	"
Pensions ecclésiastiques	552,000	"	552,000	"	"	"
Arriérés de pensions de toute nature	6,000	"	6,000	"	"	"
TOTAUX. . . . fr.	7,961,000	32,000	8,190,000	28,000	267,000	56,000
	7,993,000		8,224,000		DIFFÉRENCE EN PLUS. 231,000	

III.**BUDGET DES DOTATIONS****POUR L'EXERCICE 1879.**
**NOTE PRÉLIMINAIRE.**


Le Budget des Dotations, pour l'exercice 1879, s'élève à 4,567,475 francs. Ce chiffre présente, comparativement à celui du Budget de 1878, une augmentation de 60,000 francs, dont 10,000 à l'extraordinaire pour le Sénat, et 50,000 francs pour le service de la Chambre des Représentants.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.



(100)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1879, à
la somme de *quatre millions cinq cent soixante-sept mille
quatre cent septante-cinq francs* (4,567,475 francs), confor-
mément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1878.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,500,000	"	3,500,000
2	Dotations de S. A. R. le comte de Flandre	200,000	"	
CHAPITRE II.				
3	Sénat	60,000	40,000	100,000
CHAPITRE III.				
4	Chambre des Représentants	747,500	2,500	750,000
CHAPITRE IV.				
COUR DES COMPTES.				
5	Traitement des membres de la Cour.	70,750	"	217,475
6	— du personnel des bureaux	125,525	"	
7	Matériel et dépenses diverses	20,000	"	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement, et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,200	"	
TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . . fr.		4,524,975	42,500	4,567,475

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1878.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DES DOTATIONS

pour l'exercice 1879.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
CHAPITRE IV.						
MEMBRES DE LA COUR.						
5	a.	Traitement du président	1	11,250	70,750	.
	b.	— des conseillers	6	51,000		
	c.	— du greffier	1	8,500		
			8			
PERSONNEL DES BUREAUX.						
6	.	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	44	125,525	125,525	.
MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.						
7	.	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc.			20,000	.
PENSIONS.						
8	.	Premier terme des pensions à accorder éventuellement, et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse			1,200	.
TOTAL fr.	

DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
70,750	°	70,750	70,750	°	°	
125,525	°	125,525	125,525	°	°	
20,000	°	20,000	20,000	°	°	
1,200	°	1,200	1,200	°	°	
217,475	°	217,475	217,475	°	°	
DIFFÉRENCE fr.				°		

ANNEXE AU BUDGET DE LA COUR DES COMPTES

POUR L'EXERCICE 1879.

Liste nominative des fonctionnaires et employés admis à la pension, du 1^{er} janvier 1877 au 31 décembre de la même année, et des extinctions constatées dans la même période; liste dressée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

1^o PENSIONS CONFÉRÉES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT	DATE DE L'ENTRÉE	Observations.
			de la pension.	en jouissance.	
1	Misson, Victor	Président.	5,000 »	1 ^{er} février 1877.	

2^o PENSIONS ÉTEINTES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT de la pension.	DATE	DATE	Observations.
				de l'arrêté.	de l'extinction.	
1	De Barré, Victor	Chef de division	1,212 »	7 avril 1855.	5 mai 1877.	
2	Hermans, J.-N.	Chef de bureau	2,222 »	10 mars 1870.	16 juin 1877.	

SITUATION GÉNÉRALE.

Il y avait à servir, au 1 ^{er} janvier 1877, huit pensions s'élevant ensemble à fr.	18,681 »
Pension nouvelle.	5,000 »
	TOTAL. . . . fr.
	23,681 »
Deux pensions se sont éteintes pendant l'année 1877, représentant un chiffre de	3,434 »
Il y a donc à servir, au 1 ^{er} janvier 1878, sept pensions s'élevant ensemble à	20,247 »

IV.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1879.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits demandés pour l'exercice 1879 s'élèvent à . fr.	15,915,259	»
— votés — 1878 — à . .	16,272,349	»
	357,110	»
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . fr.		

Les chapitres I, II, IV, VIII, IX et X présentent les modifications suivantes :

CHAPITRE PREMIER.

	En moins.	En plus.
ART. 5. — Chaque année, par suite de l'insuffisance de l'allocation, on doit recourir à des crédits supplémentaires; afin d'obvier à cette insuffisance bien constatée, il est demandé une augmentation de	—	—
	»	10,000 »

CHAPITRE II.

ART. 10. — Par arrêté royal du 9 décembre 1877, une place de greffier adjoint a été créée au tribunal de Namur, et il a été reconnu nécessaire de créer trois places de commis aux parquets de Liège, Audenarde et Turnhout; de ces deux chefs, il y a lieu d'augmenter cet article de . . .	»	6,940 »
--	---	---------

CHAPITRE IV.

ART. 17. — Par suite du décès de l'un des deux exécuteurs des arrêts criminels encore en fonctions, l'allocation peut être réduite de 2,450 francs; d'autre part, pour permettre de porter au médium les traitements des préposés aux voitures cellulaires, il est nécessaire d'augmenter cet article de 500 francs; en conséquence la réduction à opérer n'est plus que de	1,950 »	»
A REPORTER. . . fr.	1,950 »	16,940 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	En moins.		En plus.
	—		—
REPORT. . . . fr.	1,950	»	16,940

CHAPITRE VIII.

ART. 29. — Des crédits supplémentaires ont dû être demandés depuis plusieurs années :

1° pour pouvoir accorder à des membres du clergé inférieur l'augmentation de traitement à laquelle ils ont droit par leur âge; 2° pour la création des nouvelles places rendues nécessaires par l'accroissement de la population. Il y a lieu d'augmenter le crédit annuel d'une somme de . . . » 40,000 »

CHAPITRE IX.

ART. 38. — Cet article a été augmenté de 30,000 francs, et son libellé a été modifié de manière à pouvoir s'appliquer à tous les cas prévus par la nouvelle loi sur le domicile de secours. Par contre, l'article 42 a été supprimé, soit . . . 50,000 » »

CHAPITRE X.

ART. 52. — A l'exercice 1878, cet article avait été augmenté de 402,000 francs, montant de la somme restée disponible au Budget précédent; pour cet exercice, il n'est porté que la somme annuelle destinée à la construction des nouvelles prisons cellulaires. . . . fr. 402,000 » »

ART. 57. — Par suite de mise à la retraite et de rentrée en activité, l'allocation peut être réduite de 10,100 » »

TOTAUX. . . . fr.	464,050	»	106,940
-------------------	---------	---	---------

DIMINUTION . . . fr.	357,110	»	
----------------------	---------	---	--

(110)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1879, à la somme de *quinze millions neuf cent quinze mille deux cent trente-neuf francs* (15,915,259 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1878.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

T. DE LANTSHEERE.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	437,800
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	351,800	"	
3	Matériel.	50,000	"	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques . . .	6,000	"	
5	Frais de route et de séjour.	9,000	"	
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	Cour de cassation. Personnel	269,900	"	5,876,900
7	— Matériel	5,500	"	
8	Cours d'appel. Personnel	798,200	"	
9	— Matériel	24,000	"	
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,861,500	"	
11	Justices de paix et tribunaux de police.	918,000	"	
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	Cour militaire. Personnel.	22,250	"	77,870
13	— Matériel	2,000	"	
14	Auditeurs militaires et prévôts	49,000	"	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	5,720	"	
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police. (Crédit non limitatif).	955,000	"	976,508
17	Litt. a. Traitements des exécuteurs des arrêts criminels	5,550	5,658	
	Litt. b. — des préposés à la conduite des voitures cellu- laires	10,500	"	
A REPORTER. fr.		5,365,420	5,658	5,369,078

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,365,420 "	5,658 "	5,369,078 "
	CHAPITRE V.			
	PALAIS DE JUSTICE.			
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	35,000 "	100,000 "	135,000 "
	CHAPITRE VI.			
	PUBLICATIONS OFFICIELLES.			
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , et travaux accessoires	240,000 "	"	
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000 "	"	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,500 "	"	282,500 "
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	14,000 "	"	
	CHAPITRE VII.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
23	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	25,000 "	"	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 "	"	42,500 "
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus.	1,500 "	"	
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	4,000 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	5,725,220 "	105,658 "	5,828,878 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
	REPORT. fr.	5,723,220 .	105,658 .	5,828,878 .	
CHAPITRE VIII.					
CULTES.					
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège . . .	321,400 .	•	5,811,261 .	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	62,011 .	•		
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs, pour revenus de cures	4,540,000 .	•		
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo . . .	669,000 .	256,000 .		
31	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	72,558 .	•		
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	13,000 .	•		
33	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	15,292 .	•		
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000 .	•		
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.	•	20,000 .		
36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	11,000 .	•		
37	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses	50,000 .	•		
CHAPITRE IX.					
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.					
38	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État	250,000 .	•	966,500 .	
39	Subsides a) : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1875; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du département de la guerre. — b) Construction et agrandissement d'asiles d'aliénés	255,000 .	200,000 .		
40	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire.	10,800 .	•		
41	Impression et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers.	3,000 .	•		
42	Subsides pour le patronage des condamnés libérés	14,000 .	•		
43	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	252,700 .	•		
	A REPORTER. fr.	12,023,981 .	581,658 .		12,605,639 .

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	12,025,981 »	581,658 •	12,605,639 •
CHAPITRE X.				
PRISONS.				
<i>SECTION 1^{re}. — Service économique.</i>				
44	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons. . . .	1,200,000 »	•	
45	Gratifications aux détenus.	12,000 »	•	
46	Frais d'habillement des gardiens.	52,000 •	•	
47	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000 •	•	
48	Traitements des fonctionnaires et employés	814,550 •	•	
40	Frais d'impression et de bureau	10,000 •	•	
50	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments . .	170,000 •	•	
51	Prison cellulaire pour hommes à Bruxelles. — Continuation des travaux de construction. — Maison de sûreté d'Anvers. — Continuation des travaux d'agrandissement.	•	652,000 •	
52	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	•	47,000 •	3,222,800 •
<i>SECTION 2. — Service des travaux.</i>				
53	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication . .	150,000 •	•	
54	Gratifications aux détenus.	40,000 »	•	
55	Frais d'impression et de bureau	1,000 »	•	
56	Traitements des fonctionnaires et employés	76,550 »	•	
<i>SECTION 3. — Traitements de disponibilité.</i>				
57	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des deux services	•	6,000 •	
	A REPORTER. . . . fr.	14,540,881 »	1,287,558 •	15,828,439 •

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	14,540,881 »	1,287,558 »	15,828,439 »
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
58	Mesures de sûreté publique	80,000 »	»	80,000 »
	CHAPITRE XII.			
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 »	1,800 »	6,800 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. . . . fr.	14,625,881 »	1,289,358 »	15,915,239 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1878.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI:

Le Ministre de la Justice,
T. DE LANTSHEERE.

Le Ministre des Finances,
J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

pour l'exercice 1879.



DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
551,800	»	551,800	551,800	»	»	
50,000	»	50,000	40,000	10,000	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
457,800	»	457,800	427,800	10,000	»	
AUGMENTATION. . . fr.				10,000		
269,900	»	»	269,900	269,900	»	
269,900	»	»	269,900	269,900	»	

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
269,900	»	269,900	269,900	»	»	
5,500	»	5,500	5,500	»	»	
798,200	»	798,200	798,200	»	»	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
1,097,600	»	1,097,600	1,097,600	»	»	

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,097,600	»	1,097,600	1,097,600	»	»	
1,097,600	»	1,097,600	1,097,600	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		REPORT. fr.				
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE (suite).				
		3° CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Hasselt, Huy, Malines, Marche, Neuschâteau, Turnhout, et Ypres.</i>				
		Présidents.	9	6,000	54,000	
		Juges d'instruction	9	4,500	40,500	
		Juges	14	4,000	56,000	
		Procureurs du Roi	9	6,000	54,000	
		Substituts	9	4,000	36,000	341,900
		Greffiers	9	3,200	28,800	
	c.	Greffiers adjoints.	15	2,600	39,000	
		Secrétaires des parquets	9	2,600	23,400	
		Commis expéditionnaires	5	1,320	6,600	
		Huissiers audienciers	18	200	3,600	
		Greffiers de commerce à Anvers, Alost, Bruxelles, Gand, Liège, Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournai et Verviers	14	1,200	16,800	18,800
		Greffiers adjoints à Anvers et à Bruxelles	2	1,000	2,000	
		JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.				
		Juges de paix.	204	3,000	612,000	918,000
		Greffiers	204	1,500	306,000	
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.				

10
(suite).

11

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,097,600	»	1,097,600	1,097,600	»	»	
1,861,300	»	1,861,300	1,854,360	6,940	»	
918,000	»	918,000	918,000	»	»	
3,876,900	»	3,876,900	3,869,960	6,940	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				6,940		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	NOMBRE d'agents.	APPOINTEM. par an.	MONTANT de la dépense.		TOTAL par service
					ORDINAIRE.	TEMPORAIRE.	
CHAPITRE III.							
JUSTICE MILITAIRE.							
<i>COUR MILITAIRE. — Personnel.</i>							
12	»	Auditeur général	1	8,500	8,500	»	22,250
		Substitut de l'auditeur général	1	6,500	6,500	»	
		Secrétaire de l'auditeur général	1	3,000	3,000	»	
		Huissier audencier	1	400	400	»	
		Messagers	2	1,320	2,640	»	
		Concierge	1	1,210	1,210	»	
<i>Matériel.</i>							
13	»	Matériel pour la Cour militaire	»	»	2,000	»	2,000
AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.							
14	»	Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège	4	6,000	24,000	»	49,900
		Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur	3	5,000	15,000	»	
		Auditeur adjoint à Anvers	1	4,000	4,000	»	
		Commis à l'auditorat de Bruxelles	1	2,000	2,000	»	
		Prévôts militaires	7	500	3,500	»	
15	»	Huissiers audenciers	7	200	1,400	»	3,720
		Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs	4	420	1,680	»	
			1	600	600	»	
			2	720	1,440	»	
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.							
CHAPITRE IV.							
FRAIS DE JUSTICE.							
16	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police			922,000	»	33,000
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique				»	
17	a.	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels			11,008	»	40,500
	b.	Traitement des préposés à la conduite des voitures cellulaires				»	
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.							

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,250	»	22,250	22,250	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
49,900	»	49,900	49,900	»	»	
3,720	»	3,720	3,720	»	»	
77,870	»	77,870	77,870	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	
955,000	»	955,000	955,000	»	»	
15,850	3,658	21,508	23,458	»	1,950	
970,850	3,658	976,508	978,458	»	1,950	
DIMINUTIONS. . . . fr.					1,950	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Constructions, réparations, entretien et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , et travaux accessoires.
20	»	Abonnement au <i>Bulletin de la Cour de cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation
22	»	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de la publication des anciennes lois.
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
23	»	Pensions civiles
24	»	Secours à des magistrats et à des fonctionnaires et employés attachés aux cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.
25	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou d'établissements y ressortissant, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.
26	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
35,000	100,000	135,000	135,000	»	»	
35,000	100,000	135,000	135,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
240,000	»	240,000	240,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
25,300	»	25,300	25,300	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
282,300	»	282,300	282,300	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
25,000	»	a) 25,000	25,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
42,500	»	42,500	42,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

a) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui qui était annexé au Budget de 1878, est inséré sous le n° 4 des Annexes. Le Département de la Justice ne demande que la somme présumée nécessaire pour payer les premiers termes de pension échus.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
<i>Culte catholique.</i>		
27	»	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.
28	»	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.
29	»	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs pour revenu de cures
30	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo.
<i>Culte protestant et anglican.</i>		
31	»	Traitements des pasteurs et employés
32	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses
<i>Culte israélite.</i>		
33	»	Traitements des ministres et employés
34	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues
35	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires, pour constructions d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.
<i>Pensions et secours pour les divers cultes.</i>		
36	»	Pensions ecclésiastiques. — Paiement des termes échus avant l'inscription au Département des Finances.
37	»	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
321,400	»	321,400	321,400	»	»	
62,011	»	62,011	62,011	»	»	
4,340,000	»	4,340,000	4,300,000	40,000	»	
669,000	256,000	925,000	925,000	»	»	
72,558	»	72,558	72,558	»	»	
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
15,292	»	15,292	15,292	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
11,000	»	a) 11,000	11,000	»	»	a) L'état détaillé des pensions accordées pendant 1877 fait l'objet de l'annexe n° 2, faisant suite à celui qui a été publié à l'appui du Budget de 1878. Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément aux lois du 21 juillet 1844 et du 17 février 1849. Le Département de la Justice ne paye que les premiers termes échus.
50,000	»	b) 50,000	50,000	»	»	b) Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, anciens religieux ou religieuses âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions, ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse.
5,535,261	276,000	5,811,261	5,771,261	40,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				40,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IX.		
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.		
38	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État.
39	»	Subsides : a. 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'article 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° aux communes pour les frais d'entretien des aliénés dans le cas du n° 14 de la loi du 28 décembre 1873; 5° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre; b. Construction et agrandissement d'asiles d'aliénés.
40	»	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des commissaires spéciaux ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé adjoint à ce secrétaire
41	»	Impressions, achat d'ouvrages spéciaux relatifs aux établissements de bienfaisance, et frais divers.
42	»	Frais d'entretien des enfants trouvés et abandonnés, ainsi que des aliénés et des sourds-muets dont le domicile de secours ne peut être déterminé (art. 3 de la loi du 14 mars 1876)
42	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés
43	»	Écoles de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.		
PRISONS.		
SECTION PREMIÈRE. — Service économique.		
44	»	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons
45	»	Gratifications aux détenus
46	»	Frais d'habillement des gardiens
47	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.
48	»	Traitements des fonctionnaires et employés
49	»	Frais d'impression et de bureau
50	»	Prisons. — Entretien et améliorations des bâtiments
51	»	Prison cellulaire pour hommes à Bruxelles. — Continuation des travaux de construction. — Maison de sûreté d'Anvers. — Continuation des travaux d'agrandissement
52	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions
TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. fr.		

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
250,000	»	250,000	200,000	50,000	»	
253,000	200,000	453,000	453,000	»	»	
10,800	»	10,800	10,800	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
»	»	»	50,000	»	50,000	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
232,700	»	232,700	232,700	»	»	
765,500	200,000	965,500	1,965,500	50,000	50,000	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
1,200,000	»	1,200,000	1,200,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
32,000	»	32,000	32,000	»	»	
11,000	»	11,000	11,000	»	»	
814,550	»	814,550	814,550	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
»	652,000	652,000	1,054,000	»	402,000	
»	47,000	47,000	47,000	»	»	
2,249,550	699,000	2,948,550	3,350,550	»	402,000	

N.B. L'article 42 du Budget de l'exercice 1878 a été supprimé au Budget de 1879 et l'allocation réunie à l'article 38, dont le libellé a été modifié.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		<i>SECTION DEUXIÈME. — Service des travaux.</i>
53	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
54	»	Gratifications aux détenus
55	»	Frais d'impression et de bureau
56	»	Traitements des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. fr.
		<i>SECTION TROISIÈME. — Traitements de disponibilité.</i>
57	»	Traitements de disponibilité des fonctionnaires et employés des deux services
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
		CHAPITRE XI.
		FRAIS DE POLICE.
58	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.
		CHAPITRE XII.
59	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, et dans lesquelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir à des tribunaux
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
76,350	»	76,350	76,350	»	»	
267,550	»	267,550	267,550	»	»	
»	6,900	6,900	17,000	»	10,100	
2,516,900	705,900	3,222,800	3,654,900	»	412,100	
DIMINUTION.				412,100		
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
80,000	»	80,000	80,000	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	
5,000	1,800	6,800	6,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des .		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapitres.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	118	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Ordre judiciaire
III.	126	Justice militaire
IV.	<i>ib.</i>	Frais de justice
V.	128	Palais de justice
VI.	<i>ib.</i>	Publications officielles
VII.	<i>ib.</i>	Pensions et secours
VIII.	130	Cultes
IX.	132	Établissements de bienfaisance
X.	<i>ib.</i>	Prisons
XI.	134	Frais de police
XII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
457,800 »	»	457,800 »	427,800 »	10,000 »	»	
5,876,900 »	»	5,876,900 »	5,869,960 »	6,940 »	»	
77,870 »	»	77,870 »	77,870 »	»	»	
970,850 »	5,658 »	976,508 »	978,458 »	»	1,950 »	
55,000 »	100,000 »	155,000 »	155,000 »	»	»	
282,500 »	»	282,500 »	282,500 »	»	»	
42,500 »	»	42,500 »	42,500 »	»	»	
5,555,261 »	276,000 »	5,831,261 »	5,771,261 »	40,000 »	»	
765,500 »	200,000 »	965,500 »	965,500 »	»	»	
2,516,900 »	705,900 »	3,222,800 »	3,654,900 »	»	442,100 »	
80,000 »	»	80,000 »	80,000 »	»	»	
5,000 »	1,800 »	6,800 »	6,800 »	»	»	
14,625,881 »	1,289,358 »	15,915,239 »	16,272,549 »	56,940 »	444,050 »	
DIMINUTION. . . . fr.				557,140 »		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT des pensions accordées à des magistrats, fonctionnaires et employés ressort

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Boone, L.	9 décembre 1806.	Président de tribunal de 1 ^{re} instance
2	Lamaye, J.	4 février 1805.	Conseiller de Cour d'appel
3	Vollen, A.	21 septembre 1811	Greffier de justice de paix
4	Tesse, C.	8 mars 1814	Gardien de prison
5	Vande Gehuchte, F.	9 janvier 1857.	Gardien de prison
6	Laurysen, G.	17 novembre 1814.	Gardien de prison
7	Wieme, C.	25 février 1828.	Gardien de prison
8	Anciaux, E.	29 septembre 1824	Président de tribunal 1 ^{re} instance
9	Wattecamps, F.	26 mars 1800	Directeur de prison
10	Cloquette, P.	24 mars 1802	Avocat général de Cour de Cassation
11	Vandervecken, A.	7 avril 1807.	Juge d'instruction
12	Fuss, A.	27 juillet 1816	Conseiller de Cour de Cassation
13	De Jaer, A.	5 mai 1807	Procureur du roi
14	De Dobbeleer, F.	21 avril 1807.	Procureur du roi
15	Van Roy, P.	22 avril 1812.	Surveillant de travaux de prison.
16	Stevens, P.	5 mai 1809	Gardien de prison.
17	Dewit, D.	24 avril 1826.	Premier commis de prison
18	Jordan, F.	22 mai 1808	Directeur à l'administration centrale
19	Pierson, D.	27 mars 1805.	Gardien de prison.
20	Gérard, A.	15 août 1805.	Premier président de Cour d'appel.
21	Dehennin, C.	2 août 1805.	Président de Cour d'appel
22	Pire, J.	26 juillet 1807	Juge de paix.
23	De Pau, C.	16 avril 1809.	Directeur de prison
24	Fialix, J.	6 avril 1826.	Gardien-chef de prison.
25	Cartuyvels, M.	25 septembre 1805	Président de Cour d'appel
26	De Pouille, J.	15 avril 1811.	Juge d'instruction
27	Coupery de Saint-Georges, J.	21 mai 1814.	Juge de paix.
28	Vande Velde, A.	25 septembre 1808	Greffier de tribunal de 1 ^{re} instance

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

ÉTAT des pensions accordées à des ecclésiastiques,

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Deherve, J	10 juin 1802	Desservant
2	Boelen, G	20 novembre 1805	Id.
3	Dumay, J.	24 avril 1809	Id.
4	Brahy, W.	2 janvier 1812.	Id.
5	Van Haclewyn, P.	16 juin 1801.	Id.
6	Dumont, G.	6 janvier 1800.	Id.
7	Sneyders, J.	15 juillet 1802	Id.
8	Huypens, B.	5 janvier 1806.	Id.
9	Boigelot, H	17 août 1814.	Id.
10	Jadot, F.	6 juillet 1822	Id.
11	Vanholder, M.	21 décembre 1804.	Id.
12	Grégoire, J.	3 novembre 1798.	Id.
13	Breunain, N.	1 ^{er} janvier 1814.	Id.
14	Briquet, G.	20 octobre 1804	Curé de 1 ^{re} classe.
15	Vander Beke, J.	15 septembre 1806	Vicaire
16	Maes, J.	24 mai 1801	Desservant
17	Vanhoolst, J.	20 juin 1790	Id.
18	Van der Auwermeulen, J.	27 mai 1809	Id.
19	Van Neck, E.	21 juillet 1809	Id.
20	Magis, A.	20 juillet 1808	Id.
21	Herreboudt, L.	2 mars 1847.	Vicaire
22	Poncin, M.	1 ^{er} octobre 1800.	Desservant
23	Ernes, L.	1 ^{er} février 1810.	Id.
24	Maistriaux, M.	1 ^{er} août 1807.	Id.
25	Michel, J.	5 avril 1805.	Id.
26	Fruy, C.	9 décembre 1818	Vicaire
27	Devos, P.	1 ^{er} février 1807.	Desservant
28	Van Dyck, N.	2 décembre 1805	Id.
29	De Ryck, F.	22 octobre 1804	Id.
30	Verhille, C	23 juin 1828.	Id.
31	Lebrun, J.	15 février 1820.	Id.
32	Colette, A.	18 janvier 1803.	Id.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1879.

depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1877.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
30 septembre 1876 .	Age avancé.	45	»	1,185 »	1,185 »	
2 octobre 1876. . .	Infirmités	57	»	1,118 55	1,006 »	
50 novembre 1876. .	Age avancé.	42	11	1,100 »	1,100 »	
5 janvier 1877. . . .	Id.	41	1	1,100 »	1,100 »	
24 décembre 1876. .	Id.	42	5	1,200 »	1,200 »	
26 décembre 1876. .	Id.	41	4	1,100 »	1,100 »	
31 décembre 1876. .	Id.	48	2	1,188 55	1,188 »	
31 décembre 1876. .	Id.	45	10	718 55	718 »	
50 septembre 1876 .	Infirmités	28	5	1,012 49	660 »	
31 octobre 1876. . .	Id.	18	2	950 »	539 »	
10 janvier 1877. . . .	Age avancé.	40	10	1,141 66	1,141 »	
50 septembre 1876 .	Infirmités	51	6	1,200 »	860 »	
20 novembre 1876. .	Id.	31	2	1,054 99	730 »	
28 février 1877. . . .	Age avancé.	48	»	2,047 50	2,047 »	
20 décembre 1876. .	Infirmités	54	6	705 »	575 »	
15 mars 1877.	Age avancé.	45	7	1,200 »	1,200 »	
17 mars 1877.	Id.	47	10	1,200 »	1,200 »	
5 mars 1877.	Id.	42	9	1,100 »	1,100 »	
17 mars 1877.	Id.	45	»	1,100 »	1,100 »	
20 février 1877. . . .	Id.	41	6	1,100 »	1,100 »	
27 septembre 1876 .	Infirmités	5	4	600 »	500 »	
31 mars 1877.	Age avancé.	48	11	1,200 »	1,200 »	
10 mai 1877	Id.	42	»	1,100 »	1,100 »	
50 avril 1877.	Id.	40	4	1,100 »	1,100 »	
28 mai 1877.	Id.	48	8	1,141 66	1,141 »	
5 janvier 1876.	Id.	26	6	600 »	582 »	
22 juin 1877.	Age avancé.	42	6	1,106 66	1,106 »	
29 mai 1877.	Infirmités	54	5	1,128 55	918 »	
9 juillet 1877.	Age avancé.	46	9	1,155 »	1,155 »	
5 avril 1877.	Infirmités	25	»	850 85	517 »	
31 mai 1877.	Id.	25	5	950 »	581 »	
20 juillet 1877. . . .	Age avancé.	50	1	1,190 »	1,190 »	
A REPORTER. . . . fr.					31,559 »	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
33	Ottevaere, J.	21 avril 1801.	Dessrvant.
34	Goossens, J.	24 août 1802.	Id.
35	Broux, G.	11 décembre 1801.	Id.
36	Joassin, J.	19 juillet 1800.	Id.
37	Henrotte, A.	14 avril 1801.	Id.
38	Claeys, F.	12 octobre 1819.	Id.
39	De Meyer, J.	18 juillet 1811.	Id.
40	Grenier, N.	16 décembre 1814.	Id.
41	Henriette, P.	6 mai 1812.	Id.
42	Bossuyt, P.	17 juin 1809.	Id.
43	Gravez, Z.	16 janvier 1807.	Id.
44	Deroissart, A.	6 février 1812.	Id.

DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1879.

DATE DE LA SORTIE de fonctions.	CAUSES DE LA SORTIE de fonctions.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES de service.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
		ANS.	MOIS.			
				REPORT . . . fr.	51,559 .	
8 août 1877.	Age avancé.	51	10	1,200 .	1,200 .	
5 septembre 1877	Id.	40	»	1,200 .	1,200 .	
18 juillet 1877	Id.	48	4	1,200 .	1,200 .	
5 septembre 1877	Id.	55	7	1,200 .	1,200 .	
28 septembre 1877	Id.	55	1	1,200 .	1,200 .	
10 octobre 1877.	Infirmités	28	1	950 .	618 .	
24 octobre 1877.	Age avancé.	40	0	1,100 .	1,100 .	
29 septembre 1877	Infirmités	58	9	1,052 50	989 .	
50 septembre 1877	Id.	52	6	1,100 .	824 .	
15 novembre 1877.	Age avancé	44	1	1,100 .	1,100 .	
22 octobre 1877.	Id.	45	11	1,115 .	1,115 .	
5 novembre 1877.	Id.	40	2	1,100 .	1,100 .	
TOTAL. fr					44,585 .	

Il y avait à servir au 1 ^{er} janvier 1877.	565 pensions, montant à fr.	526,025 .
Inscrites en 1877. . . 44 pensions, s'élevant à fr.	44,585 .	»
Éteintes en 1877. . . 58 — —	56,595 .	»
Augmentation. . . 6 — —	7,990 .	»
RESTE à servir au 1 ^{er} janvier 1878. . . 569 — —		fr. 554,013 .

(144)

V.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1879.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1878 s'élève à fr.	1,873,533 »
Les crédits demandés pour l'exercice 1879 montent à	1,942,260 »
AUGMENTATION	<u>68,725 »</u>

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2.

L'augmentation de crédit demandée à cet article est de 14,225 francs.
Elle se justifie et se répartit de la manière indiquée ci-après :

Secrétariat général.

L'importance des travaux qui se concentrent au secrétariat général et l'extension toujours croissante de nos relations avec l'étranger, qui a développé considérablement la besogne du bureau d'expédition, ont rendu désirables des modifications dans le personnel subalterne de ce service, qui se composait de deux commis de 3^e classe et de six expéditionnaires.

L'organisation nouvelle comprend un commis de 1^{re} classe, un commis de 2^e classe, un commis de 3^e classe et six expéditionnaires.

Ce changement exige une augmentation de crédit de 3,900 francs.

Chancellerie.

La multiplication des émigrations et des voyages, devenus si faciles aujourd'hui, par suite de la modicité des prix de transport et de la rapidité des moyens de communication, engendre de nombreux intérêts qui réclament constamment le concours des différents bureaux.

De cette situation découle la nécessité de subdiviser d'une manière aussi pratique et aussi rationnelle que possible les attributions de la direction de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

la chancellerie. Il importe notamment de compléter l'organisation d'un bureau distinct, où pourront s'exécuter tous les travaux relatifs à l'état civil des Belges à l'étranger, aux échanges internationaux d'actes, à l'instruction des demandes de pièces et de renseignements émanant des administrations publiques, des particuliers, etc.

Comme corollaire de cette modification, il a paru convenable d'attribuer à l'employé chargé de cette branche de service un grade et un traitement en rapport avec l'importance des devoirs qui lui sont assignés.

Il ne s'agit donc pas d'une augmentation du personnel, mais seulement d'un changement de position, c'est-à-dire que le commis de 1^{re} classe devient chef de bureau et en a les attributions.

Ce qui précède répond à une augmentation de 900 francs.

Archives.

L'expérience a démontré que, pour soutenir le zèle, entretenir l'émulation, attirer ou retenir des sujets capables, il est indispensable de leur offrir des perspectives un peu plus avantageuses que ne le permet le cadre actuel. Le passage fréquent d'un service dans un autre a, d'ailleurs, le grave inconvénient de rompre la tradition et de nécessiter constamment de nouveaux apprentissages.

Dans ces conditions, il y a tout avantage à modifier le cadre, de telle sorte qu'il se compose d'un chef de bureau, d'un premier, d'un deuxième et d'un troisième commis. L'accroissement de dépenses ne s'élèverait qu'à 1,875 francs.

Cette modification permettrait d'appeler éventuellement et de retenir, au moins pendant un certain nombre d'années, au service des archives, des candidats ayant fait des études universitaires complètes. Les positions, quoique modestes, ne paraîtraient plus absolument au-dessous de semblable exigence. Le travail de réorganisation prendrait, dans ces conditions, une marche plus rapide et atteindrait, dans un terme moins éloigné, la période courante, ce qui serait d'une haute importance au point de vue de l'expédition des affaires.

Ordres.

Dans l'intérêt du service et à raison de la nature du travail confié à l'un des employés de cette direction, l'emploi de commis de 3^e classe a été supprimé et remplacé par une place de commis de 2^e classe. De là une augmentation de dépenses de 550 francs.

Gens de service

L'extension constante des affaires, la distribution défectueuse des locaux affectés à l'administration ont rendu absolument insuffisant le nombre des

NOTE PRÉLIMINAIRE.

huissiers et messagers. La marche régulière des services exige l'adjonction d'un second huissier de salle et d'un nouveau messenger. Les traitements à leur allouer figurent dans le crédit sollicité pour une somme de 3,550 francs.

Cinq fonctionnaires et employés se trouvent dans les conditions voulues pour réclamer, en 1879, le bénéfice du paragraphe 1 de l'article 19 du règlement organique de l'Administration centrale. L'application de la disposition dont il s'agit donne lieu à une augmentation de dépense de 3,450 francs.

ART. 3.

La Chambre sait que le crédit porté à cet article suffit à peine à pourvoir aux besoins ordinaires, et que la nécessité s'est imposée de solliciter un crédit extraordinaire et temporaire pour le renouvellement partiel du mobilier de l'hôtel du Ministre des Affaires Étrangères.

Le crédit actuellement attribué sur cet article à la bibliothèque est de 3,500 francs; il doit suffire à l'achat des livres, brochures et cartes nécessaires tant pour le Département en général que pour les services spéciaux; les dépenses qui résultent de l'abonnement à une partie des publications périodiques (revues), ainsi que des reliures sont imputées sur le même fonds.

Le crédit est devenu insuffisant pour faire face à ces multiples exigences.

Depuis quelques années, le prix des livres, surtout en Angleterre et en Allemagne, et celui des reliures ont sensiblement augmenté. Or, le cercle des matières dont le Département a à se préoccuper, tend plutôt à s'étendre qu'à se rétrécir, en même temps que les publications importantes se multiplient dans toutes les branches de la science.

Il s'ensuit que les achats sont devenus incomplets, qu'ils sont même totalement suspendus dans certaines sections, comme celles de l'héraldique, dont les ouvrages ne se trouvent généralement que dans les ventes publiques et atteignent des prix élevés.

Cette situation rend indispensable une majoration du crédit affecté à la bibliothèque. Moyennant un supplément de ressources de 1,500 francs, il serait possible de pourvoir aux nécessités les plus pressantes.

CHAPITRE II.

LÉGATIONS.

Traitements des chefs de mission, des conseillers et des secrétaires.

Le Gouvernement, tenant compte d'un vœu exprimé à la Chambre et au Sénat, propose de supprimer le crédit pour indemnités aux secrétaires et attachés de Légation et de le remplacer par des traitements fixes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ce changement permettra d'adjoindre à toutes nos légations des secrétaires rétribués. Il aura l'avantage de diminuer la période pendant laquelle certains diplomates restaient sans rémunération, et de faciliter le recrutement du corps diplomatique parmi des candidats que l'organisation actuelle a éloignés jusqu'ici de la carrière. Il n'entraîne d'ailleurs qu'une augmentation de crédit de 15,000 francs.

Pour ne pas étendre indéfiniment le nombre des articles du Budget, il a paru convenable de porter *in globo* l'allocation destinée à pourvoir aux traitements des conseillers et des secrétaires de Légation, ainsi que cela se pratique, du reste, pour d'autres articles. La répartition du crédit a été ajoutée aux développements du Budget.

Le Gouvernement a souvent usé, sous forme d'indemnités, en faveur d'agents subalternes attachés à une Légation, des portions de crédit restées disponibles sur les traitements du chef de mission ou du conseiller, par suite de vacances ou de congés. Jusqu'en 1875, la légalité de ces mesures n'avait pas été contestée. Depuis lors, des scrupules se sont élevés sur la question de savoir si un secrétaire ou un attaché de Légation pouvait recevoir une indemnité sur le fonds alloué pour ces traitements, alors surtout qu'il n'aurait pas été appelé à remplir d'intérim.

Le Gouvernement a pensé qu'il serait contraire à une bonne organisation du corps diplomatique de supprimer aucun avantage accordé à des agents méritants, alors qu'il ne s'agit point de sortir des limites des crédits budgétaires, et que la Législature a reconnu publiquement l'insuffisance du nombre et du montant des traitements.

En admettant la modification proposée, la Chambre tranchera la question conformément aux vues du Gouvernement.

CHAPITRE III.

CONSULATS. — Art. 23 (30 ancien).

Rive droite du Danube.

Au Budget de 1878, a été inscrit un crédit pour la création d'un consulat général sur le littoral de la mer Noire. La résidence du futur agent n'a pas été indiquée. A raison des événements politiques actuels, on peut prévoir que le siège du nouveau consulat sera fixé à *Tiflis*, c'est-à-dire, au centre des possessions russes de la Transcaucasie et sur la route, désormais certaine, du transit vers la Perse et l'Asie centrale.

Outre ce consulat, il paraît nécessaire d'en créer un autre, sur la rive droite du Danube, au milieu des contrées auxquelles les circonstances politiques ont créé un rôle et un avenir nouveaux.

La Belgique possède déjà un agent rétribué à Bucharest; mais les intérêts auxquels celui-ci a mission de veiller n'auront fait que grandir sous l'influence

NOTE PRÉLIMINAIRE.

des mêmes circonstances, et son cercle d'action doit être circonscrit dans des limites telles que cette action puisse s'exercer d'une manière sérieuse et profitable.

C'est en tenant compte de l'importance que ne manquera pas d'acquérir, dans la situation nouvelle, le marché des anciennes provinces danubiennes de la rive droite du fleuve, que le Gouvernement se propose d'y établir un consulat général.

Quand à la résidence à assigner au titulaire, elle pourra être fixée ultérieurement. C'est pourquoi l'allocation est libellée sous la rubrique de consulat général sur la rive droite du Danube.

Le traitement affecté à ce poste serait de dix-huit mille francs.

Côte occidentale de l'Afrique.

La Belgique possède un consul général au Maroc et un consul dans les possessions anglaises du Cap. Entre ces deux points extrêmes, sur cette immense côte atlantique, notre pays n'a plus de poste rétribué.

On n'ignore pas que la Belgique avait noué jadis avec le Rio-Nunez des relations qui auraient pu prendre une assez grande importance, si des circonstances sur lesquelles il n'y a pas lieu de revenir ne les avaient fait abandonner. Depuis lors, beaucoup de marchés africains ont pris de l'extension; des progrès ont été faits dans la voie des découvertes, et à l'intérieur du vaste continent africain des horizons nouveaux se sont ouverts.

C'est en vue des relations qui pourront s'établir entre notre pays et le littoral africain, et en vue des intérêts au soin desquels il pourra être nécessaire de pourvoir, que le Gouvernement s'est proposé de créer un consulat général sur la côte occidentale de l'Afrique. Il demande qu'une certaine latitude lui soit laissée quant à la résidence à assigner au titulaire.

L'allocation se libelle sous la rubrique de consulat général de la côte occidentale de l'Afrique.

Le traitement affecté à ce poste serait de dix-huit mille francs.

CHAPITRE V.

DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.

ARTICLE 27 (34 ancien).

Cet article doit être augmenté d'une somme de 2,000 francs pour pourvoir aux frais de khavass qu'auront à supporter les titulaires des deux nouveaux postes consulaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VI.

MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.

ARTICLE 30 (37 ancien.)

Des difficultés d'imputation rendent nécessaire de modifier le libellé des développements de l'article 30 (37 ancien) du Budget. La rédaction nouvelle lèvera tout doute quant à la légalité des dépenses qui doivent être prélevées sur cette allocation.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires Étrangères et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1879, à la somme d'un million neuf cent quarante-deux mille deux cent soixante francs (1,942,260 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1878.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

C^{te} D'ASPREMONT-LYNDEN.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	208,050
2	— du personnel des bureaux	201,550	5,000	
3	Matériel.	57,500	10,000	
4	Fonds secrets.	15,000	"	
5	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles.	10,000	"	
CHAPITRE II.				
LÉGATIONS.				
<i>Traitements des chefs de mission.</i>				
6	Allemagne.	58,000	"	756,000
7	Autriche-Hongrie	58,000	"	
8	Brésil	50,000	"	
9	Chine	58,000	"	
10	Danemark, Suède et Norwége	25,000	"	
11	Espagne	50,000	"	
12	États-Unis	50,000	"	
13	France	58,000	"	
14	Grande-Bretagne.	58,000	"	
15	Italie.	58,000	"	
16	Japon	58,000	"	
17	Pays-Bas	58,000	"	
18	Portugal	25,000	"	
19	Rome	26,000	"	
20	Russie	58,000	"	
21	Turquie.	26,000	"	
22	Traitements des conseillers ou secrétaires	122,000	"	
A REPORTER. . . fr.		1,050,050	15,000	1,065,050

BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- sonnelles.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	1,059,050 »	15,000 »	1,054,050 »
	CHAPITRE III. CONSULATS.			
25	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués	557,050 »	»	557,050 »
	CHAPITRE IV. FRAIS DE VOYAGE.			
24	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	120,000 »	»	120,000 »
	CHAPITRE V. DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
25	Traitement d'un chancelier à Paris	10,000 »	»	
26	— — à Constantinople	8,000 »	5,000 »	
27	Traitement de drogmans, frais d'interprètes et de lettrés, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.	48,060 »	6,000 »	
28	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	110,000 »	»	207,060 »
29	Frais de chancellerie.	20,000 »	»	
	CHAPITRE VI. MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
50	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	60,000 »	50,000 »	110,000 »
	A REPORTER. fr.	1,753,060 »	76,000 »	1,829,060 »

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	1,753,060 "	76,000 "	1,829,060 "
	CHAPITRE VII. COMMERCE, ÉMIGRATION.			
51	Frais divers et encouragements au commerce	87,800 "	"	105,900 "
52	Émigration. — Service médical et surveillance	18,100 "	"	
	CHAPITRE VIII. <i>Pensions, secours et créances arriérées.</i>			
33	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	2,500 "	"	7,500 "
34	Secours à des fonctionnaires, employés et agents sans nomination, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	2,000 "	"	
35	Créances arriérées des exercices antérieurs, et dont la liquidation n'a pu être effectuée sur le Budget de l'année à laquelle elles se rapportent	5,000 "	"	
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. fr.	1,866,260 "	76,000 "	1,942,260 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1878.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Affaires Étrangères,

C^{te} D'ASPREMONT-LYNDEN.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(156)

DÉVELOPPEMENTS

DU BUDGET DU

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

pour l'exercice 1879.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	»	Traitement du Ministre
2	»	<i>Personnel des bureaux.</i> — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achat d'imprimés, de manuscrits et de cartes, reliures, ports et affranchissements concernant la correspondance à l'intérieur, abonnements aux journaux et écrits périodiques et autres menus frais 19,600
	b.	Éclairage et chauffage 8,500
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles, etc. 19,400
4	»	Fonds secrets.
5	»	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . . fr.		
CHAPITRE II.		
LÉGATIONS.		
<i>Traitements des chefs de mission.</i>		
6	»	ALLEMAGNE. — Traitement d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
7	»	AUTRICHE-HONGRIE. — — — — —
8	»	BRESIL — — — — — d'un Ministre résident.
9	»	CHINE — — — — —
10	»	DANEMARK, SUÈDE ET NORVÈGE. — — — — —
11	»	ESPAGNE. — — — — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
12	»	ÉTATS-UNIS — — — — —
13	»	FRANCE — — — — —
14	»	GRANDE-BRETAGNE — — — — —
15	»	ITALIE — — — — —
16	»	JAPON — — — — — d'un Ministre résident.
17	»	PAYS-BAS — — — — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
18	»	PORTUGAL — — — — — d'un Ministre résident.
19	»	ROME — — — — — d'un Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire.
20	»	RUSSIE — — — — —
21	»	TURQUIE. — — — — — d'un Ministre résident.
A REPORTER. fr.		

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
201,550	5,000	206,550	192,325	14,225	»	
37,500	10,000	47,500	46,000	1,500	»	
13,000	»	13,000	13,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
285,050	15,000	298,050	282,325	15,725	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
38,000	»	38,000	38,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
38,000	»	38,000	38,000	»	»	
38,000	»	38,000	38,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
26,000	»	26,000	26,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
26,000	»	26,000	26,000	»	»	
634,000	»	634,000	634,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		CHAPITRE II (suite).
22	»	Traitements des conseillers ou secrétaires.
»	»	ALLEMAGNE . . . — Traitement d'un conseiller ou secrétaire
»	»	AUTRICHE-HONGRIE. — — — —
»	»	FRANCE — — — —
»	»	GRANDE-BRETAGNE . — — — —
»	»	ITALIE — — — —
»	»	PAYS-BAS — — — —
»	»	RUSSIE — — — —
»	»	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
		CHAPITRE III.
		CONSULATS.
23	»	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
		CHAPITRE IV.
		FRAIS DE VOYAGE.
24	»	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.
25	»	Traitement d'un chancelier à Paris
26	»	— — — à Constantinople
27	»	Traitement de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient.
28	»	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels
29	»	Frais de chancellerie
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
634,000	»	634,000	634,000	»	»	
a) 122,000	»	122,000	»	122,000	»	a) Allemagne. — Trait. 1 conseiller fr. 11,000
»	»	»	11,000	»	11,000	— 1 secrétaire . 3,000
»	»	»	11,000	»	11,000	Autriche-Hongrie. — 1 conseiller . 11,000
»	»	»	11,000	»	11,000	— 1 secrétaire . 3,000
»	»	»	11,000	»	11,000	Brésil. — 1 id. . 5,000
»	»	»	11,000	»	11,000	Danemark, Suède et Norvège. — 1 id. . 3,000
»	»	»	11,000	»	11,000	Espagne. — 1 id. . 3,000
»	»	»	11,000	»	11,000	États-Unis. — 1 id. . 5,000
»	»	»	8,500	»	8,500	France. — 1 conseiller . 11,000
»	»	»	8,500	»	8,500	— 1 secrétaire . 3,000
»	»	»	11,000	»	11,000	Grande-Bretagne. — 1 conseiller . 11,000
»	»	»	35,000	»	35,000	— 1 secrétaire . 3,000
756,000	»	756,000	741,000	122,000	107,000	Italie. — 1 conseiller . 8,500
						— 1 secrétaire . 3,000
						Pays-Bas. — 1 conseiller . 8,500
						— 1 secrétaire . 3,000
						Portugal. — 1 id. . 3,000
						Rome. — 1 id. . 3,000
						Russie. — 1 conseiller . 11,000
						— 1 secrétaire . 5,000
						Turquie. — 1 id. . 5,000
						Fr. 122,000
			AUGMENTATION. . . fr.	15,000		
337,050	»	337,050	501,050	36,000	»	
537,050	»	537,050	501,050	36,000	»	b) Alexandrie. — 1 drogman . fr. 5,000
						— 2 khavass . . 2,000
						Andrinople. — 1 id. . . 500
						Beyrouth. — 1 id. . . 800
						Bucharest. — 1 id. . . 1,000
						Constantinople. — 2 drogmans . . 13,000
						— 2 khavass . . 2,000
						— 1 capou oylan . . 360
						Côte occidentale de l'Afrique. — 1 khavass . . 1,000
						Jaffa. — 1 khavass . . 800
						Mer Noire. — 1 drogman . . 2,000
						— 1 khavass . . 1,000
120,000	»	120,000	120,000	»	»	Pekin. — 1 lettre-interp. 6,000
						— 1 élève interp. 6,000
120,000	»	120,000	120,000	»	»	Rive droite du Danube. — 1 khavass . . 1,000
						Salonique. — 1 khavass . . 800
						Smyrne. — 1 id. . . 800
						Tanger. — 1 drogman . . 1,500
						— 1 khavass . . 1,000
						Tunis. — 1 id. . . 800
						Tripoli. — 1 id. . . 500
						Varna. — 1 id. . . 800
						Roustchouck. — 1 id. . . 800
10,000	»	10,000	10,000	»	»	Yedo. — 1 lettre-interp. 6,000
8,000	5,000	13,000	13,000	»	»	Fr. 54,960
48,960	6,000	b) 54,960	52,960	2,000	»	c) Allemagne 2,000
						Autriche-Hongrie 2,000
						Chine 2,000
						France 2,000
						Grande-Bretagne 2,000
						Italie 2,000
						Japon. 2,000
						Pays-Bas. 2,000
						Russie 2,000
						Turquie 2,000
110,000	»	110,000	110,000	»	»	Fr. 20,000
c) 20,000	»	20,000	20,000	»	»	
196,960	11,000	207,960	205,960	2,000	»	

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
60,000	50,000	110,000	110,000	»	»	
60,000	50,000	110,000	110,000	»	»	
87,800	»	87,800	87,800	»	»	
18,100	»	18,100	18,100	»	»	
105,900	»	105,900	105,900	»	»	
2,500	»	2,500	2,500	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	158	Administration centrale.
II.	<i>ib.</i>	Légations.
III.	160	Consulats
IV.	<i>ib.</i>	Frais de voyage
V.	<i>ib.</i>	Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats
VI.	162	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.
VII.	<i>ib.</i>	Commerce, émigration.
VIII.	<i>ib.</i>	Pensions, secours et dépenses arriérées.
		TOTAUX. fr.

DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
283,050 »	15,000 »	298,050 »	282,525 »	15,725 »	»	
756,000 »	»	756,000 »	741,000 »	15,000 »	»	
337,050 »	»	337,050 »	301,050 »	36,000 »	»	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
196,960 »	11,000 »	207,960 »	205,960 »	2,000 »	»	
60,000 »	50,000 »	110,000 »	110,000 »	»	»	
105,900 »	»	105,900 »	105,900 »	»	»	
7,300 »	»	7,300 »	7,500 »	»	»	
1,866,260 »	76,000 »	1,942,260 »	1,873,535 »	68,725	»	
DIFFÉRENCE. . fr.				68,725 »		

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

POUR L'EXERCICE 1879.

Liste nominative et détaillée des fonctionnaires et employés admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1877, et des extinctions constatées pendant la même période, publiée en conformité de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

PENSIONS CONFÉRÉES.

NÉANT.

PENSIONS ÉTEINTES.

N° d'inscription.	NOMS des PENSIONNAIRES.	QUALITÉ.	PENSION	DATE	DATE	Observations.
			ANNUELLE.	de L'ARRÊTÉ.	de L'EXTINCTION.	
12	De Briey, C ^e C. . . .	Envoyé extraordinaire et Ministre plénipoten- tiaire.	5,985 ⁵⁰	20 sept. 1855.	50 juin 1877.	
114	Scherpings, P.-F. . . .	1 ^{er} patron à bord du feu flottant du West-Hin- der.	914	25 mars 1865.	30 avril 1877.	
141	De Kinderen, P.-J. . . .	Pilote de 1 ^{re} classe . . .	1,062	1 ^{er} juin 1869.	31 octob. 1877.	
162	De Koninck, J.-B. . . .	Pilote extraordinaire. .	100	22 février 1871.	— 1875.	
170	La Paix, J.-A.	Courrier des malles- postes.	555	15 déc. 1871.	30 nov. 1877.	
171	Aspelagh, J.-J.	Patron pilote	1,310	15 déc. 1871.	31 mars 1877.	
TOTAL fr.			10,124			

SITUATION.

Lors de la présentation du Budget de 1878 le Département des Affaires Étrangères comptait 50 pensions s'élevant à fr. 63,057 »
 Depuis cette époque, aucune pension n'a été conférée; six pensions se sont éteintes; elles s'élèvent à 10,124 »
 Reste donc à servir pour les 44 pensions restant inscrites au Département des Affaires Étrangères. fr. 52,933 »

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1879.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits votés au Budget de l'exercice 1878 s'élèvent	
à fr.	20,229,802 78
Les crédits proposés pour 1879 montent à	20,290,843 58
	<hr/>
Le projet de Budget pour l'exercice 1879 présente donc	
une augmentation de fr.	61,040 80
	<hr/>

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Ce chapitre n'a subi aucune modification.

CHAPITRE II.

PENSIONS ET SECOURS.

Le crédit de 16,000 francs porté à l'article 5 pour payer le premier terme des pensions civiles à accorder éventuellement a été réduit de 2,000 francs. Cette somme a été transférée à l'article 7, parce que l'allocation pour secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, est devenue insuffisante. Il n'y a aucune augmentation sur l'ensemble.

La somme de 50,000 francs qui figurait au chapitre de l'enseignement primaire et qui est destinée à accorder des secours à d'anciens professeurs et instituteurs communaux nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants dont la pension est jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension, a été transférée au chapitre II et forme l'article 8.

Le crédit de 5,000 francs, pour suppléments de pension aux instituteurs en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862, a été transféré également dudit chapitre et figure aussi à l'article 8.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**CHAPITRE III.****STATISTIQUE GÉNÉRALE.**

Aucun changement n'a été apporté à ce chapitre.

CHAPITRE IV.**FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.**

Le crédit destiné à payer les traitements des employés des gouvernements provinciaux, tel qu'il figure au Budget de 1878, est insuffisant pour certaines provinces. Tenant compte des faits constatés actuellement, on a cru devoir augmenter, dès maintenant, différents littéras de l'article 10, jusqu'à concurrence d'une somme de fr. 8,364 59^{cs}. Lors de la présentation des amendements, à l'ouverture de la prochaine session législative, on régularisera d'une manière définitive les différentes allocations des provinces, tant sous le rapport des augmentations réglementaires que des autres besoins qui seront constatés à cette époque. Dans la somme proposée, on a compris 2,000 francs pour la nomination d'un archiviste au Gouvernement provincial de Liège.

La somme de 3,500 francs destinée à couvrir les frais d'ameublement des anciens locaux du cadastre à approprier pour le service du Gouvernement provincial de la Flandre orientale, a été augmentée et portée à 4,500 francs.

CHAPITRE V.**MILICE.**

Pas de changement.

CHAPITRE VI.**GARDE CIVIQUE.**

Aucun changement n'est à signaler.

CHAPITRE VII.**FÊTES NATIONALES.**

Aucun changement.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**CHAPITRE VIII.****DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.**

Ce chapitre n'a subi aucun changement.

CHAPITRE IX.**LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.**

Pas de changement.

CHAPITRE X.**AGRICULTURE.**

Une somme de 1,000 francs est demandée pour accorder à un professeur de l'institut agricole de Gembloux la moyenne de son traitement, et le maximum à un répétiteur du même établissement, en conformité de l'arrêté organique du 25 mars 1872.

Un crédit de 1,200 francs est sollicité pour allouer en 1879, à deux membres du corps enseignant et à un membre du personnel administratif de l'École de médecine vétérinaire, le traitement normal déterminé par le règlement organique du 25 mars 1872.

Quant à l'augmentation de 6,500 francs qui figure à l'article 53 du Budget, elle est destinée, d'une part, à couvrir les dépenses ordinaires de l'institution précitée, et de l'autre, à payer les frais résultant de l'aménagement de nouveaux locaux réclamés par les besoins du service.

CHAPITRE XI.**VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.**

Pas de changement.

CHAPITRE XII.**INDUSTRIE.**

La somme de 8,000 francs votée en 1878 pour couvrir les frais résultant des prix accordés à la suite du concours ouvert entre les sociétés de secours mutuels, disparaît en 1879.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XIII.

POIDS ET MESURES.

Ce chapitre n'a subi aucun changement.

CHAPITRE XIV.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Le crédit de 7,000 francs alloué en 1878 pour les frais de rédaction du 9^e rapport triennal sur l'enseignement supérieur, disparaît du Budget de 1879.

CHAPITRE XV.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Aucun changement.

CHAPITRE XVI.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Une augmentation de 20,400 francs est demandée pour accorder à des inspecteurs cantonaux civils de l'enseignement primaire, le maximum de l'indemnité supplémentaire à laquelle ils ont droit, conformément aux prescriptions de l'arrêté royal du 20 mars 1876.

Le crédit de 380,000 francs pour les bourses d'études aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales ayant été reconnu insuffisant, on propose de le porter provisoirement à 425,960 francs. Cette augmentation de 45,960 francs est égale au crédit supplémentaire qui a été accordé en 1878 pour le même objet.

La somme de 50,000 francs pour secours aux anciens instituteurs et à leurs familles, ainsi que celle de 5,000 francs pour supplément de pension aux instituteurs, ont été transférées au chapitre II du projet de Budget.

CHAPITRE XVII.

LETTRES ET SCIENCES.

Une somme de 1,200 francs est proposée à la demande du Bureau de l'Académie royale de Belgique, pour augmenter le traitement de son secrétaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.**CHAPITRE XVIII.****BEAUX-ARTS.**

Le crédit destiné à accorder des subsides aux écoles de musique, autres que les conservatoires royaux, est insuffisant, eu égard aux besoins constatés. Une somme de 10,000 francs est sollicitée pour remédier à cet état de choses.

On demande le transfert d'une somme de fr. 10,616 21 c^s, restée disponible au budget de 1876 sur le crédit voté pour les acquisitions des musées royaux de peinture et de sculpture. Les transferts de l'espèce ont été approuvés depuis plusieurs années par la Législature, afin d'utiliser les sommes restées disponibles, lorsque des occasions favorables se présentent pour enrichir les collections de l'État.

Le crédit de 40,000 francs pour l'exposition générale des beaux-arts en 1878 disparaît du projet de Budget de 1879.

CHAPITRE XIX.**SERVICE DE SANTÉ.**

On propose d'augmenter l'article 108 d'une somme de 10,000 francs à répartir entre les différents littéras de ce crédit.

CHAPITRE XX.**TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.**

Pas de changement.

CHAPITRE XXI.**DÉPENSES IMPRÉVUES.**

Ce chapitre n'a subi aucun changement.



PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1879, à la somme de *vingt millions deux cent nonante mille huit cent quarante-trois francs cinquante-huit centimes* (fr. 20,290,845 58 c*), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1878.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(174)

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale	364,975 »	»	
<i>Matériel.</i>				
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> ; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales	52,460 »	4,000 »	446,735 »
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	4,500 »	»	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	14,000 »	»	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	52,000 »	»	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	14,000 »	»	115,000 »
8	Secours à d'anciens professeurs et instituteurs communaux nécessaires, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants, dont la pension est jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension; supplément de pension aux instituteurs, en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862.	55,000 »	»	
A REPORTER. . . . fr.		557,735 »	4,000 »	561,735 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	557,735 »	4,000 »	561,735 »
	CHAPITRE III. STATISTIQUE GÉNÉRALE.			
0	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire; frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales	54,000 »	»	54,000 »
	CHAPITRE IV. FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
10	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces.	453,800 »	»	
11	Traitements des employés, gens de service et gens de peine : Province d'Anvers 80,225 » — de Brabant 105,085 » — de la Flandre occidentale. 86,472 » — de la Flandre orientale 110,110 » — du Hainaut 102,154 » — de Liège 80,103 » — de Limbourg. 62,910 » — de Luxembourg. 58,255 » — de Namur. 77,950 »	774,314 »	3,500 »	
12	Frais de bureau, d'impression, de reliures, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues : Province d'Anvers 18,740 » — de Brabant 20,000 » — de la Flandre occidentale. 18,150 » — de la Flandre orientale. 21,600 » — du Hainaut 19,178 » — de Liège 36,600 » — de Limbourg. 12,740 » — de Luxembourg. 14,500 » — de Namur. 15,560 »	150,188 »	18,750 »	1,815,652 »
	A REPORTER. fr.	1,050,037 »	20,250 »	2,411,587 »

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	1,959,057 »	26,250 »	2,411,387 »
13	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés:			
	Traitements des commissaires 192,800 »			
	Frais de bureau 29,700 »	586,100 »	»	
	Traitements des employés. 165,000 »			
14	Frais de route et de tournées.	55,000 »	»	
15	Révision des listes électorales; exécution des art. 51, 62, 68 et 165 du code électoral. — Abonnement à un recueil de jurisprudence élec- torale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration .	5,000 »	»	
CHAPITRE V.				
MILICE.				
16	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux com- missaires d'arrondissement, aux membres des députations per- manentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. Vacations des médecins et chirurgiens.	90,000 »	»	
17	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achats d'ou- vrages concernant la milice et traductions. Dépenses diverses. .	50,000 »	»	120,000
CHAPITRE VI.				
GARDE CIVIQUE.				
18	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des déci- sions et arrêts en matière de garde civique; frais divers . . .	20,200 »	»	
19	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers et acquisitions de théories, etc. — Une somme de 5,000 francs pourra être trans- férée à l'article 22	15,000 »	»	58,820 »
20	Personnel du magasin central	5,020 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	2,543,957 »	26,250 »	2,570,207 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	2,543,057 •	26,250 •	2,570,207 •
	CHAPITRE VII. FÊTES NATIONALES.			
21	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 •	•	100,200 •
22	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses	60,200 •	•	
	CHAPITRE VIII. DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
25	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	15,000 •	•	15,000 •
	CHAPITRE IX. LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
24	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés	•	200,000 •	222,000 •
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre maximum de 400 francs.			
25	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.	•	22,000 •	
	CHAPITRE X. AGRICULTURE.			
26	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 26 aux articles 27 et 29, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	240,000 •	•	
27	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	60,000 •	•	
	A REPORTER. fr.	2,968,157 •	248,250 •	2,916,407 •

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . fr.	2,908,157	248,250	2,916,407
28	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces.	85,000	"	
29	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses	181,700	"	945,125
50	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	99,500	"	
51	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles	84,400	"	
52	Personnel du service des défrichements en Campine	"	20,800	
53	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	"	20,000	
54	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	97,725	"	
55	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	50,000	6,000	
CHAPITRE XI.				
VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.				
56	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	2,185,550	"	2,185,550
CHAPITRE XII.				
INDUSTRIE.				
57	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce; traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traitement du secrétaire du conseil	12,500	"	
58	Enseignement professionnel: écoles industrielles, ateliers d'apprentissage	270,900	"	
59	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces			
	A REPORTER. . . . fr.	6,055,452	295,050	6,047,082

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,055,452 »	295,050 »	6,047,082 »
	institutions; frais résultant de la collation des décorations indus- trielles; dépenses diverses; traitement du secrétaire de la com- mission permanente pour les sociétés de secours mutuels	16,450 »	»	307,650 »
40	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	18,500 »	»	
41	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil	8,000 »	»	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
42	Traitement du personnel	22,500 »	»	
45	Laboratoire du Musée; publication du bulletin, bibliothèque tech- nique et artistique; entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses	19,000 »	»	
	CHAPITRE XIII			
	POIDS ET MESURES.			
44	Traitement des vérificateurs	75,250 »	»	
45	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs.	55,000 »	»	114,250 »
46	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau inter- national des poids et mesures	8,000 »	»	
	CHAPITRE XIV.			
	INSTRUCTION PUBLIQUE.			
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
47	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supé- rieur	6,000 »	»	
48	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État; traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art 9 § 3 de la loi du 15 juillet 1849). (Il pourra être fait un transfert de l'un à l'autre des articles 48, 49 et 50, d'une somme de 20,000 francs au plus.)	857,580 »	»	
49	Bourses universitaires et de voyage; frais de concours pour la colla- tion de ces bourses. — Matériel des universités	974,660 »	»	
50	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres du jury central; frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des di- plômes délivrés par les universités et par le jury central, traite- ments et indemnités aux agents et employés attachés à la com- mission d'entérinement; buisier du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc.; indemnités aux professeurs des universités de l'État, qui ont fait partie des jurys combinés,			1,220,710 »
	A REPORTER. fr	7,372,172 »	295,050 »	7,740,692 »

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	7,572,172 »	295,050 »	7,749,692 »
	sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance, pendant les quatre années 1875, 1874, 1875 et 1876	58,470 »	»	
51	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000 »	»	
52	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement.	14,000 »	»	
	CHAPITRE XV. ENSEIGNEMENT MOYEN.			
53	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	5,000 »	»	
54	Inspection des établissements d'instruction moyenne (personnel).	25,750 »	»	
55	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne	9,000 »	»	
56	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités à Liège); frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège; personnel, bourses, etc.; indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences à Gand; bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers; frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur; personnel, matériel et bourses; crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif et enseignant des écoles moyennes normales de l'État.	99,795 »	»	
57	Frais de route et de séjour; indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués en conformité de l'article 57 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré, par les arrêtés royaux du 27 janvier 1865 et du 8 mai 1874, pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et par l'arrêté royal du 3 février 1863 pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys; garde du matériel; matériel; frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique, institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874.	28,200 »	»	1,795,411 »
58	Crédit ordinaire des athénées royaux; crédit pour supplément de minerval; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitements aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, qui seront munis d'un diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement.	687,078 »	»	
	A REPORTER fr.	8,507,465 »	295,050 »	8,545,105 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	8,507,465 •	295,050 •	9,545,103 •
59	Crédit ordinaire des écoles moyennes; crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des écoles moyennes de l'État (arrêté royal du 14 juillet 1875); augmentation de traitement aux régents, instituteurs, etc., des écoles moyennes de l'État, qui étant chargés de l'enseignement de la gymnastique, seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement.	612,702 •	•	
60	Bourses à des élèves des écoles moyennes	15,000 •	•	
61	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit au 1 ^{er} degré, soit du 2 ^d degré. Complément de subsides aux établissements communaux ou provinciaux du 1 ^{er} ou du 2 ^d degré pour les aider à accorder une augmentation de traitement aux professeurs de gymnastique de ces établissements qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement.	260,768 •	•	
62	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne	25,000 •	•	
63	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré qui sont sans emploi	•	5,120 •	
64	Traitements de disponibilité	18,000 •	•	
65	Encouragements pour la publication d'ouvrages classiques; subsides, souscriptions, achats, missions.	8,000 •	•	
CHAPITRE XVI.				
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.				
66	Traitements de l'inspecteur des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire; suppléments de traitement	58,000 •	•	
67	Frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire	19,000 •	•	
68	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires	72,000 •	•	
69	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités; traitements de disponibilité; augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales et sections normales munis d'un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement du dessin	252,670 •	•	
70	Subventions des écoles normales agréées pour la formation d'institutrices	76,000 •	•	
71	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire; commission centrale de l'instruction primaire; frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, des inspecteurs provinciaux, des inspectrices déléguées, des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite; suppléments d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils;			
	A REPORTER. fr.	9,704,665 •	298,170 •	9,545,103 •

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	9,704,605 *	298,170 *	9,545,103 *
	indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraordinaires, ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Département de la Justice et des écoles d'adultes.	165,500 *	"	
72	Frais des jurys d'examen pour les écoles normales; matériel des établissements normaux de l'État; frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs; bourses aux élèves instituteurs et aux élèves institutrices des diverses écoles normales; bourses de noviciat (art. 28, § 2, de la loi); cours temporaire de dessin à l'usage des professeurs des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices pour les former à l'enseignement du dessin dans ces institutions; frais de route et de séjour aux personnes appelées à ce cours; jury pour la délivrance d'un certificat de capacité; frais du jury pour la délivrance de certificats de capacité aux instituteurs primaires en fonctions qui veulent faire constater leur aptitude à donner l'enseignement de la gymnastique.	562,000 *	18,500 *	8,281,620 57
75	Construction, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de construction, de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et plans-types; frais d'écritures et d'impressions relatifs à l'exécution de la loi du 14 août 1873 et aux avances de fonds à faire aux communes; service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et suppléments de traitement aux instituteurs; subsides en faveur de l'enseignement des filles dans les écoles primaires à programme développé et soumis au régime de la loi du 23 septembre 1842; subsides à des établissements spéciaux (écoles gardiennes et écoles d'adultes); frais des concours entre les écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans ces concours. (Exécution de l'art. 24 du règlement général du 17 septembre 1866); achat de livres, d'images, etc., à distribuer par les inspecteurs aux élèves les plus méritants des écoles primaires; publications périodiques et autres, intéressant l'instruction primaire; souscriptions, acquisitions, subsides aux auteurs; distribution d'ouvrages ou subsides aux bibliothèques des écoles normales et aux bibliothèques cantonales des instituteurs: missions; achat de collections et d'appareils pour l'enseignement des sciences naturelles dans les conférences cantonales des instituteurs. Dépenses relatives à l'organisation de musées et d'expositions scolaires. Dépenses imprévues	7,077,496 57	"	
CHAPITRE XVII.				
LETTRES ET SCIENCES.				
74	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Vankerckhove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux.	150,000 *	8,500 *	
	A REPORTER. fr.	17,640,059 57	525,170 *	17,820,729 57

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	17,646,059 37	325,170 »	17,971,229 37
75	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e	67,075 »	125,000 »	
76	Traitement du gardien du palais des Académies; salaire de la femme de peine; frais d'entretien dudit palais et chauffage des locaux habités par le gardien	5,150 »	»	
77	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	42,000 »	»	
78	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments, impressions	27,700 »	»	864,423 »
79	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	59,000 »	»	
80	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	50,000 »	»	
81	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	59,500 »	»	
82	— — matériel et acquisitions	15,050 »	27,000 »	
85	Jardin Botanique de l'État. Dépenses du personnel, de matériel et de culture	77,500 »	»	
84	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	57,100 »	»	
85	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 »	5,500 »	
86	Archives de l'État dans les provinces; personnel	48,550 »	»	
87	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales.	14,200 »	8,000 »	
88	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	»	5,500 »	
89	Bulletin bibliographique; traductions et analyses de publications faites à l'étranger	»	25,000 »	
	A REPORTER. fr.	18,173,082 37	517,170 »	18,690,252 37

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	18,175,982 37	517,170 »	18,691,152 37
	CHAPITRE XVIII.			
	BEAUX-ARTS.			
	<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>			
90	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes, aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'art d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, etc.; encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leur talent; missions; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin ou aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; quatrième annuité à payer par l'État du chef de sa part contributive dans les frais d'acquisition de l'ancien hôtel et des collections de la maison Plantin-Moretus, à Anvers; exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles; deuxième annuité.	271,000 »	62,500 »	
91	Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions.	20,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
92	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	66,485 »	10,000 »	
93	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	245,000 »	»	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
94.	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	127,010 »	»	
	A REPORTER. fr.	18,903,477 37	589,670 »	18,691,152 37

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	18,905,477 57	589,670 0	18,601,152 37
95	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	57,145 »	»	
96	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de médailles et de livres destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés. Grands concours de composition musicale; pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées. — Dépenses diverses — Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides	167,000 0	»	1,385,404 21
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
97	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	55,775 »	»	
98	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus.	51,285 0	44,616 21	
99	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	16,400 »	0	
100	— — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	25,500 »	5,000 0	
	<i>Monuments publics.</i>			
101	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 »	0	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
102	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	76,000 »	50,000 0	
105	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	31,450 »	0	
	A REPORTER. . . . fr.	10,305,850 57	609,286 21	20,076,016 58

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	10,393,850 57	660,286 21	20,076,616 58
104	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commis- saires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	6,000 "	"	
105	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	7,500 "	"	
	CHAPITRE XIX. SERVICE DE SANTÉ.			
106	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insa- lubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications rela- tives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. . .	137,000 "	"	167,005 "
107	Académie royale de médecine.	50,095 "	"	
	CHAPITRE XX. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
108	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 108 à l'art. 2. (Personnel.)	"	41,252 "	41,252 "
	CHAPITRE XXI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
109	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,900 "	"	5,900 "
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. . . . fr.	10,580,325 37	710,518 21	20,290,843 58

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1878.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(188)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1879.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine . . . 560,973 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale 4,000 »
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 50,300 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'Intérieur</i> 5,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales . . . 2,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
6	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
8	a.	Secours à d'anciens professeurs et instituteurs communaux nécessiteux, ainsi qu'à leurs veuves, orphelins ou ascendants dont la pension est jugée insuffisante ou qui ne jouissent d'aucune pension 50,000 »
	b.	Supplément de pension aux institut ^{rs} en conformité de l'arrêté royal du 21 juin 1862. 5,000 »
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
364,975 »	»	364,975 »	364,975 »	»	»	
52,460 »	4,000 »	56,460 »	56,460 »	»	»	
4,300 »	»	4,300 »	4,300 »	»	»	
442,735 »	4,000 »	446,735 »	446,735 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.						
14,000 »	»	14,000 »	16,000 »	»	2,000 »	Voir annexe n° 1 l'état des pensions accordées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1878
32,000 »	»	32,000 »	32,000 »	»	»	
14,000 »	»	14,000 »	12,000 »	a) 2,000 »	»	a) Voir la note explicative n° 2.
55,000 »	»	55,000 »	»	b) 55,000 »	»	b) La somme de 55,000 francs portée à l'art. 8 a été transférée du chapitre de l'enseignement primaire.
115,000 »	»	115,000 »	60,000 »	57,000 »	2,000 »	
AUGMENTATION. fr.				55,000 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
9	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire fr. 5,000 »
	b.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement 12,000 »
	c.	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales. 17,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
10	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers provinciaux
Traitements des employés, gens de service et gens de peine :		
11	a.	Province d'Anvers. 80,225 »
	b.	— de Brabant. 105,085 »
	c.	— de la Flandre occidentale 88,472 »
	d.	— de la Flandre orientale. 110,110 »
	e.	— de Hainaut 102,134 »
	f.	— de Liège 89,193 »
	g.	— de Limbourg 62,910 »
	h.	— de Luxembourg 58,235 »
	i.	— de Namur 77,950 »
Frais de bureau, d'impression, de reliures, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :		
12	a.	Province d'Anvers 18,740 »
	b.	— de Brabant 20,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale 18,130 »
	d.	— de la Flandre orientale. 21,600 »
	e.	— de Hainaut. 19,178 »
	f.	— de Liège 36,690 »
	g.	— de Limbourg 12,740 »
	h.	— de Luxembourg 14,500 »
	i.	— de Namur 13,360 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.						
433,800 »	»	433,800 »	433,800 »	»	»	
774,514 »	5,500 »	777,814 »	769,449 41	a) 8,364 59	»	a) Le crédit destiné à payer les traitements des employés des gouvernements provinciaux, porté au Budget de 1878, est insuffisant pour certaines provinces. Tenant compte des faits actuellement constatés, on a cru devoir augmenter différents littéras de l'article 11 jusqu'à concurrence d'une somme de fr. 8,364 59 et. Lors de la présentation des amendements, avant l'ouverture de la prochaine session législative, on régularisera d'une manière définitive les différentes allocations des provinces, tant sous le rapport des augmentations réglementaires à allouer, que des besoins réels constatés. Dans la somme de fr. 8,364 59 et on a compris 2,000 francs pour la nomination d'un archiviste au gouvernement provincial de Liège.
159,188 »	(b) 14,250 » (c) 4,500 »	177,938 »	176,938 »	d) 1,000 »	»	b) Cette somme forme la dernière part du crédit demandé pour le renouvellement partiel du mobilier de l'hôtel du Gouverneur de la province de Liège. c) La somme de 4,500 francs est demandée par M. le Gouverneur de la Flandre orientale, pour couvrir les frais d'ameublement des anciens locaux du cadastre, à approprier pour le service du gouvernement provincial. L'augmentation réelle en 1879 n'est que de 1000 francs.
1,367,502 »	22,250 »	1,589,552 »	1,580,187 41	9,364 59	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement. — Traitements des employés :
13	a.	Traitements des commissaires (4 de 1 ^{re} classe, à 6,500 francs; 11 de 2 ^e classe, à 5,800 francs, et 20 de 3 ^e classe, à 5,150 francs) 192,800 »
	b.	Frais de bureaux (1 ^{re} classe 1,200 francs; 2 ^e classe 900 francs et 3 ^e classe 750 francs) 29,700 »
	c.	Traitements des employés 163,600 »
14	»	Frais de route et de tournées
15	»	Révision des listes électorales; exécution des articles 51, 62, 68 et 103 du Code électoral. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		MILICE.
16	»	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. — Vacations des médecins ou chirurgiens
17	»	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice; achat d'ouvrages concernant la milice et traductions; dépenses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		GARDE CIVIQUE.
18	»	Inspection générale, indemnités spéciales, dépenses d'impressions et fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique; frais divers.
19	»	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central; frais d'impression des états de signal; impression et calligraphie des brevets d'officiers; acquisit ^{on} de théories, etc.
20	»	Personnel du magasin central
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,567,302 »	22,250 »	1,589,552 »	1,380,187 41	9,364 59	»	
386,100 »	»	386,100 »	386,100 »	»	»	
35,000 »	»	35,000 »	35,000 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
1,703,402 »	22,250 »	1,815,652 »	1,800,287 41	9,364 59	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				9,364 59		
90,000 »	»	90,000 »	90,000 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
20,200 »	»	20,200 »	20,200 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
3,620 »	»	3,620 »	3,620 »	»	»	
38,820 »	»	38,820 »	38,820 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

Une somme de 5,600 francs pourra être transférée de l'art. 19 à l'art. 22.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
21	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination.
22	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. fr. 25,000 »
	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales : prix en argent, armes, épinglettes, etc. 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses 24,200 »
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
23	»	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
24	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnées.
<p style="font-size: small;">La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée 1^o à desservir de nouvelles pensions, 2^o à augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et celle des blessés non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs, 3^o à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.</p>		
25	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
69,200 »	»	69,200 »	69,200 »	»	»	
109,200 »	»	109,200 »	109,200 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	»	
»	22,000 »	22,000 »	22,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
AGRICULTURE.		
26	»	Indemnités pour bestiaux abattus.
27	»	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui sont dans le besoin; bourses
28	»	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 18,500 »
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture 10,200 »
29	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. 146,000 »
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses 7,200 »
30	»	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.
31	»	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles
32	»	Personnel du service des défrichements en Campine
33	»	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 23 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.
34	»	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité
	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses. fr. 50,000 »
35	b.	Jury vétérinaire 6,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
240,000	»	a) 240,000	240,000	»	»	N. B. Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 28 aux articles 27 et 29, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.
60,000	»	a) 60,000	60,000	»	»	
88,000	»	88,000	88,000	»	»	
181,700	»	b) 181,700	181,700	»	»	b) Voir la note explicative n° 3
99,500	»	99,500	98,500	c) 1,000	»	c) Aux termes de l'arrêté organique du 25 mars 1872, un professeur et un répétiteur de l'institut agricole ont droit en 1879, l'un à la moyenne et l'autre au maximum du traitement normal déterminé. Une somme de 1,000 francs est demandée à cet effet.
84,400	»	84,400	84,400	»	»	
»	20,800	20,800	20,800	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
97,725	»	97,725	96,525	d) 1,200	»	d) Conformément aux prescriptions du règlement organique du 25 mars 1872, deux membres du corps enseignant et un membre du personnel administratif ont droit en 1879 au traitement normal déterminé par les arrêtés qui reglent la matière. Une somme de 1,200 francs est nécessaire pour cet objet.
50,000	6,000	56,000	49,700	e) 6,300	»	
898,325	46,800	945,125	936,625	8,500	»	e) Voir la note explicative n° 4.
AUGMENTATION. . . . fr.				8,500		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
VOIRIE VICINALE ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
36	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale fr. 2,000,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers 35,550 »
TOTAL DU CHAPITRE XI fr.		
CHAPITRE XII.		
INDUSTRIE.		
37	a.	Frais du conseil supérieur de l'industrie et du commerce. 4,500 »
	b.	Traitement et frais de route de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et traite- ment du secrétaire du conseil. 8,000 »
38	a.	Enseignement professionnel. — Écoles industrielles 220,900 »
	b.	— — Ateliers d'apprentissage. 50,000 »
59	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de éco- nomie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 15,250 »
	b.	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 1,200 »
40	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes »
41	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> 6,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> 2,000 »
<i>Musée de l'industrie.</i>		
42	»	Traitement du personnel »
43	a.	Laboratoire du Musée fr. 7,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> 6,000 »
	c.	Bibliothèque technique et artistique 2,000 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 4,000 »
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,185,550	»	2,185,550	2,185,550	»	»	
2,185,550	»	2,185,550	2,185,550	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
12,500	»	12,500	12,500	»	»	
270,900	»	270,900	270,900	»	»	
16,450	»	16,450	24,450	»	a) 8,000	a) La somme de 8,000 francs, votée en 1878 pour couvrir les frais des prix du concours ouvert entre les sociétés de secours mutuels, disparaît en 1879.
18,500	»	18,500	18,500	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
22,300	»	22,300	22,500	»	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
367,650	»	367,650	375,650	»	8,000	
DIMINUTION . . . fr.				8,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIII.		
POIDS ET MESURES		
44	»	Traitements des vérificateurs
45	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs
46	»	Matériel et frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures.
TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.		
CHAPITRE XIV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
—		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR a).		
47	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
48	a.	Traitements des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État . . fr. 837,580 »
	b.	Traitements complémentaires des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849). 20,000 »
49	a.	Bourses universitaires et de voyages; frais de concours pour la collation de ces bourses. 82,000 »
	b.	Matériel des universités 192,660 »
50	a.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres du jury central . . 18,500 »
	b.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres de la commission d'entérinement des diplômes délivrés par les universités et par le jury central. . 10,000 »
50	c.	Traitement et indemnités aux agents et employés attachés à la commission d'entérinement; huissiers du jury central; indemnités pour travaux extraordinaires dans l'intérêt du service du jury; garde du matériel et matériel, etc. 15,000 »
	d.	Indemnités aux professeurs des universités de l'État, qui ont fait partie des jurys combinés, sous l'empire de la loi du 1 ^{er} mai 1857, pour leur assurer dans la distribution du produit des examens, sous l'empire de la loi du 26 mai 1876, une somme égale à celle qui a été allouée à chacun d'eux, en moyenne, pour frais de séance pendant les quatre années 1873, 1874, 1875 et 1876. 14,970 »
51	»	Dépenses du concours universitaire. — Frais de publication et d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>
52	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du corps professoral universitaire, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de cet enseignement
»	»	Frais de rédaction du 9 ^{me} rapport triennal sur l'enseignement supérieur; fourniture d'exemplaires de ce rapport pour le service de l'administration centrale (art. 30 de la loi du 13 juillet 1849). (<i>Pour mémoire</i>).
TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
73,250	»	73,250	73,250	»	»	
53,000	»	53,000	53,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
	1					
114,250	»	114,250	114,250	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.					»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
857,580	»	b) 857,580	857,580	»	»	
274,660	»	b) 274,660	274,660	»	»	
58,470	»	b) 58,470	58,470	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
14,000	»	14,000	14,000	»	»	
»	»	»	7,000	»	7,000	
1,220,710	»	1,220,710	1,227,710	»	7,000	
DIMINUTION. . . . fr.					7,000	

a) Jusqu'à présent les besoins réels pour les diverses branches de service concernant l'enseignement supérieur n'ont pas pu être déterminés d'une manière définitive. Le Gouvernement se réserve de faire connaître à la Législature, par voie d'amendement, quelles seront les sommes reconnues nécessaires pour couvrir les dépenses de l'exercice 1879.

b) Il pourra être fait un transfert de l'un à l'autre des articles 48, 49 et 50 d'une somme de 20,000 francs au plus.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XV.		
ENSEIGNEMENT MOYEN a).		
53	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen
54	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel
55	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne
	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège) fr. 34,598 »
	b.	Frais de la section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes, instituée près de l'école normale des humanités à Liège. (Personnel; bourses, etc.) 10,000 »
	c.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand 5,700 »
56	d.	Bourses aux élèves de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur; subsides pour aider les élèves les plus distingués de l'enseignement normal du degré supérieur, qui ont terminé leurs études, à fréquenter des établissements pédagogiques étrangers 10,000 »
	e.	Frais des deux écoles normales de l'enseignement moyen du degré inférieur. (Personnel, matériel et bourses) 36,630 »
	f.	Crédit destiné, conformément à la loi du 2 juillet 1875, à accorder des augmentations de traitement au personnel administratif et enseignant des écoles moyennes normales de l'État. 2,865 »
57	a.	Frais de route et de séjour, indemnités de séance des membres des jurys d'examen institués, en conformité de l'article 37 de la loi du 1 ^{er} juin 1850, pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré, par les arrêtés royaux du 27 janvier 1863 et du 8 mai 1874 pour le diplôme de capacité relatif à l'enseignement de la langue flamande, de la langue allemande et de la langue anglaise, et par l'arrêté royal du 3 février 1863 pour le diplôme de capacité à délivrer aux élèves de la première industrielle et commerciale des athénées; salaire des huissiers des jurys, garde du matériel et matériel 26,200 »
	b.	Frais du jury chargé de délivrer le diplôme de professeur de gymnastique institué par l'arrêté royal du 9 juillet 1874 2,000 »
	a.	Athénées royaux. — Crédit ordinaire 300,000 »
	b.	— Crédit pour supplément de minerval 62,394 »
58	c.	— Crédit destiné à mettre les traitements des membres du personnel enseignant en rapport avec la réorganisation des athénées (arrêté royal du 14 juillet 1875) 316,284 »
	d.	Augmentation de traitements aux professeurs chargés de l'enseignement de la gymnastique, qui seront munis du diplôme ou certificat spécial pour cet enseignement 8,400 »
A REPORTER. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	a) En ce qui concerne certaines branches du service de l'enseignement moyen, il est impossible de déterminer, dès à présent, les besoins de l'année 1879. Des propositions seront faites à la Législature par voie d'amendement, des que les sommes nécessaires pour couvrir les nouvelles dépenses auront pu être établies.
23,750	»	23,750	23,750	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
99,795	»	99,795	99,795	»	»	
28,200	»	28,200	28,200	»	»	
687,078	»	687,078	687,078	»	»	
852,821	»	852,821	852,821	»	»	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinairement permanentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation	Diminution.	
852,821	»	852,821	852,821	»	»	
612,702	»	612,702	612,702	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
260,768	»	260,768	260,768	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	5,120	5,120	5,120	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
1,792,291	5,120	1,795,411	1,795,411	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVI.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
66	a.	Traitements de l'inspecteur des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices, et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire fr. 48,500 »
	b.	Suppléments de traitement 9,500 »
67	»	Frais de bureau de l'inspecteur des écoles normales et des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire
68	»	Indemnités aux inspecteurs diocésains et aux inspecteurs cantonaux ecclésiastiques des écoles primaires.
69	a.	Personnel des écoles normales de l'État et des sections normales primaires établies près des écoles moyennes; traitements et indemnités; traitements de disponibilité. 228,670 »
	b.	Augmentation de traitement aux professeurs des écoles normales et sections normales, munis d'un diplôme ou certificat de capacité pour l'enseignement du dessin. 4,000 »
70	»	Subventions aux écoles normales agréées pour la formation d'institutrices.
	a.	Frais d'administration, impressions, registres, etc.; acquisition d'ouvrages périodiques et autres pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire . . fr. 2,000 »
	b.	Commission centrale de l'instruction primaire 6,000 »
	c.	Frais de voyage de l'inspecteur des écoles normales et de l'inspectrice des écoles normales d'institutrices 6,000 »
71	d.	Frais de voyage des inspecteurs provinciaux 24,000 »
	e.	Id. des inspectrices déléguées 15,000 »
	f.	Id. des inspecteurs ecclésiastiques du culte protestant et du culte israélite 500 »
	g.	Supplément d'indemnité fixe aux inspecteurs cantonaux civils 91,400 »
	h.	Indemnités casuelles aux inspecteurs cantonaux civils, du chef des conférences et des concours, ainsi que des tournées extraord., ayant, entre autres, pour objet l'inspection des écoles ressortissant au Ministère de la Justice et des écoles d'adultes. 20,400 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
19,000	»	19,000	19,000	»	»	
72,000	»	72,000	72,000	»	»	
232,670	»	232,670	232,670	»	»	
76,000	»	76,000	76,000	»	»	
165,300	»	165,300	144,900	a) 20,400	»	a) Par arrêté royal du 20 mars 1876, le maximum de l'indemnité supplémentaire qui peut être accordée aux inspecteurs cantonaux civils a été portée de 200 francs à 400 francs par canton de justice de paix. Pour permettre de donner le nouveau maximum à tous les inspecteurs, à l'occasion du renouvellement du mandat de ces fonctionnaires pour la période triennale de 1876 à 1878, il aurait fallu une augmentation de crédit de 40,800 francs (200 X 204 cantons); mais on s'est contenté de demander seulement la moitié ou 20,400 fr. Lors du prochain renouvellement du mandat de ces fonctionnaires pour la période de 1879-1881, leur position sera régularisée. C'est la destination du crédit proposé.
622,970	»	622,970	602,570	20,400	»	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
622,970 »	»	622,970 »	602,570 »	20,400	»	
562,660 »	18,500	581,160 »	535,200 »	a) 43,960	»	a) Le crédit porté au Budget de 1877 est de 580,000 francs, et la même somme a été reproduite à celui de 1878. Un crédit supplémentaire de 43,980 francs a dû être sollicité de la Législature pour couvrir l'insuffisance de crédit en 1877. Une même somme, au moins, sera nécessaire en 1878. On croit devoir porter au projet de Budget de 1879 un crédit total de 425,960 francs, sauf à déterminer ultérieurement quelle sera la somme correspondant aux besoins constatés.
7,077,496 57	»	7,077,496 57	7,077,496 57	»	»	b) Cette somme est égale au montant du crédit de 1878, mais il est à prévoir qu'elle sera insuffisante. C'est seulement dans le courant de l'année 1879 que le montant réel de la dépense pour cette même année sera connu.
»	»	»	55,000 »	»	c) 55,000	c) Cette somme a été transférée au chapitre II dont elle forme l'article 8.
8,265,126 57	18,500	8,281,626 57	8,270,266 57	66,560	55,000	
AUGMENTATION. . . . fr.				14,360		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVII.		
LETTRES ET SCIENCES a).		
74	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale 40,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Van Kerckbove, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 12,000 »
	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1854. 5,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses 59,500 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) 35,000 »
	g.	Publication des documents rapportés d'Espagne et d'autres pays étrangers 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens états généraux 4,500 »
75	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. 67,073 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays 15,000 »
	c.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale 8,000 »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. 6,000 »
	f.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e . e) 76,000 »
76	»	Traitement du gardien du palais des Académies; salaire de la femme de peine, frais d'entretien dudit palais et chauffage des locaux habités par le gardien
77	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.
78	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions
79	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général
80	»	— matériel et acquisitions
A REPORTER. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
136,000	b) 8,500	144,500	144,500	»	»	a) Voir la note explicative n° 5.
67,073	c) 125,000	192,073	190,875	d) 1,200	»	e) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les litt. b, c, d, e et f. d) Une somme de 1,200 francs est sollicitée en vue de l'augmentation du traitement du secrétaire-adjoint de l'Académie. e) Cette somme représente la seconde annuité à accorder pour l'exécution de la nouvelle carte. Elle a été arrêtée au chiffre de 76,000 francs par la commission, en vue de l'étude des questions relatives à cette carte. Un rapport sur les travaux, opérations et dépenses de ce service en 1878, sera présenté à la fin de l'exercice.
5,150	»	5,150	5,150	»	»	
42,000	»	42,000	42,000	»	»	
27,700	»	27,700	27,700	»	»	
59,000	»	59,000	59,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
386,923	133,500	520,423	519,223	1,200	»	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
386,923 »	133,500 »	520,423 »	519,223 »	1,200 »	»	a) La ville de Bruxelles s'est engagée à verser annuellement au Trésor public une somme de 12,000 francs pour l'entretien du jardin.
59,500 »	»	59,500 »	59,500 »	»	»	
42,650 »	27,000 »	42,650 »	42,650 »	»	»	
77,500 »	»	77,500 »	77,500 »	»	»	
57,100 »	»	57,100 »	57,100 »	»	»	
4,700 »	3,500 »	8,200 »	8,200 »	»	»	
48,350 »	»	48,350 »	48,350 »	»	»	
14,200 »	8,000 »	22,200 »	22,200 »	»	»	
»	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»	»	
»	25,000 »	25,000 »	25,000 »	»	»	
663,923 »	200,500 »	864,423 »	863,223 »	1,200 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,200 »		b) Voir la note explicative n° 5
271,000 »	62,500 »	333,500 »	333,500 »	»	»	c) Voir le tableau annexe n° 6
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
291,000 »	62,500 »	353,500 »	353,500 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>
92	»	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien
	a.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. fr. 193,000 »
93	b.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études 10,000 »
	c.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats 20,000 »
	d.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses 20,000 »
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>
94	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique
95	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses 129,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique 13,000 »
96	c.	Encouragements à de jeunes artistes musiciens qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; secours à des artistes musiciens malheureux ou aux familles d'artistes décédés 8,000 »
	d.	Grands concours de composition musicale; pension des lauréats 8,000 »
	e.	Subsides pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées; dépenses diverses 6,000 »
	f.	Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides 3,000 »
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>
97	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel 21,325 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance 6,150 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur des musées de peinture et de sculpture. 8,300 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
291,000	62,500	353,500	353,500	»	»	
66,485	10,000	76,485	76,485	»	»	
245,000	»	245,000	245,000	»	»	
127,010	»	127,010	127,010	»	»	
57,145	»	57,145	57,145	»	»	
167,000	»	167,000	157,000	a) 10,000	»	a, Le crédit actuel est insuffisant. L'admini- stration n'a pu donner suite, faute de fonds, à bon nombre de demandes. Plusieurs non- velles écoles sont en voie d'organisation; un certain nombre de bourses d'études et de voyage sont également ajournées. Il est indis- pensable qu'une augmentation de crédit soit accordée pour assurer le service.
35,775	»	35,775	35,775	»	»	
989,415	72,500	1,061,915	1,051,915	10,000	»	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
989,413	72,500 »	1,061,913 »	1,051,915 »	10,000 »	»	
51,285	44,616 21	95,901 21	85,285 »	a) 10,616 21	»	a) Reliquat de l'année 1876 transféré au Budget de 1879.
16,400	»	16,400 »	16,400 »	»	»	
25,300	5,000 »	30,300 »	30,300 »	»	»	
b) 30,000	»	30,000	30,000 »	»	»	b) Voir le tableau annexe n° 7.
76,000	30,000 »	106,000	106,000 »	»	»	
31,450	»	31,450	31,450 »	»	»	
6,000	»	6,000	6,000 »	»	»	
7,500	»	7,500	7,500 »	»	»	
»	»	»	40,000 »	»	40,000 »	c) Le crédit voté pour l'exposition de 1878 disparaît du Budget de 1879.
1,225,348	152,116 21	1,385,464 21	1,404,848 »	20,616 21	40,000 »	
DIMINUTION fr.				19,585 79		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIX.		
SERVICE DE SANTÉ.		
	a.	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation, personnel 9,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection. 5,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales 68,000 »
106	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; Institut vaccinal de l'État; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres; impressions et dépenses diverses . . . 43,000 »
	e.	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil 12,000 »
107	»	Académie royale de médecine
TOTAL DU CHAPITRE XIX. fr.		
CHAPITRE XX.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
108	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
TOTAL DU CHAPITRE XX. fr.		
CHAPITRE XXI.		
109	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
TOTAL DU CHAPITRE XXI. fr.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
137,000	»	137,000	127,000 »	a) 10,000 »	»	a) Voir la note explicative n° 8.
30,095	»	30,095	50,095 »	»	»	
167,095	»	167,095	157,095 »	10,000 »	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				10,000 »		
»	41,232	41,232	41,232 »	»	»	
»	41,232	41,232	41,232 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
5,900	»	5,900	5,900 »	»	»	
5,900	»	5,900	5,900 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 108 à l'art. 2 (*Personnel*).

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	190	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours.
III.	192	Statistique générale.
IV.	<i>ib.</i>	Frais de l'administration dans les provinces
V.	194	Milice
VI.	<i>ib.</i>	Garde civique.
VII.	196	Fêtes nationales.
VIII.	<i>ib.</i>	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	<i>ib.</i>	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	198	Agriculture
XI.	200	Voirie vicinale et hygiène publique.
XII.	<i>ib.</i>	Industrie
XIII.	202	Poids et mesures
XIV.	<i>ib.</i>	Instruction publique. — Enseignement supérieur
XV.	204	— — — — — moyen
XVI.	208	— — — — — primaire
XVII.	212	Lettres et sciences
XVIII.	214	Beaux-arts
XIX.	220	Service de santé.
XX.	<i>ib.</i>	Traitements de disponibilité
XXI.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAUX fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
442,735 »	4,000 »	446,735 »	446,735 »	»	»	
115,000 »	»	115,000 »	60,000 »	57,000 »	2,000 »	
34,000 »	»	34,000 »	34,000 »	»	»	
1,793,402 »	22,250 »	1,815,652 »	1,806,287 41	9,364 59	»	
120,000 »	»	120,000 »	120,000 »	»	»	
38,820 »	»	38,820 »	38,820 »	»	»	
109,200 »	»	109,200 »	109,200 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
»	222,000 »	222,000 »	222,000 »	»	»	
898,325 »	46,800 »	945,125 »	936,625 »	8,500 »	»	
2,185,550 »	»	2,185,550 »	2,185,550 »	»	»	
367,650 »	»	367,650 »	375,650 »	»	8,000 »	
114,250 »	»	114,250 »	114,250 »	»	»	
1,220,710 »	»	1,220,710 »	1,227,710 »	»	7,000 »	
1,792,291 »	3,120 »	1,795,411 »	1,795,411 »	»	»	
8,263,126 37	18,500 »	8,281,626 37	8,270,266 37	66,360 »	55,000 »	
663,923 »	200,500 »	864,423 »	863,223 »	1,200 »	»	
1,233,548 »	152,116 21	1,385,464 21	1,404,848 »	20,616 21	40,000 »	
167,095 »	»	167,095 »	157,095 »	10,000 »	»	
»	41,232 »	41,232 »	41,232 »	»	»	
5,900 »	»	5,900 »	5,900 »	»	»	
19,580,525 37	710,518 21	20,290,843 58	20,229,802 78	175,040 80	112,000 »	
AUGMENTATION. fr.				61,040 80		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

ÉTAT NOMINATIF des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Vandevelde	Désiré-Yves	5 octobre 1814.	Portier-concierge de l'école moyenne de l'État à Ypres.
2	Leenders	Philippe-Jean	11 juillet 1798 .	Maître de musique à l'Athénée royal de Hasselt.
5	Nauwelaerts	Louis-Charles	23 octobre 1828.	Directeur de l'école moyenne de l'État à Turnhout.
4	Spyers	François-André	9 janvier 1822 .	Régent à l'école moyenne communale de Châtelet.
5	Ilias	Henri-Joseph	26 août 1824 . .	Professeur à l'Athénée royal de Liège. . . .
6	Nupels	Jean-Guillaume-Servais . .	5 juillet 1805 .	Professeur émérite à l'Université de Liège. .
7	Dekoninck	Laurent-Guillaume	3 mai 1809 . .	Professeur émérite à l'Université de Liège. .
8	Maquebreuck	Charles	24 juin 1817 . .	Huissier à l'administration provinciale du Hainaut.
9	Gérard	Joseph-Désiré	17 janvier 1804 .	1 ^{er} commis à l'administration provinciale de la Flandre orientale.
10	Lebacq	Édouard Joseph	19 août 1815 . .	Préfet des études du collège communal de Nivelles.
11	Desgains	Jean-Joseph	5 octobre 1805.	Greffier de la province du Brabant
12	Rolans	Charles-Frédéric	18 avril 1805 . .	Bibliothécaire au Conservatoire royal de musique de Liège.
15	Grenson	Alcide-Henri Joseph	14 février 1840 .	Chef des travaux anatomiques à l'Université de Liège.
14	Le Roy	Antoine-Joseph	12 sept. 1812 . .	Chef de bureau à l'administration provinciale du Brabant.
15	De Xhenemont	Charles-Joseph-Eugène . .	19 février 1802 .	Chef de division à l'administration provinciale de Liège.
16	Fraters	Jean-Marie-Ange	12 juillet 1809 .	Commissaire de l'arrondissement de Termonde.
17	Ledoux	Alexandre-Joseph	25 janvier 1811 .	Professeur à l'école primaire normale de l'État à Lierre.
18	Lorain	Louis-François-Émilien . .	24 mai 1813 . .	Professeur à l'Athénée royal de Bruxelles . .
19	Descamps	Jean-Baptiste	10 avril 1809 . .	Professeur à l'Athénée royal de Mons . . .
20	Henrard	Charles-Joseph	20 déc. 1853 . .	Commis de 2 ^e classe à l'administration provinciale de Namur.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

de l'Intérieur, admis à la pension du 1^{er} janvier au 31 décembre 1877.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Ans.	Mois.	Francs.	Francs.			
25	9	533 "	175 "	Infirmités	8 décembre 1876.	
40	10	903 "	489 "	Age avancé.	25 décembre 1876.	Il jouit, en outre, d'une pension de 143 francs à charge de la caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.
29	8	3,444 "	1,614 "	Infirmités	Id.	Idem 88 francs, idem.
16	3	1,600 "	433 "	Id.	Id.	Idem 231 francs, idem.
25	10	4,068 "	1,510 "	Id.	Id.	Idem 241 francs, idem.
40	"	8,000 "	8,000 "	Age avancé.	25 janvier 1877 .	
38	3	8,000 "	8,000 "	Id.	14 février 1877. .	
15	4	1,066 "	261 "	Infirmités	6 mars 1877 . .	
52	"	2,566 "	1,710 "	Age avancé.	15 mars 1877 . .	
10	8	2,495 "	443 "	Infirmités	Id.	Il jouit, en outre, d'une pension de 373 francs à charge du fonds disponible des caisses de prévoyance en liquidation.
46	4	6,800 "	4,533 "	Age avancé.	16 mai 1877 . .	
39	9	2,183 "	1,360 "	Id.	25 juin 1877. . .	
15	"	1,931 "	445 "	Infirmités	Id.	
43	7	3,280 "	2,186 "	Age avancé.	18 juillet 1877. .	
29	4	4,753 "	2,135 "	Infirmités	16 août 1877. . .	
42	9	5,150 "	3,387 "	Age avancé.	17 octobre 1877 .	
35	6	1,800 "	1,005 "	Id.	24 octobre 1877 .	
26	"	4,991 "	3,092 "	Id.	13 novembre 1877.	Idem 233 francs, idem.
47	1	3,856 "	1,777 "	Id.	Id.	Idem 780 francs à charge de la caisse de retraite de la ville de Mons.
21	10	2,085 "	699 "	Infirmités	20 novembre 1877.	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE :

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
21	Van Berchem	Henri-Jean-Antoine	5 mai 1801	Membre de la députation permanente du conseil provincial d'Anvers.
22	Prinz	Xavier-Hubert	30 janvier 1809	Directeur à l'école normale des humanités à Liège.
23	Manchel	Adolphe	3 février 1819	Régent à l'école moyenne de l'État à St-Hubert.
24	Pollet	Jean-Baptiste-Joseph	26 avril 1804	Commis de 2 ^e classe à l'administration provinciale de la Flandre occidentale.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LES PENSIONS.	Observations.
Aus.	mois.	Francs.	Francs.			
15	•	3,801 •	877 •	Infirmités	12 déc. 1877 . .	
20	»	8,010 •	4,462 •	Age avancé.	27 déc. 1877 . .	Il jouit, en outre, d'une pension de 538 francs à charge du fonds disponible des caisses de prévoyance en liquidation. Idem 245 francs, idem.
24	11	2,415 •	1,210 •	Id.	19 déc 1877 . .	
36	10	2,096 •	1,187 •	Id.	29 déc. 1877 . .	
TOTAL des 24 pensions. . fr.			54,980 •			

Il y avait à servir au 1^{er} janvier 1877, 281 pensions montant à fr. 445,818 •
 24 pensions ont été accordées pendant l'année 1877; elles s'élèvent à fr. 54,980 •
 17 pensions se sont éteintes pendant la même année; elles s'élèvent à 22,950 •

La somme des pensions accordées dépasse celle des pensions éteintes de 32,050 •

De manière qu'au 1^{er} janvier 1878, il y avait à servir 288 pensions s'élevant à 477,868 •

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOTE EXPLICATIVE N° 2.

PENSIONS CIVILES. — *Secours à d'anciens fonctionnaires, etc.*

Le crédit destiné à accorder des secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, est devenu tout à fait insuffisant pour satisfaire à des besoins réels. Il y a des veuves qui reçoivent des secours de 50, 60 et 100 francs par an; ces sommes ne permettent pas de satisfaire aux premières nécessités de l'existence.

Chaque année les besoins vont croissant, à cause des nouvelles charges qui sont imposées au crédit.

Par contre, l'allocation pour le premier terme des pensions civiles à accorder éventuellement laisse chaque année un excédant.

Afin de ne pas augmenter le Budget, on propose de transférer de ce dernier crédit à celui de l'article 7, une somme de 2,000 francs qui permettra d'améliorer la position de cette catégorie de personnes qui n'ont pas de droits à la pension.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879

NOTE EXPLICATIVE N° 3.

ART. 29. — *Encouragements à l'agriculture.*

La note insérée dans le libellé de l'article 26 porte qu'une somme de 40,000 francs pourra être transférée de cet article aux articles 27 et 29, pour autant que cette somme reste disponible, après le paiement des indemnités pour les bestiaux abattus. Cette faculté a été accordée pour mettre l'administration à même de pourvoir à l'insuffisance des crédits portés à ces derniers articles, mais il n'a pu en être fait usage dans ces dernières années, attendu que le paiement des indemnités absorbe entièrement l'allocation.

Le crédit affecté à l'article 26, aux concours et aux expositions, aux encouragements à allouer aux sociétés et comices agricoles ou horticoles, aux stations expérimentales, est absolument insuffisant pour satisfaire aux besoins. C'est dans le but de pouvoir subvenir aux dépenses les plus urgentes que le Gouvernement demande de laisser subsister à la colonne des charges ordinaires et permanentes de l'article 29 une somme de 23,000 francs, qui figurait au Budget de 1878 à titre de charge temporaire.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOTE EXPLICATIVE N° 4.

ART. 35. — <i>Matériel de l'École de médecine vétérinaire de l'État,</i>		
<i>bourses, jury vétérinaire</i>	fr.	49,700 »
Augmentation.		6,300 »
	TOTAL	<u>fr. 56,000 »</u>

Cette augmentation se justifie par les considérations suivantes :

Le nombre des élèves augmente tous les ans à l'École de médecine vétérinaire : de 60 à 65 qu'il était il y a quelques années, il s'est successivement élevé à 100, chiffre actuel.

Il en résulte une augmentation de dépense d'autant plus considérable que tout est notablement renchéri. C'est ainsi que le prix des chevaux nécessaires aux cours d'anatomie et de médecine opératoire a doublé depuis deux ans. De 35 qu'il était, il y a deux ans, il s'élève aujourd'hui à 65 francs; ce qui, pour le nombre de 80 chevaux environ par an, fait augmenter la dépense annuelle de 2,400 francs.

D'autre part, les nouveaux locaux qui ont été construits ou appropriés, doivent être aménagés et occasionnent des frais de chauffage, d'entretien du mobilier et des collections, qui accroissent dans une proportion notable les dépenses.

Enfin les objets de literie, le linge de table, etc., sont généralement usés et il importe de remplacer un certain nombre de ces objets de première nécessité.

C'est en vue de faire face à ces dépenses parfaitement justifiées que l'augmentation de 6,300 francs est demandée à l'article 35.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

NOTE EXPLICATIVE N° 5.

LETTRES, SCIENCES, BEAUX-ARTS

Observation générale.

Ainsi que l'administration l'a déjà fait remarquer à diverses reprises, le Département de l'Intérieur peut se trouver dans le cas de devoir contracter, d'ici à la fin de l'année, divers engagements grevant les crédits de 1878 et de 1879, qui ne pourraient être portés à la connaissance de la Législature.

Ces engagements éventuels seront mentionnés au Budget de 1880, si ce Budget est lui-même grevé de ce chef.

Si ce Budget n'est pas grevé, les conventions intervenues seront relevées dans l'état général à fournir aux Chambres, en vertu de l'article 46 de la loi sur la comptabilité générale de l'État.

En ce qui concerne spécialement les engagements qui pourront grever éventuellement le crédit des commandes et acquisitions d'œuvres d'art du Budget de 1879, il y a lieu de noter : 1° Statue : *Le jeune homme à l'épée*. Une somme de 6,000 francs a été payée sur le Budget de 1876 du chef de l'exécution du modèle. Un second paiement de 4,000 francs sera effectué après la livraison de l'œuvre au Musée. 2° Groupe : *Samson envoyant des renards dans les champs des Philistins*. 6,000 francs ont été payés du chef de l'exécution du modèle et de la mise au point du marbre. Le complément, soit 4,000 francs, ne sera soldé qu'après la réception de l'œuvre. 3° Copies pour la salle des séances des académies de deux portraits de personnages historiques. Les prix de ces copies sont fixés à 1,300 et à 1,800 francs. Les contrats sont datés de janvier 1878. Il se peut que les œuvres ne soient pas terminées en 1878, et dans ce cas une certaine somme grèverait le Budget de 1879 ou le Budget suivant, selon l'époque de la livraison des œuvres. 4° Buste de M. B. Dumortier, Président du Conseil de surveillance du Jardin botanique, destiné à être placé dans la grande salle des herbiers de l'établissement.

Le contrat est daté du 10 décembre 1877. Le prix de l'œuvre est fixé à 2,000 francs, payable par moitié après l'approbation du modèle et la livraison du buste.

-ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 6.

Tableau des travaux de peintures murales en voie d'exécution, indiquant la part de
(Art. 90, litt. A, et

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1876.
Décoration de l'hôtel de ville d'Anvers	200,000 »	125,000 »	75,000 »	100,000 »
— de l'église, S ^t -Pholten, à Liège.	14,000 »	9,666 »	4,554 »	8,055 »
— — (Dépenses supplémentaires)	9,105 »	5,065 »	6,150 »	»
— de l'église S ^{te} -Anne, à Gand	97,000 »	61,726 »	55,274 »	6,858 »
— des Halles d'Ypres (Grande salle).	120,000 »	96,000 »	24,000 »	48,000 »
— de l'Université de Gand (dépenses supplément ^{es}).	64,576 »	40,168 98	15,207 02	28,370 98
— de l'Université de Gand (id. id.).	»	»	»	»
— de la chapelle des comtes de Flandre, de l'église Notre-Dame à Courtrai. (Restauration à imputer sur le crédit voté à cet effet)	25,500 »	12,750 »	12,750 »	9,925 »
A REPORTER. fr.	530,071 »	357,575 98	172,695 02	201,217 08

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.
art. 101, litt. B.)

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1877.	de 1878.	de 1879.	à venir.	
12,500 »	12,500 »	»	»	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
1,011 »	»	»	»	b) Contrat du 25 novembre 1875. M. Conneel s'engage à exécuter trente-neuf grands panneaux historiés en vue de l'ornementation de l'église Notre-Dame à Gand. La part de l'État sera payée en neuf années, à partir de 1876, par quotités égales de 6,858 francs. L'artiste s'engage en outre à terminer le travail dans un délai de neuf années à partir du 1 ^{er} janvier 1876.
1,532 50	1,532 50	»	»	c) Contrat du 17 octobre 1871. La part de l'État est fixée à 96,000 francs payables à partir de 1872 par annuités de 9,600 francs. M. Pauwels, artiste chargé du travail, s'engage à exécuter douze compositions qui représenteront les faits les plus marquants de l'histoire locale d'Ypres, depuis le gouvernement des Forestiers jusqu'à l'avènement de Philippe le Hardi. M. Pauwels s'engage, en outre, à terminer le travail dans un délai de dix ans à partir du 1 ^{er} janvier 1872.
b) 6,858 »	6,858 »	6,858 »	34,204 »	d) Les paiements sont subordonnés au degré d'avancement du travail. M. Lagye se trouvant, par suite de motifs de santé, dans l'impossibilité de continuer son œuvre, l'Administration a confié les travaux à M. Cluysenaer. Un contrat, intervenu le 25 octobre 1875, a fixé à nouveau et aux chiffres suivants, le prix des peintures à effectuer par cet artiste, qui comprennent trois grands panneaux représentant : 1 ^o le moyen âge ou l'église caractérisée par la papauté, l'empire et la scolastique; 2 ^o l'établissement du dogme; 3 ^o la renaissance et la réforme. Le prix du travail est fixé à 45,000 francs, à savoir : 29,792 francs 98 c pour l'État, et pour la ville fr. 15,207 02 c. Les paiements seront effectués, au fur et à mesure du degré d'avancement du travail, à raison de fr. 11,495 50 c par composition, savoir : 5,000 francs pour le carton; 3,000 francs pour l'ébauche, et fr. 5,495 50 c pour l'achèvement. Le Département de l'Intérieur et la ville interviendront proportionnellement dans chaque paiement. Toutefois une somme de fr. 10,519 52 c sera réservée sur la part de la ville, pour n'être soldée qu'après le complet achèvement de l'œuvre.
c) 9,600 »	9,600 »	9,600 »	19,200 »	e) M. Detaye se trouvant dans l'impossibilité, par suite de circonstances indépendantes de sa volonté, de continuer les travaux de peinture qui lui ont été confiés, l'Administration s'est entendue avec la ville de Gand pour faire exécuter ces travaux par M. Cluysenaer. Un projet de contrat est intervenu avec l'Administration communale intéressée en vue de régler les conditions d'exécution et de paiement des travaux. M. Cluysenaer s'engage à décorer par des peintures à fresque deux grands panneaux mesurant l'un 5 ^m × 5 ^m 50 et l'autre 9 ^m 60 × 5 ^m 60. Il sera payé à l'artiste pour prix de ce travail une somme de 55,000 francs, y compris l'indemnité pour deux petits panneaux qu'il a déjà terminés, et les frais de révision des peintures achevées. La ville interviendra jusqu'à concurrence de fr. 16,925 08 c, le Gouvernement couvrira le complément de la dépense, soit fr. 58,076 92 c, payables par annuités au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux.
d) 10,918 » et à venir.	»	»	»	f) Suivant contrat.
e) »	»	»	»	
f) 1,275 »	1,550 »	»	»	
44,204 50	52,040 50	10,458 »	53,404 »	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DESIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des PAROISSES D'ALLIÉES, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1976.
REPORT fr.	550,071 "	357,375 08	172,005 02	201,217 98
Décoration de l'église St-Quentin à Hasselt	20,000 "	10,000 "	10,000 "	3,335 33
Eglise St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, décoration du transept	50,000 "	50,000 "	"	51,500 "
Eglise de Meix-devant-Virton (décoration du chœur)	5,000 "	2,000 "	5,000 "	"
Grande salle du Palais Ducal	38,000 "	38,000 "	"	25,000 "
Cage de l'escalier du Palais de la rue Ducale	20,000 "	20,000 "	"	8,000 "
TOTAUX fr.	672,071 "	477,375 08	185,605 02	269,051 31

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1877.	de 1878.	de 1879.	à venir.	
44,294 50	52,040 50	»	53,494 »	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
g) 5,355 55	5,355 54	»	»	g) Contrat du 16 août 1876. Les parts d'intervention de de l'État et autres parties contractantes sont payables par tiers, selon le degré d'avancement des travaux.
h) 9,250 »	9,250 »	»	»	h) Contrat du 15 juin 1872. M. Portaels s'engage à exécuter deux compositions de quarante mètres chacune. La liquidation de la part de l'État aura lieu au fur et à mesure du degré d'avancement des œuvres, suivant les clauses inscrites dans la convention. Le conseil de fabrique de l'église intéressée prend à sa charge les frais supplémentaires de décoration, de cadres, etc., évalués à 12,500 francs.
i) 666 67	666 67	666 66	»	i) Contrat du 15 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail. Le chiffre inscrit comme charge de 1874, savoir : fr. 666 67 c, n'est qu'une approximation. Il est possible, en effet, que la somme des travaux exécutés cette année justifie le paiement d'une seconde annuité, peut-être même de la subvention totale.
j) 15,000 »	»	»	»	j) Contrat du 21 janvier 1875. M. Ernest Slingeneyer s'engage à exécuter une composition mesurant 8 ^m 16 de largeur sur 6 ^m 72 de hauteur, destinée à la paroi du fond de la salle du Palais Ducal. Cette composition représentera des hommes célèbres qui, à divers titres et aux différentes époques de l'histoire, ont contribué à donner de l'éclat au nom belge. Le paiement aura lieu en trois annuités au fur et à mesure du degré d'avancement de l'œuvre, suivant conditions stipulées au contrat.
k) 4,000 »	4,000 »	4,000 »	»	k) Contrat du 30 juillet 1875. M. Carlier s'engage à peindre pour cette décoration quatre compositions mesurant chacune 2 mètres sur 3 ^m 50, et représentant les grandes époques de l'art. Il recevra pour l'exécution de l'œuvre 20,000 francs, qui seront payés sur divers Budgets, au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux, de la manière suivante : 1° 1,000 francs après l'approbation de l'esquisse de chaque composition ; 2° 2,000 francs pour l'ébauche en grandeur d'exécution, et 3° 2,000 francs après achèvement de chaque composition et son placement au lieu de sa destination.
74,544 50	49,290 51	21,124 66	53,494 »	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 7.

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT.	PART des établissements ou administrations intéressées.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1875.
Buste en marbre du baron de Gerlache, destiné à la Cour de cassation	2,000 »	2,000 »	»	1,000 »
Console destinée au buste du baron de Gerlache.	225 »	225 »	»	»
Buste de Vésale, destiné à l'Académie de médecine	2,000 »	2,000 »	»	c) 2,000 »
Buste de feu Quetelet, pour l'Académie royale de Belgique.	2,000 »	2,000 »	»	d) 2,000 »
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Godefroid de Bouillon.	28,000 »	28,000 »	»	e) 16,000 »
Monument à Van de Weyer, à Louvain	70,000 »	20,000 »	»	10,000 »
Monument à J. Van Eyck, à Bruges	55,000 »	22,500 »	»	»
Statue de feu la Reine Louise-Marie à Philippeville	45,000 »	20,000 »	25,000 »	7,865 »
Buste du botaniste Vanderspieghel, pour l'Académie de médecine	2,000 »	2,000 »	»	»
Buste de Dodoëns, destiné au Jardin botanique.	2,000 »	2,000 »	»	»
TOTAUXfr.	186,225 »	100,725 »	25,000 »	38,865 »

L'Administration est, en outre, saisie de plusieurs autres propositions, savoir: Vanhelmont, Agneessens, monument à Wiertz, R. P. De Smet à Termonde. La part d'intervention de l'État en ce qui concerne le monument à élever à la mémoire du R. P. De Smet à Termonde est fixée à 8,000 francs.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1879.

DÉPENSES LIQUIDÉES sur 1876.	DÉPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE			OBSERVATIONS.
	1877.	1878.	à venir.	
				NOTE GÉNÉRALE.
				Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions.
a) 1,000 "	"	"	"	a) Contrat du 8 juillet 1872. — Payable par moitié, la première après approbation du modèle par le Gouvernement et par la Cour de cassation; la seconde après remise du buste. M. Sopers est chargé de l'exécution de l'œuvre.
b) 225 "	"	"	"	b) Travail confié à M. Sopers, sculpteur à Bruxelles.
"	"	"	"	c) Contrat du 8 juillet 1875. — Payable par moitié aux conditions ordinaires.
"	"	"	"	d) Contrat du 31 mai 1874. — Payable par moitié aux conditions ordinaires.
"	"	12,000 "	"	e) Contrat du 15 mars 1874. — Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot de Bruxelles.
10,000 "	"	"	"	Les bas-reliefs représenteront : 1° La prise de Jérusalem; 2° la publication des Assises. M. De Groot recevra une somme de 6,000 francs après le placement des tables de bronze portant les inscriptions; 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs; 6,000 francs après la réception et le placement de chacune des œuvres coulées en bronze. L'artiste s'engage, en outre, à terminer le travail dans les trois ans à partir de la date du contrat.
11,250 "	"	11,250 "	"	
"	"	"	f) 12,135 "	f) Payable en deux fois selon le degré d'avancement de l'œuvre.
"	g) 2,000 "	"	"	g) Contrat du 15 décembre 1876. — Le travail a été exécuté par M. Deckers.
"	"	h) 1,000 "	1,000 "	h) Contrat du 4 décembre 1877. — Payable par moitié aux conditions ordinaires.
22,475 "	2,000 "	24,250 "	13,135 "	

Des subsides partiels sont alloués de ce chef d'après le degré d'avancement des travaux et dans les limites des crédits.

En ce qui concerne les autres projets de monuments, des arrangements définitifs ne sont pas encore conclus, mais il y a lieu de supposer que des décisions pourront être prises sans trop tarder.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, ETC.

NOTE EXPLICATIVE N° 8.

Service de santé. — Augmentation 10,000 francs.

Le crédit figurant au Budget pour les besoins du service de santé présente chaque année un déficit dont l'importance grandit sans cesse.

Les raisons de la marche ascensionnelle des besoins de ce service tiennent à la nature même des charges qui lui incombent.

Formé de deux parties bien distinctes, il comporte des dépenses pour ainsi dire fixes, et d'autres, au contraire, qui sont essentiellement variables.

Dans les premières figurent les frais des inspections, ceux des commissions médicales provinciales, les besoins du service sanitaire des ports de mer et des côtes; de l'institut vaccinal de l'État, les souscriptions à des publications médicales, ainsi que les traitements des agents ressortissant au service.

Dans les secondes, les subsides, en cas d'épidémies, aux communes ou aux bureaux de bienfaisance, ainsi que les récompenses aux personnes qui se sont dévouées pendant ces époques calamiteuses, présentent les plus grandes variations.

Le crédit comprend, en outre, les subsides aux élèves sages-femmes admises aux cours d'accouchements et aux sages-femmes elles-mêmes, soit pour les aider à s'établir, soit pour les indemniser de soins gratuits, soit encore à titre d'assistance à celles qui, dans leur vieillesse, se trouvent dans le dénûment.

Si l'on considère que le montant du crédit du service de santé n'est que de 127,000 francs, on peut s'étonner qu'une somme aussi modique soit suffisante pour parer à des besoins aussi variés. Mais la modicité du crédit n'a pu empêcher le service de se développer.

Dans ces dernières années il a fallu augmenter les traitements du personnel des ports; des publications médicales ont reçu des subsides plus élevés; les frais des commissions médicales se sont accrus; l'institut vaccinal de l'État a occasionné des dépenses nouvelles: en un mot, les besoins du service ont grandi considérablement sans qu'il ait dépendu de l'administration de prévenir cet accroissement.

Les considérations qui précèdent démontrent la nécessité d'augmenter l'allocation du service de santé. Le crédit actuel réclame donc une allocation supplémentaire de 10,000 francs, ce qui le porte à 137,000 francs.

VII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1879.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget des Travaux publics pour l'exercice 1879 est proposé à la somme de fr.	81,687,193 »
Celui de l'exercice 1878, dont la Législature est actuellement saisie, s'élève, par suite des amendements que le Gouvernement y a récemment introduits, à	81,352,389 »
	<hr/>
Soit, pour l'exercice 1879, une augmentation de . . fr.	<u>534,804 »</u>

qui se décompose ainsi par service :

	Augmentation.	Diminution.
Ponts et chaussées fr.	» »	8,300 »
Mines	2,600 »	» »
Chemins de fer.	163,575 »	» »
Postes et télégraphes	176,929 »	» »
	<hr/>	<hr/>
FR.	343,104 »	8,300 »
	<hr/>	<hr/>
AUGMENTATION. . . fr.	<u>534,804 »</u>	

Cette comparaison, il est à peine nécessaire de le faire remarquer, n'est donnée qu'à titre de simple renseignement, puisqu'elle est établie entre deux Budgets non encore votés et contenant des allocations sur lesquelles la Législature ne s'est pas prononcée.

Dans les conditions où il est actuellement présenté, uniquement pour satisfaire à une prescription formelle de la loi sur la comptabilité de l'État, le projet de Budget de 1879 ne saurait prévoir exactement les dépenses auxquelles il devra pourvoir; et il devra, comme ceux des exercices antérieurs, subir une révision et probablement des modifications quand les besoins des divers services pourront être plus exactement appréciés.

Sauf en ce qui concerne le service des ponts et chaussées, le Budget ne prévoit, à concurrence de 218,104 francs, que les compléments des augmentations de crédits pour le personnel du corps des mines, des chemins de fer et des postes et télégraphes, dont la première partie est demandée et justifiée

NOTE PRÉLIMINAIRE.

au projet de Budget de 1878. Le surplus de l'augmentation, soit 125,000 francs, est destiné à mettre mieux en rapport avec les besoins réels, l'allocation de l'article 79 affectée au service postal transatlantique.

Le tableau des développements fait ressortir en détail les différences que présentent les projets de Budget de 1878 et de 1879, quant aux divers services des ponts et chaussées.

Il suffira de quelques explications complémentaires pour les justifier.

CHAPITRE II.

PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

1^{re} SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES.

ART. 7. — Routes.

La somme demandée pour le service des routes est de . . fr. 4,378,228 »

Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :

<i>A.</i> Entretien ordinaire des routes en 1879, et entretien de nouvelles sections	2,878,228	»
<i>B.</i> Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et de reconstruction d'ouvrages d'art, etc. fr.	500,000	»
<i>C.</i> Travaux de construction et de rectification de routes; allocation de subsides, pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, servant de raccordement aux stations de chemins de fer ou aboutissant à des canaux ou rivières.	1,000,000	»
TOTAL.	fr. <u>4,378,228</u>	»

A. — Entretien ordinaire.

La somme demandée est de	fr. 2,878,228	»
Allocation de 1878	2,808,228	»
DIFFÉRENCE EN PLUS.	fr. <u>70,000</u>	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence résulte de la mise à l'entretien, en 1879, de nouvelles sections de route et de plusieurs routes reprises par l'État.

Il est à remarquer que les baux d'entretien de toutes les routes de l'État expirant le 30 avril 1879, et devant être renouvelés pour cette époque, ce n'est qu'après les adjudications qu'il sera possible d'établir exactement le montant des dépenses auxquelles il y aura lieu de pourvoir.

Les crédits repris sous les litt. *B* et *C* étant la reproduction de ceux qui figurent au Budget depuis plusieurs années, on croit pouvoir se référer aux explications qui ont été fournies antérieurement.

ART. 8. — *Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.*

Crédit demandé : 44,000 francs.

Cette somme, égale à celle votée depuis un grand nombre d'années, est destinée à l'exécution de plantations nouvelles et au renouvellement d'anciennes.

2^e SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS

ART. 9. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc., loyers, achat de meubles, établissement et entretien des squares, acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les fêtes et cérémonies publiques, etc.*

Somme demandée : 400,000 francs.

Ce crédit est égal à celui qui a été porté au Budget de 1878.

ART. 10. — *Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter aux bâtiments des Musées, de la Bibliothèque royale, du palais de l'Industrie, du palais des Académies, du Jardin botanique à Bruxelles, aux toitures et gouttières de plusieurs hôtels et bâtiments civils; agrandissement des locaux de l'hôtel du Gouvernement provincial à Arlon affectés aux bureaux.*

Crédit demandé : 336,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A. — *Musées. — Bibliothèque royale et Palais de l'Industrie.*

Somme demandée : 170,000 francs.

Elle est nécessaire pour continuer les travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration que réclament lesdits bâtiments et pour agrandir la salle de lecture de la Bibliothèque. Cet agrandissement est devenu indispensable eu égard au grand nombre de lecteurs qui se présentent tous les jours.

B. — *Palais des Académies.*

Crédit demandé : 30,000 francs.

Ce troisième et dernier crédit est destiné au complet achèvement des travaux de restauration des façades de ce palais.

C. — *Bâtiments et dépendances du Jardin botanique, à Bruxelles.*

Crédit demandé : 56,000 francs.

Cette somme est nécessaire pour continuer les travaux de restauration de ces bâtiments, notamment le renouvellement du vitrage des deux serres adossées aux terrasses et la reconstruction d'une autre serre.

D. — *Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils, à Bruxelles.*

Somme demandée : 30,000 francs.

Cette somme est destinée à continuer les travaux de grosses réparations aux toitures et gouttières de plusieurs hôtels et bâtiments de l'État, ainsi qu'au placement de paratonnerres.

E. — *Agrandissement des locaux de l'hôtel du gouvernement provincial à Arlon affectés aux bureaux.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Le Gouvernement a reconnu la complète insuffisance des locaux dont il s'agit. En conséquence, il a fait dresser le projet des nouvelles constructions à élever, qui doivent occasionner une dépense de 50,000 francs.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

3^e ET 4^e SECTIONS. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS; — DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.

Avant de fournir la justification des allocations, on croit utile d'indiquer, pour les services compris dans ces deux sections, les différences que présentent dans leur ensemble les crédits demandés au Budget de 1879 avec ceux qui sont portés au Budget amendé de 1878.

Le tableau ci-dessous résume ces différences.

DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	MONTANT DES CRÉDITS.		DIFFÉRENCE pour 1879.	
	1879.	1878.	En plus.	En moins.
Travaux d'entretien ordinaire des canaux et rivières . . .	862,050 »	857,000 »	5,050 »	»
— — — extraordinaire des canaux et rivières.	928,250 »	1,094,150 »	»	165,900 »
— d'amélioration des canaux et rivières.	453,250 »	379,200 »	74,050 »	»
Plantations	25,000 »	25,000 »	»	»
Bacs et bateaux de passage.	55,000 »	55,000 »	»	»
Travaux d'entretien ordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	364,500 »	350,500 »	25,000 »	»
Travaux d'entretien extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux.	399,000 »	425,500 »	»	26,500 »
Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	458,000 »	351,000 »	107,000 »	»
TOTAUX. . . . fr.	3,525,050 »	3,506,350 »	211,100 »	192,400 »
Les crédits des 3 ^{me} et 4 ^{me} sections se balancent donc par une augmentation de . . . fr.				18,700

qui se subdivise de la manière suivante :

	AUGMENTA- TIONS.	DIMINUTIONS.
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des canaux et rivières	»	160,850 »
— d'amélioration des canaux et rivières.	74,050 »	»
— d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux	»	1,500 »
— d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.	107,000 »	»
TOTAUX. . . . fr.	181,050 »	162,350 »
AUGMENTATION FINALE comme ci dessus fr.	18,700 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 11. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Somme demandée : 1,790,300 francs.

Ce crédit se répartit de la manière suivante :

BASSIN DE LA MEUSE.

A. — *Meuse.*

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires	
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemins de halage, etc., draguages et enlèvements d'atterrissements dans la province de Namur.	25,000	»	35,000	»
2 ^o Travaux analogues dans la province de Liège.	124,000	»	6,000	»
3 ^o Travaux de draguage à effectuer dans la dérivation de la Meuse à Liège	»		50,000	»
4 ^o Travaux d'entretien ordinaire du chemin de halage et des ouvrages de défense de la rive gauche, dans la province de Limbourg.	20,000	»	»	

B. — *Rivière et canal de l'Ourthe.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	10,000	»	38,100	»
--	--------	---	--------	---

C. — *Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.*

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas.	45,500	»	»	
2 ^o Grosses réparations des ouvrages d'art; entretien extraordinaire du chemin de halage et des berges du canal; draguages	»		40,000	»

D. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, draguages et entretien des plantations	30,000	»	20,000	»
2 ^o Remplacement des ponts tournants en				

A REPORTER. . . . fr.	252,500	»	189,100	»
-----------------------	---------	---	---------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
	—	—
REPORT. . . fr.	252,500 »	189,100 »
bois, de Hocht, de Voorshoven et de Beek, par des ponts tournants en fer.	»	42,000 »
Les ponts actuels sont en mauvais état.		
E. — <i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>		
1 ^{re} SECTION.		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire, dévasements.	18,000 »	»
2 ^{me} SECTION.		
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire.	25,000 »	»
3 ^{me} SECTION.		
3 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	35,000 »	»
4 ^o Entretien de l'écluse maritime du Kattendyk et de ses dépendances, à frais communs, entre l'État et la ville d'Anvers, selon la convention du 16-26 août 1858. — Part de l'État . . .	3,600 »	»
5 ^o Entretien des maçonneries, pavages, etc., des musoirs de l'écluse du Kattendyk, et dévasement du chenal d'accès à l'Escaut.	24,000 »	»
6 ^o Reconstruction, pour cause de vétusté, du pont-levis établi à l'écluse n° 4 à Wyneghem . . .	»	25,000 <u>»</u>
F. — <i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire; dévasements	8,000 »	»
G. — <i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire; dévasements	26,000 »	»
H. — <i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire.	6,600 »	»
A REPORTER. . . . fr.	398,700 »	256,100 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
	—	—
REPORT. . . . fr.	398,700 »	256,400 »
I. — <i>Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Goor.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire.	17,000 »	»
J. — <i>Sambre canalisée.</i>		
PROVINCE DE HAINAUT.		
1° Travaux d'entretien ordinaire.	80,000 »	»
2° Curage des dérivation amont des écluses.	»	10,000 »
PROVINCE DE NAMUR.		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire, travaux de curage et de draguage, etc.	4,700 »	50,000 »
K. — <i>Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire, draguages, curages; alimentation par machines à vapeur; fonctionnement du brise- glace.	65,000 »	18,000 »
2° Renouvellement, pour cause de vétusté, de portes d'écluses	»	14,000 »
3° Grosses réparations aux bâtiments de l'État.	»	2,500 »
4° Grosses réparations des maçonneries et des charpentes des écluses, ponts, barrages, déversoirs; peinturage, goudronnage, etc. . . .	»	17,500 »
5° Travaux de réparation des digues du canal et des embranchements.	»	11,000 »
6° Grosses réparations aux barques brise-glace et renouvellement d'une barque hors de service.	»	4,500 »
7° Grosses réparations aux enrochements existant sur les talus intérieurs des digues . .	»	3,000 »
A REPORTER fr.	565,400 »	366,600 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	565,400 »	366,600 »
BASSIN DE L'ESCAUT.		
L. — <i>Escaut.</i>		
PROVINCE DE HAINAUT.		
1° Travaux d'entretien ordinaire.	10,000 »	»
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; grosses réparations; dévasements. . . .	15,300 »	17,700 »
3° Reconstruction, pour cause de vétusté, du pont de Gavre.	»	100,000 »
PROVINCE D'ANVERS.		
4° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	22,000 »	»
M. — <i>Canal de Mons à Condé.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; grosses réparations	15,000 »	8,000 »
2° Dragage et saucardage de la cunette du canal.	»	11,500 »
N. — <i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire; grosses réparations; alimentation par machine à vapeur.	14,400 »	25,000 »
2° Reconstruction du pont-levis de Gros- mont.	»	15,000 »
Ce pont est en mauvais état.		
O. — <i>Lys.</i>		
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- naire qui sont à charge de la Belgique.	9,600 »	9,000 »
A REPORTER. . . . fr.	654,700 »	550,800 »

NOTE PRÉLIMINAIRE

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
	—	—
REPORT. . . . fr.	651,700 »	550,800 »
2° Entretien ordinaire et extraordinaire des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la Belgique et la France (part incombant à la Belgique)	300 »	150 »
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
3° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasements éventuels, grosses réparations, etc.	10,500 »	22,000 »
P. — Canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord.		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; consolidation des berges; dévasements.	10,000 »	25,800 »
2° Reconstruction, pour cause de vétusté, du portique et de la trappe du pont situé à Bachte-Maria-Lerne	»	10,000 »
3° Renouvellement de poutrelles à des barrages	»	2,000 »
4° Reconstruction, pour cause de vétusté, du pont de Schipdonek	»	45,000 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE		
5° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements	20,000 »	10,000 »
Q. — Canal de Roulers à la Lys.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	12,000 »	6,000 »
R. — Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements	10,000 »	27,500 »
A REPORTER. . . . fr.	714,500 »	697,250 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	714,500 »	697,250 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- naire.	48,000 »	10,000 »
2° Réparation des quais dans la traverse de la ville de Bruges (part de l'État)	»	2,000 »
5° Dévasement de la partie du canal qui tra- verse la ville de Bruges.	»	50,000 »
Ce travail formera la continuation de celui pour l'exécution duquel un crédit a été alloué au Budget de 1878.		
S. — Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	5,000 »	4,000 »
T. — Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit de Langeleed.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire, grosses réparations	6,000 »	2,000 »
2° Reconstruction, pour cause de vétusté, des ponts établis sur le canal de Plasschendaele à Nieuport, à Zandvoorde, à Leffinghe et au Ratte- valle	»	100,000 »
U. — Canal de Gand à Terneuzen.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, reconstruction de murs de quai; répara- tion de talus et dévasements éventuels.	16,000 »	34,500 »
V. — Canal de Selzaete à la mer du Nord.		
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire, dévasements	7,500 »	2,000 »
A REPORTER. . . . fr.	765,000 »	881,750 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	765,000 »	881,750 »
2 ^o Renouvellement de deux paires de portes de flot de l'écluse de Heyst	»	11,500 »

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

5 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	22,000 »	16,000 »
---	----------	----------

Le crédit pour l'entretien du canal de Selzaete à la mer du Nord est demandé, comme précédemment, sous la réserve du droit de répétition de l'État, à charge des provinces des deux Flandres (voir notamment pages 420 et 421 de la note préliminaire au projet de Budget de l'exercice 1865).

W. — *Canaux le Moervaert et la Zuidleede.*

1 ^o Travaux d'entretien ordinaire	3,000 »	»
2 ^o Travaux de dévasement	»	10,000 »

Ces travaux de dévasement sont nécessaires dans l'intérêt de la navigation.

X. — *Durme.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, dévasements	400 »	5,000 »
---	-------	---------

Y. — *Dendre.*

Entretien des plantations situées entre Alost et Termonde, et des ouvrages militaires établis entre l'écluse de décharge sous le chemin de halage et le batardeau le Quintje, à Termonde .	300 »	»
---	-------	---

Z. — *Rupel.*

Travaux d'entretien ordinaire.	5,000 »	»
--	---------	---

A REPORTER. . . . fr.	795,700 »	924,250 »
-----------------------	-----------	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. fr.	798,700 »	924,250 »
<i>A'. — Senne.</i>		
1° Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État.	2,000 »	»
2° Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde.	550 »	»
<i>B'. — Dyle et Demer.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire	29,000 »	»
<i>C'. — Petite Nèthe canalisée.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire	15,000 »	»
<i>D'. — Grande Nèthe.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire	12,000 »	»
BASSIN DE LYSER.		
<i>E'. — Yser.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	8,000 »	4,000 »
TOTAUX. fr.	862,050 »	928.250 »
TOTAL des sommes demandées pour travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et les dé- penses d'exploitation des canaux et rivières . .		
	1,790,500 »	

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

Les crédits pétitionnés au projet de Budget de 1879 pour l'exécution des travaux d'amélioration aux canaux et rivières, se répartissent comme il suit :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 12. — *Meuse.*

Somme demandée : 145,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE NAMUR.

1° Construction de perrés pour défendre contre les corrosions certaines parties de chemin de halage; pavage de parties du chemin de halage et travaux divers d'amélioration fr. 15,000 »

2° Construction d'un mur en prolongement du quai de Gravière et d'un ponceau sur le ruisseau d'Arquet, au rivage dit « du Bon Dieu, » sur la rive gauche de la Meuse, à Namur. 50,000 »

Un crédit de 50,000 francs a été alloué pour cet objet au Budget de 1877 ; mais il n'a pas été utilisé parce que l'adjudication à laquelle l'entreprise a été soumise n'a pas eu de résultat. Il faut donc reporter ici la somme nécessaire à l'exécution desdits travaux, dont l'entreprise fera l'objet d'une nouvelle adjudication.

PROVINCE DE LIÈGE

3° Travaux divers d'amélioration consistant notamment en empièvements de parties du chemin de halage, construction de rampes d'abordage, de perrés et établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc 20,000 »

4° Redressement de la Meuse et établissement d'un port, à Seraing. 40,000 »

L'établissement de ce port est vivement demandé et est reconnu nécessaire dans l'intérêt de l'industrie et du commerce.

PROVINCE DE LIMBOURG

5° Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration des chemins de halage, bermes, et travaux divers d'amélioration 20,000 »

TOTAL. . . fr. 145,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Semois.*

Somme demandée : 30,000 francs.

Cette somme est destinée à des travaux d'approfondissement dans la traverse de Bouillon, en vue de remédier à des inondations.

ART. 14. — *Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse à Visé.*

Somme demandée : 15,000 francs.

Cette somme est destinée à des travaux de construction de bordages avec remplissage en moellons pour la défense des berges, à l'établissement de garde-corps et à des travaux divers d'amélioration.

ART. 15. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée 10,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux de renforcement des contre-digues; travaux divers d'amélioration.

ART. 16. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration, et à la construction de trois gares d'évitement sur la troisième section du canal.

Ces gares sont nécessaires pour faciliter la navigation.

ART. 17. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 3,000 francs.

Cette somme est destinée à la consolidation des digues et contre-digues, et à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 18. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 10,000 francs.

Cette somme est destinée à renforcer les digues et contre-digues du canal ; travaux secondaires d'amélioration.

ART. 19. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 35,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT.

1° Construction de perrés, consolidation de talus, empierrement du chemin de halage et travaux divers d'amélioration fr. 30,000 »

PROVINCE DE NAMUR.

2° Construction de perrés, empierrement ou pavage du chemin de halage, pour faciliter la traction des bateaux, construction d'aqueducs et travaux secondaires d'amélioration . . . 5,000 »

TOTAL. . . . fr. 35,000 »

ART. 20. — *Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.*

Somme demandée : 17,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Élargissement et établissement de pavage aux abords des ponts des écluses et empierrement des digues 1,500 »

2° Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières et de puits avec pompes. 7,000 »

3° Travaux divers d'amélioration, garde-corps, clôtures, construction de perrés, etc. 4,000 »

Ces travaux formeront la continuation des ouvrages prévus aux Budgets précédents.

4° Élargissement des ponts accolés à l'écluse n° 10 et au pont du Hocquet, à la Louvière 5,000 »

La largeur de ces ponts n'est plus en rapport avec la circulation,

TOTAL. . . . fr. 17,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 21. — *Escaut.*

Somme demandée : 8,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT.

1° Travaux divers d'amélioration fr. 7,000 »

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

2° Travaux secondaires d'amélioration. 1,500 »

TOTAL. . . . fr. 8,500 »

ART. 22. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 11,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux divers d'amélioration fr. 6,000 »

2° Construction d'une maison destinée à servir de logement
au garde-canal de la 1^{re} section 5,000 »

TOTAL. . . . fr. 11,000 »

Dans l'intérêt du service du canal, il est désirable que cet agent soit logé le long du canal. C'est le seul agent subalterne qui n'est pas logé dans une maison de l'État.

ART. 23. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 1,500 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 24. — *Lys.*

Somme demandée : 55,750 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1° Travaux divers d'amélioration fr.	5,250 »
2° Construction d'une paire de portes de réserve pour l'écluse d'Astene	4,500 »
3° Travaux de démolition d'une ancienne culée de l'écluse dite : <i>de Kuipgat</i> , à Gand, et d'amélioration du chemin de halage	45,000 »

Cette culée forme une saillie à l'entrée de l'Escaut dans la Lys, et présente une cause de danger pour les bateaux qui descendent la Lys pour entrer dans la ville de Gand. La démolition de cette culée est donc nécessaire dans l'intérêt de la navigation.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

4° Travaux divers d'amélioration	3,000 »
TOTAL. . . fr.	<u>55,750 »</u>

Canal de dérivation de la Lys de Deynze à la mer du Nord.

Somme demandée : 9,000 francs.

Cette somme est destinée à la construction d'une paire de portes de réserve pour l'écluse de Deynze et pour le barrage amont de Schipdonck, et à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

ART. 25. — *Canal de Roulers à la Lys.*

Somme demandée : 4,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 26. — *Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.*

Somme demandée : 45,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE

1° Travaux secondaires d'amélioration et achat de terrain pour l'élargissement du chemin de halage du canal de raccordement, établissement de garde-corps. fr. 5,000 »

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2° Consolidation des berges du canal au moyen de revêtements en briques, renforcement des digues entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration 20,000 »

Ces travaux formeront la continuation de ceux exécutés au moyen de crédits budgétaires alloués précédemment.

3° Continuation des travaux d'amélioration des chemins de halage 20,000 »

Ces chemins sont en plusieurs endroits impraticables pendant la saison des pluies.

Ces travaux formeront la continuation de ceux pour l'exécution desquels un crédit est porté au Budget de 1878.

TOTAL. . . fr. 45,000 »

ART. 27. — *Canal de Selzaete à la mer du Nord.*

Somme demandée : 2,500 francs.

Travaux secondaires d'amélioration et établissement de garde-corps aux abords des ponts.

Cette somme est sollicitée sous la réserve des droits de répétition de l'État à charge des deux Flandres.

ART. 28. — *Canaux le Moervaert et la Zuidleede.*

Somme demandée : 500 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux secondaires d'amélioration.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 29. — *Dendre.*

Somme demandée : 20,000 francs.

Cette somme est destinée à la construction d'une passerelle pour piétons au-dessus de la Dendre, à Ninove.

Cette passerelle est vivement sollicitée pour faciliter l'accès à la station de Ninove. La communication avec la station est fréquemment interrompue par les manœuvres qui s'opèrent au pont tournant pour le passage des bateaux naviguant sur la Dendre.

ART. 30. — *Rupel.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux d'amélioration.

ART. 31. — *Dyle et Demer.*

Somme demandée : 5,000 francs

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux d'amélioration.

ART. 32. — *Plantations.*

Somme demandée : 28,000 francs.

Cette somme, qui est destinée à l'établissement de plantations nouvelles le long des rivières et canaux, est égale à celles allouées, pour le même objet, aux Budgets précédents.

ART. 33. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 35,000 francs.

Cette somme est égale à celles allouées, pour le même objet, aux Budgets précédents.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

4^e SECTION. — PORTS ET CÔTES.

ART. 54. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 763,500 francs

Conformément aux précédents, on croit pouvoir se borner à justifier les allocations pétitionnées pour les travaux d'entretien extraordinaire de quelque importance, et qui ne figuraient pas aux Budgets antérieurs.

Le crédit pétitionné se répartit de la manière suivante :

A. — *Port d'Ostende.*

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.
	—		—
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant-port et de l'arrière-port . . fr.	70,000	»	»
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'écluse des bassins de commerce, moitié à charge de l'État, moitié à charge de la ville d'Ostende, aux termes de l'arrêté royal du 6 juin 1821 (part de l'État)	1,000	»	»
3 ^o Réparation des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port par suite d'ouragans	10,000	»	»
4 ^o Draguages de l'avant-port	50,000	»	»
Le Budget de 1878 comprend un crédit égal à celui pétitionné pour ces draguages, qui doivent être continués pour faciliter l'entrée des navires de fort tonnage qui arrivent actuellement à Ostende.			
5 ^o Grosses réparations aux portes busquées du grand passage de navigation des écluses de Slykens	»		12,000
6 ^o Continuation des travaux de recreusement et d'approfondissement du bassin de retenue de l'écluse de chasse française, et consolidation des talus de ce bassin, au moyen de revêtements en briques	»		100,000
Des crédits ont été portés aux Budgets précédents pour ces travaux, qui doivent mettre le bassin en état de répondre à sa destination.			
7 ^o Reconstruction de l'épi n° 4 devant la grande digue de mer, et construction de rampes aux endroits où les épis s'enracinent dans le perré de cette digue	»		75,000
Par suite du nouveau tracé donné à la grande digue de mer, à l'angle d'ouest, il sera nécessaire de reconstruire, dans l'axe du nouveau			
A REPORTER. . . fr.	131,000	»	187,000

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	131,000	»	187,000 »

Kursaal, l'épi n° 4 resté inachevé; le nouvel emplacement à donner à l'épi est préférable à l'ancien, au point de vue de la défense de la digue, et aura l'avantage de procurer un agrandissement à la plage des bains.

Il sera nécessaire de construire des rampes à l'enracinement des épis pour éviter la production d'affouillements au pied de la digue et pour permettre le passage des voitures à mi-marée.

B. — *Port de Nieuport.*

1° Travaux d'entretien ordinaire.	45,000	»	»
2° Reconstruction, en maçonnerie de briques et mortier de ciment, d'une partie de la jetée basse établie en arrière de l'estacade d'ouest du Chenal (6 ^e partie)	50,000	»	»
Des crédits sont portés aux Budgets précédents pour l'exécution de travaux de même nature.			
3° Reconstruction, en moellons maçonnés au mortier de ciment, d'une partie des perrés de l'arrière-port	»		40,000 »
4° Dragages à effectuer dans le chenal entre les écluses d'évacuation et le long pont	»		50,000 »
5° Renouvellement d'une partie des pavages aux abords des écluses de l'arrière-port	»		50,000 »

C. — *Port de refuge de Blankenberghe.*

1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	35,000	»	10,000 »
2° Continuation des travaux de construction de perrés en moellons et mortier de ciment, en remplacement des revêtements en fascinages établis sur les talus qui limitent le chenal et le bassin d'échouage.	»		50,000 »
Les revêtements en fascinages sont d'un entretien fort coûteux, et ne présentent pas une résistance suffisante.			

A REPORTER. . . . fr.	261,000	»	347,000 »
-----------------------	---------	---	-----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. fr.	261,000 »	347,000 »
D. — Côtes.		
Travaux d'entretien	150,000 »	»
E. — Phares et fanaux.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire des phares et fanaux de la côte de Flan- dre	3,500 »	2,000 »
TOTAL. fr.	414,500 »	349,000 »
TOTAL des sommes demandées pour les tra- vaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux. fr.	763,500 »	

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.

Les sommes demandées pour travaux neufs et d'amélioration aux ports côtes, phares et fanaux, se répartissent comme il suit :

ART. 35. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée : 240,000 francs.

Cette somme se subdivise de la manière suivante :

1° Continuation des travaux d'amélioration de la plate-forme d'échouage pour les bateaux de pêche, au moyen d'un dallage maçonné fr. 60,000 »

Ce travail est indispensable pour permettre l'exploitation de la plate-forme dans de bonnes conditions. Des crédits ont été portés pour cet objet aux Budgets antérieurs ;

2° Agrandissement du bassin de retenue de l'écluse Léopold et établissement d'un revêtement en briques sur les nouveaux talus 180,000 »

Par suite du démantèlement de la place d'Ostende, on dispose actuellement d'une partie de l'ouvrage à couronne formant dans le bassin une saillie qu'il importe de faire disparaître, en vue d'augmenter la surface, de régulariser la forme du bassin et de donner une plus grande puissance aux chasses.

TOTAL. fr. 240,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Port de Blankenberghe.

Somme demandée : 27,000 francs.

1° Pavage du chemin de Blankenberghe à Wenduyn qui contourne le bassin de rétention au port de Blankenberghe. fr.	20,000 »
Cette partie de chemin a été déplacée lors de la construction du port.	
Il importe d'y effectuer des travaux de pavage pour rendre le chemin praticable.	
2° Continuation des travaux de pavage sur la rampe conduisant de la rue de l'Ouest au bassin d'échouage du port . . . fr.	7,000 »
Ce travail est nécessaire pour donner un accès facile au bassin.	
TOTAL . . . fr.	27,000 »

ART. 36. — *Côtes.*

Somme demandée : 190,000 francs.

1° Continuation, dans l'intérêt de la sécurité du littoral, des travaux de construction de perrés en maçonnerie, en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer. fr.	90,000 »
2° Travaux de défense des dunes entre Ostende et Maria-kerke	100,000 »
TOTAL. fr.	190,000 »

ART. 37. — *Phares et fanaux.*

Somme demandée : 1,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux secondaires et à l'acquisition d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics
et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exer-
cice 1879 est fixé à la somme de *quatre-vingt-un millions
six cent quatre-vingt-sept mille cent nonante-trois francs*
(81,687,493 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent
être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à
des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1878.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

A. BEERNAERT.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	°	
2	— des fonctionnaires et employés.	1,356,935	»	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	50,250	°	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	142,060	»	1,718,845
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	110,000	°	
6	Honoraires des avocats du Département	38,000	»	
CHAPITRE II.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.				
SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.				
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides.	4,378,228	°	
8	Travaux de plantation de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.	41,000	°	
SECTION 2. — Bâtiments civils.				
9	Entretien et réparation des palais, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat, travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares; acquisitions d'immeubles; objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc.	400,000	°	
10	Travaux extraordinaires à exécuter à divers bâtiments civils	°	336,000	
A REPORTER. . . . fr.		6,538,073	°	1,718,845

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	0,558,075 °	350,000 °	1,718,845 °
	SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.			
11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	302,050 °	928,250 °	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg.	°	145,000 °	
15	Semois	°	30,000 °	
14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.	°	15,000 °	
15	Canal de Maestricht à Bois-le-Duc	°	10,000 °	
16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	°	23,000 °	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	°	3,000 °	
18	— — vers Hasselt.	°	10,000 °	
10	Sambre canalisée.	°	35,000 °	
20	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	°	17,500 °	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
21	Escaut	°	8,500 °	
22	Canal de Mons à Condé.	°	11,000 °	
23	— de Pommerœul à Antoing	°	1,500 °	
24	Lys	°	55,750 °	
25	Canal de dérivation de la Lys.	°	9,000 °	
26	— de Roulers à la Lys.	°	4,000 °	
27	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.	°	45,000 °	10,647,060 °
28	— de Selzaete à la mer du Nord	°	2,500 °	
29	Canaux le Moervaert et la Zuidlede.	°	500 °	
30	Dendre	°	20,000 °	
31	Rupel	°	2,000 °	
32	Dyle et Demer.	°	5,000 °	
	A REPORTER. fr.	7,400,125 °	1,717,500 °	12,365,905 °

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	7,400,123 .	1,717,500 .	12,565,905 .
	<i>Plantations.</i>			
53	Plantations nouvelles	25,000 .	•	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
54	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	55,000 .	•	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.			
35	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'admini- stration des ports, côtes, phares et fanaux	564,500 .	390,000 .	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
36	Port d'Ostende	•	240,000 .	
37	Port de Blankenberghe.	•	27,000 .	
58	Côtes.	•	190,000 .	
50	Phares et fanaux.	•	1,000 .	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
40	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudi- cations	40,500 .	•	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.			
41	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	845,050 .	25,500 .	
42	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et sur- veillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes- canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	926,687 .	67,100 .	
45	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du ser- vice spécial des bâtiments civils. Frais d'habillement des gardiens de monuments	51,945 .	•	
44	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; mis- sions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000 .	•	
	A REPORTER. fr.	9,700,805 .	2,665,100 .	12,565,905 .

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	9,700,805 *	2,605,100 *	12,565,905 *
CHAPITRE III.				
MINES.				
SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.				
45	Personnel du conseil des mines — Traitements	41,110 *	•	
46	— — — Frais de route	500 *	•	
47	— — — Matériel	1,800 *	•	
SECTION 2. — Personnel du corps.				
48	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	285,800 *	•	
49	Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement, et mis- sions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 *	•	
50	Confection de la carte générale des mines	•	19,000 *	410,010 *
SECTION 3. — Caisses de prévoyance.				
51	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance	45,000 *	•	
SECTION 4. — Impressions, etc.				
52	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publica- tions de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 *	•	
CHAPITRE IV.				
CHEMINS DE FER.				
SECTION 1^{re}. — Voies et travaux.				
53	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	1,019,450 *	•	
54	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . .	7,151,110 *	•	
55	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	5,224,732 *	•	
56	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	2,568,870 *	154,000 *	
	A REPORTER. . . . fr.	24,055,077 *	2,858,100 *	12,775,915 *

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	24,055,977 °	2,838,100 °	12,775,915 °
	SECTION 2. — Traction et matériel.			
57	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	957,850 °	°	
58	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. .	11,274,600 °	°	
59	Primes d'économie et de régularité.	575,000 °	°	
60	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	4,280,000 °	°	
61	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	7,515,025 °	°	
	SECTION 3. — Transports.			
62	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	7,215,100 °	°	
63	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. .	5,088,860 °	°	56,241,510 °
64	Primes pour encourager la marche régulière des convois	280,000 °	°	
65	Frais d'exploitation	1,800,000 °	°	
66	Camionnage	1,500,000 °	°	
67	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	600,000 °	°	
68	Redevances aux compagnies	20,000 °	°	
	SECTION 4. — Services en général.			
69	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	392,254 °	°	
70	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. .	97,248 °	°	
71	Matériel et fournitures de bureau.	574,240 °	°	
72	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Admi- nistration.	40,000 °	°	
73	Secours aux ouvriers qui se trouvent dans une position malheureuse.	24,000 °	°	
74	Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales.	3,000 °	°	
	(Les crédits portés aux articles 2, 53, 57, 62 et 69, pourront être réu- nis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
	CHAPITRE V.			
	POSTES ET TÉLÉGRAPHES.			
	SECTION 1^{re}. — Services communs.			
75	Traitements et indemnités à des fonctionnaires et employés. . .	79,300 °	°	
76	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois . .	44,400 °	°	
	A REPORTER. fr.	66,302,834 °	2,838,100 °	69,017,234 °

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1870.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	66,302,854 »	2,858,100 »	69,017,234 »
	SECTION 2. — Postes.			
77	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . .	2,270,440 »	»	
78	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes .	2,896,850 »	»	
79	Transport des dépêches; indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlan- tique, employées en vertu de conventions ou d'arrangements parti- culiers au transport des malles, à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilottage étrangers. (Crédit non limitatif).	851,600 »	»	
80	Indemnités et remboursements du chef des expéditions faites par la poste. (Crédit non limitatif).	10,000 »	»	9,561,880 »
81	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	671,500 »	»	
82	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du bureau international de Berne	3,250 »	»	
	SECTION 3. — Télégraphes.			
85	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,663,650 »	»	
84	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois. . .	753,800 »	»	
85	Entretien	503,000 »	»	
86	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne. (Les crédits portés aux articles 75, 77 et 83 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	1,000 »	»	
	CHAPITRE VI.			
	MARINE.			
87	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	769,721 »	»	
88	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indem- nités à des agents non salariés	169,200 »	»	
89	Remises.	900,000 »	»	2,960,370 »
90	Subsides.	47,945 »	»	
91	Traction et matériel.	1,073,504 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	SECTION 1^{re} — Commission des procédés nouveaux.			
92	Frais de route et de séjour.	1,000 »	»	
93	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . . .	1,000 »	»	7,200 »
	A REPORTER. . . . fr.	78,703,303 »	2,838,100 »	81,546,003 »

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . fr.	78,705,595 "	2,858,100 "	81,546,695 "
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publiques.			
94	Frais de route et de séjour.	300 "	"	
95	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	4,900 "	"	
	CHAPITRE VIII.			
90	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	"	74,000 "	74,000 "
	CHAPITRE IX.			
97	Pensions : premier terme	19,000 "	"	19,000 "
	CHAPITRE X.			
98	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés.	29,500 "	"	29,500 "
	CHAPITRE XI.			
99	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 "	"	18,000 "
	TOTAL DU BUDGET. . . fr.	78,775,095 "	2,912,100 "	81,687,195 "

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1878.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Travaux publics,

A. BEERNAERT.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(272)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1879.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	"	Traitement du Ministre
	a.	Secrétariat général fr. 125,000 "
	b.	Régie 68,000 "
2	c.	Traitements des fonctionnaires et employés. { Ponts et chaussées et mines 167,450 "
	d.	{ Chemins de fer 962,485 "
	e.	{ Surveillance des chemins de fer concédés 56,000 "
3	"	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés
4	"	Traitements des huissiers, messagers et con- { Cabinet, Secrét. général, Ponts et chaussées 56,450 " } cierges, et salaires des hommes de peine, des { Chemins de fer 85,650 " }
5	"	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses
6	"	Honoraires des avocats du Département
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.		
PREMIÈRE SECTION.		
PONTS ET CHAUSSÉES.		
	a.	Entretien ordinaire des routes et entretien de nouvelles sections en 1879 fr.
7	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.
	c.	Construction et rectification de routes; allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, servant de raccordement aux stations de chemin de fer ou aboutissant à des canaux ou rivières.
8	"	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
BATIMENTS CIVILS.		
9	"	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; achat de meubles; loyers; établissement et entretien des squares. — Acquisition d'immeubles, d'objets nécessaires pour les cérémonies et fêtes publiques, etc. fr.
10	"	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter aux bâtiments des Musées, de la Bibliothèque royale, du palais de l'Industrie, du palais des Académies, du Jardin Botanique à Bruxelles, aux toitures et gouttières de plusieurs hôtels et bâtiments civils; agrandissement des locaux de l'hôtel du gouvernement provincial à Arlon affectés aux bureaux
	"	Travaux extraordinaires à divers bâtiments civils. (<i>Pour mémoire.</i>)
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
1,356,035	»	1,356,035	1,356,035	»	»	
50,250	»	50,250	50,250	»	»	
142,060	»	142,060	142,060	»	»	
110,000	»	110,000	110,000	»	»	
38,600	»	38,600	38,600	»	»	
1,718,845	»	1,718,845	1,718,845	»	»	
2,878,228	»	4,378,228	4,508,228	70,000	»	
500,000	»					
1,000,000	»					
41,000	»	41,000	41,000	»	»	
4,410,228	»	4,419,228	4,549,228	70,000	»	
400,000	»	400,000	400,000	»	»	
»	336,000	336,000	»	336,000	»	
»	»	»	433,000	»	433,000	
400,000	336,000	736,000	833,000	336,000	433,000	
DIMINUTION . . . fr.				97,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr.
b.		Rivière et canal de l'Ourthe
c.		Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé
d.		— de Maestricht à Bois-le-Duc
e.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut
f.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo
g.		— — vers Hasselt
h.		— — vers Turnhout.
i.		— de Turnhout à Anvers, par S'-Job in 't Goor.
j.		Sambre canalisée.
k.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements
BASSIN DE L'ESCAUT.		
l.		Escaut dans les provinces de Hainaut, de Flandre orientale et d'Anvers
m.		Canal de Mons à Condé
n.		— de Pommerœul à Antoing.
o.		Lys
11	p.	Canal de dérivation de la Lys.
	q.	— de Roulers à la Lys
	r.	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.
	s.	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges
	t.	— de Plasschendaele, par Nieupoort et Furnes, vers la frontière de France, et d'écoulement dit de <i>Langeleed</i>
	u.	— de Gand à Terneuzen
	v.	— de Selzaete à la mer du Nord.
	w.	Canaux le Moervaert et la Zuidleede
	x.	Durme
	y.	Dendre
	z.	Rupel
	a'.	Senne
	b'.	Dyle et Demer
	c'.	Petite Nèthe canalisée
	d'.	Grande Nèthe.
BASSIN DE L'YSER.		
	e'.	Yser
A REPORTER. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
100,000 "	91,000 "					
10,000 "	58,100 "					
43,500 "	40,000 "					
50,000 "	62,000 "					
105,600 "	25,000 "					
8,000 "	"					
26,000 "	"					
6,600 "	"					
17,000 "	"					
84,700 "	40,000 "					
65,000 "	70,500 "					
47,500 "	117,700 "					
15,000 "	19,500 "					
14,400 "	58,000 "					
20,400 "	51,150 "					
50,000 "	90,800 "	1,790,500 "	1,951,150 "	"	160,850 "	
12,000 "	6,000 "					
28,000 "	60,500 "					
3,000 "	4,000 "					
6,000 "	102,000 "					
16,000 "	54,500 "					
29,500 "	29,500 "					
3,000 "	10,000 "					
400 "	5,000 "					
500 "	"					
5,000 "	"					
2,350 "	"					
29,000 "	"					
15,000 "	"					
12,000 "	"					
8,000 "	4,000 "					
862,050 "	928,250 "	1,790,500 "	1,951,150 "	"	160,850 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières et des bacs et bateaux de passage.</i>	
		BASSIN DE LA MEUSE.	
		<i>Meuse.</i>	
		PROVINCE DE NAMUR.	
	a.	Construction de perrés pour défendre contre les corrosions certaines parties des berges; pavage de parties de chemins de halage et travaux secondaires d'amélioration	
	b.	Construction d'un mur en prolongement du quai de Gravière et établissement d'un ponceau sur le ruisseau d'Arquet au rivage dit: <i>du Bon Dieu</i> , sur la rive gauche de la Meuse à Namur.	
		PROVINCE DE LIÈGE.	
12	c.	Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empièvements du chemin de halage, construction de rampes d'abordage, de perrés et établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc.	
	d.	Redressement de la Meuse et établissement d'un port, à Seraing	
		PROVINCE DE LIMBOURG.	
	e.	Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas; amélioration des chemins de halage, bermes et travaux divers d'amélioration	
	"	<i>Rivière et canal de l'Ourthe</i>	
13	"	Semois. — Travaux d'approfondissement dans la traverse de Bouillon.	
		<i>Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Vissé.</i>	
14	"	Travaux de construction de bordages avec remplissage en moellons pour la défense des berges, établissement de garde-corps; pavage et travaux secondaires d'amélioration	
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>	
15	"	Renforcement des contre-digues et travaux divers d'amélioration	
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>	
16	a.	Travaux divers d'amélioration	
	b.	Construction de trois gares d'évitement sur la 5 ^e section.	
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>	
17	"	Renforcement éventuel des digues et contre-digues, et travaux divers d'amélioration	
			A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
802,950 °	928,250 °	1,790,300 °	1,951,150 °	°	160,850 °	
°	15,000 °					
°	50,000 °					
°	20,000 °	145,000 °	83,000 °	62,000 °	°	
°	40,000 °					
°	20,000 °					
°	°	°	4,300 °	°	4,300 °	
°	30,000 °	30,000 °	°	30,000 °	°	
°	15,000 °	15,000 °	25,000 °	°	10,000 °	
°	10,000 °	10,000 °	10,000 °	°	°	
°	8,000 °	23,000 °	8,000 °	15,000 °	°	
°	15,000 °					
°	3,000 °	3,000 °	3,000 °	°	°	
862,050 °	1,154,250 °	2,016,300 °	2,084,450 °	107,000 °	175,150 °	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>
18	a.	Renforcement éventuel des digues et contre-digues et travaux divers d'amélioration
		<i>Sambre canalisée.</i>
		PROVINCE DE HAINAUT.
	a.	Construction de perrés, consolidation de talus, empierrement du chemin de halage et travaux divers d'amélioration.
19		PROVINCE DE NAMUR.
	b.	Travaux de construction de perrés neufs et d'empierrements du chemin de halage, ainsi que d'aqueducs pour l'écoulement des eaux pluviales, etc
		<i>Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.</i>
	a.	Élargissement des pavages existants, et établissement de pavages aux abords des écluses, des ponts et empierrements des digues
20	b.	Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières et de puits avec pompes
	c.	Travaux divers d'amélioration; garde corps, clôtures, construction de perrés, etc.
	d.	Élargissement des ponts accolés à l'écluse n° 10 et au pont du Hocquet, à la Louvière
		BASSIN DE L'ESCAUT.
		<i>Escaut.</i>
		PROVINCE DE HAINAUT.
	a.	Travaux divers d'amélioration
21		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
	b.	Travaux secondaires d'amélioration
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
	a.	1° Travaux divers d'amélioration
22	b.	2° Construction d'une maison destinée à servir de logement au garde-canal de la première section
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
802,050 »	1,154,250 »	2,010,300 »	2,084,450 »	107,000 »	175,150 »	
»	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	30,000 »					
		35,000 »	15,000 »	20,000 »	»	
»	5,000 »					
»	1,500 »					
»	7,000 »					
»	4,000 »	17,500 »	11,500 »	6,000 »	»	
»	5,000 »					
»	7,000 »					
		8,500 »	7,800 »	700 »	»	
»	1,500 »					
»	6,000 »					
»	5,000 »	11,000 »	16,000 »	»	5,000 »	
802,050 »	1,236,250 »	2,098,300 »	2,144,750 »	133,700 »	180,150 »	

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
862,050 »	1,236,250 »	2,098,350 »	2,144,750 »	135,700 »	180,150 »	
»	1,500 »	1,500 »	42,400 »	»	40,900 »	
»	3,250 »					
»	4,500 »					
»	45,000 »	55,750 »	9,700 »	40,050 »	»	
»	3,000 »					
»	9,000 »	9,000 »	»	9,000 »	»	
»	4,000 »	4,000 »	4,000 »	»	»	
»	5,000 »					
»		45,000 »	65,500 »	»	20,500 »	
»	20,000 »					
»	20,000 »					
»	2,500 »	2,500 »	500 »	2,000 »	»	
»	500 »	500 »	500 »	»	»	
862,050 »	1,554,500 »	2,216,550 »	2,267,350 »	190,750 »	241,550 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Dendre</i>
30	"	Construction d'une passerelle pour piétons, à Ninove
		<i>Rupel.</i>
31	"	Travaux secondaires d'amélioration
		<i>Dyle et Demer.</i>
32	"	Travaux divers d'amélioration
		BASSIN DE L'YSER.
"	"	<i>Yser.</i>
		<i>Plantations.</i>
33	"	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
34	"	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau, entretien et amélioration de bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances
		TOTAUX DE LA TROISIÈME SECTION. fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
	a.	Port d'Ostende
	b.	Port de Nieuport
35	c.	Port de refuge de Blankenberghe
	d.	Côtes
	e.	Phares et fanaux
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
802,050 »	1,354,500 »	2,216,550 »	2,267,350 »	190,750 »	241,550 »	
»	20,000 »	20,000 »	»	20,000 »	»	
»	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»	»	
»	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»	»	
»	»	»	56,000 »	»	56,000 »	
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»	
55,000 »	»	55,000 »	55,000 »	»	»	
922,050 »	1,381,500 »	2,503,550 »	2,300,350 »	210,750 »	207,550 »	
DIMINUTION. fr.				86,800 »		
131,000 »	187,000 »	763,500 »	765,000 »	»	1,500 »	
45,000 »	170,000 »					
55,000 »	40,000 »					
150,000 »	»					
3,500 »	2,000 »					
384,500 »	300,000 »	763,500 »	765,000 »	»	1,500 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^{UMÉRO} des articles.	LITTE ^{RA} des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
		PORT D'OSTENDE.
56	a.	Continuation des travaux d'amélioration de la plate-forme d'échouage pour les bateaux de pêche, au moyen d'un dallage maçonné
	b.	Agrandissement du bassin de retenue de l'écluse Léopold et établissement de revêtements en briques sur les nouveaux talus
		PORT DE BLANKENBERGHE.
57	a.	Pavage du chemin de Blankenberghe à Wenduyn qui contourne le bassin de retenue au port de Blankenberghe
	b.	Continuation des travaux de pavage sur la rampe conduisant de la rue de l'Ouest au bassin d'échouage du port
		CÔTES.
58	a.	Travaux de construction de perrés, à Blankenberghe et à Heyst, en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer
	b.	Travaux de défense des dunes entre Ostende et Mariakerke
		PHARES ET FANAUX.
59	*	Travaux secondaires d'amélioration.
		TOTAUX DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, BATIMENTS CIVILS, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.
40	*	Études de projets; frais de levé de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc., et frais d'adjudications fr.
		TOTAUX DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.
		SIXIÈME SECTION.
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES BATIMENTS CIVILS.
41	*	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement
42	*	Traitements et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillants, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées
45	*	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils; frais d'habillement des gardiens des monuments
44	*	Frais des jurys d'examen et du conseil de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
		TOTAUX DE LA SIXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
364,500 »	300,000 »	703,500 »	765,000 »	»	1,500 »	
»	60,000 »	240,000 »	250,000 »	»	10,000 »	
»	180,000 »					
»	20,000 »	27,000 »	»	27,000 »	»	
»	7,000 »					
»	90,000 »	190,000 »	90,000 »	100,000 »	»	
»	100,000 »					
»	1,000 »	1,000 »	11,000 »	»	10,000 »	
364,500 »	857,000 »	1,221,500 »	1,116,000 »	127,000 »	21,500 »	
AUGMENTATION. . . fr.				105,500 »		
40,500 »	»	40,500 »	40,500 »	»	»	
40,500 »	»	40,500 »	40,500 »	»	»	
845,050 »	23,500 »	868,550 »	868,550 »	»	»	
926,687 »	67,100 »	995,787 »	995,787 »	»	»	
51,945 »	»	51,945 »	51,945 »	»	»	
12,000 »	»	12,000 »	12,000 »	»	»	
1,835,682 »	90,600 »	1,926,282 »	1,926,282 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÈRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre II.		
		1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.
		2 ^e — — Bâtiments civils
		3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc.
		4 ^e — — Ports et côtes
		5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc.
		6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
45	•	Personnel du conseil des mines. — Traitements.
46	•	— — — Frais de route
47	•	— — — Matériel
2^{me} SECTION. — Personnel du corps.		
48	•	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires adjoints aux ingénieurs . .
49	•	Frais des jurys d'examen, du conseil de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
50	•	Confection de la carte générale des mines.
3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.		
51	•	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.
4^{me} SECTION. — Impressions, etc.		
52	•	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
4,419,228 »	»	4,419,228 »	4,349,228 »	70,000 »	»	
400,000 »	336,000 »	736,000 »	833,000 »	»	97,000 »	
922,050 »	1,381,500 »	2,303,550 »	2,390,350 »	»	86,800 »	
564,500 »	857,000 »	1,221,500 »	1,116,000 »	105,500 »	»	
40,500 »	»	40,500 »	40,500 »	»	»	
1,833,682 »	90,600 »	1,926,282 »	1,926,282 »	»	»	
7,981,960 »	2,663,100 »	10,647,060 »	10,655,360 »	175,500 »	183,800 »	
DIMINUTION. . . . fr.				8,300 »		
41,110 »	»	41,110 »	41,110 »	»	»	
300 »	»	300 »	300 »	»	»	
1,800 »	»	1,800 »	1,800 »	»	»	
285,800 »	»	285,800 »	285,800 »	2,600 »	»	Complément de l'augmentation de crédit justifiée au projet de Budget amendé de 1878 (Doc. de la Ch., session de 1877-1878, n° 45).
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	19,000 »	19,000 »	19,000 »	»	»	
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
391,010 »	19,000 »	410,010 »	407,410 »	2,600 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
CHEMINS DE FER.		
PREMIÈRE SECTION		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
53	a.	Direction centrale du service
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	c.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances
	d.	Indemnités, frais de déplacement, intérim et travaux extraordinaires
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
54	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
55	a.	Fourniture de billes et bois spéciaux
	b.	— de rails et accessoires
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
56	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers
	d.	Loyers de locaux pour bureaux de marchandises à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
134,715	•	1,019,450	1,013,025	6,425	•	Complement de deux credits, l'un de 7,050 francs et l'autre de 8,700 francs, justifies au projet du Budget amende de 1878. (Voir page 6, n° 45 des Doc. de la Ch., session de 1877-1878).
648,554	•					
158,842	•					
77,350	•					
4,662,265	•	7,151,110	7,071,110	80,000	•	Complement d'un credit porte pour moitié au projet de Budget amende de 1878 (Voir page 7, n° 45 des Doc. de la Ch., session de 1877-1878).
2,488,845	•					
1,750,117	•	3,224,732	3,224,732	•	•	
1,276,630	•					
217,965	•					
1,716,800	•	2,722,870	2,722,870	•	•	
621,650	154,000					
95,920	•					
134,500	•					
15,064,162	154,000	14,118,162	14,031,737	86,425	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
57	a.	Direction centrale du service
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
58	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs)
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations
	c.	Grandes réparations du matériel en général, à l'arsenal
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompes, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.)
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
59	a.	Pour économie constatée dans l'emploi du combustible
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
	c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
60	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
61	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc.
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
195,735	"	957,830	957,830	"	"	
488,723	"					
222,602	"					
50,680	"					
2,509,820	"	11,274,600	11,274,600	"	"	
3,325,160	"					
1,549,900	"					
509,900	"					
5,300,760	"					
170,000	"					
171,000	"	375,000	375,000	"	"	
25,000	"					
3,300,000	"	4,280,000	4,280,000	"	"	
980,000	"					
5,041,625	"	7,513,025	7,513,025	"	"	
2,471,400	"					
24,400,455	"	24,400,455	24,400,455	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRANSPORTS		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
62	a.	Direction centrale du service
	b.	Mouvement — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises.
	c.	Traffic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc.
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement; intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et des manœuvres :</i>		
63	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, garçons-convois à l'essai, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords,
64	•	<i>Primes de régularité pour encourager la marche régulière des convois.</i>
<i>Frais d'exploitation :</i>		
65	a.	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc.
	c.	Usage de la station d'Herbesthal et des stations mixtes appartenant aux compagnies.
	d.	Redevances aux compagnies de Mariemont et de Bascoup
66	•	<i>Camionnage.</i> — Prise et remise à domicile des marchandises
67	•	<i>Pertes et avaries.</i> — Indemnités aux ayants droit et frais d'expertise, de procédure, etc.; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer.
68	•	<i>Redevances aux compagnies et aux particuliers, pour l'usage de leur matériel sur les lignes de l'État.</i>
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
521,525	»					
2,267,206	»					
		7,215,100	7,158,250	54,850	»	Complément de différents crédits, portés pour moitié au projet du Budget amende de 1878 et justifiés. (Page 9, n° 45, des <i>Doc. de la Ch.</i> , session de 1877-1878.)
4,212,637	»					
211,732	»					
5,256,272	»					
1,552,069	»	5,088,860	5,088,860	»	»	
280,510	»					
280,000	»	280,000	280,000	»	»	
1,099,800	»					
450,200	»	1,890,000	1,890,000	»	»	
275,000	»					
65,000	»					
1,500,000	»	1,500,000	1,500,000	»	»	
600,000	»	600,000	600,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
16,591,960	»	16,591,960	16,537,110	54,850	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
<i>SERVICES EN GÉNÉRAL (Chemins de fer, postes et télégraphes).</i>		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
69	a.	Surveillance et contrôle des gestions comptables, atelier du timbre, masse d'habillement, magasin central et dépôts de réception
	b.	Perception des recettes dans les bureaux importants où la gestion comptable est confiée à des receveurs
	c.	Indemnités — Frais de déplacement et d'intérim, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
70	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception
	c.	Fabrication de coupons Edmon'son, etc.
71	•	<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services.</i> — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'État, ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leurs bureaux; menues dépenses
72	•	<i>Subsides à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration.</i>
73	•	<i>Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt.</i>
74	•	<i>Conférences des chemins de fer belges et frais des conférences internationales.</i> (Les crédits portés aux articles 2, litt. d, 55, 57, 62 et 69, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.
Récapitulation du chapitre IV.		
		1 ^{re} SECTION. — Voies et travaux
		2 ^e — — Traction et matériel
		3 ^e — — Transports
		4 ^e — — Services en général
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
210,424	»	302,254	369,054	22,500	»	Complément d'un crédit porté pour moitié au projet du Budget amendé de 1878, et justifié. (Page 10, n° 45 des Doc. de la Ch., session 1877-1878.)
151,700	»					
50,150	»					
34,700	»	97,248	97,248	»	»	
27,548	»					
55,000	»					
574,240	»	574,240	574,240	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
1,150,742	»	1,150,742	1,108,442	22,500	»	
15,984,162	154,000	14,118,162	14,031,757	86,425	»	
24,400,455	»	24,400,455	24,400,455	»	»	
16,591,060	»	16,591,060	16,537,110	54,850	»	
1,150,742	»	1,150,742	1,108,442	22,300	»	
56,087,319	154,000	56,241,319	56,077,744	165,575	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
POSTES ET TÉLÉGRAPHES.		
—		
PREMIÈRE SECTION.		
SERVICES COMMUNS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
75	a.	Direction générale de l'administration ; inspection générale des services ; service central
	b.	Approvisionnements et autres services
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>		
76	a.	Service de la direction générale, etc.
	b.	Fabrication des timbres-poste et formules télégraphiques, autographiques
	c.	Magasin central, dépôts, approvisionnements
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. . . . fr.		
DEUXIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
77	a.	Direction centrale. — Surveillance et contrôle
	b.	Bureaux de perception et de sous-perception, et bureaux mixtes (chemins de fer et postes)
	c.	Bureaux ambulants
	d.	Auxiliaires
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
78	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs et facteurs-trieurs)
	b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux des cantons postaux (facteurs de perception)
	c.	Distribution des correspondances, journaux, etc, dans les communes rurales (facteurs ruraux)
	d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.
A REPORTER. . . . fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>																																												
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION																																													
00,050 "	"	79,500 "	79,500 "	"	"																																													
10,250 "	"						2,520 "	"	44,400 "	44,400 "	"	"	18,680 "	"	25,200 "	"	125,700 "	"	125,700 "	125,700 "	"	"	306,895 "	"	2,279,440 "	2,247,120 "	52,520 "	"	Complément d'un crédit de 64,040 francs justifié au projet du Budget amende de 1878. (Voir page 13, n° 45 des Doc. de la Ch., ses- sion 1877-1878.)	1,050,565 "	"	255,300 "	"	77,700 "	"	75,478 "	"	2,896,850 "	2,880,950 "	15,900 "	"	Complément d'un crédit de 63,636 francs justifié au projet du Budget amende de 1878. (Voir page 13, n° 45 des Doc. de la Ch., ses- sion 1877-1878.)	980,490 "	"	1,599,598 "	"	437,205 "	"	5,013,502 "	"
2,520 "	"	44,400 "	44,400 "	"	"																																													
18,680 "	"																																																	
25,200 "	"						125,700 "	"	125,700 "	125,700 "	"	"	306,895 "	"	2,279,440 "	2,247,120 "	52,520 "	"	Complément d'un crédit de 64,040 francs justifié au projet du Budget amende de 1878. (Voir page 13, n° 45 des Doc. de la Ch., ses- sion 1877-1878.)	1,050,565 "	"	255,300 "	"	77,700 "						"	75,478 "	"	2,896,850 "	2,880,950 "	15,900 "	"	Complément d'un crédit de 63,636 francs justifié au projet du Budget amende de 1878. (Voir page 13, n° 45 des Doc. de la Ch., ses- sion 1877-1878.)						980,490 "	"	1,599,598 "	"	437,205 "	"	5,013,502 "	"
125,700 "	"	125,700 "	125,700 "	"	"																																													
306,895 "	"	2,279,440 "	2,247,120 "	52,520 "	"		Complément d'un crédit de 64,040 francs justifié au projet du Budget amende de 1878. (Voir page 13, n° 45 des Doc. de la Ch., ses- sion 1877-1878.)																																											
1,050,565 "	"																																																	
255,300 "	"																																																	
77,700 "	"							75,478 "	"	2,896,850 "	2,880,950 "	15,900 "	"	Complément d'un crédit de 63,636 francs justifié au projet du Budget amende de 1878. (Voir page 13, n° 45 des Doc. de la Ch., ses- sion 1877-1878.)	980,490 "	"	1,599,598 "	"		437,205 "	"	5,013,502 "	"	5,176,200 "	5,128,070 "	48,220 "	"																							
75,478 "	"	2,896,850 "	2,880,950 "	15,900 "	"	Complément d'un crédit de 63,636 francs justifié au projet du Budget amende de 1878. (Voir page 13, n° 45 des Doc. de la Ch., ses- sion 1877-1878.)																																												
980,490 "	"																																																	
1,599,598 "	"																																																	
437,205 "	"							5,013,502 "	"	5,176,200 "	5,128,070 "	48,220 "	"																																					
5,013,502 "	"	5,176,200 "	5,128,070 "	48,220 "	"																																													

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Transport des dépêches :</i>
	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations
	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus
79	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
	e.	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, employés en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles, — à titre de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (<i>crédit non limitatif</i>).
80	•	Indemnités et remboursement du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>).
81	a.	<i>Matériel.</i> — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
	b.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants pour le service des postes
82	•	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr
		TROISIÈME SECTION.
		TÉLÉGRAPHES.
		<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>
85	a.	Direction centrale et surveillance du service
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de loyer, de déplacement et d'intérim, et indemnités pour travail extraordinaire, etc.
84	•	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois
85	•	Entretien des lignes, des appareils et des locaux, mobilier et consommations diverses, imprimés, menues dépenses, etc.
86	•	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne
		(Les crédits portés aux articles 74, 77 et 85 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,615,502 »	»	5,176,200 »	5,128,070 »	48,220 »	»	
459,100 »	»					
63,950 »	»					
62,215 »	»	851,600 »	726,600 »	125,000 »	»	
16,425 »	»					
250,000 »	»					
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
658,000 »	»	671,500 »	671,500 »	»	»	
35,500 »	»					
3,250 »	»	3,250 »	3,250 »	»	»	
6,712,750 »	»	6,712,750 »	6,539,510 »	173,229 »	»	
275,225 »	»	1,665,650 »	1,661,950 »	3,700 »	»	
1,390,425 »	»					
755,800 »	»	755,800 »	755,800 »	»	»	
505,000 »	»	505,000 »	504,000 »	»	1,000 »	
1,000 »	»	1,000 »	»	1,000 »	»	
2,725,450 »	»	2,725,450 »	2,721,750 »	4,700 »	1,000 »	
AUGMENTATION, . . .				3,700 »		

Complément d'un crédit de 41,400 francs, justifié au projet du Budget amendé de 1878. (Voir page 14, n° 45 des Doc. de la Ch., session de 1877-1878.)

Diminution provenant d'un transfert à l'art. 86.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre V.		
		1 ^{re} SECTION. — Services communs
		2 ^e — — Postes
		3 ^e — — Télégraphes
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.
CHAPITRE VI.		
MARINE.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
	a.	Direction centrale du service
	b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la Tête-de-Flandre
87	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque
	d.	Frais de route et jetons de présence des jurys
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois, et indemnités à des agents non salariés:</i>		
88	°	Huissiers, messagers, lamaneurs, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services
89	°	Remises aux comptables, aux distributeurs des coupons et aux courriers des malles-postes, aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs; primes pour le placement des livrets de voyageurs entre Ostende et Douvres (<i>Credit non limitatif.</i>)
90	°	Subsides aux caisses de pêcheurs; surveillance de la grande pêche et encouragements à l'éducation pratique des marins :
<i>Traction et matériel:</i>		
	a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc.
	b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc.
86	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel
	d.	Subside pour l'école des enfants de pilotes belges à Flessingue
	e.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
125,700 »	»	125,700 »	125,700 »	»	»	
0,712,759 »	»	0,712,759 »	0,559,510 »	173,229 »	»	
2,725,450 »	»	2,725,450 »	2,721,750 »	3,700 »	»	
9,561,889 »	»	9,561,889 »	9,584,960 »	176,920 »	»	
91,800 »	»					
555,606 »	»					
		769,721 »	769,721 »	»	»	
511,515 »	»					
12,800 »	»					
169,200 »	»	169,200 »	169,200 »	»	»	
900,000 »	»	900,000 »	900,000 »	»	»	
47,945 »	»	47,945 »	47,945 »	»	»	
750,000 »	»					
296,204 »	»					
1,500 »	»	1,073,504 »	1,073,504 »	»	»	
2,000 »	»					
23,800 »	»					
2,960,370 »	»	2,960,370 »	2,960,370 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÈRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
COMMISSIONS.		
1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.		
92	"	Frais de route et de séjour.
93	"	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.		
94	"	Frais de route et de séjour.
95	"	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.
TOTAL DU CHAPITRE VII fr.		
CHAPITRE VIII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
96	"	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
TOTAL DU CHAPITRE VIII fr.		
CHAPITRE IX.		
PENSIONS.		
97	"	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.		
SECOURS.		
98	a.	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés
	b.	Secours à des ouvriers ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés
TOTAL DU CHAPITRE X. fr.		
CHAPITRE XI.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
99	"	Dépenses imprévues non libellées au Budget ; secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 95
TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»	
500 »	»	500 »	500 »	»	»	
4,900 »	»	4,900 »	4,900 »	»	»	
7,200 »	»	7,200 »	7,200 »	»	»	
»	74,000 »	74,000 »	74,000 »	»	»	
»	74,000 »	74,000 »	74,000 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
19,000 »	»	19,000 »	19,000 »	»	»	
17,500 »	»	29,500 »	29,500 »	»	»	
12,000 »	»					
29,500 »	»	29,500 »	29,500 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	274	Administration centrale
II.	<i>id.</i>	Ponts et chaussées
III.	288	Mines
IV.	290	Chemins de fer
V.	298	Postes et télégraphes
VI.	302	Marine
VII.	304	Commissions des procédés nouveaux et des Annales des Travaux publics
VIII.	<i>id.</i>	Traitements de disponibilité
IX.	<i>id.</i>	Pensions
X.	<i>id.</i>	Secours.
XI.	<i>id.</i>	Dépenses imprévues.
		TOTAL DU BUDGET.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS proposés POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,718,845	"	1,718,845	1,718,845	"	"	
7,981,960	2,665,100	10,647,060	10,635,360	"	8,500	"
591,010	19,000	410,010	407,410	2,600	"	
56,087,519	154,000	56,241,519	56,077,744	163,575	"	
9,561,889	"	9,561,889	9,384,960	176,929	"	
2,960,570	"	2,960,570	2,960,570	"	"	
7,200	"	7,200	7,200	"	"	
"	74,000	74,000	74,000	"	"	
19,000	"	19,000	19,000	"	"	
29,500	"	29,500	29,500	"	"	
18,000	"	18,000	18,000	"	"	
78,775,093	2,912,100	81,687,193	81,552,389	345,104	8,500	
AUGMENTATION. . . . fr.				354,804		

(308.)

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1879.



TABLEAU

des personnes admises à la pension, à charge du Trésor public, depuis le 1^{er} avril 1877 jusqu'au 31 mars 1878, dressé conformément à l'article 4 de la loi du 17 février 1849 sur les pensions.



ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° d'inscription.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAINBANCE.	de NAINBANCE.
1582	Gilleman, A.-J.	Éclusier-receveur	5 sept. 1876.	Ostende.	18 sept. 1818.
1583	Lemmens, P.-A.	Facteur de station	5 id.	Saint-Josse-ten-Noode.	6 juin 1835.
1584	Matot, F.-J.	Pontonier-contrôleur	18 oct. 1876.	Thisnes.	19 nov. 1807.
1585	Nihoul, L.	Facteur de station	6 id.	Marlinne	21 août 1814.
1586	Dupuis, A.-J.	Facteur rural	12 id.	Thieu.	14 nov. 1819.
1587	Pierrard, J.	Id.	22 nov 1870.	Flérenville	6 fév. 1817.
1588	Lejeune, J.-P.-H.	Id.	50 id.	Stavelot.	3 août. 1820.
1589	Loppens, C.-L.	Garde-convoi	16 id.	Gand	15 juill. 1828.
1590	Hopa, J.-M.	Facteur rural.	30 id.	Spa	24 juin 1841.
1591	Moerman, C.-P.	Id.	24 id.	Avelghem	1 ^{er} juill. 1843.
1592	Ide, J.	Aide-Éclusier	10 déc. 1870.	Nieuport	13 janv. 1801.
1593	Muselair ou Mueseler, G.	Sous-ingénieur des mines	7 id.	Liège.	27 fév. 1809.
1594	Braibant, Ch.-Th.-J.	Conducteur-principal des ponts et chaussées.	20 id.	Namur	15 juill 1802.
1595	Hautier, E.	Facteur rural	26 id.	Seneffe	15 janv. 1852.
1596	Bailly, I.-L.	Agréé à l'Administration des chemins de fer de l'État.	11 janv 1877.	Dolhain-Limbourg	25 oct. 1807.
1597	Vandenhoute, A.-J.	Facteur de perception	15 id.	Bruxelles	9 juin 1817.
1598	Alofs, J.	Facteur rural	15 id.	Herck-la-Ville.	28 mai 1840.
1599	Delloye, I.-B.	Facteur de perception	14 févr. 1877	Walcourt	20 sept. 1814.
1600	De Cock, J.-J.	Facteur rural	13 janv. 1877.	Hamme-Mille	24 sept. 1818.
1601	Mondrique, P.-R.-I.	Facteur de perception	16 id.	Marche.	4 juill. 1819.
1602	De Ceuster, J.-D.	Id.	28 fév. 1877.	Hérenthals	2 janv. 1816.
1603	Pairoux, J.-J.	Facteur rural	14 id.	Emptinne	4 id.
1604	Vanden Berghe, D.-F.	Patron-pilote	26 id.	Blankenberghe.	28 août 1822.
1605	Havrez, E.	Facteur de perception.	15 id.	Mons.	17 oct. 1826.
1606	Lecerff, H.-J.	Surveillant au chemin de fer.	12 mars 1877.	Bruges	17 mai 1810.
1607	Devoghel, C.-B.	Contre-maître sauveteur	9 id	Furnes	25 fév. 1811.
1608	Regoudt, E.	Matelot sauveteur	5 id	Blankenberghe.	25 fév. 1815.
1609	Popelier, J.	Id.	5 id.	Id.	25 oct. 1815.
1610	Sampsoen, P.-J.	Id.	5 id.	Uytkerke	5 juin 1817.
1611	Lemaire, N.-J.	Facteur rural	14 id.	Valansart	24 oct. 1819.
1612	Wybo, P.-F.	Id.	5 id.	Roulers.	31 mars 1822.
1613	Dery, V.	Éclusier	26 avril 1877.	Frasnes.	15 nov. 1811.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

RANCS de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
"	37 10 "	37 10 "	1,305 50	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	812	1 ^{er} oct. 1876.	5 avril 1877.
"	"	21 1 "	1,700 "	Art. 5 et 9	845	Id.	Id.
"	36 7 "	36 7 "	935 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	525	1 ^{er} nov. 1876.	Id.
"	24 4 "	24 4 "	1,633 35	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	611	Id.	Id.
27 5 "	1 4 "	28 9 "	872 50	Art. 3 et 8	452	Id.	Id.
31 9 "	"	31 9 "	867 50	Art. 3 et 8, § 2	500	1 ^{er} déc. 1876.	Id.
24 11 "	"	24 11 "	804 17	Id.	301	Id.	Id.
16 "	12 0 "	28 0 "	1,757 50	Art. 3 et 8	856	Id.	Id.
11 6 "	4 "	15 6 "	893 33	Id.	241	Id.	Id.
7 4 "	4 7 "	11 11 "	777 50	Art. 3, 8 et 14	175	Id.	Id.
"	31 1 "	31 1 "	990 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	475	1 ^{er} janv. 1877.	Id.
27 "	3 1 "	30 1 "	3,000 "	Art. 1 ^{er} et 8	1,815	Id.	Id.
"	46 5 "	46 5 "	4,000 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} et 15	2,068	Id.	Id.
16 8 "	2 5 20	19 1 "	887 50	Art. 3 et 8	301	Id.	Id.
"	24 11 "	24 11 "	1,487 "	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	570	1 ^{er} fév. 1877.	Id.
25 11 "	" 2 "	26 1 "	1,090 85	Art. 3 et 8	516	Id.	Id.
12 1 "	2 11 "	15 "	827 50	Id.	218	Id.	Id.
"	"	26 10 "	1,100 "	Art. 5 et 9	644	1 ^{er} mars 1877.	Id.
20 6 "	7 4 20	27 10 "	848 33	Art. 3 et 8	411	1 ^{er} fev. 1877.	28 juin 1877.
35 "	" 6 "	35 6 "	998 33	Id.	642	Id.	Id.
26 10 "	7 9 9	34 7 "	942 50	Id.	372	1 ^{er} mars 1877.	Id.
34 6 "	1 4 "	35 10 "	875 "	Id.	566	Id.	Id.
24 7 "	" 4 "	24 11 "	3,500 "	Id.	1,582	Id.	Id.
26 2 "	" 0 "	26 11 "	1,165 83	Id.	568	Id.	Id.
"	45 11 "	45 11 "	2,350 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} et 13	1,566	1 ^{er} avril 1877.	Id.
"	32 0 "	32 9 "	317 50	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	159	Id.	Id.
" 3 "	37 8 "	37 11 "	254 25	Art. 3 et 8	148	Id.	Id.
" 3 "	37 8 "	37 11 "	254 25	Id.	148	Id.	Id.
" 3 "	37 8 "	37 11 "	254 25	Id.	148	Id.	Id.
35 2 "	"	35 2 "	905 35	Art. 3 et 8, § 2	544	Id.	Id.
29 2 "	"	29 2 "	903 33	Id.	479	Id.	Id.
"	36 2 "	36 2 "	1,096 07	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	610	1 ^{er} mai 1877.	Id.
A REPORTER fr					20,554		

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'INSCRIPTION.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1614	Reintjens, L.	Facteur de station	6 avril 1877.	Reckheim	28 mars 1815.
1615	Lecock, E.-J.	Chef d'atelier belge.	0 id.	Dottignies.	25 mars 1814.
1616	Mathieu, J.-P.-H.	Chef de bureau et inspecteur.	22 id.	Virton	4 nov. 1814.
1617	Van Marcke, A.-M.-J.	Percepteur des postes.	25 id.	Courtrai	8 oct. 1819.
1618	Vandrise, L.	Facteur rural.	10 id.	Wavre	13 sept. 1820.
1619	De Brabander, Ch.-L.	Facteur de perception.	10 id.	Caprycke	7 nov. 1820.
1620	Ocket, P.	Garde-fanal.	7 id.	Ostende.	24 sept. 1809.
1621	Delaire, J.-C.	Facteur de station	5 id.	Ghoy.	16 mai 1846.
1622	Dubuit, F.-J.	Facteur rural.	28 mai 1877.	Beaumont.	22 nov. 1818.
1623	Winckert, A.-A.	Id.	7 id.	Arlon.	18 fév. 1822.
1624	Breuls, L.	Id.	19 id.	Vlytingen.	26 juin 1827.
1625	Philips, J.	Commis au chemin de fer.	7 id.	Zout-Leeuw.	17 oct. 1837.
1626	Lamot, B.	Chef pilote.	2 juin 1877.	Anvers	19 sept. 1806.
1627	Masson, S.-H.-E.	Ingénieur principal des ponts et chaussées.	6 id.	Mons.	13 juin. 1810.
1628	Vermeesch, L.-F.	Pilote	15 id.	Ostende.	23 oct. 1820.
1629	Allegoet, J.-P.	Matelot	2 id.	Id.	4 mai 1822.
1630	Maernoudt, P.-J.	Id.	2 id.	Mariakerke	18 sept. 1822.
1631	Vanduyrenboden, Ch.-E.	Id.	2 id.	Ostende.	25 nov. 1822.
1632	Hardies, J.	Facteur rural.	15 id.	Hérentbals	5 sept. 1833.
1633	Schepers, N.	Garde-talus.	27 févr. 1877.	Gronsfeld.	29 mai 1808.
1634	Bellièvre, F.	Facteur rural.	14 mars 1877.	Bruxelles	16 juin 1856.
1635	Roemans, L.	Garde-canal	0 mai 1877.	Lanaken	5 mai 1811.
1636	Demoor, F.-J.	Gardien de phare	2 juin 1877.	Ostende.	5 oct. 1814.
1637	Dumont, F.-J.	Facteur de perception	27 juillet 1877.	Irchonwelz	10 déc. 1810.
1638	Van Merstraeten, F.-H.-J.	Portier au chemin de fer	26 id.	Anvers	5 oct. 1827.
1639	Marchal, S.-J.	Huissier	1 ^{er} août 1877.	Jodoigne	26 mai 1809.
1640	Leclereq, V.-J.	Facteur rural.	11 id.	Soignies	24 nov. 1818.
1641	Brognez, J.-B.	Id.	11 id.	Thulin	31 déc. 1824.
1642	Eyckholt, P.-A.	Inspecteur général.	8 sept. 1877.	Anvers	19 mars 1802.
1643	Dandelin, N.-A.-H.-L. J.	Inspecteur au chemin de fer.	8 id.	Gand.	29 oct. 1802.
1644	Kühn, F.-G.	Chef de bureau à l'Administra- tion des chemins de fer.	8 id.	Lunebourg	24 nov. 1803.
1645	Verbrugghen, P.	Commis de 1 ^{re} classe à l'Admi- nistration des chemins de fer.	8 id.	Ternath	22 janv. 1805.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
				REPORT. fr.	20,554		
				Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	906	1 ^{er} mai 1877.	28 juin 1877.
21	6	10	11	Art. 3 et 8	1,671	Id.	Id.
		30	10	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	5,512	Id.	Id.
		38	8	Id.	5,197	Id.	Id.
58	8			Art. 3, 8, § 2 et 15	605	Id.	Id.
22	8	10	8	Art. 3 et 8	681	Id.	Id.
		59	1	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	822	1 ^{er} juin 1877.	Id.
			9	Art. 5 et 9	555	1 ^{er} mai 1877.	25 août 1877.
50	4	6	2	Art. 3 et 8	587	1 ^{er} juin 1877.	Id.
29	9	3		Id.	553	Id.	Id.
28	11			Art. 3 et 8, § 2	465	Id.	Id.
		15	11	Art. 3 et 8, § 1 ^{er}	407	Id.	Id.
40	9			Art. 1 ^{er} , 8, § 2 et 13	2,555	1 ^{er} juil. 1877.	Id.
		46		Art. 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} et 13	4,400	Id.	Id.
51	4		7	Art. 3 et 8	1,446	Id.	Id.
15		11	10	Id.	514	Id.	Id.
25			5	Id.	715	Id.	Id.
22	11	6		Id.	704	Id.	Id.
21			10	Id.	559	Id.	Id.
		42	11	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	582	1 ^{er} mars 1877.	14 nov. 1877.
15	2	1	5	Art. 3 et 8	245	1 ^{er} avril 1877.	Id.
		37		Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	596	1 ^{er} juin 1877.	Id.
			27	Art. 5 et 9	858	1 ^{er} juil. 1877.	Id.
54	11			Art. 1 ^{er} et 8, § 2	687	1 ^{er} août 1877.	Id.
1	5	19	11	Art. 3 et 8	446	Id.	Id.
		45	4	Art. 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} et 15	1,291	1 ^{er} sept. 1877.	Id.
26	7		2	Art. 5 et 8	445	Id.	Id.
22	8	3		Id.	425	Id.	Id.
		63	10	Art. 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} et 15 et la loi du 27 mai 1856.	5,000	1 ^{er} oct. 1877.	Id.
		41	9	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} et la loi du 27 mai 1856.	4,265	Id.	Id.
		43	2	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	5,215	Id.	Id.
		54	11	Id.	1,602	Id.	Id.
				A REPORTER. fr.	64,571		

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'INSCRIPTION.	NOM ET PRÉNOMS du PENSIONNAIRE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de l'arrêté d'admission à la retraite.	LIEU de NAISSANCE.	DATE de NAISSANCE.
1046	Deman, G.-L.	Ingénieur principal	8 sept. 1877.	Bruxelles	20 mai 1805.
1047	Cabry, H.	Inspecteur général à l'Adminis- tration des chemins de fer.	Id.	Tynemouth	5 juin 1805.
1048	Gram, J.-B.-A.	Premier commis à l'Administra- tion des chemins de fer.	Id.	Rotterdam	16 juill. 1805.
1049	Soete, Éd.	Chef de bureau	Id.	Courtrai	19 août 1805.
1050	Brouwet, A.-J.	Commis au chemin de fer	Id.	Nivelles.	13 oct. 1805.
1051	Évrard, H.-J.	Directeur à l'Administration des chemins de fer.	Id.	Gand.	25 oct. 1807.
1052	Denys, Ch.-L.	Percepteur des postes	Id.	Thourout	8 août 1809.
1053	Costermans, J.-B.	Chef de station	Id.	Malines.	22 mars 1810.
1054	Dumon, Ch.-J.	Inspecteur général.	Id.	Ghistelles	1 ^{er} août 1810.
1055	Derudder, Ch.-J.	Percepteur au télégraphe	Id.	Bruxelles	19 nov. 1810.
1056	Lousberg, J.-J.	Facteur de perception	Id.	Henri-Chapelle.	24 oct. 1818.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1879.

Mases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1840.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.		REPORT. fr.	64,571		
"	36 6 "	36 6 "	5,741 07	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	5,224	1 ^{er} oct. 1877.	14 nov. 1877.
"	42 8 "	42 8 "	10,000 "	Art. 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} et 13	5,000	Id.	Id.
"	38 11 "	38 11 "	2,082 50	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	1,785	Id.	Id.
"	52 10 "	52 10 "	5,980 "	Id.	2,010	Id.	Id.
"	51 5 "	51 5 "	3,082 50	Art. 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} et 13.	2,055	Id.	Id.
"	57 5 "	37 5 "	7,955 55	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	4,500	Id.	Id.
"	41 5 "	41 5 "	2,782 50	Id.	1,765	Id.	Id.
"	56 5 "	56 5 "	2,082 50	Id.	1,670	Id.	Id.
"	46 " "	46 " "	0,000 "	Art. 1 ^{er} , 8, § 1 ^{er} et 15	5,000	Id.	Id.
"	58 4 "	58 4 "	5,725 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	3,370	Id.	Id.
56 5 "	"	56 3 "	1,215 "	Art. 5 et 8, § 2	800	Id.	Id.
TOTAL. fr.					95,822		
Les extinctions de pensions constatées du 1 ^{er} avril 1877 au 31 mars 1878, au nombre de 55, s'élèvent ensemble à					59,145		
RESTE. fr.					36,677		
SITUATION GÉNÉRALE.							
Au 31 mars 1878, les pensions inscrites au nombre de 1656, s'élèvent à					1,210,884		
Et les pensions éteintes, au nombre de 955, à					625,516		
RESTE. fr.					587,568		

(316)

VIII.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1879.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1879 est établi sur un effectif moyen de 43,093 hommes et de 8,949 chevaux.

Cet effectif — augmenté de 6 employés civils et diminué de 6 officiers en non-activité — est resté le même que celui qui a servi de base au Budget de l'exercice 1878.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor pendant l'année 1879, et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, s'élèvent à fr. 321,680 »

SAVOIR :

Pensions des élèves de l'École militaire fr.	130,400 »
Produit de la vente de chevaux de réforme et de poulains	93,000 »
Produit de la vente d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie	4,930 »
Produit du loyer des domaines de la guerre, pêche des fossés, etc.	72,850 »
Bénéfices à produire par les établissements de l'artillerie.	500 »
Produit de la vente des cartes du Dépôt de la Guerre.	8,000 »
Remboursements divers	10,000 »
SOMME ÉGALE. fr.	<u>321,680 »</u>

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1879 s'élèvent comme suit :

Dépenses ordinaires et permanentes. fr. 41,209,695 »	}	41,595,500 »
Dépenses extraordinaires et temporaires. 185,805 »		
Le crédit général voté pour l'exercice 1878 se monte à		<u>41,063,000 »</u>

Le Budget de 1879 présente donc une augmentation de fr. 532,500 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le tableau ci-dessous résume les différences qui existent entre les crédits demandés pour plusieurs articles du Budget de 1879 et ceux alloués pour l'exercice 1878.

ARTICLES du Budget.	SERVICES.	EN PLUS qu'au Budget de 1878.	EN MOINS qu'au Budget de 1878.
2	Traitements des fonctionnaires et employés civils	15,100 »	»
12	Id. et solde des troupes d'infanterie	180,500 »	»
13	Id. id. de cavalerie	65,100 »	»
14	Id. id. d'artillerie	81,000 »	»
15	Id. id. du génie	13,400 »	»
17	Personnel de l'Académie militaire	»	15,000 »
24	Casernement des hommes	50,000 »	»
30	Traitements divers et honoraires	»	15,700 »
53	Dépenses imprévues	10 »	»
	TOTAUX fr.	361,200 »	28,700 »
	RESTE AUGMENTATION NETTE fr.	332,500 »	

Les différences indiquées dans ce tableau sont expliquées dans les notes données ci-après, sur les divers articles du Budget qui ont subi des modifications.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés civils.*

Augmentation fr. 15,190 »

L'augmentation de crédit portée à l'article 2 du Budget de 1879 est demandée afin de pouvoir renforcer de 6 employés de 1^{re} et de 2^e classe le personnel civil de l'Administration centrale du Ministère de la Guerre.

Ce personnel civil, qui est affecté aux divers services dont la direction et l'exécution ne rentrent pas dans les attributions et la compétence des officiers de l'armée, ne se compose actuellement que de 44 fonctionnaires et employés et ne suffit plus aux besoins de l'Administration centrale.

Il en résulte que certains travaux, tels que ceux du bureau d'expédition, qui pourraient et qui devraient être faits par des employés civils perma-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

nents, sont aujourd'hui exécutés exclusivement par des sous-officiers momentanément détachés de leurs régiments.

Cette situation présente des inconvénients, et c'est surtout afin de pouvoir reconstituer au bureau d'expédition un personnel permanent d'employés civils, que le Département de la Guerre désire obtenir le supplément de crédit porté à l'article 2 du Budget.

CHAPITRE IV.

SOLDE DES TROUPES.

Le Département de la Guerre propose d'augmenter les crédits portés au chapitre IV (*Solde des troupes*) d'une somme totale de 318,000 francs, qui est destinée à accorder aux caporaux, brigadiers, clairons, trompettes et soldats des diverses armes une légère augmentation de solde, applicable en entier à la masse d'habillement.

L'allocation journalière affectée à la masse d'habillement des hommes de ces catégories est encore actuellement fixée au même taux qu'en 1864, époque à laquelle le Gouvernement a majoré la solde des troupes, à tous les degrés de la hiérarchie, et a porté à la masse d'habillement une partie de l'augmentation accordée aux sous-officiers et soldats.

Lorsqu'en 1875 le Gouvernement a de nouveau majoré de 10 ou de 5 p. % tous les *petits traitements*, les sous-officiers de l'armée ont été compris dans cette mesure, tant pour leur solde proprement dite que pour leur masse d'habillement, mais les caporaux, brigadiers, clairons, trompettes et soldats en ont été complètement exclus.

Or, depuis quelques années le prix des effets d'habillement a toujours été en augmentant, par suite du renchérissement de certaines étoffes, des cuirs et de la main-d'œuvre, de sorte que l'allocation de la masse de ces hommes, qui pouvait suffire en 1864, n'est plus en rapport avec les dépenses actuelles de leur habillement.

L'augmentation demandée pour renforcer cette allocation a été calculée en tenant compte des charges qui incombent aux hommes des différentes armes, et en restant dans les limites de la plus rigoureuse économie. Elle se répartit comme suit entre les articles 12 à 15 du Budget, SAVOIR :

ART. 12. — Troupes d'infanterie	fr.	160,500	»
— 13. — Troupes de cavalerie		63,100	»
— 14. — Troupes d'artillerie		81,000	»
— 15. — Troupes du génie.		13,400	»
	TOTAL. . . fr.	318,000	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Augmentation nette. fr. 160,500 »

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1878.	EN MOINS qu'au Budget de 1878.
1 ^o Augmentation demandée pour la masse d'habillement, savoir :		
7,005,080 journées de caporaux, clairons et soldats à 2 centimes. fr.	140,101 60	•
643,150 id. id. id. id. à 3 centimes.	19,207 00	•
29,200 id. de caporaux clairons à 5 centimes	1,460 »	»
<u>7,677,410 journées.</u>		
2 ^o Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir le chiffre de l'article 12.	•	555 50
TOTAUX. fr.	160,855 50	555 50
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	160,500 »	

ART. 13. — *Traitement et solde de la cavalerie.*

Augmentation nette. fr. 63,100 »

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1878.	EN MOINS qu'au Budget de 1878.
1 ^o Augmentation demandée pour la masse d'habillement, savoir :		
1,390,650 journées de brigadiers et soldats à 5 centimes	41,710 50	•
470,120 id. id. id. à 4 centimes	18,804 80	»
46,720 id. de trompettes et brigadiers trompettes à 6 centimes.	2,803 20	»
2,100 id. de maîtres ouvriers à 2 centimes.	43 80	•
<u>1,909,680 journées.</u>		
2 ^o Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir le chiffre de l'article 13.	•	271 50
TOTAUX. fr.	63,371 50	271 50
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	63,100 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Augmentation nette fr. 81,000 »

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1878.	EN MOINS qu'au Budget de 1878.
1° Augmentation demandée pour la masse d'habillement, savoir :		
2,424,550 journées de brigadiers et soldats à 5 centimes	72,729 90	»
37,230 id. de trompettes à cheval à 6 centimes	2,233 80	»
40,150 id. id. à pied à 8 centimes	3,212 »	»
16,060 id. de maréchaux ferrants à 8 centimes	1,284 80	»
7,665 id. de maîtres ouvriers à 9 centimes.	689 85	»
<u>2,525,435 journées.</u>		
2° Augmentation demandée pour les contrôleurs et les réviseurs d'armes de l'état-major particulier de l'artillerie.	1,525 »	»
3° Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir le chiffre de l'article 14.	»	475 55
TOTAUX. fr.	81,475 55	475 55
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	81,000 »	

ART. 15. — *Traitement et solde du génie.*

Augmentation nette fr. 13,400 »

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1878.	EN MOINS qu'au Budget de 1878.
1° Augmentation demandée pour la masse d'habillement savoir :		
435,620 journées de caporaux et soldats à 5 centimes.	15,008 60	»
1,005 id. de caporaux clairons à 5 centimes.	54 75	»
17,520 id. de clairons à 2 centimes.	350 40	»
<u>452,235 journées.</u>		
2° Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir le chiffre de l'article 15.	»	13 75
TOTAUX. fr.	15,413 75	13 75
RESTE AUGMENTATION NETTE. fr.	13,400 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 17, litt. c. — *Solde des élèves de l'École militaire.*

Diminution.	fr.	15,000 »
---------------------	-----	----------

Depuis trois ans, le Département de la Guerre a dû augmenter, dans une assez forte proportion, le nombre des élèves admis à l'École militaire, pour la section des armes spéciales, afin de pouvoir compléter le nouvel effectif organique des officiers de ces armes, fixé par la loi du 16 août 1873.

Ces mesures ont occasionné en 1876 et en 1877 un surcroît de dépense qui a été couvert par des crédits supplémentaires et ont motivé, pour 1878, une augmentation de crédit à l'article 17, litt. c, du Budget de cet exercice (*Solde des élèves de l'École militaire*).

Aujourd'hui, le but que poursuivait le Département de la Guerre est atteint; le nombre des élèves sous-lieutenants de l'École d'application, qui passeront dans les armes spéciales d'ici à un an, est à peu près suffisant pour combler les vacances qui existent encore dans les cadres de ces armes, et l'on pourra dorénavant restreindre l'admission de nouveaux élèves au chiffre nécessaire pour assurer le recrutement normal et régulier des officiers.

La solde des élèves de l'École militaire est prévue au Budget de 1878 pour une somme d'environ	fr.	133,000 »
--	-----	-----------

D'après le mouvement probable des promotions qui sont à l'École en ce moment et de celles qui y seront admises en 1878-1879 et en tenant compte des extinctions qui se produisent toujours par décès, démissions, etc., on peut évaluer très-approximativement que les dépenses pour la solde des élèves pendant l'exercice 1879 ne dépasseront pas la somme de. . .

Soit pour 1879 une diminution de	fr.	15,000 »
--	-----	----------

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS (1).

ART. 24. — *Casernement des hommes.*

Augmentation nette	fr.	30,000 »
------------------------------	-----	----------

(1) La valeur des denrées alimentaires et fourragères est encore en ce moment beaucoup plus élevée que celle qui sert de base, depuis plusieurs années, à la fixation des prix portés au Budget de la Guerre pour les rations de pain, de viande et de fourrages.

Le Gouvernement a néanmoins maintenu au Budget de 1879 les prix portés pour ces rations aux Budgets antérieurs, sauf à demander à la Législature les crédits supplémentaires qui seront nécessaires à la fin de l'année, si le renchérissement des denrées se maintient, de telle sorte que les dépenses ne puissent être couvertes au moyen des transferts autorisés par l'article 2 de la loi du Budget.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette différence est expliquée par les détails qui suivent :

	EN PLUS qu'au Budget de 1878.	EN MOINS qu'au Budget de 1878.
1° Augmentation de 5,000 lits à une place de la compagnie des lits militaires, au loyer de 15 francs par an (1).	75,000 »	»
2° Diminution de 200,000 journées d'occupation des lits appartenant aux Administrations communales, à 5 centimes	»	10,000 »
3° Diminution de 1,442,500 journées d'occupation des fournitures de couchage de l'État à 2 centimes.	»	28,850 »
4° Diminution sur la somme portée au Budget de 1878 pour achat de couvertures, sacs de campement, etc.	»	6,000 »
5° Diminution sur la somme portée au Budget de 1878 pour menues dépenses, etc., (afin d'arrondir le chiffre total de l'article 24)	»	150 »
TOTAUX.fr.	75,000 »	45,000 »
RESTE AUGMENTATION NETTE.fr.		30,000 »

(1) Le Budget de 1879 (article 24) a été modifié, dans la supposition que la Législature adoptera le projet de loi que le Gouvernement lui a soumis, dans le but d'être autorisé à conclure une convention additionnelle avec la compagnie des lits militaires, pour l'augmentation du nombre de lits de cette compagnie.

CHAPITRE IX.

TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.

ART. 30. — *Traitements de non-activité.*

Diminution.fr. 13,700 »

Depuis l'exercice 1876, le crédit porté à l'article 30 du Budget a été augmenté d'environ 18,000 francs, afin de pouvoir faire face au paiement du traitement des officiers en non-activité pour motifs de santé, dont le nombre s'était accru de telle sorte que, pendant les deux années antérieures, les fonds affectés à cette destination, avaient été dépassés.

Aujourd'hui, le nombre des officiers de cette catégorie a diminué, et l'on peut prévoir que les dépenses à imputer, à l'avenir, sur l'article 30 du Budget, n'atteindront plus les proportions élevées qu'elles avaient prises dans les dernières années.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

L'article 30 du Budget a donc été remanié; le personnel en non-activité a été diminué de 6 officiers ou employés, et le crédit affecté à ce service a été réduit de 158,700 francs à 143,000 francs, chiffre présumé suffisant pour couvrir les dépenses de l'exercice 1879.

CHAPITRE XI.

DÉPENSES IMPRÉVUES.

ART. 33. — *Dépenses imprévues.*

Augmentation.	fr.	10 »
pour arrondir le chiffre total du Budget.		<hr/>

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

(326)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1879, est fixé à la somme de *quarante et un millions trois cent nonante-cinq mille cinq cents francs* (41,395,500 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 10, 12, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 30 et 32 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédit qui pourrait résulter du renchérissement du froment, de la viande et des denrées fourragères, sur les articles 6, 7, 8, 22 et 23.

ART. 3.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'Administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à transférer aux articles 20, 25 et 29 du Budget de son Département pour l'exercice 1879, les excédants que laisseront éventuellement les articles 13 et 14 du Budget (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux et des harnachements nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédants pourront être effectuées ou engagées jusqu'au 1^{er} avril 1880.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1878.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	°	} 455,000 °
2	— des fonctionnaires et employés civils	175,000	°	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre	16,000	°	
4	Matériel	55,000	°	
5	Dépôt de la Guerre	40,000	150,000 °	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	860,600	°	} 1,416,000 °
7	— — des provinces et des places	299,400	°	
8	— du service de l'intendance	256,000	°	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	290,500	°	} 1,008,000 °
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	582,500	°	
11	Service pharmaceutique	135,000	°	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	13,468,500	°	} 24,513,347 °
13	— — de la cavalerie	3,752,000	30,447 °	
14	— — de l'artillerie	5,299,000	°	
15	— — du génie	1,282,900	°	
16	— — du bataillon d'administration	680,500	°	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compléteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>				
A REPORTER fr.		27,211,000 °	180,447 °	27,392,347 °

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	27,211,000 »	180,447 »	27,392,547 »
	CHAPITRE V. ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	253,600 »	»	296,400 »
18	Dépenses d'administration	42,800 »	»	
	CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	66,375 »	»	1,082,555 »
20	Matériel de l'artillerie	1,016,180 »	»	
	CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	1,460,000 »	»	1,460,000 »
	CHAPITRE VIII. PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
22	Pain et viande.	5,419,600 »	»	10,875,208 »
23	Fourrages en nature.	3,550,000 »	4,818 »	
24	Casernement des hommes	715,000 »	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour	110,000 »	»	
27	Transports généraux.	65,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	118,000 »	»	
29	Remonte.	812,790 »	»	
	CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	145,000 »	»	165,000 »
31	Frais de représentation	20,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	41,084,245 »	185,265 »	41,269,510 »

POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT fr.	41,084,245 »	185,265 »	41,269,510 »
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
32	Pensions et secours	110,460 »	540 »	111,000 »
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
33	Dépenses imprévues non libellées au Budget	14,090 »	»	14,090 »
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET fr.	41,208,695 »	185,805 »	41,394,500 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1878.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(331)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1879.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTERA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	°	Traitement du Ministre fr.	21,000	"
2	"	— de 50 fonctionnaires et employés civils. 148,850	173,000	"
	"	— des huissiers, messagers et gens de service. 24,170		
3	"	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	16,000	"
	"	— aux sous-officiers — — — — — 6,000		
<i>Matériel.</i>				
4	"	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 22,000	55,000	"
	"	Chauffage et éclairage 15,000		
	"	Entretien des locaux, achats et entretien du mobilier, etc. 20,000		
<i>Dépôt de la Guerre.</i>				
Charges ordinaires et permanentes				
5	a.	Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes fr. 19,000	40,000	"
	"	Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents 21,000		
Charges extraordinaires et temporaires.				
	b.	Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 150,000	40,000	150,000
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.			305,000	150,000

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	21,000 »		»	»	
175,000 »	150,810 »	15,190 »	»	»	
10,000 »	10,000 »		»	»	
55,000 »	55,000 »		»	»	
190,000 »	190,000 »		»	»	
455,000 »	441,810 »	13,190 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS	
						DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE II.							
ÉTATS-MAJORS.							
<i>État-major général.</i>							
Officiers généraux.							
SECTION D'ACTIVITÉ.							
		9	36	Lieutenants généraux, à	fr. 18,500	fr. 166,500	°
		18	54	Généraux-majors, à	12,700	228,000	°
		27	90			595,100	°
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.		1,975 50	
						595,124 50	
SECTION DE RÉSERVE.							
		2	6	Lieutenants généraux employés à un service sédentaire, à	fr. 14,800	fr. 20,600	°
		4	8	Généraux-majors en service actif sédentaire, à	10,160	40,640	°
		6	14			70,240	°
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.		551 20	
						60,888 80	
	a.			TOTAL.		fr. 463,015 80	
				A DÉDUIRE :			
				Pour un lieutenant général de la section d'activité (Ministre de la Guerre)	fr. 18,500	18,500	°
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments		92 50	
						18,407 50	
				RESTE		fr. 444,605 80	
				A AJOUTER :			
				Le supplément de traitement dû à un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants généraux	fr. 2,000	2,000	°
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments		10	°
						1,990	°
				TOTAL.		fr. 446,595 80	
Corps d'état-major.							
		4	12	Colonels, à	fr. 9,500	fr. 58,000	°
		4	8	Lieutenants-colonels, à	7,100	28,400	°
		8	16	Majors, à	6,500	50,400	°
		18	56	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	5,100	91,800	°
		12	24	— de 2 ^e classe	4,400	52,800	°
		46	96			281,400	°
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.		1,307	°
						200,093	°
		70	200	A REPORTER.		fr. 706,688 80	

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT.	fr. 706,088 80	
				Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie, employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade; SAVOIR :		
				" 2 1 capitaine d'infanterie de 1 ^{re} classe . . . à. fr. 1,300 . . . fr. 1,300 .		
				" 10 5 — — de 2 ^e classe . . . à. . 1,000 5,000 .		
				" 12 6 — — de 3 ^e classe . . . à. . 850 5,100 .		
				" 12 6 lieutenants d'infanterie. à. . 850 5,100 "		
				" 2 1 lieutenant d'artillerie à. . 375 375 "		
				" 2 1 capitaine en 1 ^{er} du génie à . 500 500 "		
				" 2 1 lieutenant du génie. à. . 375 375 "		
				" 42	17,750 .	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	88 75	
					17,661 25	
		70	242	TOTAL.	fr. 724,350 05	
				Indemnité de vivres de campagne.		
				d. Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative)	1,846 45	
				Indemnité de fourrages.		
				e. 242 chevaux \times 365 = 88,330 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^t	fr. 114,820 "	
				A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour le général-major commandant de division	fr. 474 50	
					115,303 50	860,600 "
				Frais de bureau.		
				f. 2 lieutenants généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs.	fr. 4,000 .	
				1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie	800 "	
				2 — des circonscriptions militaires. { 1 à 1,500 "	} 2,700 .	
				{ 1 à 1,200 "		
				4 — des divisions d'infanterie, à	600 2,400 .	
				2 — de cavalerie, à	600 1,200 .	
				16 généraux-majors, commandant une brigade, à	500 8,000 "	
					19,100 .	
				A REPORTER.	fr. 860,600 "	"

6
(suite)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
860,600 °	860,600 °	°	°		
860,600 °	860,600 °	°	°		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	860,000 »	»
		État-major des provinces et des places.		
		État-major des provinces.		
a.	5 10	Généraux-majors ou colonels, à 10,160 francs fr.	50,800 »	
	• 9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs	4,500 »	
	5 19		55,300 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	278 50	
			55,023 50	
		État-major des places.		
	5	Commandants de 1 ^{re} classe, à fr.	7,500	37,500 »
	4	— de 2 ^e — , à	5,500	22,000 »
	0	— de 3 ^e — , à	4,500	40,500 »
b.	2 a) 6	Majors, à	3,800	7,600 »
	0	Adjudants de 1 ^{re} classe, à	3,150	28,350 »
	8	— de 2 ^e — , à	2,525	20,200 »
	4	— de 3 ^e — , à	2,100	8,400 »
			104,550 »	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	822 75	
	41 6		105,727 25	
	46 25			
		Aumôniers.		
c.		Traitement des aumôniers et desservants	44,950 »	
				200,400 »
		Indemnité de vivres de campagne.		
d.		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,066 75	
		Indemnité de fourrages.		
e.		25 chevaux \times 505 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c ^s	11,862 50	
		Frais de bureau.		
		9 commandants de province b).		9,600 »
	1 —	de place, à	1,200	1,200 »
	2 —	— , à	1,000	2,000 »
	1 —	— , à	800	800 »
f.	7 —	— , à	500	5,500 »
	10 —	— , à	400	4,000 »
	3 —	— , à	240	720 »
	5 —	— , à	150	750 »
	2 —	— , à	100	200 »
			22,770 »	
		A REPORTER. fr.	1,160,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
860,600	*	860,600	*	*	
299,400	*	299,400	*	*	a) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.
1,100,000	*	1,160,000	*	*	b) A répartir par décisions spéciales, en raison de l'importance des commandements.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE			
				Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.		
			REPORT. fr.	1,160,000	»		
		<i>Intendance militaire a).</i>					
		Traitement.					
		EFFECTIF.					
		HOMMES. CHEVAUX.					
		1	2	Intendant en chef, à fr. 12,700	12,700	»	
		5	»	Intendants de 1 ^{re} classe, à 9,500	28,500	»	
		6	»	— de 2 ^{me} id., à 7,100	42,600	»	
a.		12	12	Sous-intendants de première classe, à 6,300	75,600	»	
		18	»	— de deuxième classe, à 4,600	59,800	»	
		35	14		219,200	»	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	1,006	»	
					218,104	»	
		Indemnité de vivres de campagne.					
	b.	Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)		1,253	»		
						256,000	»
		Indemnité de fourrages.					
	c.	14 chevaux \times 365 = 5,110 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 50 c'		6,645	»		
	d.	Frais de bureau b)		30,000	»		
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		1,416,000	»		

8

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																															
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																
1,160,000 »	1,160,000 »	•	•		a) COMPOSITION ORGANIQUE. <table border="1"> <thead> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>3</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>6</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1^{re} classe</td> <td>12</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>13</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres</td> <td>»</td> <td>38</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td> <td>»</td> <td>76</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td> <td>»</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td></td> <td>35</td> <td>(*) 180</td> <td>185</td> </tr> </tbody> </table>	INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef	1	»	— de 1 ^{re} classe	3	»	— de 2 ^{me} —	6	»	Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	»	— de 2 ^{me} —	13	»	Capitaines quartiers-maitres	»	38	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	76	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37		35	(*) 180	185
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																		
Intendant en chef	1	»																																		
— de 1 ^{re} classe	3	»																																		
— de 2 ^{me} —	6	»																																		
Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	»																																		
— de 2 ^{me} —	13	»																																		
Capitaines quartiers-maitres	»	38																																		
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	76																																		
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37																																		
	35	(*) 180	185																																	
256,000 »	256,000 »	•	•																																	
1,416,000 »	1,416,000 »	•	•																																	

(*) Ces officiers comptables figurent tel pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	EFFECTIF.		DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE III.		
				SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).		
				Traitement des officiers de santé.		
		1	2	Inspecteur général, à fr. 12,700	12,700	•
		4	•	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à 8,500	34,000	•
		7	•	— principaux de 2 ^e classe, à 7,100	49,700	•
		1	•	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200	4,200	•
		20	•	— adjoints, à 2,625	52,500	•
a.		1	•	Pharmacien principal, à 5,500	5,500	•
		12	•	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à 4,200	50,400	•
		12	•	— de 2 ^e classe, à 3,250	39,000	•
		12	•	— de 3 ^e classe, à 2,800	33,600	•
		1	1	Inspecteur vétérinaire, à 5,500	5,500	•
		71	3		287,100	•
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments.	1,435 50	
					285,664 50	
9				Indemnité de vivres de campagne.		
	b.			Indemnités de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	1,412	•
				Indemnité de fourrages.	290,500	•
	c.			5 chevaux \times 365 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c ^t	1,423 50	
				Frais de bureau:		
	d.			Inspecteur général du service de santé.	2,000	•
				Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.		
				650,500 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux et les infirmeries, à 89 centimes. fr. 578,945		•
10				4,000 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condamnation.	3,555	•
					382,500	•
				Service pharmaceutique.		
11				Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés pour soins donnés ou médicaments fournis aux militaires malades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses	135,000	•
				TOTAL DU CHAPITRE III.	1,003,000	•

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																								
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																									
200,500	200,500	»	»		<table border="1" data-bbox="1258 585 1481 1462"> <thead> <tr> <th colspan="2">COMPOSITION organique.</th> </tr> <tr> <th>SERVICE des HÔPITAUX.</th> <th>SERVICE des CORPS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Médecins principaux de 1^{re} classe</td> <td>4</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— principaux de 2^e classe.</td> <td>7</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de régiment { de 1^{re} classe. 10</td> <td rowspan="2">»</td> <td rowspan="2">35</td> </tr> <tr> <td>de 2^{me} — 25</td> </tr> <tr> <td>— de bataillon de 1^{re} classe.</td> <td>1</td> <td>35</td> </tr> <tr> <td>— " de 2^{me} —</td> <td>»</td> <td>45</td> </tr> <tr> <td>— adjoints.</td> <td>20</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Pharmacien principal</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>12</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>12</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td>12</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur vétérinaire</td> <td>1</td> <td>»</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaires de 1^{re} classe</td> <td>»</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>»</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>— de 3^{me} —</td> <td>»</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td></td> <td>71</td> <td>(*) 148</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;">219</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	COMPOSITION organique.		SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.	Inspecteur général	1	»	Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4	»	— principaux de 2 ^e classe.	7	»	— de régiment { de 1 ^{re} classe. 10	»	35	de 2 ^{me} — 25	— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1	35	— " de 2 ^{me} —	»	45	— adjoints.	20	»	Pharmacien principal	1	»	— de 1 ^{re} classe	12	»	— de 2 ^{me} —	12	»	— de 3 ^{me} —	12	»	Inspecteur vétérinaire	1	»	Vétérinaires de 1 ^{re} classe	»	12	— de 2 ^{me} —	»	13	— de 3 ^{me} —	»	8		71	(*) 148	219		
COMPOSITION organique.																																																													
SERVICE des HÔPITAUX.	SERVICE des CORPS.																																																												
Inspecteur général	1	»																																																											
Médecins principaux de 1 ^{re} classe	4	»																																																											
— principaux de 2 ^e classe.	7	»																																																											
— de régiment { de 1 ^{re} classe. 10	»	35																																																											
de 2 ^{me} — 25																																																													
— de bataillon de 1 ^{re} classe.	1	35																																																											
— " de 2 ^{me} —	»	45																																																											
— adjoints.	20	»																																																											
Pharmacien principal	1	»																																																											
— de 1 ^{re} classe	12	»																																																											
— de 2 ^{me} —	12	»																																																											
— de 3 ^{me} —	12	»																																																											
Inspecteur vétérinaire	1	»																																																											
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	»	12																																																											
— de 2 ^{me} —	»	13																																																											
— de 3 ^{me} —	»	8																																																											
	71	(*) 148																																																											
219																																																													
582,500	582,500	»	»																																																										
135,000	135,000	»	»																																																										
1,008,000	1,008,000	»	»																																																										

(*) Ces officiers de santé figurent ici pour ordre, afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.

b) Infanterie	408,700	journées.
Cavalerie	95,300	»
Artillerie	125,900	»
Génie	22,500	»
Bataillon d'administration	2,300	»

Total 650,800 journées.

(346 bis)

1877/78

N° 88

Infanterie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES. LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
	REPORT. . . . fr. 12,854,077 .		
	Indemnité de fourrages.		
b.	254 chevaux × 365 = 92,710 journées d'indem. représentative, à fr. 1 30 c. 120,525 .		
	Moyens de transport.		
c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 .		
	Logement et nourriture.		
		13,468,500 .	
12 (suite).	Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
d.	Mouvements éventuels pendant l'année. 20,000		
	Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 24,000		
	44,000		
	64,000 journées à fr. 1 25 c. 80,000 .		
	Frais d'administration et d'instruction (1).		
	1 régiment de carabiniers, à 16,000 .		
	Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 .		
e.	2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 .		
	1 école d'enfants de troupe. 800 .		
	Le corps de discipline et de correction 5,500 .		
	285,900 .		
	A REPORTER. . . . fr. 13,468,500 .		

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,468,500	*	13,308,000	*	160,500	*
13,468,500	*	13,308,000	*	160,500	*

(350 bis)

1877/78

N° 88

Cavalerie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

1 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
15,468,500 »	13,308,000 »		160,500 »	•	
13,468,500 »	13,308,000 »		160,500 »	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. . . . fr. 3,506,855 »	13,468,500 »	»
		Harnachement, etc.		
	b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 9 centimes fr. 158,994 »		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 6,000 »		
			3,752,000 »	30,447 »
13 (suite.)		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 10,000 journées.		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 32,400		
		42,400 journées, à fr. 1 25 c'. fr. 53,000 »		
		Frais d'administration et d'instruction (1).		
	e.	Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . fr. 7,200 fr. 57,600 »		
		TOTAL. . . . fr. 3,782,447 »		
		A REPORTER. . . . fr.	17,220,500 »	30,447 »

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.	
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION		
13,488,500	»	13,308,000	»	180,500	»	
3,782,447	»	3,719,347	»	63,100	»	
17,250,947	»	17,027,347	»	223,600	»	

(354 bis)

1877/78

N° 88

Artillerie

composition de cette arme

cfr 35 mm film

2 plan(s)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION	
17,250,947	17,027,347	223,600	•		
17,280,947	17,027,347	225,600	•		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LIRENA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report fr. 5,075,098 8	17,220,500 »	30,447 »
		Indemnité de fourrages.		
b.		Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 38 chevaux \times 365 = 13,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c' fr. 18,031 »		
		Harnachement.		
c.		Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées, à 9 centimes fr. 77,920 20		
		Moyens de transport.		
d.		Moyens de transport aux troupes en marche. 15,000 »	5,290,000 »	
		Logement et nourriture.		
e.		Mouvements éventuels pendant l'année 3,000 Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 4,000 — — à Brasschaet (id.). 22,800 <hr/> 29,800 journées, à fr. 1 25 c' . . . fr. 37,250 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
f.		Inspecteur général. fr. 2,500 » Deux directeurs dans les divisions territoriales, à 1,200 francs 2,400 » Inspecteur des armes de guerre. 500 » Directeur de la fonderie de canons 500 » Sept régiments, à 9,000 francs 63,000 » Bataillon du train et compagnies spéciales. 6,800 » <hr/> 75,700 »		
		A REPORTER fr.	22,510,500 »	30,447 »

(1) Écoles régimentaires et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			Augmentation.	Diminution.	
17,250,047	»	17,027,347	»	222,600	»
5,200,000	»	5,218,000	»	81,000	»
22,540,047	»	22,245,347	»	304,600	»

(358 bis)

GÉNIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° D'un régiment formé de 5 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies et d'un dépôt;

3° De 5 compagnies spéciales, savoir :

- 1 compagnie de télégraphistes de campagne;
- 1 — — — — — de place et d'artificiers;
- 1 — — — — — de pontonniers de place;
- 1 — — — — — de chemin de fer;
- 1 — — — — — d'ouvriers;

OFFICIERS.

GRADES.	COMPOSITION DU RÉGIMENT et des compagnies spéciales.										TRAITEMENT annuel.	MONTANT			
	ÉTAT-MAJOR du régiment.		13 COMPAGNIES de sapeurs-mineurs.	2 COMPAGNIES de télégraphistes.	1 COMPAGNIE de pontonniers.	1 COMPAGNIE de chemin de fer.	1 COMPAGNIE d'ouvriers.	1 DÉPÔT.		TOTALS.		par GRADE.	par CATÉGORIE.		
	Hommes.	Chevaux.						Hommes.	Chevaux.					Hommes.	Chevaux.
<i>État-major du régiment.</i>															
Colonel	1	2	»	»	»	»	»	»	»	1	2	9,500	»	9,500	»
Lieutenant-colonel	1	2	»	»	»	»	»	»	»	1	2	7,100	»	7,100	»
Majors	3	6	»	»	»	»	»	»	»	4	7	6,300	»	6,300	»
Capitaine en 1 ^{er} adjudant-major	4	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1	5,100	»	5,100	»
Lieutenants adjudants-majors	3	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	2,875	»	8,625	»
Lieutenant ou sous-lieuten ^t officier d'armement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2,875	»	2,875	»
Capitaine quartier-maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3,800	»	3,800	»
Lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2,462 50	»	2,462 50	»
Capit. administrat ^r d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3,450	»	3,450	»
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	6,300	»	6,300	»
— de bataillon de 1 ^{re} —	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	4,200	»	4,200	»
— — — 2 ^e —	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	3,250	»	3,250	»
<i>Compagnies.</i>															
Capitaines en 1 ^{er}	»	»	12	2	1	1	1	1	»	18	»	4,600	»	82,800	»
— en second de 1 ^{re} ou 2 ^e classe	»	»	12	2	1	1	»	»	»	10	»	3,700	»	50,200	»
Lieutenants	»	»	12	2	1	1	1	1	»	18	»	2,875	»	51,750	»
Sous-lieutenants	»	»	12	2	1	1	1	1	»	18	»	2,475	»	44,550	»
	12	11	48	8	4	4	3	8	1	a) 87	12			238,500	»
											TOTAL		320,162 50		
													A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments	1,600 81	
													RESUME fr.	318,561 60	

a) Officiers de l'arme 81
Comptables 3 } 87
Médecins 5 }

TROUPES.

GRADES.	COMPOSITION DU RÉGIMENT et des compagnies spéciales.										NOMBRE de jours.	SOLDE de journalière.	MONTANT	
	Petit ÉTAT-MAJOR.	13 COMPAGNIES de sapeurs-mineurs.	2 COMPAGNIES de télégraphistes.	1 COMPAGNIE de pontonniers.	1 COMPAGNIE de chemin de fer.	1 COMPAGNIE d'ouvriers.	1 DÉPÔT.	TOTALS.	par GRADE.	par CATÉGORIE.				
<i>Petit état-major.</i>														
Adjudants sous-officiers	3	»	»	»	»	»	»	3	1,095	3 23	3,258 75			
Sergent-major secrétaire	1	»	»	»	»	»	»	1	368	2 50	912 50			
Sergent garde-magasin	»	»	»	»	»	»	»	1	363	2 15	784 75			
Sergent-clairon	1	»	»	»	»	»	»	1	368	2 44	890 60			
Caporaux-clairons	3	»	»	»	»	»	»	3	1,095	1 20	1,514 »			
Sergent armurier	»	»	»	»	»	»	»	1	365	2 15	784 75			
Maîtres tailleur et cordonnier	»	»	»	»	»	»	»	2	750	» 84	613 20			
<i>Compagnies.</i>														
Sergents-majors	»	12	2	1	1	1	1	18	6,570	2 50	16,425 »			
Premiers sergents	»	12	2	1	1	1	1	18	6,570	2 30	15,111 »			
Sergents fourriers	»	12	2	1	1	1	1	18	6,570	2 15	14,125 50			
Sergents	»	60	10	5	5	5	5	88	32,120	2 15	69,038 »			
Caporaux	»	120	16	8	8	8	8	168	61,320	» 98	60,093 60			
Clairons	»	36	4	2	2	2	2	48	17,520	» 87	15,242 40			
Soldats de 1 ^{re} classe	»	282	42	21	21	21	21	357	150,505	» 78	101,637 90			
— de 2 ^e classe	»	468	78	39	39	39	»	663	241,995	» 66	159,716 70			
	8	972	156	78	78	78	90	1390	507,350		451,410 10			
											TOTAL	480,268 85		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,549,947	»	22,245,347	»	304,600	»
22,549,947	»	22,245,347	»	304,600	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 1,225,468 50	22,519,500 »	30,447 »
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 37 chevaux × 305 = 13,505 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 30 c'. fr. 17,556 50		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche. 2,000 »		
			1,282,900 »	•
		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année 1,600		
		Troupes qui camperont à Beverloo (aller et retour). 1,500		
		———— 3,100 journées, à fr. 1 25 c'. 5,875 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction (1).		
		Inspecteur général. 2,500 »		
		2 directeurs dans les divisions territoriales 3,000 »		
	e.	Commandants du génie dans les places 19,000 »		
		Le régiment et les compagnies spéciales 9,500 »		
		———— 34,000 »		
		A REPORTER. fr. 23,802 400 »	23,802 400 »	30,447 »

(1) École régimentaire et des illettrés.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,549,947	• 22,245,547	• 304,000	•		
1,282,000	• 1,269,500	• 13,400	•		
23,832,847	• 23,514,847	• 318,000	•		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	23,802,400	30,447
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	EFFECTIF.			
	74	Officiers de tous grades fr.	170,214 50	
	80	Commis aux écritures	84,000	
	760	Sous-officiers et soldats	502,985 20	
a.	894			
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	10,000	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	400	
		Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo	1,500	
		Première mise de petit équipement à 250 miliciens à incorporer, à 15 francs	3,450	
			644,549 70	
		A DÉDUIRE :		
		Pour 2,300 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c'	2,550	
		Pour vacances et petites permissions	4,319 70	
			7,049 70	
		RESTE. fr.	637,500	
b.		41 Sœurs hospitalières, à 900 francs.	36,900	
c.		Frais d'administration	5,000	
d.		Moyens de transport aux troupes en marche	600	
e.		Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c'	500	
			680,500	
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	24,482,000	30,447

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
Art. 12. — Infanterie	"	"	"	1,852	25,571	27,425
" 13. — Cavalerie	"	"	"	500	5,080	6,040
" 14. — Artillerie	65	70	159	502	7,860	8,562
" 15. — Génie	54	166	220	87	1,500	1,477
" 16. — Bataillon d'administration	"	"	"	74	820	894
	117	242	550	2,875	41,721	44,196

(362 bis)

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Ce corps se compose : 1° D'un état-major (Administration centrale);

2° De huit compagnies formées chacune de quatre sections, SAVOIR. } 1^{re} section: Hôpitaux.
 } 2^e — Boulangeries.
 } 3^e — Boucheries.
 } 4^e — Fourrages.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT			
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulang.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.		par GRADE.	par CATÉGORIE.		
Officier supérieur d'administration	1	»	»	»	»	1	5,100	5,100	177,100 »		
Officiers d'administrat ^o	de 1 ^{re} classe.	1	5	5	5	4	17	3,000		51,000	
	de 2 ^e id.	»	5	5	5	5	4	18		9,500	42,000
	de 3 ^e id.	»	6	5	5	5	5	19		9,200	41,800
	de 4 ^e id.	»	5	6	5	5	5	19		1,800	31,200
TOTAUX.	3	21	21	11	18	74					
A DÉDUIRE 1/2 p. o/o pour médicaments.									885 50		
Reste. fr.									176,214 50		
<i>Commis.</i>											
Commis aux écritures.	} de 1 ^{re} classe.	9	9	1	5	6	30	1,450	43,500	84,000 »	
		10	9	»	5	5	30	1,350	40,500		
		19	18	1	11	11	60	Total fr.			

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de journées.	Solde journalière.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulang.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
Hôpitaux.										
Magasiniers-dépensiers de	1 ^{re} classe.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 95	7,829 25
Id.	2 ^e id.	»	14	»	»	»	14	4,015	1 70	6,825 30
Infirmiers-majors de	1 ^{re} id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 95	12,099 75
Id.	2 ^e id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 70	10,518 50
Portiers de	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765 25
Cuisiniers	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765 25
Tisaniens.	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,765 25
Infirmiers	1 ^{re} id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 10	32,521 50
Id.	2 ^e id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1	29,565 »
150,354 20										
Boulangeries.										
Sergents surveillants.		»	»	20	»	»	20	7,500	2 21	16,135 »
Brigadiers		»	»	28	»	»	28	10,220	1 60	16,352 »
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	40	»	»	40	44,600	1 20	17,520 »
Id. de 2 ^e id.		»	»	80	»	»	80	29,200	1 10	32,120 »
82,125 »										
Boucheries.										
Sergents surveillants.		»	»	12	»	»	12	4,380	2 21	9,679 80
Brigadiers		»	»	12	»	»	12	4,380	1 60	7,008 »
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	24	»	»	24	8,760	1 20	10,512 »
Id. de 2 ^e id.		»	»	48	»	»	48	17,620	1 10	19,272 »
46,471 80										
Fourrages										
Sergents surveillants.		»	»	»	20	20	20	7,500	2 21	16,135 »
Brigadiers		»	»	»	22	22	22	8,050	1 60	12,848 »
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	»	60	60	60	21,900	1 20	26,280 »
Id. de 2 ^e id.		»	»	»	120	120	120	43,800	1 10	48,180 »
103,441 »										
État-major.										
Maîtres tailleur et cordonnier		2	»	»	»	»	2	750	» 84	613 20
TOTAUX. fr.		4	270	168	96	222	760	178,120		362,985 20

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
25,852,847	=	25,514,847	°	318,000	°
680,500	°	680,500	°	°	°
24,515,547	°	24,195,547	°	318,000	°

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE V.		
		ACADÉMIE MILITAIRE.		
		École militaire.		
		<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>		
		<i>État-major et employés du service intérieur.</i>		
		1 commandant fr. 5,000 »		
		1 commandant en second 1,000 »		
		2 examinateurs permanents 6,000 »		
		1 instructeur 800 »		
		2 instructeurs adjoints 1,000 »		
		4 inspecteurs des études 6,000 »		
		1 secrétaire 2,400 »		
		1 dessinateur 3,000 »		
		1 aumônier 2,500 »		
		1 médecin 800 »		
		1 mécanicien 2,200 »		
a.		1 préparateur de chimie 2,200 »		
		1 vauquemestre conservateur des bâtiments 500 »		
		1 garde conservateur du matériel 560 »		
		1 conservateur des modèles 360 »		
		1 infirmier 600 »		
		1 portier 1,425 »		
		7 hommes de peine 4,200 »		
		5 clairons 547 50		
		2 surveillants à l'école d'équitation 800 »		
		2 brigadiers et 52 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 1,555 »		
		41,225 50		
		<i>Corps enseignant.</i>		
		8 professeurs militaires 10,800 »		
		10 — civils 40,500 »		
17	b.	11 répétiteurs militaires 9,200 »		
		3 — civils 2,125 »		
		3 maîtres militaires 3,000 »		
		5 — civils 8,500 »		
		73,925 »		
		<i>Solde des élèves.</i>		
c.		Solde des élèves de l'École militaire 117,899 50	253,600 »	
		<i>École de guerre.</i>		
		<i>État-major et corps enseignant.</i>		
		1 commandant 1,500 »		
		1 commandant en second 1,000 »		
		2 professeurs civils 5,250 »		
d.		3 maîtres civils 5,050 »		
		9 professeurs militaires 8,650 »		
		2 maîtres militaires 500 »		
		1 secrétaire 600 »		
		20,550 »		
		A REPORTER. fr. 253,600 »		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
255,600 »	268,000 »	»	»	15,000 »	
255,000 »	268,600 »	»	»	15,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	255,600 »	»
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau	2,500 »	
		Chauffage et éclairage	14,000 »	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,000 »	
		Indemnité aux travailleurs	755 »	
		Ménage des domestiques : 11 hommes, à 50 centimes par jour.	2,007 50	
18	a.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants ; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions ; frais de transport des instruments, etc.	1,100 »	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 »	
		Achat de livres et d'instruments ; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	9,059 50	
		Achat et entretien des appareils et des instruments du cabinet de physique.	1,500 »	
		<u>54,900 »</u>		
		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 »	42,800 »
		Chauffage et éclairage	2,600 »	
		Indemnité aux travailleurs	450 »	
	b.	Ménage des domestiques : 3 hommes, à 50 c' par jour.	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 »	
		Achat de livres et d'instruments ; achat et entretien du mobilier de l'établissement ; dépenses imprévues.	3,002 50	
		<u>7,000 »</u>		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	296,400 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION	DIMINUTION.	
253,000 »	268,600 »		»	15,000 »	
42,800 »	42,800 »		»	»	
296,400 »	311,400 »		»	15,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
10	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 13,300 »	66,375 »	
	b.	— — de la fonderie de canons 24,900 »		
	c.	— — de l'arsenal de construction 21,100 »		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 2,500 »		
	e.	— — de l'école de tir 4,775 »		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État 261,855 20		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 79,568 89		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 »		
Manufacture d'armes.				
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.				
20	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 85,886 23		
		Salaire des ouvriers 258,800 »		
		Menues dépenses 2,000 »		
		324,686 23		
	A DÉDUIRE la solde des ouvriers militaires. . . . fr. 20,000 »			
	304,686 23			
Fonderie de canons.				
Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.				
e.		<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 62,841 79		
		Salaire des ouvriers 28,648 »		
		Menues dépenses 1,850		
	93,339 79			
A REPORTER. fr. 810,428 11			66,375 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS <i>alloués</i> POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,375 "		66,375 "	"	"	
66,375 "		66,375 "	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEAA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr. 819,428 11	66,575 »	»
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 69,451 89		
		Salaire des ouvriers 88,100 »		
		Menues dépenses 2,800 »	1,016,180 »	»
		————— 160,351 89		
20 (suite.)	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 »		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 »		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 »		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 »		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr. 1,082,555 »	1,082,555 »	»

DE LA GUERRÉ POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,375 »	66,375 »		•	•	
1,016,180 »	1,016,180 »		»	•	
1,082,555 »	1,082,555 »		»	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
		Bâtiments militaires fr. 507,788 •		
	a.	Ouvrages de fortification 42,800 •		
		Ouvrages mixtes 17,485 •		
		————— 368,161 •		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'État dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
		Bâtiments militaires fr. 627,500 •		
	b.	Ouvrages de fortification 180,850 •		
		Ouvrages mixtes 25,000 •		
		————— 853,350 •		
21	c.	Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 46,000 •	1,460,000 •	
	d.	Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments pour les généraux commandant les circonscriptions militaires; location de terrains pour tirs à la cible; indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 80,000 •		
	e.	Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et acquisition de matériel 100,000 •		
	f.	Achat d'outils et de matériel pour le parc du génie 20,000 •		
	g.	Levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées et de leurs zones stratégiques; levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc. 12,500 •		
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr. 1,460,000 •		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		<i>Pain.</i>		
	a.	a) 14,100,785 rations de pain, à 16 centimes. fr. 2,270,525 60		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 101,225 60		
		RESTE. . . . fr. 2,169,300 »		
22		<i>Viande.</i>		
	b.	b) 14,175,577 rations, à 24 centimes. fr. 3,402,1 8 48	5,410,600 »	
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 151,858 48		
		3,250,300 »		
		<i>Fourrages en nature.</i>		
	a.	1,528,255 rations fortes, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 25 c. fr. 1,910,518 75		
		1,514,385 rations légères, pour les chevaux des régiments de cavalerie et d'artillerie, à fr. 1 10 c. 1,665,823 50		
		3,042,640 c)	5,576,142 25	
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 46,142 25		
		RESTE. . . . fr. 3,530,000 »		
23		<i>Charge temporaire.</i>		
	b.	Fourrages pour les chevaux de six capitaines instructeurs dont l'emploi est supprimé et qui sont conservés par mesure transitoire	550,000 »	4,818 »
		12 chevaux à ration légère : 4,380 journées à fr. 1 10 c. fr. 4,818 »		
		A REPORTER. . . . fr.	8,049,600 »	4,818 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																															
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																
					<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">a) Décomposition de ces rations . . .</td> <td>Infanterie</td> <td>9,333,415</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,868,900</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,350</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . .</td> <td>178,120</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>14,960,985</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">JOURNÉES</th> </tr> <tr> <th></th> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">A déduire. {</td> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>408,700</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,300</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . .</td> <td>400</td> <td>2,300</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>119,700</td> <td>650,500</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>Reste</td> <td>770,200</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>14,190,785</td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td>5,410,600</td> <td>5,410,600</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">b) Décomposition de ces rations . . .</td> <td>Infanterie</td> <td>9,333,415</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,868,900</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,350</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . .</td> <td>178,120</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>14,960,985</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Le 1/8 des journées des enfants de troupe.</th> </tr> <tr> <th></th> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">A déduire. {</td> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>408,700</td> <td>15,208</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ^{on} . . .</td> <td>400</td> <td>2,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>119,700</td> <td>650,500</td> <td>15,208</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>Reste</td> <td></td> <td>785,408</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td></td> <td>14,175,577</td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td>5,554,818</td> <td>5,554,818</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">c) Décomposition de ces rations. {</td> <td>Cavalerie {</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chasseurs et lanciers . . .</td> <td>4,110</td> <td>1,500,150</td> </tr> <tr> <td>Guides . . .</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . .</td> <td>2,817</td> <td>30</td> <td>1,038,205</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>4,187</td> <td>4,149</td> <td>1,628,255</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>8,356</td> <td></td> <td>3,042,640</td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td>8,054,418</td> <td>8,054,418</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> </td></tr></tbody></table>			RATIONS.						a) Décomposition de ces rations . . .	Infanterie	9,333,415		Cavalerie	2,073,200		Artillerie	2,868,900		Génie	507,350		Bataillon d'administration . . .	178,120				14,960,985				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">JOURNÉES</th> </tr> <tr> <th></th> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">A déduire. {</td> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>408,700</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,300</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . .</td> <td>400</td> <td>2,300</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>119,700</td> <td>650,500</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>Reste</td> <td>770,200</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>14,190,785</td> </tr> </tbody> </table>		JOURNÉES				de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	A déduire. {	Infanterie	44,000	408,700	Cavalerie	42,400	93,300	Artillerie	29,800	123,900	Génie	3,100	22,300	Bataillon d'administration . . .	400	2,300			119,700	650,500			Reste	770,200				14,190,785	5,410,600	5,410,600				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">b) Décomposition de ces rations . . .</td> <td>Infanterie</td> <td>9,333,415</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,868,900</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,350</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . .</td> <td>178,120</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>14,960,985</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Le 1/8 des journées des enfants de troupe.</th> </tr> <tr> <th></th> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">A déduire. {</td> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>408,700</td> <td>15,208</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ^{on} . . .</td> <td>400</td> <td>2,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>119,700</td> <td>650,500</td> <td>15,208</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>Reste</td> <td></td> <td>785,408</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td></td> <td>14,175,577</td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td>5,554,818</td> <td>5,554,818</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">c) Décomposition de ces rations. {</td> <td>Cavalerie {</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chasseurs et lanciers . . .</td> <td>4,110</td> <td>1,500,150</td> </tr> <tr> <td>Guides . . .</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . .</td> <td>2,817</td> <td>30</td> <td>1,038,205</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>4,187</td> <td>4,149</td> <td>1,628,255</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>8,356</td> <td></td> <td>3,042,640</td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td>8,054,418</td> <td>8,054,418</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			RATIONS.						b) Décomposition de ces rations . . .	Infanterie	9,333,415		Cavalerie	2,073,200		Artillerie	2,868,900		Génie	507,350		Bataillon d'administration . . .	178,120				14,960,985				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Le 1/8 des journées des enfants de troupe.</th> </tr> <tr> <th></th> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">A déduire. {</td> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>408,700</td> <td>15,208</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ^{on} . . .</td> <td>400</td> <td>2,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>119,700</td> <td>650,500</td> <td>15,208</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>Reste</td> <td></td> <td>785,408</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td></td> <td>14,175,577</td> </tr> </tbody> </table>		JOURNÉES			Le 1/8 des journées des enfants de troupe.		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	A déduire. {	Infanterie	44,000	408,700	15,208	Cavalerie	42,400	93,300	"	Artillerie	29,800	123,900	"	Génie	3,100	22,300	"	Bataillon d'administ ^{on} . . .	400	2,300	"			119,700	650,500	15,208			Reste		785,408					14,175,577	5,554,818	5,554,818				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">c) Décomposition de ces rations. {</td> <td>Cavalerie {</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chasseurs et lanciers . . .</td> <td>4,110</td> <td>1,500,150</td> </tr> <tr> <td>Guides . . .</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . .</td> <td>2,817</td> <td>30</td> <td>1,038,205</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>4,187</td> <td>4,149</td> <td>1,628,255</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>8,356</td> <td></td> <td>3,042,640</td> </tr> </tbody> </table>	CHEVAUX		RATIONS		de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.	c) Décomposition de ces rations. {	Cavalerie {			Chasseurs et lanciers . . .	4,110	1,500,150	Guides . . .	"	"	Artillerie . . .	2,817	30	1,038,205			4,187	4,149	1,628,255			8,356		3,042,640	8,054,418	8,054,418				
		RATIONS.																																																																																																																																																																																																		
a) Décomposition de ces rations . . .	Infanterie	9,333,415																																																																																																																																																																																																		
	Cavalerie	2,073,200																																																																																																																																																																																																		
	Artillerie	2,868,900																																																																																																																																																																																																		
	Génie	507,350																																																																																																																																																																																																		
	Bataillon d'administration . . .	178,120																																																																																																																																																																																																		
		14,960,985																																																																																																																																																																																																		
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">JOURNÉES</th> </tr> <tr> <th></th> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">A déduire. {</td> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>408,700</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,300</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . .</td> <td>400</td> <td>2,300</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>119,700</td> <td>650,500</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>Reste</td> <td>770,200</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td>14,190,785</td> </tr> </tbody> </table>		JOURNÉES				de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	A déduire. {	Infanterie	44,000	408,700	Cavalerie	42,400	93,300	Artillerie	29,800	123,900	Génie	3,100	22,300	Bataillon d'administration . . .	400	2,300			119,700	650,500			Reste	770,200				14,190,785																																																																																																																																																															
JOURNÉES																																																																																																																																																																																																				
	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																																																																																																		
A déduire. {	Infanterie	44,000	408,700																																																																																																																																																																																																	
	Cavalerie	42,400	93,300																																																																																																																																																																																																	
	Artillerie	29,800	123,900																																																																																																																																																																																																	
	Génie	3,100	22,300																																																																																																																																																																																																	
	Bataillon d'administration . . .	400	2,300																																																																																																																																																																																																	
		119,700	650,500																																																																																																																																																																																																	
		Reste	770,200																																																																																																																																																																																																	
			14,190,785																																																																																																																																																																																																	
5,410,600	5,410,600				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th colspan="2">RATIONS.</th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> <th></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">b) Décomposition de ces rations . . .</td> <td>Infanterie</td> <td>9,333,415</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,868,900</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,350</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration . . .</td> <td>178,120</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>14,960,985</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Le 1/8 des journées des enfants de troupe.</th> </tr> <tr> <th></th> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">A déduire. {</td> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>408,700</td> <td>15,208</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ^{on} . . .</td> <td>400</td> <td>2,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>119,700</td> <td>650,500</td> <td>15,208</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>Reste</td> <td></td> <td>785,408</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td></td> <td>14,175,577</td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td>5,554,818</td> <td>5,554,818</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">c) Décomposition de ces rations. {</td> <td>Cavalerie {</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chasseurs et lanciers . . .</td> <td>4,110</td> <td>1,500,150</td> </tr> <tr> <td>Guides . . .</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . .</td> <td>2,817</td> <td>30</td> <td>1,038,205</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>4,187</td> <td>4,149</td> <td>1,628,255</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>8,356</td> <td></td> <td>3,042,640</td> </tr> </tbody> </table> </td> </tr> <tr> <td>8,054,418</td> <td>8,054,418</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			RATIONS.						b) Décomposition de ces rations . . .	Infanterie	9,333,415		Cavalerie	2,073,200		Artillerie	2,868,900		Génie	507,350		Bataillon d'administration . . .	178,120				14,960,985				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Le 1/8 des journées des enfants de troupe.</th> </tr> <tr> <th></th> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">A déduire. {</td> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>408,700</td> <td>15,208</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ^{on} . . .</td> <td>400</td> <td>2,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>119,700</td> <td>650,500</td> <td>15,208</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>Reste</td> <td></td> <td>785,408</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td></td> <td>14,175,577</td> </tr> </tbody> </table>		JOURNÉES			Le 1/8 des journées des enfants de troupe.		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	A déduire. {	Infanterie	44,000	408,700	15,208	Cavalerie	42,400	93,300	"	Artillerie	29,800	123,900	"	Génie	3,100	22,300	"	Bataillon d'administ ^{on} . . .	400	2,300	"			119,700	650,500	15,208			Reste		785,408					14,175,577	5,554,818	5,554,818				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">c) Décomposition de ces rations. {</td> <td>Cavalerie {</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chasseurs et lanciers . . .</td> <td>4,110</td> <td>1,500,150</td> </tr> <tr> <td>Guides . . .</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . .</td> <td>2,817</td> <td>30</td> <td>1,038,205</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>4,187</td> <td>4,149</td> <td>1,628,255</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>8,356</td> <td></td> <td>3,042,640</td> </tr> </tbody> </table>	CHEVAUX		RATIONS		de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.	c) Décomposition de ces rations. {	Cavalerie {			Chasseurs et lanciers . . .	4,110	1,500,150	Guides . . .	"	"	Artillerie . . .	2,817	30	1,038,205			4,187	4,149	1,628,255			8,356		3,042,640	8,054,418	8,054,418																																																																												
		RATIONS.																																																																																																																																																																																																		
b) Décomposition de ces rations . . .	Infanterie	9,333,415																																																																																																																																																																																																		
	Cavalerie	2,073,200																																																																																																																																																																																																		
	Artillerie	2,868,900																																																																																																																																																																																																		
	Génie	507,350																																																																																																																																																																																																		
	Bataillon d'administration . . .	178,120																																																																																																																																																																																																		
		14,960,985																																																																																																																																																																																																		
		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">JOURNÉES</th> <th rowspan="2">Le 1/8 des journées des enfants de troupe.</th> </tr> <tr> <th></th> <th>de marche.</th> <th>d'hommes aux hôpitaux.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="5">A déduire. {</td> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>408,700</td> <td>15,208</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>93,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>29,800</td> <td>123,900</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>3,100</td> <td>22,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administ^{on} . . .</td> <td>400</td> <td>2,300</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>119,700</td> <td>650,500</td> <td>15,208</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>Reste</td> <td></td> <td>785,408</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td></td> <td></td> <td>14,175,577</td> </tr> </tbody> </table>		JOURNÉES			Le 1/8 des journées des enfants de troupe.		de marche.	d'hommes aux hôpitaux.	A déduire. {	Infanterie	44,000	408,700	15,208	Cavalerie	42,400	93,300	"	Artillerie	29,800	123,900	"	Génie	3,100	22,300	"	Bataillon d'administ ^{on} . . .	400	2,300	"			119,700	650,500	15,208			Reste		785,408					14,175,577																																																																																																																																																						
JOURNÉES			Le 1/8 des journées des enfants de troupe.																																																																																																																																																																																																	
	de marche.	d'hommes aux hôpitaux.																																																																																																																																																																																																		
A déduire. {	Infanterie	44,000	408,700	15,208																																																																																																																																																																																																
	Cavalerie	42,400	93,300	"																																																																																																																																																																																																
	Artillerie	29,800	123,900	"																																																																																																																																																																																																
	Génie	3,100	22,300	"																																																																																																																																																																																																
	Bataillon d'administ ^{on} . . .	400	2,300	"																																																																																																																																																																																																
		119,700	650,500	15,208																																																																																																																																																																																																
		Reste		785,408																																																																																																																																																																																																
				14,175,577																																																																																																																																																																																																
5,554,818	5,554,818				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHEVAUX</th> <th colspan="2">RATIONS</th> </tr> <tr> <th>de grosse cavalerie.</th> <th>de cavalerie légère.</th> <th>fortes.</th> <th>légères.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">c) Décomposition de ces rations. {</td> <td>Cavalerie {</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chasseurs et lanciers . . .</td> <td>4,110</td> <td>1,500,150</td> </tr> <tr> <td>Guides . . .</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Artillerie . . .</td> <td>2,817</td> <td>30</td> <td>1,038,205</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>4,187</td> <td>4,149</td> <td>1,628,255</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>8,356</td> <td></td> <td>3,042,640</td> </tr> </tbody> </table>	CHEVAUX		RATIONS		de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.	c) Décomposition de ces rations. {	Cavalerie {			Chasseurs et lanciers . . .	4,110	1,500,150	Guides . . .	"	"	Artillerie . . .	2,817	30	1,038,205			4,187	4,149	1,628,255			8,356		3,042,640																																																																																																																																																															
CHEVAUX		RATIONS																																																																																																																																																																																																		
de grosse cavalerie.	de cavalerie légère.	fortes.	légères.																																																																																																																																																																																																	
c) Décomposition de ces rations. {	Cavalerie {																																																																																																																																																																																																			
	Chasseurs et lanciers . . .	4,110	1,500,150																																																																																																																																																																																																	
	Guides . . .	"	"																																																																																																																																																																																																	
Artillerie . . .	2,817	30	1,038,205																																																																																																																																																																																																	
		4,187	4,149	1,628,255																																																																																																																																																																																																
		8,356		3,042,640																																																																																																																																																																																																
8,054,418	8,054,418																																																																																																																																																																																																			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	8,949,600 »	4,818 »
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires. (Contrat du 1 ^{er} octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 »		
		55,000 — à une — 15 — 525,000 »		
		————— 540,000 »		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 2,400,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 120,000 »		
24		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 540,585 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. fr. 10,991 70	715,000 »	
		Dépenses diverses.		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations fr. 5,008 30		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivouacs, matelas, draps de lit, laine, et couchettes de fer et de bois 50,000 »		
		————— 55,008 30		
		Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.		
		Infanterie fr. 40,000 »		
		Cavalerie 47,000 »		
25		Artillerie 12,000 »		
		Génie 900 »		
		Bataillon d'administration 100 »		
		————— 100,000 »		
		A REPORTER. fr.	9,762,600 »	4,818 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																		
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																			
8,954,418 »	8,954,418 »	»	»																			
				<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Infanterie</td> <td>9,333,415</td> </tr> <tr> <td>Cavalerie</td> <td>2,073,900</td> </tr> <tr> <td>Artillerie</td> <td>2,868,900</td> </tr> <tr> <td>Génie</td> <td>507,350</td> </tr> <tr> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td>TOTAL.</td> <td>14,960,985</td> </tr> <tr> <td>A déduire les journées de marche</td> <td>119,700</td> </tr> <tr> <td>RESTE.</td> <td>14,841,285</td> </tr> </tbody> </table> <p>36,200 fournitures de la Société des lits militaires, à 365 jours d'occupation 13,212,000 journées. A déduire 1/10 pour non-occupation. 4,321,300 » RESTE. 11,891,700 »</p> <p>b) Fournitures appartenant aux communes 2,400,000 » c) — — à l'État 549,585 » TOTAL ÉGAL. 14,841,285</p>	JOURNÉES.		Infanterie	9,333,415	Cavalerie	2,073,900	Artillerie	2,868,900	Génie	507,350	Bataillon d'administration	178,120	TOTAL.	14,960,985	A déduire les journées de marche	119,700	RESTE.	14,841,285
JOURNÉES.																						
Infanterie	9,333,415																					
Cavalerie	2,073,900																					
Artillerie	2,868,900																					
Génie	507,350																					
Bataillon d'administration	178,120																					
TOTAL.	14,960,985																					
A déduire les journées de marche	119,700																					
RESTE.	14,841,285																					
715,000 »	683,000 »	50,000 »	»																			
100,000 »	100,000 »	»	»																			
9,767,418 »	9,737,418 »	30,000 »	»																			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	9,762,600 »	4,818 »
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre. fr. 105,000 »	} 110,000 »	}
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000 »		
		<i>Transports généraux.</i>		
27	»	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	65,000 »	»
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	•	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivouacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	118,000 »	»
		<i>Remonte.</i>		
		(Remonte ordinaire, calculée à raison de $\frac{2}{15}$ de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de $\frac{1}{7}$ pour l'artillerie.)		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
20	a.	484 chevaux de chasseurs et de lanciers, à. fr. 850. . fr. 401,720 »	} 802,790 »	}
		161 — de guides, à 950. . . 149,750 »		
		115 — de selle d'artillerie, à. 950. . . 105,000 »		
		225 — de trait — , à. 650. . . 146,250 »		
		985		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000 »	812,790 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	10,868,590 »	4,818 »

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,767,418	»	9,737,418	»	30,000	»
110,000	»	110,000	»	»	»
65,000	»	65,000	»	»	»
118,000	»	118,000	»	»	»
812,790	»	812,790	»	»	»
10,873,208	»	10,843,208	»	30,000	»
AUGMENTATION. . . fr.			30,000		»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
Traitements de non-activité.				
<i>1° Pour motifs de santé.</i>				
	EFFECTIF			
	1	Colonel à	0,375	0,375 "
	7	Majors, à	4,125	28,875 "
	12	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	2,850	54,200 "
	8	— de 2 ^e — , à	2,550	20,400 "
	3	— de 3 ^e — , à	2,300	7,080 "
	3	Lieutenants, à	1,800	5,400 "
	2	Sous-lieutenants, à	1,575	5,150 "
	36	TOTAL	105,480 "	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments	527 40	104,952 60
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>				
	a.	5 Capitaines de 1 ^{re} classe, à	1,000	5,700 "
		5 — de 2 ^e — , à	1,700	6,100 "
		4 — de 3 ^e — , à	1,575	6,300 "
		7 Lieutenants, à	1,200	8,400 "
		2 Sous-lieutenants, à	1,050	2,100 "
	19	TOTAL	27,600 "	
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments	158 "	145,000 "
			27,462 "	145,000 "
	30	<i>3° Employés civils.</i>		
		4 Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	5,500 "	
	4			
	50	<i>Honoraires.</i>		
	b.	Honoraires d'avocats et frais de procédure	7,085 40	
<i>Frais de représentation.</i>				
	31	Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale	20,000 "	"
TOTAL DU CHAPITRE IX.			fr. 165,000 "	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
145,000 »	158,700 °	°	15,700 »		
20,000 »	20,000 »	» /	»		
165,000 »	178,700 »	»	13,700 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^{OS} DES ARTICLES.	LITTÈRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
52	a.	Pensions temporaires, et arriérés fr. 85,460 »		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 7,000 »		
	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 20,000 »		
		110,460 »	110,460 »	540 »
	d.	Secours aux réfugiés politiques fr. 540 »		
		TOTAL DU CHAPITRE X fr. 110,460 »	110,460 »	540 »
		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
53	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; Achat de décorations militaires; Secours à accorder éven- tuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre	14,990 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr. 14,990 »	14,990 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
111,000 »	111,000 »	»	»	
111,000 »	111,000 »	»	»	
14,990 »	14,980 »	10	»	
14,990 »	14,980 »	10	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	354	Administration centrale	505,000	» 150,000
II.	356	États-majors.	1,416,000	»
III.	544	Service de santé des hôpitaux	1,008,000	»
IV.	546	Solde des troupes	24,482,900	» 50,447
V.	564	Académie militaire	296,400	»
VI.	568	Établissements et matériel de l'artillerie	1,082,555	»
VII.	572	Matériel du génie	1,460,000	»
VIII.	574	Pain, viande, fourrages et autres allocations.	10,868,390	» 4,818
IX.	580	Traitements divers et honoraires	165,000	»
X.	582	Pensions et secours.	110,460	» 540
XI.	5b.	Dépenses imprévues	14,900	»
TOTAUX. fr.			41,209,695	» 185,805

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
455,000	•	441,810	•	13,190	•
1,416,000	•	1,416,000	•	•	•
1,008,000	•	1,008,000	•	•	•
24,513,547	•	24,105,547	•	318,000	•
296,400	•	311,400	•	•	15,000
1,082,555	•	1,082,555	•	•	•
1,460,000	•	1,460,000	•	•	•
10,875,208	•	10,845,208	•	30,000	•
165,000	•	178,700	•	•	13,700
111,000	•	111,000	•	•	•
14,990	•	14,080	•	10	•
41,505,500	•	41,063,000	•	361,200	•
AUGMENTATION . . . fr.				332,500	•

ANNEXE.

État nominatif des fonctionnaires et employés civils ressortissant au Département de la Guerre, admis à la pension de retraite depuis le 1^{er} janvier 1877 jusqu'au 31 décembre 1877.

DATE DES ARRÊTÉS d'admission à la PENSION.	NOMS ET PRÉNOMS des FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.	ANNÉES de service.			MOTIFS des ADMISSIONS A LA RETRAITE.	TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	MONTANT de la pension.
				Ans.	Mois.	Jours.			
1877. 20 janvier.	Van Malderen, P.-F.	Employé de 1 ^{re} classe à la manufacture d'armes.	66	30	3	28	Grand âge	1,772 91	1,070 °
Id.	Vanderwée, J.-B.	Dessinateur au Dépôt de la Guerre.	53	14	11	°	Infirmités	1,835 33	421 °
12 mars.	Vuillaume, A.-J.-V.	Garde principal du génie de 2 ^e classe.	62	40	8	10	Grand âge et infirmités.	3,500 °	2,189 °
24 sept.	Dewilde, D.	Aumônier.	77	22	5	8	Id.	1,026 66	1,162 °
28 nov.	Clément, C.-A.-T.	Professeur émérite à l'école militaire.	65	45	4	4	Grand âge	7,000 °	5,000 °
30 nov.	Demeuldre, A.-R.	Garde principal du génie de 1 ^{re} classe.	65	46	1	20	Id.	3,725 °	2,483 °
TOTAL fr.								12,325 °	

État nominatif des pensions civiles dont l'extinction a été constatée depuis le 1^{er} janvier 1877 jusqu'au 31 décembre 1877.

NUMÉROS		NOM DU TITULAIRE DE LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou de l'extinction de la pension.	CAUSE de la cessation de la pension.	MONTANT de la pension éteinte.	Observations.	
d'ordre.	d'in- scription.						
108	99	Madou, J.-B.	5 avril 1877.	Décès	1,035 °	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1877.	
109	155	Van Boom, G.	4 déc. 1877.	Id.	3,258 °		162 pensions inscrites . . fr. 195,346
110	120	Libotte, H.	7 mai 1877.	Id.	858 °		110 pensions éteintes . . . 107,536
						52 — restent à servir fr. 87,810	
TOTAL fr.					5,711 °		

IX.

BUDGET

DU

CORPS DE LA GENDARMERIE

POUR L'EXERCICE 1879.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1879, est basé sur un effectif de 1,960 hommes et de 1,343 chevaux;

L'effectif qui a servi de base au Budget de l'exercice 1878, était de 1,774 hommes et de 1,222 chevaux;

Il y a donc pour 1879 une augmentation de 186 hommes et de 121 chevaux.

Cette différence est due aux dispositions qui seront prises :

1° Pour créer de nouvelles brigades de gendarmerie à Auderghem, Ellezelles, Nalinne, Sivry, Fléron et Merxplas;

2° Pour augmenter l'effectif de plusieurs brigades, et notamment de celles qui sont placées dans les centres les plus peuplés, tels que Bruxelles, Mons, Charleroi, Louvain, Gand, Anvers, Liège, Verviers, etc.

En résumé, les propositions du Gouvernement ont pour but d'augmenter le personnel du Corps de la Gendarmerie de :

<u>1 lieutenant et</u>	<u>1 cheval d'officier.</u>
8 maréchaux des logis à cheval et . . .	8 chevaux de troupe,
7 brigadiers à cheval et	7 id.
105 gendarmes à cheval et	105 id.
7 maréchaux des logis à pied	»
6 brigadiers à pied	»
52 gendarmes à pied	»
<u>TOTAL</u>	<u>185 sous-officiers, brigadiers et gendarmes, 120 chevaux de troupe.</u>
. 186 TOTAL, hommes	121 TOTAL, chevaux.

DÉPENSES.

Les crédits demandés pour l'exercice 1879 s'élèvent à la somme totale de fr. 3,215,000 »

Les crédits alloués pour l'exercice 1878 s'élèvent à 2,920,000 »

Le Budget de 1879 présente donc une augmentation de fr. 295,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ce surcroît de dépense, qui est la conséquence de l'augmentation de l'effectif du corps, se répartit comme suit sur les divers littéras de l'article unique du Budget, SAVOIR :

Litt. A. — *Traitement, solde et accessoires.*

1 lieutenant, à fr.	5,250 par an	5,250 »	
	à déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	16 25	
			3,235 75
8 maréchaux des logis à cheval	2,920 journées à fr. 5 90	11,388 »	
7 brigadiers id.	2,555 id. 5 60	9,198 »	
105 gendarmes id.	58,525 id. 5 25	124,556 25	
7 maréchaux des logis à pied	2,555 id. 5 10	7,920 50	
6 brigadiers	2,190 id. 2 90	6,351 »	
52 gendarmes	18,980 id. 2 65	50,297 »	
185 hommes	67,525 journées		209,710 75
1 ^{re} mise d'habillement et d'équipement {	pour 10 hommes à cheval	4,000 »	
	pour 5 id. à pied	750 »	
			4,750 »
			TOTAL 217,094 50
	Diminué en moins pour vacances et congés	1,617 25	
			219,311 75

Litt. B. — *Fourrages.*

1 cheval d'officier	505 journées, à fr. 1 50	474 50	
36 chevaux de troupe	13,140 id. 1 25	16,425 »	
84 id. id.	50,660 id. 1 10	55,726 »	
120 chevaux de troupe	43,800 journées, à		50,625 50
	Diminué en moins pour incomplet des chevaux	1,629 50	
			52,255 »

Litt. C. — *Buffleterie et harnachement.*

120 gendarmes à cheval, à 2 francs par an	240 »	
65 id. à pied, à 1 franc par an	65 »	
		305 »
	A REPORTER fr.	271,871 75

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 271,871 75

Litt. D. — Casernement des hommes.

67,525 journées de casernement des hommes, à 5 c' 3,376 25

Litt. E. — Casernement des chevaux.

45.800 journées de casernement des chevaux de troupe, à 4 c' 1,752 »

DÉPENSES DIVERSES.

Litt. f. Frais de bureau des officiers et des sous-officiers	5,000 »
— g. Moyens de transport aux troupes en marché	1,000 »
— h. Frais de route, de séjour et de tournée des officiers	2,000 »
— i. Armement et munitions.	1,500 »
— k. Service sanitaire des hommes et des chevaux	8,000 »
— l. Transport de fonds, d'effets, etc..	500 »
	<hr/>
TOTAL. . . . fr.	295,000 »

Le prix des rations de fourrages est évalué au Budget de 1879, aux taux portés pour ces rations aux Budgets antérieurs, bien que la valeur des denrées fourragères soit encore beaucoup plus élevée que celle qui a servi de base au calcul du prix des rations.

Si la cherté de ces denrées se maintient pour l'exercice 1879. le Département de la Guerre devra demander à la Législature un crédit supplémentaire, pour couvrir l'insuffisance de l'allocation portée au litt. b du Budget de la Gendarmerie.

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Guerre, de l'Intérieur et de la Justice, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1879 est fixé à la somme de *trois millions deux cent quinze mille francs* (3,215,000 francs).

Donné à Bruxelles, le 26 février 1878.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

S. THIEBAULD.

Le Ministre de l'Intérieur,

DELCOUR.

Le Ministre de la Justice,

T. DE LANTSHEERE.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU CORPS

ARTICLE.	LITTÉRA.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		GENDARMERIE. a)		
		EFFECTIF.		
		—		
		TRAITEMENT, SOLDE ET ACCESSOIRES.		
		—		
		Traitement, solde et accessoires.		
		51 65 Officiers de tous grades fr. 205,527 25		
		1,909 1,278 Sous-officiers, brigadiers et gendarmes 2,185,620 "		
		TOTAL 2,380,147 25		
a.		1,900 1,545		
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et pour la décoration militaire 60,000 "		
		Première mise d'habillement et d'équipement pour les gendarmes nouvellement admis, savoir :		
		70 hommes à cheval, à 400 francs 28,000 "		
		45 — à pied, à 150 francs 6,750 "	54,750 "	
		TOTAL 2,485,897 25		
		A DÉDUIRE, pour vacances et congés 5,807 25		
		2,480,000 "		
		Fourrages.		
		25,725 journées d'indemnité représentative pour les officiers, à fr. 1 50 c ^t 50,842 50		
		114,975 rations en nature pour les chevaux des sous-officiers et gendarmes qui résident dans les villes de garnison, où le service des fourrages est assuré par la régie, à fr. 1 25 c ^t 143,718 75		
b.		351,495 journées d'indemnité représentative pour ceux qui résident dans les communes rurales, où le service n'est pas assuré par la régie, à fr. 1 10 c ^t 386,644 50		
		TOTAL 561,205 75		
		A DÉDUIRE, pour incomplets fr. 5,890 80		
		555,514 05		
		Entretien de la buffleterie et du harnachement.		
		651 gendarmes à pied, à 1 franc par an 651 "		
c.		1,278 — à cheval, à 2 francs par an 2,556 "	3,187 "	
		TOTAL 3,215,000 "		
		Casernement des hommes.		
d.		606,785 journées de casernement des hommes, à raison de 5 centimes 54,859 25		
		Casernement des chevaux.		
e.		466,470 journées de casernement des chevaux, à raison de 4 centimes 18,058 80		
		Dépenses diverses.		
f.		Frais de bureau des officiers et des sous-officiers 65,000 "		
g.		Moyens de transport aux troupes en marche 5,000 "		
h.		Frais de route, de séjour et de tournée des officiers 17,000 "		
i.		Armement et munitions 15,500 "		
k.		Service sanitaire des officiers, sous-officiers et gendarmes ainsi que des chevaux de la gendarmerie dans les localités où le service n'est pas assuré par le personnel de l'armée 20,000 "		
l.		Transport de fonds, d'effets, etc. 1,500 "		
m.		Dépenses imprévues non libellées au Budget, achat de décorations militaires, pertes de chevaux dans l'exécution d'un service commandé, etc. 3,000 "		
		TOTAL fr. 3,215,000 "		

DE LA GENDARMERIE POUR L'EXERCICE 1879.

1879.	TOTAL.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																															
			AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																
					<p>a) Ce corps est composé d'un état-major et de neuf compagnies, comportant l'effectif ci-après:</p> <p style="text-align: center;">Officiers.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Officiers de gendarmerie.</th> <th>Officiers comptables.</th> <th>Chevaux.</th> <th>GRADES.</th> <th>RATIONS de fourrages.</th> <th>TRAITEM. annuel.</th> <th>MONTANT.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>3</td> <td>Général major (*)</td> <td>1,095</td> <td>12,700 »</td> <td>12,700 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Lieutenant-colonel</td> <td>750</td> <td>7,500 »</td> <td>7,500 »</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>»</td> <td>6</td> <td>Majors</td> <td>2,190</td> <td>6,600 »</td> <td>19,800 »</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>»</td> <td>2</td> <td>Capitaine adjudant-major de 1^{re} cl.</td> <td>750</td> <td>5,500 »</td> <td>5,500 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— quartier-maitre</td> <td>»</td> <td>3,800 »</td> <td>3,800 »</td> </tr> <tr> <td>»</td> <td>1</td> <td>»</td> <td>— administrateur d'habill.</td> <td>»</td> <td>3,450 »</td> <td>3,450 »</td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>»</td> <td>14</td> <td>Capitaines de 1^{re} classe</td> <td>5,110</td> <td>5,500 »</td> <td>58,500 »</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>»</td> <td>4</td> <td>— de 2^e classe</td> <td>1,460</td> <td>4,700 »</td> <td>9,400 »</td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>»</td> <td>12</td> <td>Lieutenants</td> <td>4,380</td> <td>3,250 »</td> <td>59,000 »</td> </tr> <tr> <td>22</td> <td>»</td> <td>22</td> <td>Sous-lieutenants</td> <td>8,030</td> <td>2,950 »</td> <td>64,000 »</td> </tr> <tr> <td>49</td> <td>2</td> <td>65</td> <td></td> <td>25,725</td> <td></td> <td>204,550 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td>51</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.</td> <td>1,022 75</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>Reste fr.</td> <td>203,527 25</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Lorsque le corps est commandé par un colonel le traitement est de 10.000 francs.</p> <p style="text-align: center;">Sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Hommes</th> <th rowspan="2">Chevaux.</th> <th rowspan="2">GRADES.</th> <th colspan="2">NOMBRE DE JOURNÉES</th> <th rowspan="2">SOLDE journalière.</th> <th rowspan="2">MONTANT.</th> </tr> <tr> <th>de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.</th> <th>de fourrages.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4</td> <td>4</td> <td>Adjudants-sous-officiers</td> <td>1,460</td> <td>1,460</td> <td>4 60</td> <td>0,716 »</td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>9</td> <td>Maréchaux des logis chefs</td> <td>3,285</td> <td>3,285</td> <td>4 10</td> <td>13,468 50</td> </tr> <tr> <td>73</td> <td>73</td> <td>Maréchaux des logis à cheval</td> <td>26,645</td> <td>26,645</td> <td>3 90</td> <td>103,915 50</td> </tr> <tr> <td>56</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>13,140</td> <td>»</td> <td>3 40</td> <td>40,754 »</td> </tr> <tr> <td>184</td> <td>184</td> <td>Brigadiers à cheval</td> <td>67,160</td> <td>67,160</td> <td>3 60</td> <td>241,776 »</td> </tr> <tr> <td>85</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>31,025</td> <td>»</td> <td>2 90</td> <td>89,972 50</td> </tr> <tr> <td>1,008</td> <td>1,008</td> <td>Gendarmes à cheval</td> <td>367,920</td> <td>367,920</td> <td>3 25</td> <td>1,193,740 »</td> </tr> <tr> <td>510</td> <td>»</td> <td>— — à pied</td> <td>186,150</td> <td>»</td> <td>2 65</td> <td>493,897 50</td> </tr> <tr> <td>1,909</td> <td>1,278</td> <td></td> <td>606,785</td> <td>466,476</td> <td></td> <td>2,183,620 »</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>A AJOUTER : Chevaux d'officier.</td> <td>25,725</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>TOTAL GÉNÉRAL.</td> <td>490,195</td> </tr> </tbody> </table>	Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.	1	»	3	Général major (*)	1,095	12,700 »	12,700 »	1	»	2	Lieutenant-colonel	750	7,500 »	7,500 »	3	»	6	Majors	2,190	6,600 »	19,800 »	1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	750	5,500 »	5,500 »	»	1	»	— quartier-maitre	»	3,800 »	3,800 »	»	1	»	— administrateur d'habill.	»	3,450 »	3,450 »	7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 »	58,500 »	2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »	12	»	12	Lieutenants	4,380	3,250 »	59,000 »	22	»	22	Sous-lieutenants	8,030	2,950 »	64,000 »	49	2	65		25,725		204,550 »		51											A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.	1,022 75						Reste fr.	203,527 25	Hommes	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière.	MONTANT.	de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.	4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	0,716 »	9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50	73	73	Maréchaux des logis à cheval	26,645	26,645	3 90	103,915 50	56	»	— — à pied	13,140	»	3 40	40,754 »	184	184	Brigadiers à cheval	67,160	67,160	3 60	241,776 »	85	»	— — à pied	31,025	»	2 90	89,972 50	1,008	1,008	Gendarmes à cheval	367,920	367,920	3 25	1,193,740 »	510	»	— — à pied	186,150	»	2 65	493,897 50	1,909	1,278		606,785	466,476		2,183,620 »						A AJOUTER : Chevaux d'officier.	25,725						TOTAL GÉNÉRAL.	490,195
Officiers de gendarmerie.	Officiers comptables.	Chevaux.	GRADES.	RATIONS de fourrages.	TRAITEM. annuel.	MONTANT.																																																																																																																																																																																														
1	»	3	Général major (*)	1,095	12,700 »	12,700 »																																																																																																																																																																																														
1	»	2	Lieutenant-colonel	750	7,500 »	7,500 »																																																																																																																																																																																														
3	»	6	Majors	2,190	6,600 »	19,800 »																																																																																																																																																																																														
1	»	2	Capitaine adjudant-major de 1 ^{re} cl.	750	5,500 »	5,500 »																																																																																																																																																																																														
»	1	»	— quartier-maitre	»	3,800 »	3,800 »																																																																																																																																																																																														
»	1	»	— administrateur d'habill.	»	3,450 »	3,450 »																																																																																																																																																																																														
7	»	14	Capitaines de 1 ^{re} classe	5,110	5,500 »	58,500 »																																																																																																																																																																																														
2	»	4	— de 2 ^e classe	1,460	4,700 »	9,400 »																																																																																																																																																																																														
12	»	12	Lieutenants	4,380	3,250 »	59,000 »																																																																																																																																																																																														
22	»	22	Sous-lieutenants	8,030	2,950 »	64,000 »																																																																																																																																																																																														
49	2	65		25,725		204,550 »																																																																																																																																																																																														
	51																																																																																																																																																																																																			
					A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments.	1,022 75																																																																																																																																																																																														
					Reste fr.	203,527 25																																																																																																																																																																																														
Hommes	Chevaux.	GRADES.	NOMBRE DE JOURNÉES		SOLDE journalière.	MONTANT.																																																																																																																																																																																														
			de sous-officiers, brigadiers et gendarmes.	de fourrages.																																																																																																																																																																																																
4	4	Adjudants-sous-officiers	1,460	1,460	4 60	0,716 »																																																																																																																																																																																														
9	9	Maréchaux des logis chefs	3,285	3,285	4 10	13,468 50																																																																																																																																																																																														
73	73	Maréchaux des logis à cheval	26,645	26,645	3 90	103,915 50																																																																																																																																																																																														
56	»	— — à pied	13,140	»	3 40	40,754 »																																																																																																																																																																																														
184	184	Brigadiers à cheval	67,160	67,160	3 60	241,776 »																																																																																																																																																																																														
85	»	— — à pied	31,025	»	2 90	89,972 50																																																																																																																																																																																														
1,008	1,008	Gendarmes à cheval	367,920	367,920	3 25	1,193,740 »																																																																																																																																																																																														
510	»	— — à pied	186,150	»	2 65	493,897 50																																																																																																																																																																																														
1,909	1,278		606,785	466,476		2,183,620 »																																																																																																																																																																																														
					A AJOUTER : Chevaux d'officier.	25,725																																																																																																																																																																																														
					TOTAL GÉNÉRAL.	490,195																																																																																																																																																																																														
5,215,000	»	2,920,000	»	2,095,000	»																																																																																																																																																																																															
3,215,000	»	2,020,000	»	2,095,000	»																																																																																																																																																																																															

(394)

X.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1879.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances pour 1878 a été voté au chiffre de fr.	15,274,950 »
Le projet de Budget pour 1879 ne s'élève qu'à	15,248,660 »
La différence de fr.	<u>26,290 »</u>

constitue la balance des augmentations et des diminutions proposées à quelques articles, et qui sont expliquées ci-après :

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Le crédit porté au Budget de 1878 (charges ordinaires) est de	788,750 »
Celui qui est proposé au projet de Budget pour 1879 s'élève à	804,050 »
Soit une augmentation de	<u>15,300 »</u>

qui se décompose ainsi qu'il suit :

1° Pour le service du secrétariat général, ci	3,000 »
2° Pour le service de l'administration centrale des contribu- tions directes, douanes et accises.	10,000 »
3° Pour l'application en 1879 de l'article 16 de l'arrêté orga- nique du 31 décembre 1875, ci	2,300 »
TOTAL ÉGAL . . . fr.	<u>15,300 »</u>

Ces différentes augmentations se justifient par les considérations suivantes :

1° La partie du crédit de l'article 2 affectée aux traitements des fonctionnaires et employés du secrétariat général est complètement engagée. L'allocation ne permet plus d'accorder aux agents de ce service des augmentations de traitement, légitimement méritées cependant, par leur zèle et leur dévouement, ainsi que par leur ancienneté dans les grades qu'ils occupent. La somme de 3,000 francs est demandée en vue de pouvoir améliorer leur position dans les limites tracées par l'arrêté organique du 31 décembre 1875.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° Par suite de l'extension des divers services que comprend l'administration centrale des contributions directes, douanes et accises, et de l'irrégularité de ses cadres actuels, il y a lieu de procéder à sa réorganisation. Elle devra se faire à un double point de vue : d'abord, afin d'établir une proportion rationnelle entre le nombre d'emplois des différents grades de la hiérarchie; ensuite, pour mettre cette administration dans des conditions analogues à celles des autres administrations centrales du Département des Finances, sous le rapport des chances d'avancement de ses fonctionnaires et employés. Les mesures à prendre pour atteindre ce résultat donneront lieu à une augmentation de dépense de 10,000 francs.

3° L'augmentation indiquée sous le n° 3 est la conséquence de l'application de l'article 16 de l'arrêté organique préappellé, aux fonctionnaires qui se trouveront, en 1879, dans les conditions prévues par cet article.

D'autre part, les *charges extraordinaires*, qui figurent pour 18,000 francs au Budget de 1878, sont réduites à 14,000 francs au projet de Budget pour 1879. La diminution résulte de la suppression d'un crédit de 4,000 francs destiné à rémunérer les travaux résultant de la codification des lois fiscales d'enregistrement.

Je regrette de devoir dire que les tentatives faites dans ce but n'ont pas produit un résultat satisfaisant. Le crédit de 4,000 francs qui a figuré au Budget des Finances depuis 1875, et qui est toujours demeuré sans emploi, peut donc disparaître.

L'augmentation sur l'ensemble de l'article 2 se réduit ainsi à 11,500 francs.

ART. 8. — *Magasin général des papiers.*

La situation du magasin des papiers de service permet de diminuer de 25,000 francs le crédit de l'article 8, qui serait ainsi réduit à 172,000 francs au Budget de 1879. Si l'avenir en fait reconnaître la nécessité, on pourra proposer à la Législature, à l'occasion d'un Budget futur, le rétablissement du crédit antérieur de 197,000 francs.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.

ART. 12. — *Surveillance générale.*

Crédit porté au Budget de 1878	fr.	349,250	»
demandé pour 1879		355,750	»
		6,500	»
AUGMENTATION	fr.	6,500	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Par suite de l'extension que prennent d'année en année les divers services ressortissant à l'administration des contributions, le matériel (mobilier, instruments de vérification, etc.) à l'usage des fonctionnaires et employés dans les provinces, a dû être notablement augmenté.

L'entretien et le renouvellement de ce matériel absorbent chaque année des sommes assez considérables.

Il est nécessaire que l'administration soit exactement renseignée sur la nécessité de ces dépenses, et qu'elle puisse contrôler la bonne conservation du matériel. Différents services accessoires (entretien, chauffage et éclairage des bâtiments appartenant à l'État, ou loués par lui, etc.), doivent également faire l'objet d'une surveillance spéciale.

Cette mission sera désormais confiée à un inspecteur, dont l'action s'étendra sur tout le royaume. La création de cet emploi donnera lieu à une dépense nouvelle de 6,500 francs, qui constitue l'augmentation de crédit proposée à l'article 12.

ART. 16. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Crédit porté au Budget de 1878	fr.	5,156,450	»
» demandé pour 1879		5,146,050	»
		<hr/>	
	DIMINUTION.	fr.	10,400
			<hr/>

Cette diminution est rendue possible par la suppression de quelques emplois dans le service actif de la douane.

ART. 23 (ancien).

Les frais d'expertise en matière de douane ne seront plus désormais à la charge du Trésor public. Ils seront imputés sur un fonds spécial créé par l'arrêté royal du 27 novembre 1877, et alimenté par une retenue de 25 p. % prélevée sur le produit des amendes et confiscations qui ne sont pas attribuées au Trésor. L'article 23 du Budget de l'exercice 1878, intitulé : *Frais d'expertise en matière de douane*, vient donc à disparaître, ainsi que le crédit de 6,000 francs qu'il comportait.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.

ART. 24. — *Enregistrement et timbre. — Personnel.*

Crédit porté au Budget de 1878	fr.	485,190	»
» demandé pour 1879		480,000	»
		<hr/>	
	DIMINUTION.	fr.	5,190
			<hr/>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette diminution porte sur le litt. *M* des développements du Budget. Le crédit de 21,500 francs qui figurait sous ce littéra du chef d'*Indemnités pour maladies et travaux extraordinaires*, peut être réduit à 16,510 francs, l'arriéré existant dans le service des vérifications ayant notablement diminué. On pourra ainsi restreindre le nombre de vérificateurs supplémentaires auxquels il a fallu recourir pour arriver à le combler.

ART. 29. — *Matériel.*

Crédit porté au Budget de 1878	fr.	55,500	»
» demandé pour 1879		56,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	500	»
		<hr/>	

L'insuffisance de la somme portée chaque année au Budget pour le service du matériel, est démontrée par les demandes de crédits supplémentaires que l'on est obligé de présenter pour pouvoir acquitter toutes les dépenses imputables sur cet article. — La faible augmentation de 500 francs permettra vraisemblablement de rétablir l'équilibre.

CHAPITRE V.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 34. — *Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, n'ayant pas droit à une pension, etc.*

Crédit porté au Budget de 1878	fr.	12,000	»
» demandé pour 1879		14,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»
		<hr/>	

La somme de 12,000 francs portée aux Budgets précédents est devenue insuffisante, par suite du nombre toujours croissant des personnes qui se trouvent dans les conditions prévues par le libellé de l'article 34, pour avoir des titres à l'obtention d'un secours. Cette situation oblige parfois l'administration à écarter des demandes bien justifiées, ou à n'accorder que des sommes trop minimes. Les secours individuels varient de 25 à 300 francs annuellement. Ceux qui atteignent ce dernier chiffre sont naturellement très-peu nombreux. Il n'est alloué que trois secours de 400 francs à des personnes qui se trouvent dans une position tout à fait exceptionnelle.

L'augmentation demandée portera l'allocation à 14,000 francs, chiffre qui n'est pas trop élevé pour un personnel de 7,000 agents.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

RÉCAPITULATION.

	Augmentations.	Diminutions.
Article 2 fr.	14,500 »	»
— 8	»	28,000 »
— 12	6,500 »	»
— 16	»	10,400 »
(23 ancien)	»	6,000 »
24	»	5,190 »
— 29	500 »	»
34	2,000 »	»
TOTAUX. fr.	20,500 »	46,590 »
RÉSULTAT : DIMINUTION fr.	26,290 »	

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

COMPARAISON

des crédits proposés au Budget de 1879, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1878.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1879.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1879.					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.						
I.	Administr. centrale	1,269,050	20,000	1,289,050	1,259,550	10,000	1,275,550	"	9,700	"	4,000	"	13,700
II.	— de la trésorerie, etc.	216,500	"	216,500	216,500	"	216,500	"	"	"	"	"	"
III.	— des contributions, etc.	11,110,705	110,500	11,221,005	11,100,805	110,500	11,211,105	"	9,900	"	"	"	9,900
IV.	— de l'enregistrem., etc.	2,435,945	86,450	2,470,395	2,444,255	21,450	2,465,705	10,510	"	"	15,000	"	4,090
V.	Pensions et secours.	40,000	"	40,000	42,000	"	42,000	2,000	"	"	"	2,000	"
VI.	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'art. 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice	30,000	"	30,000	30,000	"	30,000	"	"	"	"	"	"
VII.	Dépenses imprévues	8,000	"	8,000	8,000	"	8,000	"	"	"	"	"	"
	TOTALS. . . fr.	15,108,200	166,750	15,274,950	15,100,910	147,750	15,248,660	12,510	19,600	"	19,000	2,000	28,290
								EN MOINS : 77,900		EN MOINS : 19,000		EN PLUS : 20,290	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

(401)

[N° 88.]

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1879, est fixé à la somme de *quinze millions deux cent quarante-huit mille six cent soixante francs* (15,248,660 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1878.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	1,275,350 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité.	804,050 »	14,000 »	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	71,000 »	2,000 »	
4	Frais de tournées.	10,000 »	»	
5	Matériel.	145,000 »	»	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200 »	»	
7	Service de la monnaie.	10,100 »	»	
8	Magasin général des papiers.	172,000 »	»	
9	Documents statistiques.	18,000 »	»	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
10	Traitements des directeurs et agents du Trésor.	170,000 »	»	216,500 »
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	46,500 »	»	
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
12	Surveillance générale. — Traitements.	355,750 »	»	11,211,105 »
13	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	657,700 »	»	
14	— des contributions di- { Traitements fixes	1,988,100 »	500 »	
15	rectes, des accises et { Remises proportionnelles et indem- de la comptabilité. { nités (credit non limitatif)	2,040,700 »	»	
16	— des douanes et de la recherche maritime	5,141,550 »	4,500 »	
17	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	25,000 »	2,300 »	
18	Suppléments de traitement	260,225 »	»	
19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés.	»	82,000 »	
20	Frais de bureau et de tournées	85,580 »	6,000 »	
21	Indemnités, primes et dépenses diverses	580,200 »	15,000 »	
22	Police douanière	5,000 »	»	
23	Matériel.	161,000 »	»	
A REPORTER. . . fr.		12,376,635 »	126,300 »	12,702,935 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	12,570,655 »	126,500 »	12,702,955 »
	CHAPITRE IV.			
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
24	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre . . .	480,000 »	»	2,465,705 »
25	— — du domaine	150,275 »	7,450 »	
26	— — forestier	571,480 »	»	
27	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif).	1,217,000 »	»	
28	— des greffiers (crédit non limitatif)	60,000 »	»	
29	Matériel	56,000 »	»	
30	Dépenses du domaine	78,000 »	14,000 »	
31	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'État	50,000 »	»	
32	Intérêts moratoires en matières diverses (crédit non limitatif) . .	1,500 »	»	
	CHAPITRE V.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
33	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 »	»	42,000 »
34	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	14,000 »	»	
	CHAPITRE VI.			
	SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ART. 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870 SUR LA MILICE.			
35	Administration centrale. — Personnel. — Traitement.	10,000 »	»	50,000 »
36	— — Matériel, frais de déplacement, indem- nités diverses	10,000 »	»	
37	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle . . .	10,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
38	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 »	»	8,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . . fr	15,100,910 »	147,750 »	15,248,660 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1878.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1879.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES	
			ordinares.	extraordn.
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	>	Traitement du Ministre		
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service		
	b.	Traitements de disponibilité		
3	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances	52,500	2,000
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	18,500	»
			71,000	2,000
4	>	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs		
<i>Matériel.</i>				
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais	65,000	»
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux	20,000	»
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles	60,000	»
			145,000	»
<i>Service de la Monnaie.</i>				
6	>	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200	»
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie	5,700	»
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.	7,800	»
	c.	Frais pour le service du contrôle	2,000	»
	d.	Abonnement à l'eau et au gaz	600	»
			16,100	»
A REPORTER. fr.				

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
804,050	14,000	818,050	806,750	11,500	»	
71,000	2,000	73,000	73,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
143,000	»	143,000	143,000	»	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
16,100	»	16,100	16,100	»	»	
1,069,350	16,000	1,085,350	1,074,050	11,300	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
					REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).				
		<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>				
				CHARGES		
				ordinaires.	extraordin.	
8	a.	Papiers à timbrer		83,000	»	
	b.	Papier électoral		15,000	»	
	c.	Autres papiers de toute espèce.		72,000	»	
				172,000	»	
		<i>Documents statistiques.</i>				
9	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>		12,000	»	
	b.	— de publication		6,000	»	
				18,000	»	
				TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
		CHAPITRE II.				
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
				CHARGES		
				ordinaires.	extraordin.	
10	a.	Traitements des directeurs et agents	32	3,000 à 8,000	160,400	»
	b.	— des agents auxiliaires	»	300 à 600	9,600	»
11	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.			46,500	»
				TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,069,330	16,000	1,085,330	1,074,030	11,300	»	
172,000	»	172,000	197,000	»	25,000	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
1,259,330	16,000	1,275,330	1,289,030	11,300	25,000	
DIMINUTION. . . . fr.				13,700		
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
46,500	»	46,500	46,500	»	»	
216,500	»	216,500	216,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des dévelop- pements.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'agents.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinales. extraordin.		
CHAPITRE III.							
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.							
<i>Surveillance générale.</i>							
12	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000	»
	b.	— du directeur spécial	1	»	8,000	8,000	»
	c.	— des inspecteurs provinciaux.	5	1 ^{re}	6,500	32,500	»
			4	2 ^e	6,000	24,000	»
	d.	— d'un inspecteur.	1	»	6,500	6,500	»
	e.	— du sous-inspecteur spécial	1	»	<i>Max. 5,500</i> <i>Min. 4,500</i>	5,500	»
	f.	— du contrôleur id.	1	»	<i>Max. 4,200</i> <i>Min. 3,150</i>	4,200	»
	g.	— du sous-contrôleur id.	1	»	2,650	2,650	»
	h.	— d'un chimiste-aviseur.	1	»	<i>Max. 4,000</i> <i>Min. 3,200</i>	4,000	»
	i.	— des premiers commis de direction,	3	1 ^{re}	5,000	15,000	»
			3	2 ^e	4,000	12,000	»
			3	3 ^e	3,500	10,500	»
	j.	— des seconds commis de direction	14	1 ^{re}	<i>Max. 3,100</i> <i>Min. 2,500</i>	39,200	»
			15	2 ^e	2,100	31,500	»
21			3 ^e	1,700	35,700	»	
25			4 ^e	1,500	32,500	»	
k.	Indemnités id, id.	»	»	»	20,000	»	
108 355,750							
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>							
15	a.	Traitements des inspecteurs	2	»	6,500	13,000	»
	b.	— des contrôleurs.	6	1 ^{re}	<i>Max. 5,000</i> <i>Min. 4,200</i>	25,200	»
			6	2 ^e	3,600	21,600	»
			6	3 ^e	3,150	18,900	»
	c.	— des géomètres	58	1 ^{re}	2,650	153,700	»
			58	2 ^e	2,150	124,700	»
			63	3 ^e	1,700	110,500	»
	d.	Indemnités aux géomètres	67	4 ^e	1,500	87,100	»
268 657,700							

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
355,750	»	355,750	349,250	6,500	»	
657,700	»	657,700	657,700	»	»	
1,013,450	»	1,013,450	1,006,950	6,500	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'agents.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
					REPORT.	fr.	
					ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).		
					Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.		
14	a.	Traitements des contrôleurs	26	1 ^{re}	5,000	130,000	"
			26	2 ^e	4,200	109,200	"
			26	3 ^e	3,600	93,600	"
			26	4 ^e	3,150	81,900	"
	b.	— des sous-contrôleurs	27	"	2,150	58,050	"
			3	1 ^{re}	9,000	27,000	"
			4	2 ^e	7,500	50,000	"
	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée	3	3 ^e	6,000	18,000	"
			5	4 ^e	4,700	23,500	"
			3	5 ^e	3,600	18,000	"
			13	6 ^e	2,800	56,400	"
			19	7 ^e	2,100	59,900	"
			25	1 ^{re}	3,150	72,450	"
	d.	— des vérificateurs	26	2 ^e	2,650	68,900	"
			53	3 ^e	2,100	69,300	"
			44	4 ^e	1,600	70,400	"
			50	1 ^{re}	2,500	69,000	"
	e.	— des commis aux écritures	30	2 ^e	1,900	57,000	"
			35	3 ^e	1,600	56,000	"
			56	4 ^e	1,300	46,800	"
		186	1 ^{re}	1,650	306,900	"	
f.	— des commis des accises	185	2 ^e	1,300	240,500	"	
		95	3 ^e	1,100	104,500	"	
		95	4 ^e	1,000	95,000	"	
g.	Indemnités de résidence	"	"	"	65,800	500	
		1001			1,988,100	500	
15	a.	Remises proportionnelles et indemnités (542 agents)				1,918,200	"
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contrib. directes .				66,500	"
	c.	— — — pour copies des rôles des contributions directes .				56,000	"
		(Crédits non limitatifs.)				2,040,700	"
					A REPORTER.	fr.	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
1,013,450	»	1,013,450	1,006,950	6,500	»	
1,988,100	500	1,988,600	1,988,600	»	»	
2,040,700	»	2,040,700	2,040,700	»	»	
5,042,250	500	5,042,750	5,036,250	6,500	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'AGENTS	CLASSES	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires extraordin.		
		REPORT. . . . fr.					
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>					
46	a.	Traitement de l'inspecteur général du service actif des douanes sur les chemins de fer.	1	»	9,000	9,000	»
	b.	Traitement de l'inspecteur provincial au port d'Anvers.	1	»	<i>Max. 5,500</i> <i>Min. 5,000</i>	5,500	»
	c.	— des contrôleurs	45	1 ^{re}	<i>Max. 5,000</i> <i>Min. 4,200</i>	66,200	»
			16	2 ^e	3,600	57,600	»
			18	3 ^e	3,150	56,700	»
	d.	— des lieutenants	40	»	2,150	86,000	»
	e.	— des sous-lieutenants	50	»	1,950	97,500	»
	f.	— des brigadiers	442	»	1,550	685,100	»
	g.	— des sous-brigadiers.	517	»	1,200	620,400	»
	h.	— des préposés	960	»	1,100	1,056,000	»
			960	»	1,000	960,000	»
	i.	— des préposés temporaires.	1062	»	900	955,800	»
	j.	— des matelots	500	»	900	487,500	»
	k.	— des mousses	34	1 ^{re}	1,200	40,800	»
			30	2 ^e	1,100	33,000	»
	l.	— du machiniste du bateau à vapeur de la douane à Anvers.	4	»	700	2,800	»
m.	— du chauffeur du bateau à vapeur de la douane à Anvers.	1	»	2,000	2,000	»	
n.	Service de la masse d'habillement	1	»	1,200	1,200	»	
o.	Indemnités de résidence.	»	»	»	8,600	»	
		»	»	»	209,850	4,500	
		4652	5,141,550	4,500	
		<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>					
17	»	Traitements des essayeurs	3	1 ^{re}	3,500	40,500	»
			3	2 ^e	3,100	9,300	»
			2	3 ^e	2,600	5,200	2,300
			8	25,000	2,300
		A REPORTER. fr.					

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,042,250	500	5,042,750	5,036,250	6,500	»	
5,141,550	4,500	5,146,050	5,156,450	»	10,400	
25,000	2,300	27,300	27,300	»	»	
10,208,800	7,500	10,216,100	10,220,000	6,500	10,400	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			Report. fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).		
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>		
18	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique		
		<i>Traitements temporaires.</i>		
19	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés		
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>		
20	a.	Frais de bureau	52,100	6,000
	b.	Frais de tournées	53,480	»
			85,580	6,000
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>		
	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	52,400	»
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	82,300	»
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	53,000	»
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000	»
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500	»
	f.	— de déplacement aux employés des provinces	12,000	»
21	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indica- tifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre	53,000	15,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	1,000	»
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	26,000	»
	j.	Frais d'escorte de la douane	23,000	»
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires	60,000	»
			580,200	15,000
			A REPORTER. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,208,800	7,300	10,216,100	10,220,000	6,500	10,400	
260,225	»	260,225	260,225	»	»	
»	82,000	82,000	82,000	»	»	
85,580	6,000	91,580	91,580	»	»	
580,200	15,000	595,200	595,200	»	»	
10,934,805	110,500	11,045,105	11,049,005	6,500	10,400	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
10,934,805	110,300	11,045,105	11,049,005	6,500	10,400	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
»	»	»	6,000	»	6,000	Article supprimé.
161,000	»	161,000	161,000	»	»	
11,100,805	110,300	11,211,105	11,221,005	6,500	16,400	
DIMINUTION. . . fr.				9,900		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE IV.					
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.					
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>					
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordn.	
a.	Directeurs	9	8,000	72,000	»
b.	Inspecteurs	6 1 ^{re} cl.	7,000	42,000	»
		6 2 ^e cl.	6,500	59,000	»
c.	Vérificateurs	12 1 ^{re} cl.	5,000	60,000	»
		12 2 ^e cl.	4,500	54,000	»
		12 3 ^e cl.	4,000	48,000	»
d.	Premiers commis de direction	9	3,500 à 4,500	36,000	»
e.	Seconds — —	19	1,700 à 2,600	59,290	»
f.	Seconds commis adjoints	2	1,200 à 1,000	3,200	»
g.	Surveillants aux ventes à Bruxelles, Anvers, Liège et Gand.	4	2,200 à 2,000	9,600	»
h.	Indemnités aux agents de change, pour la publication du prix courant des effets publics	4	»	2,100	»
i.	Conservateur de l'atelier général du timbre	1	5,000	5,000	»
j.	Garde-magasin contrôleur du timbre	1	3,200	3,200	»
k.	Suppléments de traitement alloués à huit seconds commis de direction chargés du contrôle du timbre extraordinaire	»	»	2,400	»
l.	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles	51	1,100 à 2,000	47,900	»
m.	Indemnités pour maladies et travaux extraordinaires	»	»	16,310	»
		128	480,000	»

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
480,000	»	480,000	485,190	»	5,190	
480,000	»	480,000	485,190	»	5,190	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT régimentaire par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
				REPORT. . . . fr.		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements.</i>				
		<i>Canal de Pommerœul.</i>				
	a.	Receveur principal	1	Max. 5,500	5,000	»
	b.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	2,090	»
	c.	Sergent d'eau chargé du versement des recettes	1	id. 1,500	110	»
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>				
	d.	Receveurs	7	id. 5,500	20,430	»
	e.	Éclusiers et autres agents au service du contrôle.	15	id. 1,500	3,520	»
		<i>Canal de Macstricht à Bois-le-Duc.</i>				
	f.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	3	id. 1,500	1,265	»
	g.	Garde-canal messenger	1	id. 1,500	193	»
		<i>Sambre canalisée.</i>				
	h.	Receveurs	2	id. 5,500	10,000	»
	i.	Éclusiers-receveurs	11	id. 1,500	7,150	»
	j.	Messagers gardes-canal.	2	id. 1,500	2,365	»
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>				
	k.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	2,970	»
	l.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
	m.	Garde-canal chargé des versements	1	id. 1,500	330	»
		<i>Meuse.</i>				
	n.	Percepteurs	5	id. 2,100	4,620	»
		<i>Escaut.</i>				
	o.	Éclusiers-receveurs	6	id. 1,500	2,970	»
	p.	Percepteur.	1	id. 2,100	1,100	»
		<i>Demer.</i>				
	q.	Éclusier-receveur.	1	id. 1,500	585	»
	r.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
		<i>Lys.</i>				
	s.	Éclusiers-receveurs	7	id. 1,500	2,530	»
	t.	Pontonniers au service du contrôle	2	id. 1,500	385	»
		A REPORTER.	74		67,743	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
480,000	»	480,000	485,190	»	5,190	
480,000	»	480,000	485,190	»	5,190	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT réglementaire, par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.	
				REPORT. fr.	
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).			
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>			
				REPORT.	
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>			
	u.	Percepteurs	2	Max. 2,100	1,650 »
	v.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,598 »
	w.	Éclusier au service du contrôle	1	id. 1,500	168 »
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>			
	x.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,708 »
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>			
	y.	Receveur	1	id. 5,500	2,400 »
	z.	Percepteur	1	id. 2,100	770 »
	aa.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	11	id. 1,500	5,344 »
	bb.	Éclusiers au service du contrôle	2	id. 1,500	440 »
	cc.	Gardes-canal messagers.	5	id. 1,500	413 »
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>			
	dd.	Éclusiers-receveurs	3	id. 1,500	1,268 »
25 suite).	ee.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	168 »
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>			
	ff.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	2,420 »
	gg.	Gardes-canal messagers.	2	id. 1,500	588 »
		<i>Yser et canal de Plasschendaël.</i>			
	hh.	Éclusiers-receveurs	3	id. 1,500	1,320 »
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>			
	ii.	Éclusier-receveur.	1	id. 1,500	550 »
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>			
	jj.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	1,048 »
		<i>Ourthe.</i>			
	kk.	Éclusiers-receveurs	3	id. 1,500	1,650 »
	ll.	Contrôleurs des différentes voies navigables	6	3,200 à 4,500	24,600 »
	mm.	Sous-contrôleur	1	2,000	2,640 »
		A REPORTER.	132		118,268 »

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
480,000	»	480,000	485,190	»	5,190	
480,000	»	480,000	485,190	»	5,190	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT régé- mentaire par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
		REPORT. fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
		REPORT.				
		<i>Bateaux à vapeur.</i>				
	nm	Délégués à la recette	4	Max. 1,500	5,280	»
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>				
	oo.	Indemnités à trois agents, pour direction et surveil- lance des travaux, et frais de voyage	3	»	2,700	»
		<i>Palais de Liège.</i>				
25 (suite).	pp.	Concierge	1	880	880	»
		<i>Maison hanséatique à Anvers.</i>				
	qq.	Concierge surveillant	1	1,650	1,650	»
		<i>Palais de Tervueren.</i>				
	rr.	Personnel	6	800 à 2,500	»	7,450
	ss.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.	»	»	1,500	»
			147		130,275	7,450
		<i>Forêts. — Traitements.</i>				
	a.	Inspecteurs.	6	4,800 à 6,000	52,400	»
	b.	Sous-inspecteurs	4	3,400 à 3,800	14,400	»
	c.	Gardes généraux	22	2,000 à 3,000	56,100	»
	d.	Brigadiers et gardes	500	50 à 1,350	254,580	»
26	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de mala- dies, intérim, etc.	»	»	7,000	»
	f.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés en matière d'enregistrement	»	»	1,000	»
	g.	Bourses d'élèves forestiers	2	1,500	3,000	»
	h.	Gardes généraux adjoints	2	1,500	3,000	»
			356		371,480	»
27	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif.)				
28	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif.)				
		A REPORTER. fr.				

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
480,000	»	480,000	485,190	»	5,190	
130,275	7,450	137,725	137,725	»	»	
371,480	»	371,480	371,480	»	»	
1,217,000	»	1,217,000	1,217,000	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
2,258,755	7,450	2,266,205	2,271,395	»	5,190	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.	
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
<i>Matériel.</i>				
29	a.	Confection de poinçons à timbrer, registres, impressions, reliures, etc. .	5,500	»
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.	4,000	»
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.	53,100	»
	d.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs . . .	13,400	»
			56,000	»
<i>Dépenses du domaine.</i>				
30	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.	21,000	»
	b.	— du palais de Tervueren et de ses dépendances	»	10,000
	c.	Charges et contributions sur les domaines.	10,000	»
	d.	Arpentage de coupes de bois	3,500	»
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration.	43,000	4,000
	f.	Frais de vente et autres actes.	500	»
			78,000	14,000
31	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État		
32	»	Intérêts moratoires en matières diverses. (<i>Ce crédit n'est point limitatif</i>)		
TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.				

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
2,258,755	7,450	2,266,205	2,271,395	»	5,190	
56,000	»	56,000	55,500	500	»	
78,000	14,000	92,000	92,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
2,444,255	21,450	2,465,705	2,470,395	500	5,190	
Diminution. . . . fr.				4,690		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
33	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
34	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870 SUR LA MILICE.		
35	»	Administration centrale. — Personnel. — Traitements.
36	•	— Matériel. — Frais de déplacement. — Indemnités diverses
37	»	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
38	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
28,000	»	28,000	28,000	»	»	
14,000	»	14,000	12,000	2,000	»	
42,000	»	42,000	40,000	2,000	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapters.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	406	Administration centrale
II.	408	— de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces.
III.	440	— des contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	420	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	430	Pensions et secours
VI.	ib.	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'article 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice.
VII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,289,350 »	16,000 »	1,275,350 »	1,289,050 »	»	13,700 »	
216,500 »	»	216,500 »	216,500 »	»	»	
11,100,805 »	110,300 »	11,211,105 »	11,221,005 »	»	9,900 »	
2,444,255 »	21,450 »	2,465,705 »	2,470,395 »	»	4,690 »	
42,000 »	»	42,000 »	40,000 »	2,000 »	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
15,100,910 »	147,750 »	15,248,660 »	15,274,950 »	2,000 »	28,290 »	
DIMINUTION. fr.				26,290 »		

(494)

ANNEXES
AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1879.

ANNEXE N° 1.

LISTE
DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,
DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1877,
ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,

publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

1^o Pensions de retraite accordées

NUMÉROS D'ORDRE.	da registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONVIÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		nombre.	AGE.	
1	4734	2 février 1877.	Brigadier des douanes.	10	65	Marié . . .	°	°	Age avancé. .
2	4735	Id.	Sous-lieutenant des douanes . . .	22	65	Veuf.	2	10 13	Id.
3	4736	Id.	Lieutenant des douanes	25	65	Marié	°	°	Id.
4	4737	21 avril 1877. .	Receveur de l'enregistrement. . .	21	57	Id.	1	2	Infirmités . .
5	4738	Id.	Receveur des contributions.	19	67	Veuf.	°	°	Age avancé. .
6	4739	Id.	Contrôleur des contributions. . .	19	69	Id.	°	°	Id.
7	4740	Id.	Receveur des contributions en dis- ponibilité.	27	59	Id.	°	°	Infirmités . .
8	4741	Id.	Commis des accises.	26	44	Célibataire .	°	°	Id.
9	4742	Id.	Receveur des contributions	25	63	Id.	°	°	Id.
10	4743	Id.	Receveur des douanes en dispo- nibilité	21	40	Id.	°	°	Id.
11	4744	Id.	Receveur des contributions.	34	71	Marié	°	°	Age avancé. .
12	4745	Id.	Brigadier forestier	50	73	Veuf.	°	°	Infirmités . .
13	4746	Id.	Receveur des contributions.	22	62	Marié	°	°	Id.
14	4747	Id.	Id.	22	67	Id.	°	°	Age avancé. .
15	4748	7 juillet 1877 .	Commis des accises.	19	57	Id.	°	°	Infirmités . .
16	4749	21 avril 1877. .	Sous-lieutenant des douanes . . .	19	65	Id.	3	9 2 1	Age avancé. .
17	4750	Id.	Id.	21	65	Id.	°	°	Id.
18	4751	Id.	Brigadier des douanes.	25	68	Id.	2	9 8	Id.
19	4752	Id.	Id.	20	65	Id.	°	°	Id.
20	4753	Id.	Sous-brigadier des douanes	20	67	Id.	°	°	Id.
21	4754	Id.	Préposé des douanes	19	65	Id.	3	16 9 6	Id.
22	4755	Id.	Id.	19	69	Id.	3	17 14 13	Id.
23	4756	Id. et 29 janvier 1878.	Id.	21	52	Id.	1	5	Infirmités . .
24	4757	21 avril 1877. .	Id.	25	58	Id.	°	°	Id.
25	4758	Id.	Matelot des douanes	27	64	Id.	°	°	Id.
26	4759	Id.	Sous-brigadier des douanes	27	64	Id.	°	°	Id.
27	4760	Id.	Commis des accises.	21	65	Id.	3	17 16 15	Age avancé. .
28	4761	Id.	Id.	33	49	Veuf.	°	°	Infirmités . .
29	4762	Id.	Préposé des douanes	19	62	Id.	3	17 14 13	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

du 1^{er} janvier au 31 décembre 1877.

TRAITEMENT moyen des 3 dernières années.	BASES DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 24 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,460	36 1 21	"	8 11 0	45 1 "	975	1 ^{er} janv. 1877.	15	Maximum.
1,860	42 0 "	"	"	42 9 "	1,240	Id.	15	Id.
2,060	40 1 "	"	"	40 1 "	1,575	Id.	15	Id.
4,526	"	53 10 "	"	53 10 "	2,251	Id.	"	
1,912	26 0 28	14 7 "	7 7 2	48 0 "	1,274	Id.	15	Id.
5,000	"	50 9 "	"	50 9 "	5,535	Id.	15	Id.
2,000	"	28 5 "	"	28 5 "	874	11 janv. 1877.	"	
1,241	17 9 "	"	"	17 9 "	400	1 ^{er} fév. 1877.	"	
2,075	"	38 9 "	"	38 9 "	1,237	Id.	"	
2,024	"	19 7 "	"	19 7 "	609	Id.	"	
5,758	"	56 7 "	"	56 7 "	5,240	Id.	"	
729	22 6 "	"	"	22 6 "	298	Id.	"	
3,436	19 10 "	20 3 "	"	40 1 "	2,290	1 ^{er} mars 1877.	15	Id.
1,637	54 3 "	10 6 "	"	44 9 "	1,091	Id.	15	Id.
1,565	32 5 "	"	5 1 "	37 6 "	1,045	Id.	15	Id.
1,865	40 10 "	"	3 11 "	44 9 "	1,245	Id.	15	Id.
1,805	44 6 "	"	"	44 6 "	1,245	Id.	50 et 15	Id.
1,465	45 " "	"	"	45 " "	976	Id.	15	Id.
1,465	39 5 "	"	4 5 "	45 6 "	976	Id.	15	Id.
1,143	34 8 "	"	8 6 "	43 2 "	762	Id.	15	Id.
1,043	34 4 "	"	8 5 "	42 7 "	695	Id.	15	Id.
1,045	40 10 "	"	"	40 10 "	695	Id.	15	Id.
1,043	21 8 "	"	5 " "	24 8 "	607	Id.	5 et 0	Accident.
1,043	33 2 "	"	"	35 2 "	628	Id.	"	
1,145	36 7 "	"	"	36 7 "	760	Id.	"	
1,145	36 10 "	"	"	36 10 "	762	Id.	15	Maximum.
1,565	44 1 "	"	"	44 1 "	1,045	Id.	15	Id.
1,313	15 10 "	"	"	15 10 "	377	Id.	"	
1,026	16 5 "	"	15 10 "	32 5 "	556	Id.	"	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUFS, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NONBR.	ÂGE	
				Ans.	Ans.			Ans.	
50	4763	21 avril 1877 .	Sous-brigadier des douanes . . .	28	45	Marié . . .	»	»	Infirmités . .
51	4764	Id. . .	Préposé des douanes	50	55	Célibataire .	»	»	Id.
52	4765	Id. . .	Id.	25	65	Marié . . .	»	»	Age avancé .
53	4766	Id. . .	Receveur des contributions . . .	19	65	Veuf . . .	»	»	Id.
54	4767	Id. . .	Brigadier des douanes	20	66	Marié . . .	4	15 15 10 7	Id.
55	4768	Id. . .	Id.	25	67	Id.	»	»	Id.
56	4769	Id. . .	Sous-brigadier des douanes . . .	20	66	Id.	»	»	Id.
57	4770	Id. . .	Brigadier des douanes	25	67	Id.	»	»	Id.
58	4771	Id. . .	Id.	20	67	Veuf . . .	»	»	Id.
59	4772	Id. . .	Id.	22	59	Marié . . .	»	»	Infirmités . .
40	4775	7 juillet 1877 .	Id.	21	54	Id.	»	»	Id.
41	4774	21 avril 1877 .	Préposé des douanes	30	67	Célibataire	»	»	Age avancé .
42	4775	Id. . .	Id.	18	65	Marié . . .	»	»	Id.
43	4776	7 juillet 1877 .	Second commis de direction d'en- registrement.	21	46	Id.	1	15	Infirmités . .
44	4777	Id. . .	Receveur de l'enregistrement. . .	17	62	Id.	1	13	Id.
45	4778	10 sept. 1877 .	Garde forestier	59	77	Id.	»	»	Age avancé .
46	4779	7 juillet 1877 .	Receveur des contributions . . .	22	55	Id.	1	15	Infirmités . .
47	4780	Id. . .	Commis aux écritures.	24	65	Id.	»	»	Age avancé .
48	4781	Id. . .	Commis des accises	19	67	Id.	»	»	Id.
49	4782	Id. . .	Id.	21	66	Id.	1	4	Id.
50	4785	Id. . .	Sous-lieutenant des douanes. . .	24	65	Id.	»	»	Id.
51	4784	Id. . .	Brigadier des douanes	19	65	Id.	5	12 11 9 7 5	Id.
52	4785	Id. . .	Id.	19	65	Veuf . . .	»	»	Infirmités . .
53	4786	Id. . .	Id.	19	58	Id.	4	12 10 9 2	Id.
54	4787	Id. . .	Préposé des douanes	20	61	Marié . . .	1	15	Id.
55	4788	Id. . .	Id.	26	58	Id.	»	»	Id.
56	4789	Id. . .	Id.	26	61	Id.	»	»	Id.
57	4790	Id. . .	Id.	19	48	Célibataire .	»	»	Id.
58	4791	Id. . .	Id.	19	61	Id.	»	»	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASES DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1846, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,145	17 6 "	"	"	17 6 "	363	1 ^{er} mars 1877.	"	
1,045	22 11 "	"	"	22 11 "	434	Id.	"	
1,045	41 8 "	"	"	41 8 "	695	Id.	15	<i>Maximum.</i>
3,148	37 5 "	9 " "	"	46 5 "	2,098	Id.	59 et 13	Id.
1,467	39 10 20	"	4 9 10	44 8 "	978	1 ^{er} avril 1877.	13	Id.
1,467	41 9 "	"	"	41 9 "	978	Id.	15	Id.
1,145	38 0 "	"	7 " "	45 9 "	765	Id.	15	Id.
1,467	43 9 "	"	"	43 9 "	978	Id.	15	Id.
1,467	37 7 "	"	"	37 7 "	978	Id.	15	Id.
1,467	37 5 "	"	"	37 5 "	978	Id.	15	Id.
1,467	32 10 "	"	"	32 10 "	875	Id.	"	
1,045	36 10 "	"	"	36 10 "	696	Id.	13	Id.
1,045	37 7 "	"	7 7 "	45 2 "	696	Id.	15	Id.
2,090	"	22 9 "	"	22 9 "	731	Id.	"	
7,109	"	44 10 "	"	44 10 "	3,500	1 ^{er} mai 1877.	59 et 13	Id.
167	37 6 "	"	"	37 6 "	111	1 ^{er} juin 1877.	15	Id.
2,817	"	32 8 "	"	32 8 "	1,415	Id.	"	
1,848	34 10 "	5 6 "	"	40 4 "	1,232	Id.	13	Id.
1,572	35 10 "	"	1 5 "	35 3 "	1,001	Id.	"	
1,572	26 1 "	"	11 6 "	37 7 "	1,023	Id.	"	
1,872	41 1 "	"	"	41 1 "	1,248	Id.	13	Id.
1,472	37 10 5	"	7 2 25	45 1 "	981	Id.	13	Id.
1,472	34 3 "	"	7 11 "	42 2 "	981	Id.	13	Id.
1,472	32 5 "	"	6 7 "	39 " "	981	Id.	13	Id.
1,048	33 1 "	"	7 11 "	41 " "	698	Id.	15	Id.
1,048	32 " "	"	"	32 " "	609	Id.	"	
1,048	34 7 "	"	"	34 7 "	658	Id.	"	
1,048	25 9 "	"	5 9 "	29 6 "	545	Id.	"	
1,048	32 9 "	"	7 9 "	40 0 "	698	Id.	13	Id.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REPLIÉS EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS ou VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUFS, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants Âgés de moins de 15 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pa- bilques.	lors de leur admission à la retraite.		DOIBRE.	AGE.	
59	4792	7 juillet 1877 .	Préposé des douanes	20	66	Marié . . .	5	17 14 11 8 5	Age avancé . .
60	4795	Id.	Id.	21	65	Id.	"	"	Id.
61	4794	Id.	Brigadier forestier	30	60	Id.	"	"	Id.
62	4795	Id.	Garde forestier	19	66	Veuf	"	"	Id.
63	4798	Id.	Sous-brigadier des douanes	19	61	Marié	2	15 13	Infirmités . . .
64	4797	Id.	Préposé des douanes	25	62	Id.	"	"	Id.
65	4798	Id.	Id.	19	56	Id.	2	14 12	Id.
66	4790	Id.	Brigadier des douanes	21	65	Id.	"	"	Age avancé . .
67	4800	Id.	Id.	20	65	Id.	"	"	Id.
68	4801	Id.	Id.	25	65	Id.	2	10 1	Id.
69	4802	Id.	Sous-brigadier des douanes	25	65	Id.	1	16	Id.
70	4805	Id.	Préposé des douanes	28	65	Id.	"	"	Id.
71	4804	Id.	Id.	19	65	Célibataire .	"	"	Id.
72	4805	19 sept. 1877 .	Vérificateur des douanes	20	66	Marié	"	"	Id.
73	4806	7 juillet 1877 .	Contrôleur des douanes	21	60	Célibataire .	"	"	Id.
74	4807	Id.	Brigadier des douanes	23	57	Marié	1	16	Infirmités . . .
75	4808	Id.	Id.	20	65	Id.	1	6	Id.
76	4809	Id.	Sous-brigadier des douanes	21	52	Id.	"	"	Id.
77	4810	10 sept. 1877 .	Receveur des contributions	27	66	Célibataire .	"	"	Age avancé . .
78	4811	Id.	Garde forestier	58	65	Id.	"	"	Infirmités . . .
79	4812	Id.	Receveur des contributions	22	66	Veuf	"	"	Age avancé . .
80	4815	Id.	Brigadier des douanes	20	65	Marié	"	"	Id.
81	4814	Id.	Brigadier forestier	51	66	Id.	"	"	Id.
82	4815	22 octobre 1877.	Géomètre en disponibilité	25	65	Id.	1	16	Id.
83	4816	Id.	Receveur des contributions	53	68	Veuf	"	"	Id.
84	4817	19 sept. 1877 .	Id.	20	65	Marié	"	"	Id.
85	4818	Id.	Conservateur des hypothèques	27	55	Célibataire .	"	"	Infirmités . . .
86	4819	Id.	Receveur de l'enregistrement	22	57	Id.	"	"	Id.
87	4820	30 déc. 1877 . .	Garde forestier	19	65	Marié	"	"	Id.
88	4821	22 déc. 1877 . .	Commis des accises	20	65	Id.	"	"	Age avancé . .
89	4822	19 déc. 1877 . .	Id.	21	40	Célibataire .	"	"	Infirmités . . .
90	4823	Id.	Vérificateur des douanes	19	61	Marié	"	"	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1866, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours	Francs.			
1,048	36 4 "	"	8 1 "	44 5 "	698	1 ^{er} juin 1877.	15	Maximum.
1,048	45 7 "	"	"	45 7 "	698	Id.	15	Id.
780	58 7 "	"	"	58 7 "	524	Id.	15	Id.
681	28 7 "	"	9 2 "	57 9 "	449	Id.	"	
1,145	31 4 "	"	7 0 "	59 1 "	762	Id.	15	Id.
1,048	52 1 26	"	6 10 4	59 " "	698	Id.	15	Id.
1,048	31 5 29	"	4 4 1	55 8 "	666	Id.	"	
1,472	45 11 "	"	"	45 11 "	981	Id.	15	Id.
1,472	54 5 "	"	7 " "	41 5 "	981	Id.	15	Id.
1,472	41 11 "	"	"	41 11 "	981	Id.	15	Id.
1,148	59 7 "	"	"	59 7 "	765	Id.	15	Id.
1,048	56 6 "	"	"	56 6 "	695	Id.	"	
1,048	55 8 29	"	8 1 1	41 10 "	698	Id.	15	Id.
1,940	24 10 20	14 5 "	5 11 10	45 1 "	1,295	Id.	15	Id.
3,072	40 10 "	"	5 10 "	44 8 "	2,048	Id.	15	Id.
1,550	55 11 "	"	"	55 11 "	1,055	Id.	5, 9 et 13	Accident et maxim.
1,472	35 8 "	"	7 6 "	43 2 "	981	Id.	15	Maximum.
1,148	50 9 "	"	"	50 9 "	641	Id.	"	
3,104	"	38 11 "	"	58 11 "	1,858	1 ^{er} juill. 1877.	"	
577	25 6 "	"	"	25 6 "	267	Id.	"	
4,517	"	44 6 "	"	44 6 "	3,011	Id.	15	Id.
1,475	44 5 "	"	"	44 5 "	985	Id.	15	Id.
787	55 1 "	"	"	55 1 "	502	Id.	"	
2,385	"	32 5 "	"	32 5 "	1,182	25 juill. 1877.	"	
2,248	4 4 "	50 " "	"	54 4 "	1,214	1 ^{er} août 1877.	"	
6,750	8 5 "	38 " "	"	46 5 "	5,500	Id.	15	Id.
6,690	"	26 2 "	"	26 2 "	2,695	Id.	"	
6,516	"	34 4 "	"	54 4 "	3,441	Id.	"	
525	25 10 "	"	7 11 "	55 9 "	510	Id.	"	
1,580	36 2 "	"	8 1 "	44 3 "	1,055	1 ^{er} sept 1877.	15	Id.
1,580	18 10 "	"	"	18 10 "	541	Id.	"	
1,810	29 " "	6 5 "	7 " "	42 5 "	1,206	Id.	15	Id.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS. REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFs?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		hommes	act.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
91	4824	22 déc. 1877 .	Brigadier des douanes	25	61	Marié . . .	5	10 14 11 7 4	Infirmités . .
92	4825	19 déc. 1877 .	Id.	19	59	Id.	"	"	Id.
95	4826	Id.	Id.	19	65	Veuf.	2	17 14	Age avancé. .
94	4827	Id.	Préposé des douanes.	19	66	Marié . . .	"	"	Id.
95	4828	Id.	Id.	19	65	Id.	"	"	Id.
96	4820	Id.	Id.	19	59	Célibataire.	"	"	Infirmités . .
97	4850	Id.	Id.	19	63	Marié . . .	"	"	Id.
98	4851	Id.	Id.	18	62	Id.	"	"	Id.
99	4852	Id.	Id.	19	60	Célibataire.	"	"	Id.
100	4855	22 oct. 1877 .	Receveur des contributions en dis- ponibilité.	25	65	Veuf.	"	"	Age avancé. .
101	4854	19 sept. 1877 .	Brigadier des douanes.	21	62	Id.	"	"	Infirmités . .
102	4855	Id.	Id.	22	56	Marié . . .	"	"	Id.
105	4856	22 oct. 1877 .	Id.	21	65	Id.	"	"	Age avancé. .
104	4857	19 sept. 1877 .	Préposé des douanes.	18	67	Id.	"	"	Id.
105	4858	22 oct. 1877 .	Géomètre du cadastre.	19	56	Id.	"	"	Infirmités . .
106	4859	19 sept. 1877 .	Contrôleur des contributions. . .	25	72	Id.	"	"	Age avancé. .
107	4840	Id.	Préposé des douanes.	19	57	Célibataire.	"	"	Infirmités . .
108	4841	22 oct. 1877 .	Brigadier des douanes	25	55	Id.	"	"	Id.
109	4842	19 sept. 1877 .	Préposé des douanes	29	66	Marié . . .	5	16 11 8	Age avancé. .
110	4845	Id.	Brigadier des douanes	22	67	Veuf.	1	17	Id.
111	4844	50 déc. 1877 .	Garde général des eaux et forêts .	21	66	Marié . . .	"	"	Id.
112	4845	Id.	Receveur des contributions . . .	20	65	Id.	"	"	Id.
113	4846	Id.	Id.	27	65	Veuf.	"	"	Id.
114	4847	Id.	Id.	20	65	Marié . . .	"	"	Id.
115	4848	Id.	Sous-brigadiers des douanes. . .	25	57	Célibataire.	"	"	Infirmités . .
116	4849	Id.	Préposé des douanes	27	46	Id.	"	"	Id.
117	4850	Id.	Id.	21	61	Id.	"	"	Accident. . .
118	4851	Id.	Brigadier des douanes	27	65	Veuf.	"	"	Age avancé. .
119	4852	Id.	Id.	19	65	Marié . . .	"	"	Id.
120	4855	Id.	Receveur des contributions. . . .	19	70	Id.	"	"	Id.
121	4854	Id.	Brigadier des douanes	19	62	Id.	"	"	Infirmités . .
122	4855	Id.	Receveur des contributions. . . .	52	65	Id.	"	"	Age avancé. .
123	4856	Id.	Id.	21	66	Id.	"	"	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.	Francs.			
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,480	36 " "	"	"	36 " "	908	1 ^{er} sept. 1877.	"	
1,480	53 11 26	"	6 4 4	40 4 "	986	Id.	15	Maximum.
1,480	37 9 "	"	8 1 "	45 10 "	986	Id.	13	Id.
1,053	35 " 29	"	9 " 1	44 1 "	702	Id.	13	Id.
1,053	37 7 10	"	8 1 20	45 9 "	702	Id.	15	Id.
1,053	52 2 "	"	7 7 "	59 9 "	702	Id.	13	Id.
1,053	33 3 22	"	11 1 8	44 5 "	702	Id.	13	Id.
1,053	35 11 "	"	8 2 "	44 1 "	702	Id.	59 et 13	Id.
1,053	35 6 "	"	7 5 "	40 11 "	702	Id.	15	Id.
3,058	12 2 "	28 3 "	"	40 5 "	2,505	Id.	"	
1,480	40 7 "	"	"	40 7 "	986	Id.	15	Id.
1,480	34 " "	"	"	34 " "	914	Id.	"	
1,480	45 9 "	"	"	45 9 "	986	Id.	15	Id.
1,053	41 9 "	"	7 6 "	49 3 "	702	Id.	13	Id.
2,500	"	34 10 "	3 " "	37 10 "	1,490	Id.	"	
4,200	4 2 15	42 6 15	"	46 9 "	2,800	Id.	13	Id.
1,053	25 11 "	"	7 7 "	33 6 "	619	Id.	"	
1,205	30 " "	"	"	30 " "	657	Id.	"	
1,053	37 7 "	"	"	37 7 "	702	Id.	13	Id.
1,480	45 6 "	"	"	45 6 "	986	Id.	15	Id.
2,898	27 5 "	18 5 "	"	45 8 "	1,952	1 ^{er} oct. 1877.	13	Id.
3,818	"	45 11 "	"	45 11 "	2,545	Id.	15	Id.
2,780	5 2 "	33 11 "	"	37 1 "	1,615	Id.	"	
3,110	25 11 "	18 7 "	"	44 6 "	2,079	Id.	15	Id.
1,155	33 6 "	"	"	33 6 "	703	Id.	"	
1,055	19 5 "	"	"	19 5 "	372	Id.	"	
1,100	39 5 "	"	"	39 5 "	733	Id.	5, 9 et 13	Accident et maxim.
1,362	37 11 "	"	"	37 11 "	908	Id.	13	Maximum.
1,482	37 11 "	"	8 4 "	46 3 "	988	Id.	13	Id.
6,750	"	51 5 "	"	51 5 "	5,500	Id.	15	Id.
1,482	41 5 "	"	1 10 "	43 5 "	988	Id.	15	Id.
3,674	"	32 11 "	"	32 11 "	1,860	Id.	"	
3,600	"	45 9 "	"	45 9 "	2,400	Id.	13	Id.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONVIENNENT aux pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		DONNÉ.	ÂGE	
124	4857	30 déc. 1877.	Préposé des douanes	51	66	Célibataire .	•	•	Age avancé . .
125	4858	Id.	Garde forestier	22	68	Marié	2	17 12	Id.
126	4850	Id.	Id.	19	70	Célibataire .	•	•	Id.
127	4860	Id.	Id.	19	77	Marié	•	•	Id.
128	4861	Id.	Brigadier forestier	20	67	Veuf	•	•	Id.
129	4862	Id.	Garde forestier	27	71	Marié	5	17 17 14	Id.
130	4863	Id.	Id.	32	72	Id.	•	•	Id.
131	4864	Id.	Id.	20	51	Id.	•	•	Infirmités . .
132	4865	Id.	Receveur des contributions	26	66	Id.	•	•	Age avancé . .
133	4866	Id.	Contrôleur des contributions	23	54	Id.	2	10 0	Infirmités . .
134	4867	Id.	Garde forestier	34	71	Veuf	•	•	Age avancé . .
135	4868	Id.	Commis des accises	50	65	Marié	1	17	Id.
136	4869	Id.	Id.	22	55	Id.	1	1	Infirmités . .
137	4870	Id.	Brigadier des douanes	21	50	Id.	2	14 10	Id.
138	4871	Id.	Id.	20	58	Veuf	•	•	Id.
139	4872	Id.	Sous-brigadier des douanes	23	65	Marié	4	17 14 12 8	Age avancé . .
140	4873	Id.	Préposé des douanes	18	65	Célibataire .	•	•	Id.
141	4874	Id.	Id.	24	65	Veuf	•	•	Id.
142	4875	Id.	Id.	19	65	Marié	•	•	Id.
143	4876	Id.	Id.	18	65	Id.	•	•	Id.
144	4877	Id.	Id.	20	65	Id.	•	•	Id.
145	4878	Id.	Id.	18	61	Id.	•	•	Infirmités . .
146	4879	Id.	Id.	24	58	Célibataire .	•	•	Id.
147	4880	Id.	Id.	21	54	Id.	•	•	Id.
148	4881	Id.	Brigadier des douanes	18	65	Marié	•	•	Age avancé . .
149	4882	Id.	Id.	18	65	Id.	1	15	Id.
150	4885	Id.	Préposé des douanes	23	65	Id.	•	•	Id.
151	4884	Id.	Id.	18	59	Id.	•	•	Infirmités . .
152	4885	20 janvier 1878.	Id.	26	65	Id.	•	•	Age avancé . .
153	4886	Id.	Brigadier des douanes	19	65	Id.	5	9 9 7 5 2	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années,	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.	Francs.			
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,033	35 2 »	»	»	35 2 »	674	1 ^{er} oct. 1877.	»	
474	40 4 »	»	1 0 »	41 10 »	316	Id.	13	Maximum.
474	37 10 »	»	4 5 »	42 1 »	316	Id.	13	Id.
369	53 4 »	»	4 10 »	58 2 »	246	Id.	13	Id.
774	54 10 21	»	10 11 9	45 10 »	516	1 ^{er} nov. 1877.	15	Id.
648	44 5 »	»	»	44 5 »	452	Id.	13	Id.
369	40 1 »	»	»	40 1 »	246	Id.	13	Id.
738	24 4 »	»	3 »	27 4 »	560	Id.	»	
6,300	2 7 »	37 4 »	»	39 11 »	3,500	Id.	13	Id.
3,000	10 6 »	20 8 »	»	51 2 »	1,851	Id.	»	
422	37 6 »	»	»	37 6 »	281	Id.	13	Id.
1,587	34 8 »	»	»	34 8 »	1,000	1 ^{er} déc. 1877.	»	
1,221	12 2 »	»	»	12 2 »	270	Id.	»	
1,442	38 4 »	»	»	38 4 »	961	Id.	13	Id.
1,487	37 9 »	»	»	37 9 »	991	Id.	59 et 13	Id.
1,158	42 5 »	»	»	42 5 »	772	Id.	13	Id.
1,058	55 » 20	»	8 2 1	45 3 »	705	Id.	13	Id.
1,058	41 » »	»	»	41 » »	705	Id.	13	Id.
1,058	37 7 »	»	8 5 »	46 » »	705	Id.	13	Id.
1,058	37 4 »	»	8 1 »	45 5 »	705	Id.	59 et 13	Id.
1,058	37 7 »	»	7 11 »	45 6 »	705	Id.	13	Id.
1,058	35 4 »	»	7 1 »	42 5 »	705	Id.	13	Id.
1,058	33 1 »	»	»	33 1 »	656	Id.	»	
1,058	33 5 »	»	»	33 5 »	642	Id.	»	
1,487	42 5 »	»	5 10 »	46 3 »	991	Id.	13	Id.
1,487	38 4 15	»	8 1 15	46 6 »	991	Id.	13	Id.
1,058	41 4 »	»	»	41 4 »	705	Id.	13	Id.
1,058	29 5 »	»	7 9 »	37 » »	688	Id.	»	
1,058	38 3 »	»	»	38 3 »	705	Id.	13	Id.
1,487	34 3 »	»	8 7 »	42 10 »	991	Id.	13	Id.
TOTAL. . . fr.					162,627			

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

2° Extinctions des pensions de retraite qui ont été constatées pendant l'année 1877.

NUMÉRO D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
1	Ans. 58	Ans. 59	1 sept. 1875.	31 août 1876.	Ans. 1	Décès.	Francs. 946	Veuve.
2	56	76	1 juin 1856.	Id.	20 3	Id.	341	"
3	54	86	1 nov. 1844.	30 nov. 1876.	32 1	Id.	217	"
4	54	74	1 mai 1857.	Id.	19 7	Id.	1,951	Veuve.
5	61	79	1 nov. 1858.	Id.	18 1	Id.	175	"
6	49	65	1 avril 1861.	31 déc. 1876.	15 9	Id.	353	"
7	59	64	1 juin 1872.	30 nov. 1876.	4 6	Id.	630	"
8	61	68	1 mars 1870.	31 janvier 1877.	6 11	Id.	755	Veuve.
9	70	72	1 juillet 1874.	30 nov. 1876.	2 5	Id.	1,533	"
10	58	67	1 janvier 1868.	31 déc. 1876.	9 "	Id.	920	"
11	52	82	1 mars 1847.	30 nov. 1876.	29 9	Id.	995	Veuve.
12	70	92	1 janvier 1855.	31 déc. 1876.	22 "	Id.	2,601	"
13	61	80	1 janvier 1858.	Id.	19 "	Id.	1,774	Veuve.
14	49	77	1 août 1848.	Id.	28 5	Id.	627	"
15	56	66	1 avril 1867.	Id.	9 9	Id.	733	Veuve.
16	66	74	1 juin 1869.	Id.	7 7	Id.	1,098	Id.
17	65	67	1 juin 1875.	30 nov. 1876.	1 6	Id.	735	Id.
18	67	84	1 déc. 1859.	31 janvier 1877.	17 2	Id.	5,887	"
19	61	65	1 avril 1873.	Id.	5 10	Id.	666	"
20	40	68	1 nov. 1848.	31 déc. 1876.	28 2	Id.	277	Veuve.
21	62	68	1 déc. 1870.	31 oct. 1876.	5 11	Id.	606	Id.
22	60	60	1 sept. 1876.	31 janvier 1877.	0 5	Id.	688	"
23	55	77	1 juin 1855.	30 nov. 1876.	21 6	Id.	566	"
24	67	80	1 oct. 1865.	Id.	15 2	Id.	1,054	"
25	69	83	1 juillet 1862.	28 février 1876.	15 8	Id.	258	"
26	58	71	1 janvier 1865.	31 mars 1876.	15 3	Id.	477	Veuve.
27	66	74	1 juin 1868.	31 août 1876.	8 3	Id.	713	Id.
28	58	59	1 sept. 1875.	31 oct. 1876.	1 2	Id.	896	Id.
29	63	75	1 janvier 1865.	31 janvier 1877.	12 1	Id.	1,000	"
30	65	72	1 janvier 1869.	31 mai 1876.	7 5	Id.	2,378	"
31	48	76	1 nov. 1848.	31 janvier 1877.	28 3	Id.	504	"
32	58	62	1 août 1872.	31 déc. 1876.	4 5	Id.	552	"
33	63	71	1 juin 1869.	Id.	7 7	Id.	929	Veuve.
34	68	82	1 janvier 1863.	Id.	14 "	Id.	3,796	"

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

NUMÉRO D'ORDRE.	AGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
	Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
55	55	82	1 mai 1850.	31 déc. 1876.	26 8	Décès.	502	Veuve.
56	59	65	1 janvier 1855.	31 janvier 1877.	24 1	Id.	238	»
57	44	74	1 septemb. 1840.	31 déc. 1876.	50 4	Id.	358	Veuve.
58	65	80	1 juillet 1855.	28 février 1877.	23 8	Id.	1,184	Id.
59	57	86	1 novemb. 1847.	31 mars 1877.	20 5	Id.	755	Id.
40	65	74	25 janvier 1868.	28 février 1877.	9 1	Id.	2,070	Id.
41	61	76	1 septemb. 1862.	Id.	14 6	Id.	760	Id.
42	64	06	1 novemb. 1844.	Id.	32 4	Id.	807	»
43	61	74	1 novemb. 1865.	31 mars 1877.	15 5	Id.	008	»
44	57	69	1 mars 1865.	28 février 1877.	12 »	Id.	813	Veuve.
45	65	85	1 septemb. 1857.	31 mars 1877.	19 7	Id.	1,602	Id.
46	66	80	1 février 1865.	Id.	14 2	Id.	4,060	»
47	65	70	1 mars 1861.	28 février 1877.	16 »	Id.	507	»
48	59	70	1 juillet 1866.	31 mars 1877.	10 9	Id.	043	»
49	58	63	1 novemb. 1851.	28 février 1877.	25 4	Id.	287	»
50	70	84	1 avril 1865.	Id.	15 11	Id.	208	»
51	70	77	1 mars 1870.	Id.	7 »	Id.	290	»
52	48	75	1 juillet 1850.	31 mars 1877.	26 9	Id.	250	»
53	54	79	1 juin 1852.	Id.	24 10	Id.	820	»
54	63	70	1 décemb. 1869.	Id.	7 4	Id.	735	Veuve.
55	60	80	1 décemb. 1850.	Id.	20 4	Id.	740	»
56	53	79	1 juin 1851.	Id.	25 10	Id.	655	»
57	58	75	1 juin 1860.	Id.	16 10	Id.	585	Veuve.
58	60	75	1 septemb. 1864.	Id.	12 7	Id.	650	»
59	66	68	1 juin 1875.	Id.	1 10	Id.	666	Veuve.
60	44	45	1 janvier 1876.	Id.	1 3	Id.	780	»
61	65	71	1 janvier 1869.	30 avril 1877.	8 4	Id.	1,589	Veuve.
62	54	86	1 octobre 1845.	31 mars 1877.	31 6	Id.	802	»
63	57	70	1 août 1863.	31 oct. 1876.	13 3	Id.	806	»
64	65	78	1 mars 1864.	31 déc. 1876.	12 10	Id.	2,374	»
65	40	41	1 décemb. 1875.	30 avril 1877.	1 5	Id.	258	»
66	53	76	1 avril 1854.	31 janvier 1877.	22 10	Id.	965	»
67	57	57	1 février 1877.	Id.	»	Id.	2,251	Veuve.
68	65	73	1 juin 1869.	30 avril 1877.	7 11	Id.	699	»
69	62	76	1 décemb. 1862.	31 janvier 1877.	14 2	Id.	584	»
70	49	60	1 mars 1860.	31 mars 1877.	11 1	Id.	506	»
71	63	64	1 mars 1876.	31 janvier 1877.	0 11	Id.	082	Veuve.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE D'ORDRE	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
	Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
72	50	78	1 novemb. 1857.	31 janvier 1876.	19 3	Décès.	612	Veuve.
73	50	61	1 mars 1875.	30 avril 1877.	2 2	Id.	666	Id.
74	59	71	1 juin 1865.	28 février 1877.	11 9	Id.	666	»
75	66	82	1 août 1861.	31 janvier 1877.	15 6	Id.	241	Veuve.
76	56	65	1 mars 1870.	31 mars 1877.	7 1	Id.	664	»
77	65	79	1 mai 1865.	31 mai 1877.	14 1	Id.	1,400	»
78	59	63	1 mars 1875.	28 février 1877.	4 »	Id.	753	»
79	53	70	1 juin 1860.	31 mai 1877.	17 »	Id.	1,082	»
80	65	84	1 septemb. 1858.	Id.	18 9	Id.	5,000	»
81	69	72	1 février 1874.	28 février 1877.	5 1	Id.	500	Veuve.
82	62	62	1 décemb. 1876.	31 mars 1877.	0 4	Id.	1,571	Id.
83	60	75	1 septemb. 1862.	31 janvier 1876.	15 5	Id.	800	»
84	44	68	1 septemb. 1855.	30 juin 1877.	23 10	Id.	285	»
85	60	79	1 mars 1864.	31 mai 1877.	15 5	Id.	2,286	»
86	55	61	1 mai 1871.	Id.	6 1	Id.	806	»
87	54	79	1 janvier 1852.	Id.	25 5	Id.	753	Veuve.
88	67	83	1 mai 1861.	30 avril 1877.	16 »	Id.	400	Id.
89	59	69	1 janvier 1868.	30 juin 1877.	9 6	Id.	650	»
90	59	67	1 juin 1869.	Id.	8 1	Id.	985	»
91	72	75	1 septemb. 1874.	31 mai 1877.	2 9	Id.	1,215	»
92	65	75	1 septemb. 1869.	30 juin 1877.	7 10	Id.	1,798	Veuve
93	65	69	1 avril 1873.	Id.	4 5	Id.	666	»
94	69	76	1 mars 1870.	31 mai 1877.	7 5	Id.	1,368	»
95	70	81	1 novemb. 1866.	30 juin 1877.	10 8	Id.	1,290	Veuve.
96	62	69	1 mars 1870.	31 mars 1877.	7 1	Id.	733	Id.
97	75	80	1 mai 1872.	31 mai 1877.	5 1	Id.	4,353	»
98	65	71	1 mars 1869.	Id.	8 5	Id.	666	Veuve.
99	72	78	1 août 1871.	Id.	5 10	Id.	1,649	»
100	65	69	1 juillet 1875.	Id.	3 11	Id.	1,200	»
101	66	76	1 janvier 1868.	30 juin 1877.	9 6	Id.	1,440	»
102	64	70	1 novemb. 1871.	Id.	5 8	Id.	5,500	»
103	59	81	1 mai 1855.	31 juillet 1877.	22 3	Id.	726	Veuve
104	48	77	1 février 1849.	Id.	28 6	Id.	585	Id.
105	65	68	1 juin 1874.	Id.	5 2	Id.	733	Id.
106	65	85	1 septemb. 1859.	30 juin 1877.	17 10	Id.	1,151	»
107	36	57	1 septemb. 1876.	31 mars 1877.	0 7	Id.	186	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

NUMÉRO D'ORDRE.	AGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
	Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
108	65	68	1 sept. 1872.	51 juillet 1877.	4 11	Décès.	1,535	Veuve.
109	56	84	1 février 1840.	51 mai 1877.	28 4	Id.	705	"
110	62	69	1 mars 1870.	Id.	7 5	Id.	1,157	Id.
111	60	67	1 juin 1876.	Id.	1 0	Id.	961	"
112	65	67	1 janvier 1875.	Id.	4 5	Id.	955	Veuve.
113	61	82	1 août 1856.	Id.	20 10	Id.	491	"
114	66	84	1 mars 1850.	Id.	18 5	Id.	546	"
115	67	84	1 sept. 1800.	51 août 1877.	17 "	Id.	2,766	"
116	57	64	1 déc. 1870.	Id.	6 9	Id.	666	"
117	65	70	1 janvier 1875.	Id.	4 8	Id.	666	Veuve.
118	59	83	1 janvier 1855.	28 février 1877.	24 2	Id.	567	Id.
119	61	67	1 mars 1871.	50 juin 1877.	6 4	Id.	735	"
120	65	79	1 sept. 1865.	Id.	15 10	Id.	521	"
121	54	76	1 nov. 1855.	Id.	21 8	Id.	759	Veuve.
122	64	70	1 janvier 1871.	30 avril 1877.	6 4	Id.	802	Id.
123	64	88	1 août 1855.	51 mai 1877.	25 10	Id.	2,025	"
124	65	69	1 juin 1875.	51 août 1877.	4 5	Id.	1,000	Veuve.
125	71	90	1 août 1858.	30 sept. 1877.	19 2	Id.	175	Id.
126	55	67	1 juillet 1865.	Id.	12 5	Id.	586	Id.
127	54	67	1 déc. 1864.	51 août 1877.	12 9	Id.	285	"
128	65	76	1 nov. 1866.	50 sept. 1877.	10 11	Id.	204	Veuve.
129	57	75	1 mars 1859.	51 juillet 1877.	18 5	Id.	475	"
130	64	71	1 mars 1870.	Id.	7 5	Id.	2,602	"
131	49	77	1 janvier 1850.	50 sept. 1877.	27 9	Id.	602	"
132	60	74	1 janvier 1864.	Id.	15 9	Id.	655	Veuve.
133	64	70	1 sept. 1871.	Id.	6 1	Id.	605	Id.
134	71	74	1 oct. 1874.	51 oct. 1877.	5 1	Id.	1,800	Id.
135	65	87	1 juin 1855.	51 août 1877.	24 5	Id.	2,665	"
136	67	78	1 janvier 1867.	50 sept. 1877.	10 9	Id.	1,275	Veuve.
137	64	65	1 sept. 1875.	51 mars 1876.	0 7	Id.	675	Id.
138	60	67	1 juin 1869.	50 juin 1876.	7 1	Id.	666	"
139	55	81	1 janvier 1848.	51 mars 1876.	28 5	Id.	546	Veuve.
140	62	77	1 juillet 1861.	50 juin 1876.	15 "	Id.	3,205	"
141	72	85	1 janvier 1867.	51 oct. 1877.	10 10	Id.	1,655	"
142	54	78	1 mars 1854.	Id.	25 8	Id.	106	"
143	61	75	1 mai 1866.	Id.	11 6	Id.	648	Veuve.
144	55	65	1 août 1867.	Id.	10 5	Id.	684	Orphelin.
145	58	72	1 février 1864.	Id.	15 9	Id.	1,005	"

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR 1879.

NUMÉRO D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les pensionnaires laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
146	Ans. 72	Ans. 70	1 mars 1871.	31 octob. 1877.	Ans. Mois. 6 8	Décès.	Francs. 1,307	Veuve.
147	65	71	1 janvier 1872.	Id.	5 10	Id.	3,001	•
148	50	75	1 juin 1801.	Id.	16 5	Id.	827	Veuve.
149	62	78	1 mars 1862.	Id.	15 8	Id.	547	Id.
150	72	78	1 décemb. 1871.	Id.	5 11	Id.	5,000	•
151	67	76	1 mars 1869.	Id.	8 8	Id.	1,200	Veuve.
152	64	82	1 mars 1859.	31 juillet 1877.	18 5	Id.	594	Id.
155	68	68	1 décemb. 1876.	31 déc. 1876.	0 1	Id.	971	Id.
154	65	77	1 mai 1865.	30 sept. 1877.	12 5	Id.	627	•
155	52	72	1 juin 1857.	31 août 1877.	20 5	Id.	412	•
156	65	66	1 mars 1877.	Id.	0 6	Id.	2,098	•
157	48	60	1 janvier 1866.	30 sept. 1877.	11 9	Id.	412	Veuve.
158	47	71	1 juillet 1855.	Id.	24 3	Id.	376	•
159	57	70	1 décemb. 1855.	31 juillet 1877.	21 8	Id.	659	•
160	51	84	1 octobre 1844.	30 sept. 1877.	33 •	Id.	888	Veuve.
161	71	85	1 mars 1864.	31 août 1877.	15 6	Id.	287	•
162	55	62	1 décemb. 1870.	30 sept. 1877.	6 10	Id.	615	Veuve.
163	60	78	1 mars 1861.	31 octob. 1877.	17 8	Id.	788	•
TOTAL.fr.							169,579	

Montant des extinctions constatées en 1877, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci.fr. 169,579

Les extinctions constatées également en 1877, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élèvent à 2,525

TOTAL des extinctions de 1877fr. 171,702

Au 1^{er} janvier 1878, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des Finances étaient defr. 1,099,828

Les pensions à accorder en 1878 (non compris le 1^{er} terme) sont évaluées à 145,000

Et les extinctions, en prenant pour base la moyenne des années 1875 à 1876, à. 159,526

14,326

Il en résulte que les pensions à servir au 1^{er} janvier 1879 seront de. 1,085,502

On présume que les pensions nouvelles pour 1879 (non compris le crédit de 28,000 francs alloué pour le premier terme) atteindront 145,000

Et les extinctions 160,000

15,000

De sorte que les pensions à servir en 1879 comporteront une somme de 1,070,502

Soit en chiffres ronds.fr. 1,070,000

XI.
BUDGET
DES
NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS
POUR L'EXERCICE 1879.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1879, s'élève à 1,187,000 francs. Il présente, comparativement à celui de l'exercice 1878, une augmentation totale de 61,000 francs, dont voici le détail :

- 1° 10,000 francs sur les non-valeurs de la contribution foncière;
 - 2° 25,000 francs sur les non-valeurs de la contribution personnelle;
 - 3° 25,000 francs sur les non-valeurs du droit de patente;
 - 4° 1,000 francs sur les frais de poursuites irrecevables
-

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements, pour l'exercice 1879, est fixé à la somme d'un *million cent quatre-vingt-sept mille francs* (1,187,000 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1878.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS POUR 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
NON-VALEURS.				
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	135,000	"	460,000
2	— — personnelle	210,000	"	
3	— sur le droit de patente.	100,000	"	
4	— sur les redevances des mines.	10,000	"	
5	Frais de poursuites irrecouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	5,000	"	
CHAPITRE II.				
REMBOURSEMENTS.				
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	150,000	"	727,000
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	540,000	"	
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Remboursements divers.	1,000	"	
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	1,000	"	
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Rembours ^{ts} des droits de pilotage, de phares et fanaux.	25,000	"	
11	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	10,000	"	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		1,187,000	"	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1878.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
NON-VALEURS.	
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière fr.
2	— — personnelle
3	— sur le droit de patente
4	— sur les redevances des mines
5	Frais de poursuites irrecouvrables pour les impôts mentionnés aux quatre articles précédents. . (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.	
CHAPITRE II.	
REMBOURSEMENTS.	
6	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, et de fonds reconnus appartenir à des tiers
7	<i>Enregistrement et domaines.</i> — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds re- connus appartenir à des tiers
8	<i>Trésorerie et autres administrations de recettes non dénommées au présent Budget.</i> — Rembour- sements divers
9	<i>Marine.</i> — Restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine
10	<i>Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers.</i> — Remboursements des droits de pilotage, de phares et fanaux
14	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	
<h2>Récapitulation.</h2>	
CHAPITRE I. Non-Valeurs fr.	
— II. Remboursements.	
TOTAUX. fr.	

ET DES REMBOURSEMENTS POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
133,000	»	133,000	123,000	10,000	»	
210,000	»	210,000	185,000	25,000	»	
100,000	»	100,000	75,000	25,000	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
5,000	»	5,000	4,000	1,000	»	
460,000	»	460,000	399,000	61,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				61,000		
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
540,000	»	540,000	540,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
727,000	»	727,000	727,000	»	»	
460,000	»	460,000	399,000	61,000	»	
727,000	»	727,000	727,000	»	»	
1,187,000	»	1,187,000	1,126,000	61,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				61,000		

(456)

XII.

BUDGET

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

POUR L'EXERCICE 1879.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est formé en exécution de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique; il se compose de tous les fonds étrangers à l'État (fonds de tiers ou particuliers), mais dont le Trésor public est chargé d'effectuer la recette et le remboursement, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comptables. Ces opérations sont renseignées pour ordre dans le compte annuel de l'administration des finances.

Le projet de Budget présenté pour l'exercice 1879 est établi d'après les renseignements fournis par divers Ministères. Les opérations, tant en recettes qu'en dépenses, y sont évaluées à fr. 311,269,438 13

Au Budget voté pour l'exercice 1878, elles sont fixées à . 295,380,000 »

Différence en plus pour 1879 15,889,438 13

La différence résulte des augmentations et des diminutions proposées aux articles ci-après, afin de les mettre en harmonie avec les faits constatés en 1877.

Augmentations.

1° Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour compte de la Caisse d'épargne fr. 7,500,000 »

2° Fonds spécial créé en vertu de l'article 37 de la convention du 1^{er} juin 1877 3,941,038 13

3° Encaissements et payements pour compte de tiers . . 8,000,000 »

4° Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes, pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation 800,000 »

5° Abonnements pris aux journaux et payés aux éditeurs . 2,200,000 »

6° Divers autres articles 1,023,900 »

TOTAL DES AUGMENTATIONS. . . . fr. 23,464,938 13

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT DES AUGMENTATIONS . . . fr. 23,464,938 13

Diminutions.

1° Recettes pour compte de tiers (chemin de fer) fr.	2,000,000	»
2° Articles d'argent confiés à la poste	5,400,000	»
3° Divers autres articles	175,500	»
<hr/>		
TOTAL DES DIMINUTIONS . . . fr.	7,575,500	»
<hr/>		
DIFFÉRENCE ÉGALE fr.	15,889,438	13
<hr/>		

Un article nouveau a été introduit au Budget sous le n° 4. Il a pour objet les quotes-parts d'annuités dues au Trésor en vertu de l'article 37 de la convention-loi des 1/26 juin 1877. Des explications ont été données au sujet de cet article, à l'occasion de son introduction dans les Budgets des Voies et Moyens et de la Dette publique. (V. *Documents parlementaires*, n° 5, session 1877-78.) On ne peut que s'y référer.

D'autre part, la séparation opérée entre le service du chemin de fer et celui de la poste et des télégraphes, a nécessité la subdivision de l'article 28, afin de permettre à chacune des administrations intéressées de surveiller ses opérations séparément. L'article nouveau pour les postes et télégraphes porte le n° 29.

Dans le même but, un nouvel article a été ouvert sous le n° 47, pour les abonnements pris aux journaux et payés aux éditeurs.

FONDS COMMUNAL.

D'après les évaluations du Budget des Voies et Moyens de 1879, les revenus du fonds communal s'élèveront, savoir :

Évaluations
du fonds communal
en 1879.

75 p. % du produit des droits d'entrée sur le café. (3,000,000) . fr.	2,250,000	»		
35 p. % du produit des droits	d'entrée sur	les eaux-de-vie. (1,400,000) . . .	490,000	»
		les bières et vinaigres (600,000) . . .	210,000	»
	d'accise sur	les sucres (1,400,000) . . .	490,000	»
		les vins (4,700,000) . . .	1,645,000	»
		les eaux-de-vie indigènes (24,450,000) . . .	8,557,500	»
		les bières (15,620,000) . . .	5,467,000	»
		les vinaigres (50,000) . . .	10,500	»
		les sucres (4,800,000) . . .	1,680,000	»
	44 p. % du produit brut des recettes de toute nature des postes (10,140,000) . . .	4,157,400	»	
	<hr/>			
TOTAL. fr.	24,957,400	»		
<hr/>				

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme de 24,937.400 francs étant inférieure à la moyenne des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années⁽¹⁾, il n'y a pas lieu d'opérer au profit de la réserve la retenue dont parle le paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862.

Le revenu de la réserve, pendant l'année 1879, comprendra les intérêts à échoir en 1879, sur des titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1878 et en 1879. Ce revenu peut être évalué à 314,000 francs.

Situation
et répartition
du fonds communal
en 1877.

En exécution de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, on donne ci-après :

- 1° Le décompte des revenus du fonds communal en 1877 (annexe A);
- 2° La situation des réserves à la fin de ladite année (annexe B);
- 3° L'état indiquant les sommes attribuées aux communes qui percevaient des droits d'octroi (annexe C);
- 4° Le relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création (annexe D).

Il résulte de l'annexe A que le revenu du fonds communal a été de fr. 24,742,303 67 c^s, déduction faite de la part dans les sommes restituées en 1877, du chef de fausses perceptions ou d'erreurs de calcul (fr. 22,426 73 c^s), et y compris la somme de fr. 38,861 33 c^s, formant l'excédant de la réserve ordinaire sur le maximum fixé par le paragraphe 3 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862; dès lors, il a fallu employer le restant de la somme tenue en réserve, conformément à l'article 13 de la loi du 15 mai 1870 (fr. 1,913,782 36 c^s), le revenu du fonds communal réuni à cette dernière somme étant inférieur au minimum dont parle ledit article. La réserve extraordinaire se trouve ainsi absorbée totalement, et la somme répartie entre toutes les communes, en exécution de l'article 3 de la loi du 18 juillet 1860, s'élève à fr. 26,658,086 03 c^s.

Le Ministre des Finances,
J. MALOU.

(1) Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1876 à 1878, s'élèvent, SAVOIR :

En 1876	25,461,817 17
» 1877	26,658,086 03
» 1878 (Prévisions)	24,697,500 »
ENSEMBLE	76,817,403 20
MOYENNE	25,605,801 06

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Les Recettes et les Dépenses pour ordre de l'exercice 1879 sont évaluées respectivement à la somme de *trois cent onze millions deux cent soixante-neuf mille quatre cent trente-huit francs treize centimes* (fr. 311,269,438 13 c^o).

Donné à Bruxelles, le 26 février 1878.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
CHAPITRE PREMIER.			
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	5,500,000 "	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	1,100,000 "	
3	Produit du fonds provenant des jeux de Spa	100,000 "	
4	Fonds spécial créé en vertu de l'article 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	3,941,058 13	
5	Fonds provinciaux. {	Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,600,000 "
		Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	7,400,000 "
		Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000 "
6	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	24,937,400 "	
7	Réserve du fonds communal	514,000 "	
8	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	500,000 "	
9	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	700,000 "	
10	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	12,500,000 "	
11	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	50,000 "	
12	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000 "	
15	— — — des Travaux publics	1,000,000 "	
14	— — — de l'Intérieur	140,000 "	
15	— — — des Affaires Étrangères	90,000 "	199,040,458 13
16	— — — de la Justice	135,000 "	
17	— — — des professeurs de l'enseignement supérieur	50,000 "	
18	— — — des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne régis par l'État	70,000 "	
19	— — — des professeurs et instituteurs communaux	400,000 "	
20	— — — de l'Ordre judiciaire	290,000 "	
21	— — — des officiers de l'armée.	1,000,000 "	
22	— — — des officiers de la marine	11,000 "	
25	— — — des pilotes.	100,000 "	
24	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	140,000 "	
25	Masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics	700,000 "	
26	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000 "	
27	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000 "	
28	Caisse tontinière pour faciliter le remplacement dans la milice.	500,000 "	
29	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer, pour le compte des sociétés concessionnaires, avec lesquels elle est en relation	7,000,000 "	
50	Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	800,000 "	
51	Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour compte du chemin de fer de l'État	25,000 "	
52	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000 "	
53	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers.	10,000 "	
34	Encaissement des effets de commerce par la poste	125,000,000 "	
	A REPORTER. fr.		199 040,458 13

DE L'EXERCICE 1879.

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT.		190,040,458 15
	CHAPITRE II.		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor, et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	Administration des contributions directes, douanes et accises.		
55	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux)	650,000 »	
56	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies et confiscations	20,000 »	
57	Fonds spécial des préemptions	50,000 »	
58	Impôts et produits recouvrés au profit des communes	10,000,000 »	
59	Masse d'habillement et d'équipement de la douane	170,000 »	
40	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	450,000 »	
41	Travaux d'irrigation dans la Campine	2,000 »	
	Administration de l'enregistrement et des domaines.		
42	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	500,000 »	
43	Amendes et frais de justice en matière forestière	10,000 »	
44	Consignations de toute nature	14,000,000 »	
	Administration des chemins de fer, postes et télégraphes.		
45	Ecaissements et paiements pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises.	10,000,000 »	
46	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà)	250,000 »	105,610,000 »
47	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	67,000,000 »	
48	Abonnements pris aux journaux et payés aux éditeurs	2,200,000 »	
	Ministère de la Justice.		
49	Masse des détenus (administration des prisons)	215,000 »	
	Ministère des Travaux publics.		
50	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise	20,000 »	
51	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822).	7,000 »	
	Ministère de l'Intérieur.		
52	Pensions payées par les élèves de l'institut agricole de l'État	50,000 »	
53	Pensions payées par les élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	55,000 »	
54	Produit du Jardin Botanique	1,000 »	
	A REPORTER. fr.		504,050,458 15

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE
DE L'EXERCICE 1879.**

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. fr.		304,659,458 15
	CHAPITRE III.		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>		
	1^{re} SECTION.		
55	Subsides offerts pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1838.)	100,000 »	
58	Subsides pour travaux d'utilité publique	1,000,000 »	
57	Cautionnements des entrepreneurs défallants.	10,000 »	
58	Prix de médicaments provenant de la pharmacie centrale de l'armée et fournis à d'autres Départements.	50,000 »	
59	Fonds spécial des établissements régis par le Département de la Guerre.	20,000 »	
60	Remboursement de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'écoles. (Loi du 14 août 1875.)	200,000 »	
	2^e SECTION.		
	Fonds de emploi provenant des versements effectués pour compte des chemins de fer de l'État, par suite, soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :		6,610,000 »
61	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	3,500,000 »	
62	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	100,000 »	
63	Service de la traction et du matériel.	500,000 »	
64	Services des transports	50,000 »	
65	Services en général.	50,000 »	
66	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	50,000 »	
	3^e SECTION.		
67	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'ex- tension ou de parachèvement des chemins de fer de l'État	1,000,000 »	
	TOTAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. fr.		311,269,458 15

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1878.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

ANNEXES AU BUDGET

DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1879.

ANNEXE A.

DÉCOMPTE DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1877.

NATURE DES PRODUITS. 1.	Évaluations du BUDGET. 2.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1877.			FONDS COMMUNAL.			
		Exercice 1876. 3.	Exercice 1877. 4.	TOTAL. 5.	TAUX. 6.	Part brute. 7.	Part dans les sommes restituées en 1877. 8.	RESTE. 9.
	F. C.	Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.		Fr. C.	Fr. C.	Fr. C.
Café (Droit de douane).	2,250,000 •	»	2,606,852 11	2,606,852 11	35 %	2,022,624 09	3,154 20	2,019,480 80
Eaux-de-vie étrangères. (Id.) (Régime du traité du 17 mai 1861.)	595,000 •	»	968,015 01	968,015 01	35 %	358,805 25	1,309 20	557,496 05
Bières et vinaigres . (Droit de douane).	105,000 •	»	585,010 89	985,010 80		204,053 80	866 04	205,187 76
Vins (Droit d'accise).	1,502,500 •	»	4,408,404 04	4,408,404 04		1,574,473 21	4,680 02	1,560,784 10
Eaux-de-vie indigènes. (Id.)	8,400,000 •	380,158 60	22,587,876 54	22,968,015 20		8,058,805 51	77 79	8,058,727 52
Bières et vinaigres . . (Id.)	5,582,500 •	419 08	15,117,758 98	15,118,158 06		5,291,355 51	6,270 95	5,285,084 56
Sucres . (Droits de douane et d'accise).	2,170,000 •	1,590 11	9,380,243 12	9,581,842 25	5,285,644 75	6,070 44	5,277,565 51	
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté.	18,445,000 •	382,158 85	55,155,570 48	55,517,550 35	18,751,157 65	10,292 44	18,711,845 10
Postes	5,878,600 •	500,511 26	9,187,555 45	9,688,066 09	41 %	5,972,107 55	»	5,972,107 55
TOTAL	24,573,600 •	882,668 11	65,019,767 02	65,902,455 15	24,725,869 07	22,426 73	24,705,442 34
Le montant de la réserve ordinaire dépassant de fr. 38,861 35 c, le maximum fixé par le § 5 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862, cette somme a été ajoutée au revenu à distribuer aux communes (voir annexe B)								38,861 35
TOTAL GÉNÉRAL								24,742,303 67
Prélèvement du restant de l'excédant des recettes de 1870, mis en réserve conformément à l'article 13 de la loi du 15 mai 1870.								1,015,782 56
SOMME RÉPARTIE								26,058,086 05

(1) Les recettes sur les bières et vinaigres ne s'élèvent qu'à fr. 15,117,758 98 c. La différence de 2 francs avec le chiffre ci-dessus provient d'une erreur reconnue dans la comptabilité de la province de Hainaut après la répartition du fonds communal.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE B.

RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL (31 décembre 1877).

Réserve ordinaire. (Loi du 20 décembre 1862.)

<i>Recettes.</i> — Semestres d'intérêts échus le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet 1877 d'un capital nominal de 224,200 francs de la Dette publique à 2½ p. % fr.		5,605 »
Semestre d'intérêts échus le 1 ^{er} mai 1877, d'un capital nominal de 6,644,200 francs de la Dette publique à 3 p. %		49,618 »
Semestre d'intérêts échus le 1 ^{er} novembre 1877, d'un capital nominal de 6,854,500 francs de la même dette.		152,814 50
Semestre d'intérêts échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1877, d'un capital nominal de 2,984,600 francs de la Dette publique à 4 p. %		149,384 »
Produit de la réalisation d'un capital nominal de 47,500 francs de la Dette publique à 3 p. % ⁽¹⁾		36,325 88
TOTAL DES RECETTES. fr.		365,747 38
<i>Dépenses.</i> — Solde débiteur à nouveau au 31 décembre 1876. fr.		438 16
Prélèvement de la somme excédant au 31 décembre 1876, le maximum de la réserve fixé par le paragraphe 1 ^{er} de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862.		56,516 74
Prix d'achats d'un capital nominal de 3,100 francs de la Dette publique à 3 p. % ⁽²⁾		2,334 80
Idem de 209,500 francs de la même dette. ⁽³⁾		159,523 68
Idem de 3,600 francs — — ⁽⁴⁾		2,769 04
Idem de 241,800 francs — — ⁽⁵⁾		162,585 28
SOLDE DISPONIBLE. fr.		181 68

(1) Y compris fr. 366 57 c^t montant des intérêts bonifiés.

(2) — 46 79 — —

(3) — 113 65 — —

(4) — 21 50 — —

(5) — 88 25 — —

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1879.

Réserve extraordinaire. (Loi du 15 mai 1870.)

Suivant le décompte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1878, la réserve extraordinaire du fonds communal présentait au 31 décembre 1876, un solde disponible de. . . fr. 23 58

<i>Recettes.</i> — Remboursement d'une partie du capital versé à la caisse générale d'épargne et de retraite	34,590 25
Semestre d'intérêts échus le 1 ^{er} mai 1877, d'un capital nominal de 1,339,800 francs de la Dette publique à 3 p. %	20,097 »
Semestre d'intérêts échus le 1 ^{er} novembre 1877, d'un capital nominal de 1,388,100 francs de la même dette.	20,821 50
Semestre d'intérêts échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1877, d'un capital nominal de 808,400 francs de la Dette publique à 4 p. %	32,336 »
Remboursement du restant du capital versé à la caisse générale d'épargne et des intérêts capitalisés	2,650 32
Produit de la réalisation d'un capital nominal de 808,400 francs de la Dette publique à 4 p. %	808,537 16
Produit de la réalisation d'un capital nominal de 1,436,300 francs de la Dette publique à 3 p. %	1,104,603 63
TOTAL DES RECETTES. . . . fr.	2,023,659 44

<i>Dépenses.</i> — Prélèvement au profit du fonds communal pour parfaire le minimum de la somme à répartir en 1876, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 15 mai 1870 fr.	34,590 25	} 2,023,659 44
Prix d'achat d'un capital nominal de 48,500 francs de la Dette publique à 3 p. %	36,332 77	
Prix d'achat d'un capital nominal de 48,200 francs de la même dette	36,954 06	
Prélèvement du restant de l'excédant des recettes de 1870, mis en réserve, conformément à l'article 13 précité	1,915,782 36	
RESTE fr.		»

La réserve extraordinaire a reçu jusqu'aujourd'hui, SAVOIR :

Capital (1870) fr. 3,022,559 15

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

	REPORT.	fr. 3,022,559 13	
Intérêts	{ 1871 à 1876	fr. 465,481 33	} 606,031 28
	{ 1877	(¹) 75,415 56	
Bénéfice résultant de la réalisation de la réserve		67,134 39	
	TOTAL.	fr. 3,628,590 41	
Prélèvements au profit du fonds communal	{ 1871. 1,465,598 84		} 3,628,590 41
	{ 1874. 212,618 96		
	{ 1876. 34,590 25		
	{ 1877. 1,915,782 56		
	RESTE.	fr. »	

(¹) Y compris la somme de fr. 161 06 c, montant des intérêts échus le 31 décembre 1877, sur la somme déposée à la caisse générale d'épargne.

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1879.

ANNEXE C.

FONDS COMMUNAL.

État de la répartition définitive, entre les communes, de la somme de
fr. 26,658,068 03 c pour l'année 1877.

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS directes en 1876. (Principal.)	Revenu net des OCTROIS EN 1859. Minimum de COTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART de chaque commune
1.	2.	3.	4.	5	6.
1	Nieuport	14,750 41	25,576 27	"	25,576 27
2	Termonde	53,460 47	82,117 02	"	82,117 02
3	Ostende	142,045 74	180,507 21	"	180,507 21
4	Gand	1,235,566 01	1,549,051 "	"	1,549,051 "
5	Arlon	41,525 00	50,014 47	"	50,014 47
6	Holimont	27,150 19	52,090 30	"	52,090 30
7	Hasselt	77,174 01	91,105 80	"	91,105 80
8	Bruges	377,059 04	445,684 61	"	445,684 61
9	Malines	254,258 65	297,238 68	"	297,258 68
10	Lokeren	74,766 96	86,752 35	"	86,752 35
11	Mons	274,077 42	317,815 50	"	317,815 50
12	Turnhout	57,575 17	64,900 "	"	64,900 "
13	Tournai	267,347 30	294,761 71	"	294,761 71
14	Saint-Nicolas	131,416 65	144,157 27	"	144,157 27
15	Lierre	76,724 19	82,582 34	561 19	82,945 53
16	Liège	1,182,870 85	1,267,562 98	11,176 39	1,278,539 57
17	Louvain	318,696 87	340,740 50	3,790 27	344,530 77
18	La Bouverie	15,313 40	14,192 55	200 25	14,392 60
19	Ypres	115,237 98	114,011 23	10,568 06	124,579 29
20	Maeseyck	14,446 55	14,180 65	1,456 95	15,617 60
21	Verviers	291,341 09	282,551 37	32,406 14	314,957 51
22	Furnes	30,822 97	29,761 93	3,559 58	33,321 51
23	Bruxelles	5,021,836 24	2,863,166 07	403,623 39	3,266,789 46
24	Audenarde	37,818 24	34,591 32	6,292 51	40,885 83
25	Namur	240,176 43	214,715 74	44,929 64	259,645 38
	A REPORTER. . . fr.	8,370,338 60	8,018,308 67	518,344 37	9,456,655 04

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS	Revenu net des OCTROIS EN 1889.	SOMMES recevant AUX COMMUNES dans la répartition, au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART
		directes en 1876. (Principal.)	— Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.		de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT. . . fr.	8,370,358 60	8,918,308 67	518,344 37	9,436,653 04
26	Diest.	45,937 49	40,998 58	8,682 65	49,681 23
27	Huy	82,380 82	72,242 06	16,816 42	89,058 48
28	Poperinghe	46,302 99	40,358 63	9,719 73	50,056 36
29	Lessines.	25,015 18	21,366 92	5,476 02	27,042 04
30	Tirlemont.	81,484 60	70,034 07	18,053 70	88,089 83
31	Frameries.	29,180 76	24,996 86	6,540 32	31,546 18
32	Menin	48,676 72	41,662 70	10,959 81	52,622 51
33	Alost.	112,135 81	92,492 99	28,732 67	121,225 66
34	Dinant	46,587 87	38,000 "	12,564 33	50,564 33
35	Courtrai.	202,443 83	165,798 76	55,055 38	218,854 14
36	Ath	57,533 03	44,795 98	17,491 39	62,197 37
37	Saint-Trond.	57,233 38	44,489 "	17,383 78	61,872 78
38	Tongres	46,600 01	35,696 36	14,778 39	50,474 75
39	Herentbals.	15,135 25	11,118 41	5,263 34	16,383 75
40	Philippeville.	8,801 79	0,242 72	3,337 42	9,580 14
41	Dixmude	25,109 06	18,300 "	10,806 55	29,306 45
42	Spa	50,546 72	34,094 "	20,350 09	54,644 09
43	Quaregnon	42,312 72	27,659 42	18,083 21	45,742 63
44	Renaix	54,089 16	32,102 02	26,371 07	58,476 09
45	Aerschot	19,484 01	11,315 51	9,547 90	21,063 41
46	Stavelot.	19,114 74	11,230 60	9,433 60	20,664 20
47	Nivelles.	62,256 41	36,410 "	30,892 98	67,302 98
48	Grammont.	46,371 89	26,725 "	23,405 85	50,150 85
49	Anvers	2,383,125 25	1,350,378 98	1,225,724 91	2,576,303 89
50	Charleroi	124,108 92	70,585 17	63,584 15	134,180 32
51	Ninove	27,324 42	15,000 "	14,339 37	29,339 37
52	Gheel.	27,302 61	14,822 54	14,005 25	29,315 79
53	Dour.	33,591 55	17,664 55	20,714 79	38,379 34
54	Péruwelz	43,895 28	21,151 96	26,391 52	47,453 48
55	Mariembourg	3,802 44	1,790 01	2,320 66	4,110 67
56	Herve	20,835 36	9,651 88	12,872 42	22,524 30
57	Wavre	36,277 48	15,690 20	23,527 97	39,218 17
58	Blankenberghe.	27,930 77	12,000 "	18,194 87	30,194 87
	A REPORTER. . . fr.	12,327,347 32	11,393,953 15	2,320,407 94	15,714,421 09

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1879.

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	CONTRIBUTIONS	Revenu net des OCTROIS EN 1859.	SOMMES reçues AUX COMMUNES dans la répartition. ou de dominimum indiqué dans la colonne précédente.	QUOTE-PART
		directes en 1876. (Princip.)	Minimum de QUOTE-PART des communes à octroi.		de chaque commune.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
	REPORT. . . fr.	12,527,347 32	11,593,953 15	2,320,467 94	15,714,421 00
59	Rœulx	11,953 85	4,090 »	7,035 »	12,925 »
60	Jodoigne	23,778 83	9,494 35	16,212 02	25,706 37
61	Pâturages	50,842 30	12,179 35	21,163 06	33,542 41
62	Binche	30,191 56	14,610 »	27,758 47	42,368 47
63	Gembloux	17,450 39	6,500 »	12,564 94	18,864 94
64	Basele	14,244 11	5,044 13	10,354 02	15,398 75
65	Roulers	71,524 00	24,740 »	52,575 88	77,322 88
66	Soignies	37,140 83	12,500 »	27,661 25	40,161 23
67	Beaumont.	14,000 38	4,623 »	10,518 75	15,141 75
68	Leuze	37,000 84	12,137 12	27,970 07	40,107 10
69	Hornu	28,616 05	8,746 00	22,180 01	30,955 70
70	Enguien	24,515 39	7,500 »	18,986 42	26,286 42
71	Wasmes	38,852 65	10,751 57	31,250 52	42,002 00
72	Vilvorde	38,548 95	9,948 46	51,725 31	41,075 77
73	Tamise	35,189 08	8,666 01	27,212 51	35,879 42
74	Fontaine-l'Évêque	23,807 83	3,455 »	22,282 72	25,737 72
75	Bouillon	9,584 80	1,346 90	9,014 76	10,361 75
76	Bastogne	10,058 57	1,246 86	9,627 07	10,875 03
77	Chimay	20,661 13	2,459 90	19,876 04	22,535 04
78	Jemmapes et Flénu.	44,797 53 11,231 76	2,303 92	58,267 16	48,428 86 12,142 22
79	Eccloo	36,243 44			1,340 »
	Communes à octroi	12,944,498 58	11,558,145 80	2,823,453 47	14,381,599 27
	Communes sans octroi.	11,355,960 63	»	12,276,486 76	12,276,486 76
	TOTAL GÉNÉRAL. . . fr.	24,300,459 21	11,558,145 80	15,099,940 23	26,658,086 03

Marc le franc de la répartition en 1877. 1.08106105

id. id. en 1876. 1.05484680

En plus en 1877. 0.02621425 ou 2 1/2 p. ‰.

Le Ministère des Finances arrête, aux sommes portées dans la 6^e colonne, la répartition définitive à effectuer entre les communes pour l'année 1876.

J. MALOU.

Bruxelles, le 14 février 1877.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES

ANNEXE D.

Relevé présentant le montant et l'emploi des

ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'atqpte.	FONDS DE RÉSERVE.		RESTE à répartir entre les communes. (TOTAL descol 10, 11 et 12)	MONTANT DES CONTRIBUTIONS (de l'année précédente) servant de base à la répartition du fonds communal.		
			Prélèvement sur le revenu du FONDS communal.	Prélèvement au profit du FONDS communal		Communes à cotrol.	Communes sans cotrol.	TOTAL.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
1860 (164 jours)	6,721,311 48	220,470 06	»	»	6,491,840 82	9,372,595 51	7,606,887 02	16,979,482 55
1861	15,255,570 57	580,637 55	»	»	14,872,932 82	9,475,462 60	7,604,848 52	17,170,311 01
1862	15,705,368 82	350,940 44	»	»	15,444,428 58	9,548,093 25	7,778,737 95	17,526,851 16
1863	16,357,282 31	176,727 94 (pour 201 jours)	(b) 184,796 08	»	15,995,757 50	9,624,554 05	7,884,452 44	17,508,786 47
1864	16,445,952 67	»	(b) 407,246 25	»	16,936,706 42	9,747,546 79	8,009,877 70	17,757,424 49
1865	17,522,980 27	»	(b) 429,791 61	»	16,895,188 66	9,887,509 55	8,140,614 55	18,027,925 86
1866	17,936,590 95	»	(b) 446,926 79	»	17,489,664 14	10,044,307 87	8,289,539 29	18,533,847 16
1867	18,378,368 54	»	(b) 452,712 87	»	17,925,655 47	10,157,882 75	8,436,136 10	18,594,018 92
1868	17,752,716 08	»	(b) 316,546 66	»	17,436,169 42	10,257,819 26	8,550,524 95	18,797,544 21
1869	19,089,221 58	»	(b) 474,660 60	»	18,614,560 98	10,812,311 83	9,014,288 88	19,826,600 71
1870	22,592,848 40	»	{(b) 570,289 27 (c) 3,023,550 15}	»	10,000,000 »	10,981,753 96	9,220,315 82	20,211,067 78
1871	18,046,640 94	»	{(b) 462,239 78 »	{(c) 1,463,598 84}	19,950,000 »	11,184,146 16	9,421,868 47	20,606,014 65
1872	21,498,476 29	»	{(b) 536,471 99 (d) 14,504 50}	»	20,947,500 »	11,350,915 56	9,599,652 42	20,959,565 98
1873	25,459,041 46	»	(b) 592,105 92	»	22,866,935 54	11,740,588 24	9,944,578 55	21,684,966 77
1874	23,483,830 01	»	{(b) 601,850 22 »	{(c) 212,618 96}	23,094,618 75	11,960,405 00	10,204,189 14	22,164,652 23
1875	25,045,770 98	»	(b) 637,711 57	»	24,408,059 41	12,511,521 50	10,599,586 27	22,910,707 57
1876	25,590,910 18	»	»	{(b) 36,516 74 (c) 34,590 25}	25,461,817 17	12,613,575 12	10,950,298 98	23,563,872 10
1877 (e)	24,703,442 54	»	»	{(b) 58,861 33 (c) 1,915,782 36}	26,058,086 03	12,944,498 58	11,355,960 65	24,500,459 21

DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1879.

revenus du fonds communal depuis sa création.

MONTANT DE LA QUOTE-PART			Mars le franc de la répartition annuelle.	NOMBRE des COMMUNES à octroi qui ont touché une part supérieure au revenu de ces taxes en 1839.	Observations.
des 79 communes à octroi.	des communes sans octroi.				
Minimum.	Sommes allouées au delà du minimum.				
10.	11.	12.	13.	14.	15.
5,179,059 87	17,505 73	1,295,275 22	(a) 0.38000764	0	(a) Pour la période qui s'est écoulée, du 21 juillet au 31 décembre 1860, le marc le franc réel de la répartition a été de 0.170276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.38000764.
11,558,145 80	49,301 07	3,265,485 03	0.424372280	11	
11,558,145 80	66,214 27	3,820,068 31	0.39109101	13	
11,558,145 80	87,451 60	4,350,150 00	0.35175900	19	(b) Réserve ordinaire, art. 2 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357).
11,558,145 80	87,462 06	4,391,097 60	0.34821032	20	
11,558,145 80	136,560	5,198,482 86	0.63888006	25	
11,558,145 80	176,821 04	5,754,697 50	0.89423330	29	
11,558,145 80	206,566 80	6,160,042 78	0.73028086	32	
11,558,145 80	168,656 04	5,709,367 58	0.63701021	28	
11,558,145 80	262,357 95	6,704,057 25	0.75369364	34	
11,558,145 80	204,225 02	7,147,650 58	0.77438762	37	(c) Réserve extraordinaire, art. 13 de la loi du 15 mai 1870 (Moniteur n° 137).
11,558,145 80	559,921 72	7,831,032 48	0.83148523	41	
11,558,145 80	820,408 24	8,568,855 06	0.89269303	45	(d) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr. 14,504 30 c ^s , lors de la répartition de 1873.
11,558,145 80	1,364,141 75	9,044,647 90	1.000098694	58	
11,558,145 80	1,435,604 91	10,100,778 04	0.98988582	56	
11,558,145 80	1,928,652 28	10,921,261 33	1.03036735	61	
11,558,145 80	2,352,783 53	11,550,887 84	1.05484680	61	
11,558,145 80	2,825,433 47	12,276,486 76	1.08106105	65	(e) Déduction faite de la somme de fr. 22,426 73 c ^s , montant de la part dans les sommes restituées en 1877, du chef de fausses perceptions ou d'erreurs de calcul.

ANNEXES AU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE, ETC.

ANNEXE E.

Relevé des sommes payées, pendant l'année 1876, aux diverses sociétés de chemins de fer mixtes et étrangers, du chef des recettes effectuées pour leur compte par l'Administration des chemins de fer de l'État.

DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS.	SOMMES mandatées.	<i>Observations.</i>
Agence continentale	170,874 45	
Auvers à Gand	315 06	
Société Autrichienne	921 55	
Bassins Houillers (Exploitation)	1,525 87	
Berg-Marche	908,810 85	
Braine à Gand	905,776 28	
Bruxelles à Lille	747,872 58	
Chimay	8,558 40	
État de Bade	1,162 24	
État Néerlandais	85,076 26	
Great Eastern	14,502 "	
Hesbaye-Condroz	551,605 54	
Jonction Belge-Prussienne	201,197 22	
Liège-Maestricht	15,051 86	
Luxembourg	1,059 46	
Louis de Hesse	40,887 80	
Marine	17,757 95	
Nord-Belge	1,409,867 38	
Nord-Français	506,526 91	
North-Western	10 97	
Plateaux de Herve	166,805 97	
Prince Henri	3,951 60	
Rhénan	562,657 52	
Tournai-Jurbise	747,204 90	
Hollandais	2,055 04	
Saint-Ghislain-Erbisœul	128,130 51	
Cologne-Minden	15,026 45	
Hasselt-Maeseyck	3,191 60	
TOTAL fr.	6,978,755 16	